

(I)

(N° 64)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 1902.

COMpte GÉNÉRAL
DE
L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

RENDU

POUR L'ANNÉE 1900,

PAR LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

HAYEZ, IMPRIMEUR DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS,

RUE DE LOUVAIN, 112

1902

(1)

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Note préliminaire	1— 2
COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1900.	
Note sur le compte des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1900	4— 8
Tableau général des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1900	9 - 17
<i>Développement, par classe de comptables, des recettes et des dépenses faites par l'administration des finances, pendant l'année 1900.</i>	
Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'administration des finances, pendant l'année 1900	20— 21
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1900	22— 23
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1900	24— 25
COMPTES DES BUDGETS.	
<i>Compte définitif du budget de l'exercice 1899.</i>	
Note sur le compte définitif du budget de l'exercice 1899	28— 42
Budget de l'exercice 1899. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice	44— 47
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice	48— 69
Recettes. Développements, par nature de perception et par article du budget	71— 107
— — — — — par province, des recouvrements effectués	109— 127
— — — — — Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur	129— 165
Dépenses. Développements des paiements effectués, par année et par article du budget	165— 305
Comparaison des dépenses de l'exercice 1899, liquidées par la Cour des comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur	306
Tableau des résultats des budgets des exercices clos de 1850 à 1898 inclusivement	307— 319
Résultat général du budget de l'exercice 1899	321
Comparaison entre la situation provisoire et la situation définitive du budget de l'exercice 1899	322
<i>Compte provisoire du budget de l'exercice 1900.</i>	
Note sur le compte provisoire du budget de l'exercice 1900.	324— 327
État des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1900	328
Budget de l'exercice 1900. Compte provisoire des recettes, au 1 ^{er} janvier 1901.	330— 355
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 ^{er} janvier 1901	354— 349
<i>Compte des opérations sur les exercices clos de 1895 à 1899.</i>	
Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1895 à 1899	352— 354
Exercice périmé de 1895 — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif	355— 359
Exercices en cours d'apurement de 1896 à 1899. — Situation des créances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1901.	361— 377

COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1900.

	PAGES.
Note sur le compte de trésorerie pour l'année 1900	380
Compte de trésorerie et bilan de l'administration des finances, présentant la situation au 1 ^{er} janvier 1900, les opérations de l'année 1900 et la situation au 1 ^{er} janvier 1901	382—399

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1900.

Note sur le compte de la dette publique pour l'exercice 1900	402—421
Annexes au compte de la dette publique pour l'exercice 1900	423—427



NOTE PRÉLIMINAIRE.

La loi du 13 mai 1846 sur la comptabilité de l'État impose au Ministre des finances l'obligation de soumettre annuellement aux Chambres législatives, le compte général de l'administration des finances.

Le compte rendu pour l'année 1900 satisfait à cette obligation; il comprend toutes les opérations relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics, et constate la situation de tous les services de recette et de dépense, tant au commencement qu'à la fin de cette année.

Il est divisé en *quatre parties* :

La *première partie*, intitulée : **COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1900**, contient l'exposé sommaire de tous les faits de la gestion annuelle de cette administration, en ce qui concerne les services des Budgets et de Trésorerie.

Les *trois autres parties* constituent les comptes de développement exigés par l'article 43 de la loi précitée, savoir :

1° **COMPTE DES BUDGETS**, qui expose : 1° par année, par exercice, par branche de revenu et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits et les recouvrements restant à faire; et 2° par année, par exercice, par ministère et par article, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à faire pour solder les dépenses.

Il établit, de plus, la comparaison, quant aux recettes, entre les évaluations, les droits à la charge des redevables de l'État et les recouvrements opérés sur ces droits; et, quant aux dépenses, entre les crédits ouverts, les droits au profit des créanciers de l'État et les paiements effectués.

Le *compte des budgets* se divise lui-même en trois sections, qui sont : A, *le compte définitif du budget de l'exercice 1899*, présentant la situation de ce budget au 31 octobre 1900, époque de sa clôture; B, *le compte provisoire du budget de l'exercice 1900*, établissant la situation de ce budget, telle qu'elle résulte des faits accomplis jusqu'au 31 décembre de l'année, et de ceux qui se réaliseront jusqu'au 31 octobre 1901; C, *le compte des opérations sur les exercices clos*, comprenant le compte d'apurement de l'exercice 1895 et la situation des ordonnances restant à payer sur les exercices 1896 à 1899.

2° COMPTE DE TRÉSORERIE, faisant connaître les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services de l'administration des finances, et établissant le bilan de cette administration. Il retrace la situation de l'actif et du passif au 1^{er} janvier 1900, et indique les recettes et les paiements effectués pendant l'année 1900, les modifications que ces faits ont apportées à cette première situation, ainsi que la situation nouvelle qui ressort au 1^{er} janvier 1901.

3° COMPTE DES DIVERS SERVICES PUBLICS ET SPÉCIAUX, lequel expose la situation, au commencement et à la fin de l'année 1900, de même que le mouvement durant cette période, des différentes parties de la dette publique, des pensions de toute catégorie et des rentes viagères.

Quant aux opérations de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, elles font l'objet d'un exposé annuel et distinct, qui est présenté aux Chambres législatives en conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847.

Les diverses parties du compte général sont, du reste, précédées de notes explicatives qui en résument les résultats et qui sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux.



COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1900



NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1900.

Le compte des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1900, forme la première partie du compte général établi en conformité des articles 42 et 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique. Il contient le relevé sommaire des droits constatés soit au profit, soit à la charge de l'État, ainsi que des recettes et des dépenses, qui sont développées dans les autres parties du compte général (*Comptes des Budgets et de Trésorerie*), et présente les résultats de la gestion annuelle de l'administration.

On va exposer ces résultats.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

Les opérations sur les budgets sont relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics; en voici la situation :

RECETTES.

Exercice 1899.

D'après le compte précédent, les droits qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1900, sur les recettes prévues au budget des Voies et Moyens de l'exercice 1899, s'élevaient à fr.	13,489,845 75
Pendant l'année 1900, ces droits ont été l'objet de modifications qui se résument en une augmentation de	4,960,521 25
De sorte que les recouvrements à opérer sur l'exercice 1899 atteignaient.	18,450,364 98
Les recettes opérées en 1900 ayant été de	15,105,939 95
Une somme de fr.	3,344,425 03
restait à recouvrer lors de la clôture du budget de 1899.	

Exercice 1900.

Les droits constatés sur les Voies et Moyens, tant ordinaires qu'extraordinaires de 1900, se sont élevés à	fr. 541,300,096 68
Les recouvrements effectués en 1900 ont été de	525,535,001 85
	<hr/>
Au 1 ^{er} janvier 1901, il restait à recouvrer	fr. 15,765,094 80
	<hr/> <hr/>

DÉPENSES.

Exercice 1899.

Suivant le compte de l'année 1899, les créances liquidées et ordonnancées, mais non encore acquittées, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1899, ainsi que sur le Budget extraordinaire, s'élevaient, au 1 ^{er} janvier 1900, à	fr. 45,718,109 42
De cette dernière date au 31 octobre 1900, de nouvelles liquidations de créances ont augmenté ce chiffre de	170,228,523 62
	<hr/>
Les créances à la charge du Trésor sur l'exercice 1899 s'élevaient, en définitive, à	215,946,633 04
	<hr/>
Les paiements effectués et justifiés, pendant la même période, se sont élevés à	214,483,387 43
	<hr/>
Il en résulte que les créances liquidées et ordonnancées, dont le paiement n'était pas réclamé à l'époque de la clôture de l'exercice, s'élevaient à	fr. 1,463,245 61
	<hr/> <hr/>

Exercice 1900.

Les créances liquidées et ordonnancées en 1900, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1900, ainsi que sur le Budget extraordinaire, montent à	fr. 392,574,250 59
Les paiements effectués et justifiés sont de	336,738,332 02
	<hr/>
Les créances ordonnancées, mais non acquittées, s'élèvent, par conséquent, à la date du 1 ^{er} janvier 1901, à	fr. 55,835,918 57
	<hr/> <hr/>

Exercices clos.

D'après le dernier compte rendu, les dépenses restant à payer sur les exercices clos, mais en cours d'apurement, de 1895 à 1898, étaient de fr.	225,836 »
	<hr/>
A REPORTER.	fr. 225,836 »

REPORT. fr. 225,836 »

Depuis lors, ce chiffre s'est accru des créances non acquittées à la clôture de l'exercice 1899; ainsi que le constate le compte définitif de cet exercice, elles s'élèvent à fr. **1,463,245 61**

Le montant des paiements à effectuer pour apurer les exercices précités était donc de **1,689,081 61**

Les paiements effectués dans le cours de l'année 1900, y compris : 1° les ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et consignations (art. 37 de la loi sur la comptabilité de l'État), et 2° les ordonnances atteintes par la prescription (art. 36 de la même loi), dont le montant a été porté en recette au profit du Trésor, sont de **1,338,433 10**

Il s'ensuit que les ordonnances non acquittées sur les exercices clos s'élevaient, au 1^{er} janvier 1901, à fr. **350,648 51**

Ce chiffre se décompose de la manière suivante :

Sur l'exercice 1896 fr.	21,662 11
— 1897	17,817 15
— 1898	50,196 04
— 1899	260,973 21
SOMME ÉGALE. fr.	350,648 51

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Ces opérations sont relatives à des encaissements et à des paiements, soit pour le compte de tiers, soit pour des services publics étrangers au Budget de l'État. Elles se résument ainsi qu'il suit :

RECETTES.

Les recettes opérées, pendant l'année 1900, sur les services de la Trésorerie, se sont élevées à fr. 6,659,956,151 72 c^t,

SAVOIR :

Recettes pour ordre. (Fonds des tiers). fr.	1,757,358,996 46
Service de la dette publique. (Fonds réalisés au moyen d'ordonnances liquidées sur le budget de la dette publique, pour effectuer le paiement des intérêts et le rachat des titres de la dette publique; produit des emprunts et des émissions de bons du Trésor).	467,541,421 27
Opérations diverses en dehors du service des budgets.	4,435,055,733 99
ENSEMBLE. fr.	6,659,956,151 72

DÉPENSES.

Les paiements effectués, pendant l'année 1900, sur les services de la Trésorerie, s'élèvent, à fr. 6,647,409,355 93 c^e,

SAVOIR :

Dépenses pour ordre. (Fonds des tiers)	fr.	1,745,439,235	14
Service de la dette. (Payment des intérêts et amortissement de la dette publique; transfert aux ressources extraordinaires du produit des emprunts, et remboursement de bons du Trésor)		453,092,064	21
Opérations diverses en dehors du service des budgets.		4,448,878,054	58
		<hr/>	
ENSEMBLE.	fr.	6,647,409,355	93
		<hr/> <hr/>	

RÉSUMÉ

En résumé, les opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1900, considérées dans leur ensemble, présentent la situation suivante :

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année 1899, mon-
taient à. fr. 1,307,747,341 40

SAVOIR :

Numéraire en caisse.	fr.	99,999,962	44
Titres de la dette publique et autres valeurs		1,002,448,882	»
<i>Mandats et autres pièces acquittées.</i> }	En portefeuille chez les comptables.	63,187,133	97
	En cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.	142,111,362	99
		<hr/>	
	Fr.	1,307,747,341	40
		<hr/> <hr/>	

Les recettes de toute nature faites par l'administration des finances pendant l'année 1900, se sont élevées à fr. 7,200,597,093 52 c^e.

SAVOIR :

Opérations sur les budgets	{	de 1899 . fr.	15,105,939	95	}	540,640,941	80
		de 1900 . .	525,535,001	85			
Opérations de Trésorerie			6,659,956,151	72			
			<hr/>			7,200,597,093	52
			<hr/> <hr/>				
ENSEMBLE.		fr.	8,508,344,434	92			
			<hr/> <hr/>				

L'emploi de cette somme se justifie comme il suit :

Les dépenses faites par l'administration des finances, pendant l'année 1900, s'élèvent à fr. 7,199,969,506 48 c'.

SAVOIR :

Opérations sur les budgets	$\left\{ \begin{array}{l} \text{de 1899} \text{ . fr. } 214,483,387 \text{ 43} \\ \text{de 1900} \text{ . . } 336,738,332 \text{ 02} \\ \text{clos. . . . } 1,358,453 \text{ 10} \end{array} \right\}$	552,560,152 55		

Opérations de Trésorerie. 6,647,409,353 93

TOTAL DE LA DÉPENSE. . . fr. 7,199,969,506 48

On y ajoute les valeurs de caisse et de portefeuille existant à la fin de la même année 1900,

SAVOIR :

Numéraire en caisse fr. 96,621,041 59

Titres de la dette publique et autres valeurs 995,315,229 50

<i>Mandats et autres pièces acquittées.</i>	$\left\{ \begin{array}{l} \text{En portefeuille chez les comptables.} \\ \text{En cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.} \end{array} \right\}$	77,755,721 57
		138,682,935 98
		<u>1,308,374,928 44</u>

SOMME ÉGALE . . . fr. 8,508,344,434 92

Un tableau destiné à démontrer la conformité qui existe entre les comptes des divers comptables de l'État et le Compte général, est publié comme annexe : c'est le tableau de développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1900.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1900.



COMPTÉ DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1900.

Numéraire en caisse	fr.	99,099,062 44
Titres de la dette publique et autres valeurs.		1,002,448,882 »
Mandats et autres pièces acquittées	en portefeuille chez les comptables	fr. 65,187,155 97
	en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	142,111,562 99
		905,298,496 96
		1,507,747,541 40

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

RECETTES. — EXERCICE 1899.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1900.	MODIFICATIONS apportées, en 1900, aux droits antérieurement constatés.		MONTANT des droits restant définitivement à recouvrer.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1900.	SOMMES restant à recouvrer à la clôture de l'exercice.
		Augmentations.	Diminutions.			
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.						
Impôts.	fr. 2,755,089 07	4,058,423 77	°	6,811,512 84	6,456,940 28	354,572 56
Péages	4,912,593 01	644,918 24	°	5,557,511 25	5,374,512 81	182,998 44
Capitaux et revenus	4,224,787 88	159,964 67	°	4,384,752 55	2,959,762 71	1,424,989 84
Remboursements	932,012 65	117,214 57	°	1,049,227 22	312,052 19	737,175 03
	12,822,482 61	4,960,521 25	°	17,785,003 86	15,085,267 99	2,699,735 87
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.						
Remboursement des avances faites, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de dis- ponibilité, pour cause de suppression d'em- ploi, des instituteurs communaux	34,768 45	°	°	34,768 45	°	34,768 45
Remboursement des avances faites aux colo- nies agricoles de bienfaisance de Hoog- straeten-Wortel-Merxplas	600,000 °	°	°	600,000 °	°	600,000 °
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes.	52,592 67	°	°	52,592 67	22,671 96	9,920 71
		4,960,521 25	°			
	13,489,843 73	4,960,521 25		18,450,364 98	15,105,939 95	3,544,425 03

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1900.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

DÉPENSES. — EXERCICE 1899.

	CRÉANCES		PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1900. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice,	
	qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1900.	constatées ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1900.		sur ORDONNANCES en circulation.	sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
SERVICE ORDINAIRE.					
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1895 à 1898), et transférés en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État . . .	72,251 08	967,169 93	1,056,815 41	2,585 60	.
Dépenses propres à l'exercice	44,586,888 72	169,261,553 69	212,598,801 51	1,440,459 10	.
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1899 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 14 septembre, 5 et 7 octobre 1899 et à l'arrêté royal du 14 septembre 1899.	1,058,991 62	"	1,047,770 71	11,220 91	"
	45,718,109 42	170,228,523 62		1,465,245 61	.
	215,948,653 04		214,483,387 43	1,465,245 61	

COMPTÉ DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES. — EXERCICE 1900.

	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1900.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1900.	SOMMES restant à RECOURIR, au 1 ^{er} janvier 1901, sur les DROITS CONSTATÉS.
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.			
Impôts	251,259,159 20	228,195,909 37	5,063,249 85
Péages	232,272,824 64	227,954,323 47	4,338,501 17
Capitaux et revenus	22,557,323 76	15,825,111 46	6,712,212 30
Remboursements	5,855,221 19	4,909,996 59	925,224 60
	491,904,528 79	476,865,340 89	15,039,187 90
RECETTES EXTRAORDINAIRES.			
Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	28,000 »	28,000 »	»
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	173,513 71	98,500 16	75,013 55
Prix de vente de terrains restés sans emploi provenant d'emprises faites pour la construction des quais de l'Escaut, à Anvers	5,499 52	5,499 52	»
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes.	585,498 80	574,189 04	11,309 76
Prix de vente de biens de cures	»	»	»
Prix de vente des terrains situés à Ostende et à Mariakerke, cédés à M. North. (Convention-loi des 8 mars/9 mai 1898.) Deuxième annuité	540,597 15	540,597 15	»
Remboursement des avances faites, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	161,569 78	121,986 19	39,583 59
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école	1,535 84	1,535 84	»
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de bienfaisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas	600,000 »	»	600,000 »
Quote-part de l'État dans le dividende attribué, pour l'exercice 1899, aux actionnaires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles.	123,181 29	123,181 29	»
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	505 39	505 39	»
Produit de la négociation d'un capital nominal de 61,448,500 francs en obligations de la dette publique à 5 p. c., 2 ^e série. (Arrêté royal du 15 janvier 1898. — Solde recouvré en 1900.)	24,749,297 95	24,749,297 95	»
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c., à l'effet de couvrir une partie des dépenses faites en numéraire en vertu de l'article 3, § 2, de la loi du 16 avril 1898. (Arrêté royal du 7 octobre 1899.)	1,808,125 89	1,808,125 89	»
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 5 p. c., à l'effet de couvrir une partie des dépenses faites en numéraire en exécution des articles 4 et 5 de la loi du 16 avril 1898. (Arrêté royal du 7 octobre 1899.)	20,620,642 54	20,620,642 54	»
	541,300,096 65	525,535,001 85	15,765,094 80

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1900.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSES. — EXERCICE 1900.

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1900.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1900.	RESTES A PAYER au 1 ^{er} janvier 1901, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux budgets des exercices antérieurs (1896 à 1899), et transférés en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État	670,972 42	403,622 83	267,549 59
Dépenses propres à l'exercice	296,800,868 82	244,717,543 .	52,083,525 82
DEPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1900 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 10 mai 1900 et à l'arrêté royal du même jour	95,102,400 35	91,557,566 19	3,545,043 16
	392,574,250 59	336,738,352 02	55,835,918 57

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (suite).

RECETTES. — EXERCICES CLOS.

N. B. D'après l'article 28 de la loi sur la comptabilité de l'État, les recettes sur les exercices clos ont été portées aux comptes des exercices pendant lesquels elles ont été opérées.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances fr. 1,112,568,128 33		
Recettes pour ordre.	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette 629,685,457 74	}	1,757,558,906 46
	Fonds spéciaux rattachés au fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes 15,307,410 59		
	Fonds mis par ordonnances à la disposition du Trésor et de la caisse d'amortissement, pour le paiement des intérêts et le rachat de titres de la dette publique. 241,570,850 32		
Service de la dette publique.	Fonds mis à la disposition de MM. de Rothschild frères, à Paris, et Baring frères et C ^{ie} limited, à Londres, pour le paiement des intérêts sur les titres au porteur de la dette publique 20,491,273 »	}	467,541,421 27
	Produit des emprunts contractés pour l'exécution de travaux d'utilité publique. 24,740,997 95		
	Produit des émissions de bons du Trésor. 180,750,000 »		
Opérations diverses en dehors du service des Budgets			4,435,055,755 99
			6,659,956,151 72

COMpte DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

<i>Opérations sur les Budgets</i> — RECETTES.	Exercice 1899 fr.	15,105,959 95	} 540,640,941 80
	— 1900	525,538,001 85	
<i>Opérations de Trésorerie.</i>			6,659,986,151 72
TOTAL DES RECETTES fr.			7,200,597,095 52
Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1900.			1,507,747,541 40
TOTAL GÉNÉRAL. fr.			8,508,344,434 92

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1900.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1901.

Numéraire en caisse		96,621,041 59
Titres de la dette publique et autres valeurs.		995,515,229 50
Mandats et autres pièces acquittées	en portefeuille chez les comptables	77,755,721 57
	en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.	158,682,955 98
		216,438,657 55
		1,508,574,928 44

DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1900.

<i>Opérations sur les Budgets. — DÉPENSES.</i>	Exercice 1899 fr.	214,485,587 45	} 552,560,152 55
	— 1900	336,758,552 02	
	Exercices clos	1,558,455 10	
<i>Opérations de Trésorerie.</i>			6,647,409,355 95
	TOTAL DES DÉPENSES fr.		7,199,969,506 48
	Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1901.		1,508,574,928 44
	TOTAL GÉNÉRAL fr.		8,508,544,434 92

*Certifié exact par le Directeur général de la Trésorerie
et de la dette publique,*

G. VAN CUTSEM.

*Arrêté par le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

P. DE SMET DE NAEYER

(18)

DÉVELOPPEMENT,

PAR CLASSE DE COMPTABLES,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES FAITES PAR L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1900.

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS				
	des contributions directes, douanes et accises.	de l'enregistrement et des domaines.	de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'administration des postes ET TÉLÉGRAPHES	de l'administration de LA MARINE.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.					
Budget de l'exercice 1899	6,355,518 41	991,462 90	3,817,751 09	892,695 04	»
— — 1900	164,761,426 57	70,817,452 66	201,175,654 86	25,949,459 75	4,654,336 82
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.					
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le rem- boursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances	58,241,421 25	5,095,784 56	9,770,766 89	854,871,200 45	»
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le rem- boursement a lieu directement par les compta- bles qui en ont opéré la recette.	50,070,894 08	12,145,542 70	79,541,946 »	505,504,248 46	52,265 42
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	»	»	»	»	»
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.	»	»	»	»	»
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SER- VICE DES BUDGETS.	14,936,476 55	5,884,955 »	255,587,490 90	245,101,255 53	»
TOTAL DES RECETTES. fr.	272,563,556 84	94,931,175 71	527,695,569 74	1,626,208,857 01	4,686,600 24

faites par l'administration des finances, pendant l'année 1900.

COMPTABLES				CAISSIER de L'ÉTAT.	ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE.		TOTAL des RECETTES.
de l'administration des PRISONS.	des établissements et services régis par L'ÉTAT.	des établissements de bienfaisance ET D'ALIÉNÉS.	du Ministère de l'agriculture, etc.		Produits réalisés et versés dans le caisso de l'Etat sans l'in- tervention des comp- tables des adminis- trations des recettes.	Recettes constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.	
78,857 00	274,867 42	°	»	°	2,696,153 10	804 °	15,105,959 93
524,574 38	560,165 27	»	°	°	54,422,242 45	24,869,751 13	525,535,001 85
°	°	°	°	°	186,156,655 94	254,501 44	1,112,568,198 53
293,757 37	°	4,091,504 77	115,500 94	°	°	°	699,685,457 74
°	°	°	°	°	15,507,410 59	°	15,507,410 59
°	°	°	°	°	205,479,207 95	262,062,125 52	467,541,421 27
°	°	°	°	2,570,627,616 89	255,511,041 81	1,115,606,901 53	4,455,055,753 99
697,169 65	855,050 69	4,091,504 77	115,500 94	2,570,627,616 89	697,552,770 62	1,400,795,931 42	7,200,597,093 52

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS		COMPTABLES					
	des CONTRIBUTIONS directes, douanes et ueises.	de L'ENREGISTREMENT et des domaines.	de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'adminlstration des postes ET TÉLÉGRAPHES.	de l'administration de LA MARINE.	de l'administration des PRISONS.	des établissements et services régis par L'ÉTAT.	des établissements de bienfaisance ET D'ALIÉNÉS.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.								
a. Opérations sur les budgets en cours d'exécution (1899-1900).	25,518,586	5,538,953 83	79,601,725 85	16,800,124 75	2,543 34	"	"	"
b. Opérations sur les budgets clos.	"	"	"	"	"	"	"	"
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.								
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Mi- nistre des finances	2,466,855 20	"	4,627,754 72	142,958,731 20	"	"	"	"
b. Fonds de tiers déposés au Tré- sor et dont le remboursement a lieu directement par les compt- ables qui en ont opéré la recette.	28,852,108	9,449,716 11	79,982,598 50	505,108,427 60	52,252 02	285,375 64	"	4,116,452 05
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordon- nances visées par la Cour des comptes	"	"	"	"	"	"	"	"
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.	"	"	"	"	"	"	"	"
OPÉRATIONS DIVERSES EN DE- HORS DU SERVICE DES BUD- GETS	214,209,605 58	79,712,670 41	565,505,799 14	961,261,192 39	4,050,572 05	403,412 28	837,207 40	"
TOTAL DES PAYEMENTS.	fr. 271,047,132 58	94,501,540 33	520,067,678 21	1,624,128,475 99	4,004,968 31	688,787 92	837,207 40	4,116,452 05

faits par l'administration des finances, pendant l'année 1900.

du Ministère de l'Agriculture, etc.	Cassier de l'Etat. Payements faits		Administration de la Trésorerie.		TOTAL des PAYEMENTS	DIFFÉRENCES résultant du mouvement, pendant l'an née 1900, du portefeuille des agents du trésor dans les provinces, ainsi que des mandats et pièces acquittées en cours de circulation et de régulari- sation dans les différents ministères telles et à la fois des comptes		MONTANT des PAYEMENTS reconnus dans le compte rendu des opérations de l'année 1900
	ANNC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces	MANM l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces	Réexpédiés de ven- drait concu nuites, adulte réalisant l'in- tervention des comptables des administrations des recettes	Depenses constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales		Excédent des pièces régularisées pendant l'année sur les payements de l'année	Excédent des payements de l'année sur les pièces régularisées pendant l'année	
•	524,526,865 32	1,376,561 80	•	95,955,136 85	549,310,097 72	2,011,621 75	•	531,221,719 45
•	1,518,822 72	•	•	19,610 38	1,538,435 10	•	•	1,538,435 10
•	44,286,562 57	819 25	•	912,687,575 08	1,107,028,018 02	•	50,962 62	1,106,997,055 40
112,026 15	•	•	•	•	625,258,756 05	•	•	625,258,756 05
•	13,201,402 40	•	•	2,021 29	13,203,425 69	•	•	13,203,425 69
•	43,450,955 49	562,023,076 32	•	57,836,410 59	463,510,442 40	•	10,218,378 19	453,092,064 21
•	49,501,278 02	1,743,110,541 76	697,552,779 62	534,295,397 25	4,448,878,054 58	•	•	4,448,878,054 58
	476,285,826 52	2,106,510,599 13				2,011,621 75	10,240,340 81	
112,026 15	2,582,796,425 65		697,552,779 62	1,400,795,981 41	7,208,207,225 56	8,237,719 08		7,199,969,506 48

RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1900.			RECETTES
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces	MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifi- cation et de régu- larisation dans les départements mu- nicipaux et à la Cour des comptes.	VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1900
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	32,110,211 83	»	»	272,365,530 84
— de l'enregistrement et des domaines	2,659,248 21	»	»	94,951,175 71
Comptables de l'administration des chemins de fer	9,009,614 67	»	»	527,695,569 74
— — des postes et télégraphes.	54,120,600 57	»	»	1,620,208,857 01
— — de la marine.	201,251 28	»	»	4,686,600 24
— — des prisons	147,304 90	»	»	697,169 65
— des établissements et services régis par l'État.	10,950 50	»	»	855,030 69
— — de bienfaisance et d'aliénés	118,104 84	»	»	4,091,504 77
— du ministère de l'agriculture, etc.	19,720 56	»	»	115,500 94
Caissier de l'État.	1,059,011,571 91	»	»	2,570,627,616 89
Administration de la Trésorerie. { Versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administrations des recettes.	»	»	»	697,552,779 62
{ Virements de comptes dans les écritures centrales.	»	28,247,619 14	142,111,562 99	1,400,793,951 42
	1,157,588,359 27	28,247,619 14	142,111,562 99	7,200,597,095 52

et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1900.

TOTAL au 31 décembre 1900	PAYEMENTS « VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1900.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1901.			Observations.
		MANDATS et pièces acquittées en cours de régulari- sation et de regulari- sation dans les ad- ministrations ministé- riels et à la Cour des comptes	Che- LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces	Che- LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes	
304,473,748 67	271,047,132 58	»	»	33,426,616 09	
97,370,425 92	94,501,340 55	»	»	3,069,085 57	
536,705,184 41	520,067,678 21	»	»	9,735,506 20	
1,660,329,457 58	1,624,128,475 92	»	»	36,200,981 66	
4,887,851 52	4,664,068 51	»	»	222,883 21	
844,474 55	688,787 92	»	»	155,686 63	
845,961 19	837,207 40	»	»	8,753 79	
4,209,609 61	4,116,452 05	»	»	93,157 56	
155,021 50	112,026 13	»	»	22,995 37	
3,629,638,988 80	2,582,796,425 65	»	»	1,046,842,563 15	
697,552,779 62	697,552,779 62	»	»	»	
1,571,152,955 55	1,400,793,951 42	158,682,955 98	39,913,765 25	»	
	7,208,207,225 56				
	a) 8,237,719 08				a) La somme de fr 8,237,719 08 qui vient ici en diminution de la dépense, constitue l'excédent des paiements effectués pendant l'année 1900 sur les pièces régularisées pendant la même année
8,508,344,434 92	7,199,969,506 48	158,682,955 98	39,913,765 25	1,129,778,227 25	

(26)

COMPTE DES BUDGETS.



COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1899.



NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

Conformément à l'article 2 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1899 a eu lieu le 31 octobre 1900.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1^{er} janvier 1900, a été publié à l'appui du compte général de l'administration des finances pendant l'année 1899.

Le compte actuel présente la situation définitive des recettes et des dépenses effectuées pendant la durée de l'exercice (1^{er} janvier 1899 au 31 octobre 1900).

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS BUDGÉTAIRES.

Les produits et revenus de l'exercice 1899 ont été évalués, par la loi du budget des Voies et Moyens du 29 décembre 1898, à fr. 453,057,428 40

Les dépenses du même exercice ont été évaluées, par diverses lois, pour le service ordinaire, à 421,710,815 03
et pour les dépenses exceptionnelles, à 12,157,204 75

TOTAL. fr. 453,868,019 78

se répartissant comme il suit :

MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES des lois.	MONTANT DES CRÉDITS.		
		1 ^{re} SECTION.	2 ^e SECTION.	TOTAL.
		Service ordinaire.	Dépenses exceptionnelles	
Dette publique	5 août 1899.	126,277,962 54	100,000 »	126,377,962 54
Dotations	30 déc. 1898.	5,048,720 »	»	5,048,720 »
Justice	26 juillet 1899.	22,157,160 »	1,026,500 »	23,183,660 »
Affaires Étrangères	8 mars 1899	2,996,405 »	4,000 »	3,000,405 »
Intérieur et Instruction publique	22 juin 1899.	26,893,170 »	1,925,970 »	28,819,140 »
Agriculture et Travaux publics	5 juillet 1899	22,262,025 25	5,059,000 »	27,321,025 25
Industrie et Travail	5 août 1899.	5,594,720 »	745,000 »	6,339,720 »
Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1 ^{er} id.	138,165,054 »	»	138,165,054 »
Guerre	26 juillet 1899.	48,589,035 24	4,508,754 75	53,097,789 99
Corps de la Gendarmerie	id.	5,128,800 »	»	5,128,800 »
Finances	3 août 1899.	18,741,765 »	1,008,000 »	19,749,765 »
Non-Valeurs et Remboursements	29 déc. 1898.	1,876,000 »	»	1,876,000 »
ENSEMBLE. fr.		421,710,815 03	12,157,204 75	433,868,019 78

Les Budgets de l'exercice 1899 faisaient, par conséquent, ressortir un excédent présumé de recettes de fr. **1,169,408 62**

Ces prévisions ont été modifiées quant aux dépenses; elles se sont accrues :

	Service ordinaire	Dépenses exceptionnelles.	TOTAL.
1 ^o De crédits supplémentaires s'élevant à fr.	13,110,577 49	8,457,492 08	21,568,069 57
2 ^o Des parties d'allocations nécessaires pour solder les créances engagées sur les budgets des exercices 1895, 1896, 1897 et 1898, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 50 de la loi de comptabilité.	5,668,586 52	547,554 68	4,216,141 »
ENSEMBLE. fr.	16,779,163 81	9,005,046 76	25,784,210 57

En tenant compte de ces faits, la situation des budgets se présentait comme il suit :

Ressources ordinaires	fr. 435,037,428 40				
Dépenses	<table> <tbody> <tr> <td>Service ordinaire fr. 438,489,978 84</td> <td rowspan="2">} 459,652,230 35</td> </tr> <tr> <td>Dépenses exceptionnelles. 21,162,251 51</td> </tr> </tbody> </table>	Service ordinaire fr. 438,489,978 84	} 459,652,230 35	Dépenses exceptionnelles. 21,162,251 51	
Service ordinaire fr. 438,489,978 84	} 459,652,230 35				
Dépenses exceptionnelles. 21,162,251 51					
EXCÉDENT DE DÉPENSES	fr. 24,614,801 95				

Mais ce ne sont là que des *évaluations*, dont les faits réalisés s'écartent assez sensiblement, ainsi qu'on le verra plus loin.

Au compte des budgets ordinaires de 1899 ont été rattachés, *en recette*, les ressources extraordinaires, et, *en dépense*, les crédits spéciaux, savoir :

Ressources extraordinaires.

Dotations de l'amortissement et intérêts du capital amorti demeurés sans emploi	1,750,000 »
Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	28,000 »
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	100,000 »
Prix de vente des terrains restés sans emploi provenant d'emprises faites pour la construction des quais de l'Escaut, à Anvers.	7,000 »
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes.	250,000 »
Prix de vente de biens de cures	5,000 »
Prix de vente des terrains situés à Ostende et à Mariakerke, cédés à M. North. (Convention-loi des 8 mars/9 mai 1898.) 1 ^{re} annuité	540,000 »
Remboursement des avances faites, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	120,000 »
A REPORTER.	fr. 2,800,000 »

	REPORT . . . fr.	2,800,000 »
Prix de rachat de la section néerlandaise du chemin de fer de Liège à Maestricht. (Art. VI, 3 ^e alinéa de la Convention du 23 avril 1897 annexée à la loi du 16 avril 1898.)		3,000,000 «
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c., 2 ^e série, autorisée par arrêté royal du 15 janvier 1898.		6,437,874 60
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c., 1 ^{re} série, à l'effet de couvrir une partie des dépenses faites en numéraire en vertu de l'article 3, § 2, de la loi du 16 avril 1898. (Arrêté royal du 7 octobre 1899.)		908,654 30
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c., 3 ^e série, à l'effet de couvrir une partie des dépenses faites en numéraire en exécution des articles 4 et 5 de la loi du 16 avril 1898. (Arrêté royal du 7 octobre 1899.)		13,783 75
	ENSEMBLE . . . fr.	<u>13,160,312 65</u>

Dépenses sur ressources extraordinaires.

Il a été ouvert aux départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1899 :

1^o A titre de crédits reportés :

a) de l'exercice 1897. — Art. 6 de la loi du 9 août 1897	fr.	14,069,512 37
b) de l'exercice 1898. — Art. 5 de la loi du 9 mai 1898		100,484,612 09
		<u>114,554,124 46</u>

2^o A titre de crédits nouveaux :

Loi du 14 septembre 1898. { Art. 1 ^{er}	fr.	68,597,376 »
— 2		4,983,109 44
— 5 octobre 1899 . { Art. 1 ^{er}		29,000 »
— 2		34,000 »
— 7 octobre 1899. — Art. 12		300,000 »
		<u>73,743,485 44</u>
TOTAL	fr.	<u>188,297,609 90</u>

Si, en regard de ces crédits, soit	fr.	188,297,609 90
on place les ressources extraordinaires		13,160,312 65
		<hr/>
on constate un excédent de crédits sur les ressources de	fr.	175,137,297 25
		<hr/> <hr/>

En réunissant le Budget ordinaire au Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

Ressources ordinaires	fr.	435,037,428 40	
— extraordinaires		13,160,312 65	
		<hr/>	448,197,741 05
Services ordinaires	fr.	459,652,230 35	
— extraordinaires		188,297,609 90	
		<hr/>	647,949,840 25
			<hr/> <hr/>
Soit un excédent de crédits de	fr.	199,752,099 20	



§ 2.

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

RECETTES.

On vient de voir que les évaluations des recettes étaient de . . . fr. 448,197,741 08

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État, sur les différentes branches de revenus dont se composaient les ressources du Budget, ont été de . . . fr. 486,615,956 68

Les recouvrements effectués n'ont été que de . . . 485,271,551 65

Il est resté à recouvrer fr. 3,544,425 03

Ce reste à recouvrer se décompose ainsi qu'il suit :

NATURE DES DROITS RESTANT A RECOUVRER.	DROITS ANNULÉS OU portés en surséance indéfinie.	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT.		TOTAL DES DROITS restant A RECOUVRER.
		A recouvrer à charge des COMPTABLES.	A recouvrer à charge des REDEVABLES.	
RESSOURCES ORDINAIRES.				
<i>Impôts.</i>	Contribut ^s directes, douanes et accises	"	" 116,464 15	116,464 15
	Enregistrement et domaines.	152,775 02	" 105,555 50	258,108 41
<i>Péages.</i>	Enregistrement et domaines.	1,458 75	" "	1,458 75
	Chemins de fer, etc.	"	" 181,559 69	181,559 69
<i>Capitaux et revenus.</i>	Enregistrement et domaines	5,945 52	" 10,485 12	14,426 64
	Prisons	50 08	" 2,067 96	2,118 94
	Trésorerie générale, etc.	202 13	" 1,408,242 13	1,408,444 26
<i>Remboursements.</i>	Enregistrement et domaines.	1,200 41	" 297,054 67	298,255 08
	Prisons	"	" "	"
	Trésorerie générale, etc.	"	" 458,959 95	458,959 95
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.				
	Prix de vente de terrains devenus disponibles par suite du démantèlement des places fortes	"	" 9,920 71	9,920 71
	Remboursement d'avances faites pour compte des provinces et des communes dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	"	" 34,768 45	34,768 45
	Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de bienfaisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas.	"	" 600,000 "	600,000 "
TOTAUX. . . . fr.	150,650 81	"	3,204,794 22	3,544,425 03
			3,204,794 22	

La recette en sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués.

Si l'on place les prévisions de recettes fr. 448,197,741 05
 en regard des recouvrements opérés jusqu'à la clôture de l'exercice . . . 483,271,531 65

on constate que les prévisions ont été inférieures aux recouvrements de fr. 35,073,790 60

Voici la décomposition de ce chiffre :

		EXCÉDENT	
		DES ÉVALUATIONS sur les recettes.	DES RECETTES sur les évaluations.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
<i>Impôts</i>	Contributions directes, douanes et accises	"	8,957,646 80
	Enregistrement et domaines	"	7,559,859 09
<i>Péages</i>	Enregistrement et domaines	"	740,790 67
	Chemins de fer, etc.	"	14,274,850 07
<i>Capitiaux et revenus.</i>	Enregistrement et domaines	"	265,519 22
	Chemins de fer, etc.	21,581 05	"
	Prisons	"	20,562 17
	Trésorerie générale, etc.	"	1,750,625 76
<i>Remboursements.</i>	Contributions	"	86,918 26
	Enregistrement et domaines	"	50,678 66
	Prisons	"	"
	Trésorerie générale, etc.	"	550,527 84
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
	Dotation de l'amortissement et intérêts du capital amorti demeurés sans emploi	"	565,828 57
	Produit des aliénations extraordinaires d'immeubles	"	40,558 51
	Prix de vente des terrains restés sans emploi, provenant d'emprises faites pour la construction des quais de l'Escaut, à Anvers	"	11,959 57
	Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes	"	65,435 03
	Prix de vente de biens de cures	3,669 98	"
	Remboursement des avances faites, pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	"	26,957 85
	Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école	"	1,555 84
	Prix de rachat de la section néerlandaise du chemin de fer de Liège à Maestricht. (Art. VI, 5 ^e alinéa de la Convention du 25 avril 1897 annexée à la loi du 16 avril 1898.)	3,000,000 "	"
	Prix de la cession de la section néerlandaise de la ligne de Hasselt à Eindhoven (Art. V de la Convention du 25 avril 1897 annexée à la loi du 16 avril 1898.)	"	3,000,000 "
	Produit de la vente des terrains formant l'emplacement de l'ancien Palais de Justice à Bruxelles	"	27,886 96
	Quote-part de l'État dans le dividende attribué, pour l'exercice 1898, aux actionnaires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles	"	285,000 "
	Prix de la cession du mobilier et de l'outillage des sections du réseau Grand Central Belge, repris par la Compagnie pour l'exploitation de chemins de fer de l'État néerlandais	"	71,470 96
	Prix de la cession du mobilier et de l'outillage de la section néerlandaise du chemin de fer de Liège à Maestricht, repris par la Compagnie pour l'exploitation de chemins de fer de l'État néerlandais	"	7,073 40
		5,025,251 01	58,099,041 61
	Soit fr.		35,073,790 60

Les tableaux formant les annexes A à M permettent d'établir d'autres rapprochements en ce qui concerne les recettes de l'exercice 1899 et celles de l'exercice précédent.

DÉPENSES.

Service ordinaire.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du budget que par des lois subséquentes, s'élèvent ensemble à fr. 459,652,230 35

Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1899 montent à fr. 451,450,248 07

Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des comptes a admis la justification, ont été de fr. 449,978,223 37

Il reste à payer ou à justifier fr. 1,452,024 70

Ces ordonnances peuvent, aux termes de l'article 36 de la loi sur la comptabilité de l'État, être acquittées jusqu'au 1^{er} janvier 1904, époque de leur déchéance. Les ordonnances dont le paiement n'aura pas été réclamé dans ce délai, seront portées en recette au profit du Trésor, à l'exception de celles qui sont frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, et dont le montant doit, d'après l'article 37 de la même loi, être versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartient. Le compte final d'apurement, qui sera dressé en conformité de l'article 176 du règlement général sur la comptabilité de l'État, fera connaître plus amplement la situation de ces créances.

La comparaison entre les crédits ouverts aux Ministres (fr. 459,652,230 35 c^s) et les dépenses liquidées (fr. 451,450,248 07 c^s) fait ressortir un excédent de crédits de fr. 8,221,982 28

Mais le chiffre des dépenses comprend une somme de fr. 2,995,981 13 c^s pour crédits complémentaires à réclamer par la loi portant règlement de l'exercice 2,995,981 13

Il s'ensuit que les crédits excéderont les dépenses de fr. 11,217,963 41

Cet excédent se décompose ainsi qu'il suit :

1° Crédits à annuler définitivement,

Savoir :

a. Sur les crédits transférés de l'exercice 1895 :

Ministère de l'agriculture, etc. fr.	12,810 28	
— de la guerre	51 10	
	<hr/>	12,861 38

b. Sur les crédits transférés de l'exercice 1896 :

Ministère de la guerre fr.	1,924 27	
--------------------------------------	----------	--

c. Sur les crédits transférés de l'exercice 1897 :

Ministère de l'agriculture, etc. fr.	1,967 20	
— des chemins de fer, etc.	2,576 61	
— de la guerre	514 29	
Corps de la gendarmerie . . . :	188 35	
	<hr/>	5,246 45

d. Sur les crédits transférés de l'exercice 1898 :

Ministère de l'intérieur, etc. fr.	173 0	
— de l'agriculture, etc.	58,338 63	
— des chemins de fer, etc.	16,500 55	
— de la guerre	6,136 92	
Corps de la gendarmerie	151 81	
	<hr/>	81,500 91

e. Sur les crédits propres à l'exercice 1899 :

Dette publique. fr.	2,098,119 10	
Dotations { Sénat.	9,354 28	
{ Chambre des représentants	40 18	
{ Cour des comptes	4,847 71	
Ministère de la justice	374,520 62	
— des affaires étrangères	48,381 44	
— de l'intérieur, etc.	419,117 65	
— de l'agriculture, etc.	1,340,106 69	
— de l'industrie, etc.	394,509 31	
— des chemins de fer, etc.	1,920,691 67	
— de la guerre	822,396 67	
Corps de la gendarmerie	7,709 45	
Ministère des finances	1,123,520 35	
Non-valeurs et remboursements	189,239 08	
	<hr/>	8,752,354 20

TOTAL des crédits à annuler. . fr.

 8,853,687 21

REPORT. fr. 8,853,687 21

2° Crédits grevés de droits en faveur des créanciers de l'État, transférés à l'exercice 1900, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité,

Savoir :

a. Crédits transférés de l'exercice 1896 :

Ministère de la guerre fr. 231 70

b. Crédits transférés de l'exercice 1897 :

Ministère de l'agriculture, etc. fr. 31,865 99
 — des chemins de fer, etc. 1,017 21
 Corps de la gendarmerie 17,451 32
50,314 52

c. Crédits transférés de l'exercice 1898 :

Dette publique fr. 5,000 »
 Ministère de l'agriculture, etc. 200,565 54
 — des chemins de fer, etc. 37,758 45
 — de la guerre 13,795 12
254,899 09

d. Crédits propres à l'exercice 1899 :

Dette publique. fr. 24,200 »
 Ministère de la justice 509,509 01
 — des affaires étrangères 4,194 22
 — de l'intérieur, etc. 267,203 54
 — de l'agriculture, etc. 865,015 70
 — des chemins de fer, etc. 413,919 »
 — de la guerre 145,156 42
 — des finances 29,835 20
2,058,850 89

Montant des crédits transférés à l'exercice 1900, tel qu'il a été réglé par des décomptes dressés en conformité de l'article 165 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. 2,364,276 20

ENSEMBLE. fr. 11,217,963 41

Telle est la situation en ce qui concerne les Services ordinaires.

Services extraordinaires.

Les allocations rattachées au budget de l'exercice 1899 pour les dépenses sur ressources extraordinaires, s'élevaient à fr. 188,297,609 90

SAVOIR :

Excédents de crédits transférés de l'exercice 1897, fr.	14,069,512 37
— — — — — 1898.	100,484,612 09
Crédits votés dans le cours de l'exercice	73,743,485 44
	<hr/>
Fr.	188,297,609 90
	<hr/> <hr/>

Les dépenses liquidées pendant l'année 1899 et rattachées définitivement à cet exercice, sont de 119,011,862 61

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1900, époque de la clôture de l'exercice, sont de 119,000,641 70

Les ordonnances en circulation s'élèvent, par conséquent, à. fr. 41,220 91

Ces ordonnances sont soumises, comme celles qui concernent le service ordinaire, aux articles 36 et 37 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice aux dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1899. 119,011,862 61

on se trouve en présence d'un excédent de crédits de fr. 69,285,747 29

qui a été transféré à l'exercice 1900, conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi du 14 septembre 1899, à concurrence de 64,881,102 78

Le surplus, soit fr. 4,404,644 51
a été annulé pour cause de non emploi.

Situation générale des dépenses.

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1899 présente les résultats ci-après, qui serviront de base au règlement définitif du Budget,

SAVOIR :

1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire. fr.	449,978,225 37	} 568,978,865 07
Services extraordinaires.	119,000,641 70	
		<hr/>

À REPORTER. fr. 568,978,865 07

REPORT. fr. 568,978,865 07

b. Les paiements restant à faire ou à justifier :

Service ordinaire. fr.	1,452,024 70	}	1,463,245 64
Services extraordinaires.	11,220 91		

TOTAL des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice. fr. 570,442,110 68

2° Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

Service ordinaire.	}	Crédits reportés de l'exercice 1895 fr.	12,861 38
		— — 1896	1,924 27
		— — 1897	5,246 45
		— — 1898	81,300 91
		Crédits de l'exercice 1899	8,752,354 20
			<hr/>
			8,855,687 21
Services extraordinaires. — (Art. 6 de la loi du 9 août 1897 et art. 2 de l'arrêté royal du même jour.)			4,404,644 51

MONTANT des crédits dont l'annulation doit être prononcée par la loi portant règlement du compte de l'exercice fr. 13,258,331 72

3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1900 :

a. Service ordinaire (art. 30 de la loi sur la comptabilité) :

Crédits reportés de l'exercice 1896. fr.	231 70	}	2,564,276 20
— — 1897.	50,314 52		
— — 1898.	254,899 09		
Crédits de l'exercice 1899	2,058,850 89		

b. Services extraordinaires (art. 6 de la loi du 14 septembre 1899). 64,881,102 78

TOTAL des crédits transférés à l'exercice 1900. fr. 67,245,378 98

Ces divers résultats impliquent des autorisations de dépenses pour fr. 650,945,821 38

Les crédits alloués ne s'élevant qu'à. 647,949,840 25

des crédits complémentaires devront dès lors être accordés par la loi portant règlement de compte du Budget de 1899, pour des dépenses faites en sus des allocations budgétaires, jusqu'à concurrence d'une somme de. . . fr. 2,995,981 13

Des développements plus complets présentant, article par article, les résultats des divers budgets, font l'objet des tableaux N à Y.

Quant aux Services extraordinaires, les détails en sont présentés dans le compte même.



§ 5.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1899 ET DES EXERCICES ANTÉRIEURS.

La situation définitive du budget de l'exercice 1899 s'établit ainsi qu'il suit :

A. — *Services ordinaires.*

Recettes	fr. 469,031,404 51
Dépenses	451,430,248 07
	<hr/>
Excédent de recettes (boni)	fr. 17,601,156 44
	<hr/> <hr/>

B. — *Services extraordinaires.*

Recettes	fr. 14,240,127 14
Dépenses	119,011,862 61
	<hr/>
Excédent de dépenses	fr. 104,771,735 47
	<hr/> <hr/>

C. — *Services ordinaires et Services extraordinaires réunis.*

Recettes .	{	Services ordinaires	fr. 469,031,404 51	} 483,271,531 65
		— extraordinaires	14,240,127 14	
Dépenses .	{	Services ordinaires	fr. 451,430,248 07	} 570,442,110 68
		— extraordinaires	119,011,862 61	
Excédent de dépenses pour 1899				fr. 87,170,579 03

Mais, en tenant compte de l'excédent de dépenses constaté à la clôture de l'exercice 1898, conformément au projet de loi portant règlement du budget de cet exercice, ci 599,732 30

le résultat final, à la clôture de l'exercice 1899, se chiffre par un excédent de dépenses de fr. 87,770,311 33

§ 4.

COMPARAISON

ENTRE LE BUDGET DE 1899, D'APRÈS LES VOTES LEGISLATIFS, ET LES RÉSULTATS
QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.

On a vu que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le budget de l'exercice 1899 paraissait devoir présenter un excédent de crédits de fr. 199,752,099 20

Le compte définitif, dont on vient d'analyser les résultats, offre un excédent de dépenses de fr. 87,770,341 33 c^s.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Crédits à annuler sur ceux qui avaient été alloués par les Chambres. fr. 45,258,551 72

Il y a toutefois lieu d'en déduire les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires, et pour la régularisation desquelles des crédits seront réclamés par la loi de compte, ci 2,995,981 15

De sorte que, dans leur ensemble, les crédits alloués laissent un excédent de fr. 10,262,550 59

2° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, transférées à l'exercice 1900, en vertu de l'article 50 de la loi de comptabilité 2,564,276 20

3° Crédits pour des services extraordinaires transférés à ce même exercice, suivant l'article 6 de la loi du 14 septembre 1899 64,881,402 78

Fr. 77,507,729 57

4° Plus-value des recettes réalisées comparativement aux évaluations du budget des Voies et Moyens, ci. 55,075,790 60

La situation résultant des prévisions du budget de l'exercice 1899 s'étant ainsi modifiée à concurrence d'une somme de fr. 112,581,520 17

ce budget présente, comme on vient de le dire, un excédent de dépenses de fr. 87,170,579 03

§ 5.

RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS ET ARRÊTÉS DE 1850 A 1898 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses de l'exercice 1899, est inséré un tableau, sub. litt. Z, qui présente les résultats de la gestion financière de la Belgique, depuis le 1^{er} octobre 1830. La situation de chacun des budgets des exercices clos de 1850 à 1898 y est retracée.

Les renseignements qu'il contient, et qui sont extraits des comptes définitifs de ces soixante-neuf exercices (ceux de 1850 à 1897 sont approuvés par la Législature), se résument de la manière suivante :

Les évaluations du budget primitif des Voies et Moyens de ces exercices présentent un total de . fr. 13,364,763,312 79

Il y a lieu d'y ajouter :

1° Les produits nouveaux et les ressources supplémentaires créées par des lois spéciales. 145,104,385 55

2° Les ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du budget 287,452,984 27

3° Les fonds affectés à des dépenses spéciales. 2,275,889,520 07

Elles s'élèvent donc, en définitive, à. 16,073,190,002 68

Les crédits accordés par les lois des budgets primitifs des mêmes exercices montent ensemble à une somme de 13,470,579,382 79

A ces prévisions sont venus s'ajouter également :

1° Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, qui, après déduction des annulations de crédits, se réduisent à. 525,573,717 20

2° Des crédits complémentaires alloués par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires. 65,009,094 98

3° Des crédits pour des services extraordinaires rattachés aux exercices dont il s'agit, ci 2,689,048,608 48

A REPORTER. fr. 16,750,210,803 45 16,073,190,002 68

REPORT. . . fr. 16,750,210,803 45 16,073,190,002 68

Par contre, il faut retrancher les portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1899 a eu lieu en vertu de l'article 50 de la loi de comptabilité, soit fr. 4,216,144 2

Les crédits applicables aux dépenses se sont donc élevés à une somme de 16,745,994,662 45

Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de 672,804,659 77

Mais cette insuffisance était établie sur des prévisions.

En réalité, la comptabilité constate :

D'une part, que les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de fr. 16,467,403,011 79 c' et ont dépassé les évaluations de fr. 394,243,009 11

D'autre part, que les dépenses résultant des services faits ont été de fr. 16,468,002,744 09 c', et sont, par conséquent, restées au-dessous des crédits de 277,991,918 36

Il s'ensuit que les résultats ont dépassé les prévisions de fr. 672,204,927 47

Et qu'en définitive les budgets clos ont laissé un excédent de dépenses de fr. 599,732 30

Cet excédent de dépenses a été, comme on l'a vu, transféré en dépense extraordinaire à l'exercice 1899, comme résultat final des exercices précédents.

COMPTE DÉFINITIF
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1899



BUDGET DE

Compte des recettes, à l'époque

INDICATION des états de développement des contributions et revenus publics.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.	
RESSOURCES ORDINAIRES.			
LITT. A.	IMPÔTS	Contributions directes, douanes et accises.	153,188,170 »
— B.		Enregistrement et domaines.	52,973,000 »
— C.	PÉAGES	Enregistrement et domaines.	1,595,000 »
— D, E, F.		Chemins de fer, postes, etc.	209,437,200 »
— G.	CAPITAUX ET REVENUS.	Enregistrement et domaines.	2,773,000 »
— H.		Chemins de fer, postes, etc.	115,000 »
— I.	REMBOURSEMENTS	Prisons	352,500 »
— J.		Trésorerie générale, etc.	10,504,400 »
— K.	REMBOURSEMENTS	Contributions directes, etc.	740,000 »
— L.		Enregistrement et domaines.	528,000 »
— L ^{bis} .	REMBOURSEMENTS	Prisons.	22,084 »
— M.		Trésorerie générale, etc.	2,918,165 40
TOTAUX. fr.		435,037,428 40	
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Dotations de l'amortissement et intérêts du capital amorti demeurés sans emploi		1,750,000 »	
Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut		28,000 »	
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		100,000 »	
Prix de vente des terrains restés sans emploi provenant d'emprises faites pour la construction des quais de l'Escaut à Anvers		7,000 »	
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes		250,000 »	
Prix de vente de biens de cures		5,000 »	
Prix de vente des terrains situés à Ostende et à Mariakerke, cédés à M. North. (Convention-loi des 8 mars/9 mai 1898.) 1 ^{re} annuité		540,000 »	
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux		120,000 »	
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour la construction de maisons d'école		»	
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas		»	
Prix de rachat de la section néerlandaise du chemin de fer de Liège à Maestricht. (Art. VI, 5 ^e alinéa de la Convention du 23 avril 1897 annexée à la loi du 16 avril 1898.)		3,000,000 »	
A REPORTER. fr.		5,800,000 »	

L'EXERCICE 1899.

de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÉGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1899.	En 1900.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOURVREMENTS.	
162,262,280 95	155,855,755 28	6,310,090 52	162,145,825 80	116,404 15	•	8,957,646 80	162,145,825 80
60,750,948 10	60,565,980 95	146,849 76	60,512,859 69	258,108 41	•	7,559,859 69	60,512,859 69
2,357,240 42	1,671,705 99	664,086 68	2,355,790 67	1,458 75	•	740,790 67	2,355,790 67
225,805,589 76	219,001,625 94	4,710,426 15	225,712,050 07	181,559 69	•	14,274,850 07	225,712,050 07
5,050,745 86	5,001,545 34	34,775 88	5,056,319 22	14,426 64	•	265,519 22	5,056,319 22
95,418 97	95,418 97	•	95,418 97	•	21,581 05	•	95,418 97
375,181 11	294,224 27	78,837 90	375,062 17	2,118 94	•	20,562 17	375,062 17
15,565,468 02	9,318,874 85	2,826,148 93	12,145,023 76	1,408,444 26	•	1,750,625 76	12,145,023 76
826,918 26	785,690 57	45,227 89	826,918 26	•	•	86,918 26	826,918 26
876, 15 74	455,590 95	125,078 71	578,678 66	298,235 08	•	50,678 66	578,678 66
22,984 •	22,984 •	•	22,984 •	•	•	•	22,984 •
5,687,433 19	3,102,747 65	145,745 59	5,248,493 24	458,939 95	•	530,527 84	5,248,493 24
471,751,140 58	455,948,156 52	15,085,267 99	469,031,404 51	2,699,735 87	21,581 05	54,015,557 14	469,031,404 51
2,515,828 37	2,515,828 37	•	2,515,828 37	•	•	565,828 37	2,515,828 37
28,000 •	28,000 •	•	28,000 •	•	•	•	28,000 •
140,558 51	140,558 51	•	140,558 51	•	•	40,558 51	140,558 51
18,959 57	18,959 57	•	18,959 57	•	•	11,959 57	18,959 57
325,353 74	292,761 07	22,671 96	315,433 03	9,920 71	•	65,433 03	315,433 03
1,350 02	1,350 02	•	1,350 02	•	3,669 98	•	1,350 02
540,000 •	540,000 •	•	540,000 •	•	•	•	540,000 •
181,706 28	146,937 85	•	146,937 85	34,768 45	•	26,937 85	146,937 85
1,535 84	1,535 84	•	1,535 84	•	•	1,335 84	1,535 84
600,000 •	•	•	•	600,000 •	•	•	•
•	•	•	•	•	3,000,000 •	•	•
4,155,072 35	3,485,711 21	22,671 96	3,508,383 17	644,889 16	3,005,669 98	712,053 15	3,508,383 17

BUDGET DE L'EXER

Compte des recettes, à l'époque

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT fr.	5,800,000 •
Prix de la cession de la section néerlandaise de la ligne de Hasselt à Eindhoven. (Art. V de la convention du 23 avril 1897 annexée à la loi du 16 avril 1898.)	•
Produit de la vente des terrains formant l'emplacement de l'ancien Palais de Justice, à Bruxelles	•
Quote-part de l'État dans le dividende attribué, pour l'exercice 1898, aux actionnaires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles	•
Prix de la cession du mobilier et de l'outillage des sections du réseau Grand Central Belge, repris par la Compagnie pour l'exploitation de chemins de fer de l'État néerlandais	•
Prix de la cession du mobilier et de l'outillage de la section néerlandaise du chemin de fer de Liège à Maestricht, repris par la Compagnie pour l'exploitation de chemins de fer de l'État néerlandais	•
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 5 p. c., 2 ^e série, autorisée par arrêté royal du 15 janvier 1898.	6,457,874 60
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 5 %, 1 ^{re} série, à l'effet de couvrir une partie des dépenses faites en numéraire en vertu de l'article 5, § 2, de la loi du 16 avril 1898 (Arrêté royal du 7 octobre 1899)	908,654 50
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 5 %, 5 ^e série à l'effet de couvrir une partie des dépenses faites en numéraire en exécution des articles 4 et 5 de la loi du 16 avril 1898. (Arrêté royal du 7 octobre 1899.)	15,785 75
TOTAUX fr.	15,160,512 65
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES. fr.	435,037,428 40
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	448,197,741 05

CICE 1899 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE À RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÉGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1899	En 1900.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOUVREMENTS.	
4,155,072 35	3,485,711 21	22,671 06	3,508,383 17	644,089 16	5,003,669 98	712,053 15	3,508,383 17
5,000,000 .	5,000,000 .	•	5,000,000 .	•	•	3,000,000 .	5,000,000 .
27,886 06	27,886 06	•	27,886 06	•	•	27,886 06	27,886 06
265,000 .	265,000 .	•	265,000 .	•	•	265,000 .	265,000 .
71,470 96	71,470 96	•	71,470 96	•	•	71,470 96	71,470 96
7,073 40	7,073 40	•	7,073 40	•	•	7,073 40	7,073 40
6,457,874 60	6,457,874 60	•	6,457,874 60	•	•	•	6,457,874 60
908,654 30	908,654 30	•	908,654 30	•	•	•	908,654 30
13,785 75	13,785 75	•	13,785 75	•	•	•	13,785 75
14,884,816 30	14,217,455 18	22,671 06	14,240,127 14	644,089 16	5,003,669 98	4,083,484 47	14,240,127 14
171,731,140 38	453,948,130 52	15,085,267 99	469,031,404 51	2,699,735 87	21,581 03	34,015,537 14	469,031,404 51
486,615,956 68	468,165,591 70	15,105,959 95	483,271,551 65	3,344,425 03	3,025,251 01	38,099,041 61	483,271,551 65
					35,073,790 00		

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.			DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
	1 ^{re} SECTION. Service ordinaire.	2 ^e SECTION Dépenses exceptionnelles.	Total		En 1899.	En 1900.
SERVICE ORDINAIRE						
<i>Dépenses sur les crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>						
Exercice 1895.						
Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics . . .	2,092 20	10,718 08	12,810 28	•	•	•
— de la Guerre	51 10	•	51 10	•	•	•
	2,143 50	10,718 08	12,861 38	•	•	•
Exercice 1896.						
Ministère de la Guerre	2,155 97	•	2,155 97	•	•	•
Exercice 1897.						
Ministère de la Justice	•	36 114 08	36,114 08	36,114 08	20,500 •	15,814 08
— de l'Agriculture et des Travaux publics . . .	37,348 95	15,000 •	52,348 95	18,515 74	•	18,515 74
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . .	5,279 55	•	5,279 55	1,685 75	•	1,685 75
— de la Guerre	58,998 91	•	58,998 91	58,484 62	18,788 76	39,695 86
Corps de la Gendarmerie	26,840 •	•	26,840 •	9,229 55	4,800 04	4,429 20
Ministère des Finances	•	11,294 54	11,294 54	11,294 54	11,294 54	•
	128,476 59	62,408 42	190,884 81	135,525 84	55,185 14	80,140 70
Exercice 1898.						
Dette publique	5,000 •	•	5,000 •	•	•	•
Ministère de la Justice	1,044 56	•	1,044 56	1,044 56	1,044 56	•
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique . .	•	192,555 12	192,555 12	192,562 12	•	192,562 12
— de l'Agriculture et des Travaux publics . . .	593,597 55	262,626 60	856,223 95	597,519 78	205,481 60	591,858 18
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . .	2,800,939 90	15,250 •	2,814,189 90	2,559,950 92	2,471,614 99	86,555 93
— de la Guerre	529,887 15	6,016 46	535,903 61	515,971 57	53,582 50	282,005 47
Corps de la Gendarmerie	7,541 70	•	7,541 70	7,589 89	3,254 88	4,155 01
	5,555,810 66	474,428 18	4,010,258 84	5,674,058 84	2,714,778 53	956,674 71

CICE 1899 (SUITE).

de la clôture de l'exercice.

ET JUSTIFIÉS		PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations.
Total.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1900, conformé- ment à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS à reporter de l'exercice 1899.	
		"	"	"	"	12,810 28	"	"	12,810 28	"
"	"	"	"	51 10	"	"	51 10	"	"	
"	"	"	"	12,861 58	"	"	12,861 58	"	"	
"	"	"	"	2,155 97	"	"	1,924 27	231 70	"	
56,114 08	"	"	"	"	"	"	"	"	56,114 08	
18,515 74	"	"	"	33,835 19	"	"	1,967 20	31,865 90	18,515 74	
1,685 73	"	"	"	3,595 82	"	"	2,576 61	1,017 21	1,685 73	
58,484 62	"	"	"	514 29	"	"	514 29	"	58,484 62	
9,229 53	"	"	"	17,619 67	"	"	188 35	17,451 32	9,229 53	
11,294 54	"	"	"	"	"	"	"	"	11,294 54	
155,325 84	"	"	"	55,560 97	"	"	3,246 45	50,514 52	155,325 84	
"	"	"	"	3,000 00	"	"	"	3,000 00	"	
1,044 56	"	"	"	"	"	"	"	"	1,044 56	
192,362 12	"	"	"	175 00	"	"	175 00	"	192,362 12	
597,519 78	"	"	"	258,704 17	"	"	58,358 63	200,565 54	597,519 78	
2,557,950 92	2,000 00	"	"	54,258 98	"	"	16,500 55	37,758 43	2,559,950 92	
315,585 97	585 60	"	"	19,952 04	"	"	6,136 92	13,795 12	315,971 57	
7,389 89	"	"	"	151 81	"	"	151 81	"	7,389 89	
3,671,455 24	2,585 60	"	"	336,200 00	"	"	81,300 91	254,899 09	3,674,038 84	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.			DÉPENSES résultant des SERVICES PAIS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
		1 ^{re} SECTION. — Service ordinaire.	2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.	Total.		En 1899.	En 1900.
	<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>						
Litt. N.	Dette publique	127,683,789 10	100,000 "	127,783,789 10	125,959,227 34	97,460,096 15	28,415,517 79
	Liste civile	3,300,000 "	" "	3,300,000 "	3,300,000 "	3,300,000 "	" "
	Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre	200,000 "	" "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	" "
— O.	Dotations						
	Sénat	210,000 "	" "	210,000 "	200,645 72	195,577 70	5,068 02
	Chambre des Représentants	1,005,070 "	" "	1,005,070 "	1,005,029 82	975,652 64	29,577 18
	Cour des comptes	335,650 "	" "	335,650 "	330,802 29	309,707 19	21,095 10
— P.	Ministère de la Justice	22,760,130 "	1,052,250 "	23,812,380 "	23,965,863 56	16,265,052 50	7,677,408 95
— Q.	— des Affaires Étrangères	3,224,903 "	12,000 "	3,236,903 "	3,184,327 54	2,679,294 54	485,048 67
— R.	— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	26,986,845 56	2,025,801 82	29,012,647 38	28,337,623 98	23,619,705 89	4,438,864 89
— S.	— de l'Agriculture et des Travaux publics	24,022,293 97	3,521,310 26	27,543,604 23	25,138,483 84	15,611,547 24	9,165,059 55
— T.	— de l'Industrie et du Travail	3,595,820 "	745,000 "	4,340,820 "	3,946,310 69	3,259,525 90	678,880 62
— U.	— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	147,005,590 65	18,500 "	147,024,090 65	145,205,643 38	46,158,155 88	98,598,048 32
— V.	— de la Guerre	48,680,335 24	12,508,734 75	60,989,069 99	60,021,516 90	17,005,618 99	42,959,999 92
— W.	Corps de la Gendarmerie	5,168,800 "	" "	5,168,800 "	5,161,000 55	3,706,354 45	1,454,703 60
— X.	Ministère des Finances	18,768,165 "	1,031,100 "	19,799,265 "	18,787,471 79	2,522,035 49	16,214,584 12
— Y.	Non-Valeurs et Remboursements	1,876,000 "	" "	1,876,000 "	2,788,848 59	528,542 62	2,257,544 78
		434,821,592 52	20,614,696 83	455,436,289 35	447,620,883 39	233,772,644 98	212,398,801 31

CICE 1899 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

ET JUSTIFIÉS	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations.
	Total.	Sur ordonnances en circulation.			Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS À transférer à l'exer- cice 1900, conformé- ment à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	
125,875,413 04	83,815 40	•	2,122,519 10	207,757 54	207,757 53	2,098,119 10	24,200 •	125,959,227 34	
5,500,000 •	•	•	•	•	•	•	•	3,500,000 •	
200,000 •	•	•	•	•	•	•	•	200,000 •	
200,645 72	•	•	9,554 28	•	•	9,554 28	•	200,645 72	
1,005,029 82	•	•	40 18	•	•	40 18	•	1,005,029 82	
330,802 29	•	•	4,847 71	•	•	4,847 71	•	330,802 29	
25,940,441 45	25,421 91	•	683,829 65	837,312 99	837,312 99	374,520 62	309,300 01	23,965,863 36	
5,164,545 01	19,984 33	•	52,575 66	•	•	48,581 44	4,194 22	5,184,327 34	
28,058,568 78	279,055 20	•	686,520 99	11,297 59	11,297 59	419,117 65	267,203 34	28,337,623 98	
24,774,606 59	363,877 25	•	2,205,120 39	•	•	1,340,106 69	805,013 70	25,138,483 84	
5,958,206 52	8,104 17	•	394,509 31	•	•	394,509 31	•	5,946,310 69	
114,756,204 20	559,459 18	•	2,534,610 67	606,163 40	606,163 40	1,920,691 67	413,919 •	145,295,643 38	
59,963,618 91	55,807 99	•	967,553 09	•	•	822,396 67	145,156 42	60,021,516 90	
5,161,058 05	32 50	•	7,709 45	•	•	7,709 45	•	5,161,090 55	
18,736,619 61	50,852 18	•	1,153,155 55	141,362 34	141,562 34	1,123,520 35	29,855 20	18,787,471 79	
2,785,887 40	2,060 99	•	189,259 08	1,102,087 47	1,102,087 47	189,259 08	•	2,788,848 59	
416,171,446 29	1,449,459 10	•	10,811,185 09	2,995,981 13	2,995,981 13	8,752,351 20	2,058,850 89	447,620,885 39	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1899	Articles de l'arrêté royal du 9 mai 1898.	DÉSIGNATION DES SERVICES	CREDITS RAPPORTÉS		CREDITS alloués par les lois des 14 juillet et 7 octobre 1899	Total	DEPENSES résultant des services faits — DROITS constatés et de donations ou profits des créanciers de l'Etat
				de l'exercice 1897	de l'exercice 1898			
DEPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES								
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique								
<i>Service de l'Instruction publique</i>								
1	1a	1a	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	2,280 90	»	»	215,515 26	•
1a	1b	1b	Id id	•	93,212 36	•		93,156 05
1b	2 ^a	•	Id id	•	•	120,000	•	55,428 60
TOTALS pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique fr				2 280 90	93,212 36	120,000	215,515 26	128,984 65
Ministère de l'Agriculture								
<i>Eaux et Forêts</i>								
2	•	5	Terrains incultes domaniaux Boisement	•	96,426 70	•	196,426 70	50,808 92
2a	1	•	Id id	•	•	100,000		•
TOTALS fr				•	96,426 70	100,000	196,426 70	50,808 92
<i>Voirie vicinale et hygiène publique</i>								
5	2	•	Voirie vicinale Travaux de construction	•	•	3,500,000	3,500,000	966,881 •
TOTALS fr				•	•	3,500,000	3,500,000	966,881 •
TOTALS pour le Ministère de l'Agriculture fr				•	96,426 70	3,600,000	3,696,426 70	1,017,689 92
Ministère des Finances et des Travaux publics								
<i>Domaines</i>								
4	•	45a	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes	500,000	•	•	600,000	91,772 34
4a	8	•	Id id	•	•	500,000		•
A REPORTER fr				500,000	•	500,000	600,000	91,772 34

CICE 1899 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DEPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1899.	En 1900.	Total	sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1900 en vertu de l'art. 6 de la loi du 14 sept. 1899.	CRÉDITS à décaisser de l'exercice 1899.	
•	•	•	•	•	2,280 90	2,280 90	•	•	
95,055 53	0 50	95,056 03	100 02	•	76 51	•	76 51	95,156 05	
52,817 76	5,010 84	55,828 60	•	•	84,171 40	•	84,171 40	55,828 60	
125,875 29	5,011 54	128,884 65	100 02	•	86,528 61	2,280 90	84,247 71	128,984 65	
50,808 92	•	50,808 92	•	•	45,617 78	•	45,617 78	50,808 92	
•	•	•	•	•	100,000 •	•	100,000 •	•	
50,808 92	•	50,808 92	•	•	145,617 78	•	145,617 78	50,808 92	
966,881 •	•	966,881 •	•	•	2,555,119 •	•	2,555,119 •	966,881 •	
966,881 •	•	966,881 •	•	•	2,555,119 •	•	2,555,119 •	966,881 •	
1,017,689 92	•	1,017,689 92	•	•	2,678,756 78	•	2,678,756 78	1,017,689 92	
91,004 94	767 40	91,772 54	•	•	208,227 66	208,227 66	•	91,772 54	
•	•	•	•	•	500,000 •	•	500,000 •	•	
91,004 94	767 40	91,772 54	•	•	508,227 66	208,227 66	500,000 •	91,772 54	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1899.	Articles de l'arrêté royal du 9 mai 1898.	DESIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 14 sept., 5 et 7 octobre 1899.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES PAÏES. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1897.	de l'exercice 1898.			
			REPORT. fr.	500,000	»	300,000	600,000	91,772 34
5	°	46a	Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine forestier et à étendre ou à régulariser les limites des propriétés de l'Etat, notamment des dunes domaniales.	»	76,296 50	»	576,296 50	76,296 50
5a	10	°	Id.	»	»	300,000	»	656 74
6	9	°	Travaux d'aménagement pour la mise en valeur des dunes domaniales.	»	»	300,000	300,000	»
7	°	47	Acquisition de la propriété dite du « Grand Bois » située sur le territoire des communes de Vielsalm, Petit-Thier et Hého	2,066 55	»	»	2,066 55	»
8	11	°	Acquisition d'une propriété sise à Petit-Thier, enclavée dans le domaine du « Grand-Bois », ainsi que des forêts de Conques et de Rohaimont	»	»	560,000	560,000	553,581 70
9	°	48	Acquisition de terrains contigus à une propriété domaniale. — Travaux de voirie	85,976 28	»	»	85,976 28	»
*	°	°	Rachat du droit d'usage grevant la forêt domaniale de Soignes. (Loi du 5 octobre 1899, <i>Moniteur</i> n° 273.)	»	»	29,000	29,000	28,881 63
°	°	°	Rachat du droit d'usage grevant la forêt domaniale de la « Vecquée ». (Loi du 5 octobre 1899, <i>Moniteur</i> n° 279.)	»	»	54,000	54,000	»
10	°	50	Middelkerke. — Construction d'un perré avec promenoir à l'est de la rue de l'Eglise	169,885 59	»	»	»	169,885 59
10a	°	50a	Middelkerke. — Placement d'une grille de clôture le long de l'hospice Roger de Grimberghe	»	90,000	»	284,885 59	50,114 61
10b	13	°	Middelkerke. — Construction d'un perré avec promenoir à l'est de la rue de l'Eglise — Placement d'une grille de clôture le long de l'hospice Roger de Grimberghe	»	»	25,000	»	»
11	°	51a	Construction d'un perré entre le fort Wellington et la digue d'Albertus, à Mariakerke	9,454 66	»	»	9,454 66	»
12	°	52a	Acquisition d'immeubles, etc., à Mariakerke et à Ostende	»	743 35	»	743 33	59 »
13	12	°	Acquisition de terrains situés entre le canal de Willebroeck et la gare de Schaerbeek, sur les communes de Laeken, de Schaerbeek, d'Evere, de Neder-over-Heembeek et de Haeren	»	»	518,000	518,000	250,692 85
			TOTAUX. fr.	567,382 68	167,039 83	1,866,000	2,600,422 51	981,900 74
			<i>Divers.</i>					
14	2°	°	Exécution de la convention du 5 juillet 1890 conclue avec l'Etat indépendant du Congo. (Loi du 4 août 1890)	»	»	2,000,000	2,000,000	2,000,000 »
			A REPORTER. fr.	»	»	2,000,000	2,000,000	2,000,000 »

CICE 1899 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1899.	En 1900.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1900 en vertu de l'art. 6 de la loi du 14 septembre 1899	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1899.	
91,004 94	767 40	91,772 34	»	»	508,227 66	208,227 66	300,000 »	91,772 34	
20,915 64	49,382 86	70,298 50	»	»	»	»	»	70,298 50	
»	636 74	636 74	»	»	299,563 20	»	299,563 26	636 74	
»	»	»	»	»	300,000 »	»	300,000 »	»	
»	»	»	»	»	2,066 55	2,066 55	»	»	
555,581 70	»	555,581 70	»	»	6,418 50	»	6,418 50	555,581 70	
»	»	»	»	»	85,976 28	85,976 28	»	»	
28,881 65	»	28,881 65	»	»	118 57	»	118 57	28,881 65	
»	»	»	»	»	34,000 »	»	34,000 »	»	
169,885 59	»	169,885 59	»	»	»	»	»	169,885 59	
50,114 61	»	50,114 61	»	»	59,885 59	»	59,885 59	50,114 61	
»	»	»	»	»	25,000 »	»	25,000 »	»	
»	»	»	»	»	9,454 66	9,454 66	»	»	
59 »	»	59 »	»	»	704 55	»	704 55	59 »	
250,692 85	»	250,692 85	»	»	287,507 17	»	287,507 17	250,692 85	
951,115 74	50,787 »	981,900 74	»	»	1,618,521 77	505,724 95	1,512,796 82	981,900 74	
2,000,000 »	»	2,000,000 »	»	»	»	»	»	2,000,000 »	
2,000,000 »	»	2,000,000 »	»	»	»	»	»	2,000,000 »	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux	Articles du Budget extraordinaire de 1899.	Articles de l'arrêté royal du 9 mai 1898.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS REPORTES		CREDITS alloués par les lois des 14 sept., 5 et 7 oct. 1899	Total	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1897.	de l'exercice 1898			
			REPORT . . . fr.	•	•	2,000,000 »	2,000,000 »	2,000,000 •
15	•	55	Exécution de la convention du 25 avril 1897 entre la Belgique et les Pays Bas — Reprise des lignes de chemins de fer situées sur les territoires des deux Etats	•	7,133 58	•	7,133 58	•
16	•	•	Exécution de la convention du 5 novembre 1898. — Rachat de la concession du chemin de fer des Plateaux de Heve — Capitalisation des annuités dues par l'Etat	•	22,546,178 25	•	22,546,178 25	15,469,178 25
			TOTAUX . . . fr.	•	22,553,311 65	2,000,000 »	24,553,311 65	15,469,178 25
			<i>Travaux publics — Routes et Bâtimens civils.</i>					
17	•	4a	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccords Construction de ponts ou subsides pour constructions de l'espece. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés, subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	1 82	•	•		0 50
17a	•	4b	Routes et raccords construction, redressement et amélioration Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés, subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	•	65,459 04	•	5,063,160 86	61,486 •
17b	14	•	Id	•	•	5,000,000 »		2,731,488 47
18	•	5	Construction d'une avenue vers Tervueren, dans le prolongement de la rue de la Loi, à Bruxelles.	64,250 89	•	•	64 250 89	61,848 74
19	15	•	Acquisition de terrains entre la rue Caudenberg et la rue des Trois-Têtes, à Bruxelles	•	•	3,500,000 »	3,500,000 »	•
20	16	•	Suppression des passages à niveau sur le chemin de fer de l'Etat, à Alost et à Mons-Jemappes	•	•	500,000 »	500,000 »	58,614 02
21	17	•	Pont du Val-Benoît sur la Meuse, à Liège remplacement des piles du pont	•	•	200,000 »	200,000 »	•
22	•	6	Ecole de médecine vétérinaire; travaux de construction	•	456,587 59	•	636,587 59	75,462 57
22a	18	•	Id.	•	•	200,000 »		•
•	•	•	Indemnité judiciaire à payer aux entrepreneurs de la construction de l'hôtel du ministre des chemins de fer, à Bruxelles (Loi du 7 octobre 1899, <i>Moniteur</i> n° 279.)	•	•	300,000 »	300,000 »	280,279 08
23	19	•	Arcade monumentale du parc du Cinquantième — Travaux de conservation	•	•	100,000 »	100,000 »	•
			TOTAUX . . . fr.	64,252 71	502,046 63	9,800,000 »	10,566,279 34	3,247,179 18

CICE 1899 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUES ET JUSTIFIES.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CREDITS excédant	RESULTATS POUR LE RECULEMENT DEFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1899.	En 1900	Total	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	les DEPENSES.	CREDITS annulés	CREDITS reportés à l'exercice 1900 en vertu de l'art. 6 de la loi du 15 septembre 1899.	CREDITS déterminés de l'exercice 1899	
2,000,000	•	2,000,000	•	•	•	•	•	2,000,000	
•	•	•	•	•	7,155 58	•	7,155 58	•	
15,469,178 25	•	15,469,178 25	•	•	8,877,000	•	8,877,000	15,469,178 25	
15,469,178 25	•	15,469,178 25	•	•	8,884,155 58	•	8,884,155 58	15,469,178 25	
•	•	•	•	•	•	•	•	•	
0 50	•	0 50	•	•	1 52	1 52	•	0 50	
60,683 60	797 15	61,480 82	5 18	•	3,973 04	•	3,973 04	61,486	
2,637,348 27	92,725 88	2,730,074 15	1,414 32	•	2,268,511 55	•	2,268,511 55	2,751,488 47	
8,859 24	52,989 50	61,848 74	•	•	2,582 15	2,582 15	•	61,848 74	
•	•	•	•	•	3,500,000	•	3,500,000	•	
58,459 02	175	58,614 02	•	•	461,585 98	•	461,585 98	58,614 02	
•	•	•	•	•	200,000	•	200,000	•	
75,406 57	56	75,462 57	•	•	363,125 02	•	363,125 02	75,462 57	
•	•	•	•	•	200,000	•	200,000	•	
280,279 08	•	280,279 08	•	•	19,720 02	•	19,720 02	280,279 08	
•	•	•	•	•	100,000	•	100,000	•	
3,099,016 17	146,743 51	3,245,759 68	1,419 50	•	7,119,100 16	2,585 67	7,116,716 49	3,247,179 18	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1899.	Articles de l'arrêté royal du 9 mai 1898.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 14 sept., 8 et 7 octobre 1899.	Total.	DÉPENSES résultant des services faits. — BILLET consistant en ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1897.	de l'exercice 1898.			
<i>Travaux hydrauliques.</i>								
24	"	7a	Meuse. — Expropriations et travaux	549,941 15	"	"	1,799,941 15	549,941 15
24a	"	7b	Id. id.	"	750,000	"		498,429 08
24b	20	"	Id. id.	"	"	700,000		"
25	"	8a	Ourthe. — Expropriations et travaux	125,000	"	"	875,000	19,850 19
25a	21	"	Id. id.	"	"	750,000		40 85
26	"	9b	Escaut. — Expropriations et travaux	"	857,181 91	"	1,857,181 91	857,181 88
26a	25	"	Id. id.	"	"	1,000,000		336,133 89
27	"	10	Lys — Expropriations et travaux	"	500,000	"	500,000	"
28	"	19	Ruisseau de l'Espierre. — Expropriations et travaux	"	299,235	"	299,235	1,560
29	"	15a	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux	108,707 41	"	"	758,707 41	108,227 38
29a	"	15b	Id. id.	"	200,000	"		200,000
29b	24	"	Id. id.	"	"	450,000		411,473 66
30	25	"	Canal de la Lys à l'Yperlée — Expropriations et Travaux	"	"	250,000	250,000	"
31	"	15a	Canal de dérivation de la Lys — Expropriations et travaux	"	100,000	"	100,000	2,525
32	"	16a	Canaux de Furnes à Dunkerque et de Furnes à Bergues — Expropriations et travaux	"	150,000	"	150,000	37,040 03
33	"	17	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux	5,254,200 06	"	"	6,254,200 06	1,241,419 52
33a	"	17a	Id. id.	"	2,000,000	"		"
33b	20	"	Id. id.	"	"	1,000,000		"
34	"	18a	Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux	1,352 15	"	"	1,352 15	"
35	50	"	Canal de Bruxelles au Ruppel — Transformation (5 ^e annuité).	"	"	350,000	350,000	350,000
36	"	20	Subside éventuel à la commune de Laeken pour l'indemniser des pertes qui résulteront pour elle d'un changement de délimitation rendu nécessaire par la création des installations maritimes de Bruxelles	100,000	"	"	100,000	100,000
37	"	21a	Canaux houilliers. — Expropriations et travaux.	2,078,871 86	"	"	4,578,871 80	1,255,062 70
37a	"	21b	Id. id.	"	1,000,000	"		"
37b	22	"	Id. id.	"	"	1,500,000		"
A REPORTER . . . fr.				5,998,072 53	5,856,416 91	6,000,000	17,854,489 44	5,747,794 98

CICE 1899 (SUITE).

de la clôture de l'exercice suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS EXCÉDANT	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1899.	En 1900.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	tes DÉPENSES	CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1900 en vertu de l'art. 6 de la loi du 14 septembre 1890.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1899.	
340,941 15	•	340,941 15	•	•	•	•	•	340,941 15	
478,503 47	18,126 21	406,429 68	•	•	253,570 32	•	253,570 32	406 429 68	
•	•	•	•	•	700,000 •	•	700,000 •	•	
19,752 69	97 50	19,850 19	•	•	103,149 81	105,149 81	•	19,850 19	
40 83	•	40 83	•	•	749,959 17	•	749,959 17	40 83	
856,073 28	1,108 60	857,181 88	•	•	0 03	•	0 03	857,181 88	
515,830 19	20,305 70	536,135 89	•	•	663,866 11	•	663,866 11	536,135 89	
•	•	•	•	•	500,000 •	•	500,000 •	•	
1,435 •	125 •	1,560 •	•	•	297,675 •	•	297,675 •	1,560 •	
108,227 58	•	108,227 58	•	•	480 03	480 03	•	108,227 58	
200,000	•	200,000 •	•	•	•	•	•	200,000 •	
411,255 66	218 •	411,473 66	•	•	58,523 54	•	58,523 54	411,473 66	
•	•	•	•	•	250,000 •	•	250,000 •	•	
2,525 •	200 •	2,525 •	•	•	97,475 •	•	97,475 •	2,525 •	
56,400 53	648 50	57,049 03	•	•	112,950 97	•	112,950 97	57,049 03	
1,221,552 71	20,066 81	1,241,419 52	•	•	1,992,780 54	1,992,780 54	•	1,241,419 52	
•	•	•	•	•	2,000,000 •	•	2,000,000 •	•	
•	•	•	•	•	1,000,000 •	•	1,000,000 •	•	
•	•	•	•	•	1,352 13	1,352 13	•	•	
350,000 •	•	350,000 •	•	•	•	•	•	350,000 •	
100,000 •	•	100,000 •	•	•	•	•	•	100,000 •	
1,255,004 42	2,821 17	1,255,825 59	137 20	•	842,909 01	842,909 01	•	1,235,962 70	
•	•	•	•	•	1,000,000 •	•	1,000,000 •	•	
•	•	•	•	•	1,500,000 •	•	1,500,000 •	•	
5,683,942 20	65,715 40	5,747,657 78	137 20	•	12,106,694 46	2,942,671 52	9,164,022 94	5,747,794 98	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1897.	Articles de l'arrêté royal du 9 mai 1898.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 14 sept., 8 et 7 octobre 1899.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des Trésoriers de l'État.
				de l'exercice 1897.	de l'exercice 1898.			
			Report . . . fr.	5,998,072 55	5,856,416 91	6,000,000	17,854,489 44	5,747,794 98
38	"	22a	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux. — Dragages	"	2,705,445 81	"	4,705,445 81	2,705,445 81
38a	28	"	Id. id.	"	"	2,000,000		1,992,311 67
39	"	25a	Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux — Traitements salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux — Indemnités des fonctionnaires, membres de la Commission mixte de contrôle	175 02	"	"	-	175 02
39a	"	25b	Id. id.	"	1,111,945 11	"	"	1,111,920 11
39b	29	"	Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux — Traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. — Indemnités des fonctionnaires, membres de la commission mixte de contrôle — Établissement d'un bassin pour les bateaux pêcheurs	"	"	6,500,000	7,612,120 13	3,517,199 05
40	"	24a	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux — Dragages	525,549 57	"	"	"	525,549 57
40a	"	24b	Id. id.	"	3,000,000	"	6,525,349 57	3,000,000
40b	27	"	Id. id.	"	"	3,000,000	"	940,622 28
41	31	"	Côtes. — Expropriations et travaux	"	"	500,000	500,000	75 85
			Totaux. . . . fr.	6,523,597 12	12,673,807 85	18,000,000	37,197,404 95	18,570,804 52
			Totaux pour le Ministère des Finances et des Travaux publics fr.	7,155,212 51	33,696,205 92	31,666,000	74,517,418 43	38,269,152 49
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.					
			<i>Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.</i>					
42	"	25a	Chemins de fer. — Voies et travaux	2,151,994 11	"	"	33,793,466 33	2,151,994 11
42a	"	25b	Id. id.	"	14,289,472 22	"		14,285,346 76
42b	3	"	Id. id.	"	"	17,352,000		5,221,143 22
			A REPORTER. . . . fr.	2,151,994 11	14,289,472 22	17,352,000	33,793,466 33	21,658,484 09

CICE 1899 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DEPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1899.	En 1900.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1900 en vertu de l'art. 6 de la loi du 14 septembre 1899.	CÉRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1899.	
5,685,942 20	65,715 49	5,747,657 78	157 20	•	12,106,694 46	2,942,671 52	9,164,022 94	5,747,794 98	
2,705,445 81	•	2,705,445 81	•	•	•	•	•	2,705,445 81	
1,021,872 67	459 •	1,022,511 67	•	•	977,688 35	•	977,688 35	1,022,511 67	
175 02	•	175 02	•	•	•	•	•	175 02	
1,111,920 11	•	1,111,920 11	•	•	25 •	•	25 •	1,111,920 11	
3,516,879 85	519 20	3,517,199 05	•	•	2,982,800 95	•	2,982,800 05	3,517,199 05	
525,549 57	•	525,549 57	•	•	•	•	•	525,549 57	
2,996,994 21	•	2,996,994 21	3,005 79	•	•	•	•	5,000,000 •	
957,597 28	3,225 •	940,622 28	•	•	2,059,577 72	•	2,059,577 72	940,622 28	
70 85	5 •	75 85	•	•	499,924 17	•	499,924 17	75 85	
18,500,047 64	67,705 69	18,567,751 33	3,142 99	•	18,626,510 65	2,942,671 52	15,685,850 11	18,570,894 32	
37,999,555 80	265,254 20	38,264,590 •	4,562 49	•	56,248,265 94	3,250,780 14	32,997,485 80	38,269,152 49	
2,146,590 51	5,603 80	2,151,994 11	•	•	•	•	•	2,151,994 11	
14,257,650 77	25,807 39	14,281,458 16	3,908 60	•	4,125 46	•	4,125 46	14,285,546 76	
4,689,757 72	528,749 48	5,218,507 20	2,656 02	•	12,150,856 78	•	12,150,856 78	5,221,143 22	
21,095,778 80	558,160 67	21,651,959 47	6,544 62	•	12,154,982 24	•	12,154,982 24	21,658,484 09	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1899.	Articles de l'arrêté royal du 9 mai 1898.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 14 sept. 5 et 7 octobre 1899.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
				de l'exercice 1897.	de l'exercice 1898.			
			REPORT. . . . fr.	2,151,094 11	14,280,472 22	17,352,000 .	33,793,466 55	21,658,484 09
45	•	26	Chemin de fer d'Anvers à Gand — Régularisation de servitudes et d'emprises, abornements de terrains, régularisation et fourniture d'actes d'acquisition de terrains, etc.; remboursement à la compagnie concessionnaire du prix de travaux de premier établissement effectués depuis le 1 ^{er} janvier 1896 jusqu'au jour de la prise de possession; éventuellement, achèvement des travaux entamés	50,414 11	•	•		•
45a	•	27	Exécution de la convention du 22 avril 1897. — Rachat de la concession du chemin de fer d'Eecloo à Gand	50,000 .	•	•	81,259 79	•
45b	•	27a	Rachat du matériel d'exploitation, du mobilier et de l'outillage de la ligne de Gand à Eecloo et augmentation du matériel roulant de la ligne d'Anvers à Gand	845 68	•	•		•
44	•	28a	Exécution de la convention du 15 avril 1897. — Rachat par l'État prussien de la ligne de chemin de fer d'Aix-Marschierthor-Richterich.	•	23,219 81	•		•
44a	•	•	Remboursement des obligations de la Compagnie du chemin de fer de Tongres à Bilsen	•	269,500 .	•		269,500 .
44b	•	•	Remboursement des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est Belge.	•	10,008,500 .	•		10,008,500 .
44c	•	•	Remboursement des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam	•	15,876,350 .	•	24,277,569 81	15,876,350 .
44d	•	28b	Remboursement au Grand Central belge des dépenses effectuées par lui, tant en travaux de premier établissement qu'en achat de mobilier et d'outillage, depuis la date à laquelle le rachat prend cours	•	100,000 .	•		52,884 52
45	•	•	Remboursement des obligations de la Compagnie du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois.	•	5,258,500 .	•		5,258,500 .
45a	•	29a	Rachat du mobilier et de l'outillage du réseau Liégeois-Limbourgeois	•	500,000 .	•	5,807,150 .	166,875 32
45b	•	29b	Rachat de servitudes, abornements de terrains, régularisation d'emprises et d'actes d'acquisition, etc., sur le réseau Liégeois-Limbourgeois.	•	48,650 .	•		•
46	•	30	Exécution de la convention du 25 avril 1897, article 6. — Rachat des concessions du chemin de fer de Liège à Maestricht, ainsi que du matériel, du mobilier et de l'outillage (prix minimum)	•	12,000,000 .	•		10,142,749 85
46a	2°	•	Rachat des concessions du chemin de fer de Liège à Maestricht, ainsi que du matériel, du mobilier et de l'outillage	•	•	1,827,500 .	13,827,500 .	•
			A REPORTER. . . . fr.	2,233,253 90	56,174,192 05	19,179,500 .	77,586,943 93	61,433,843 78

CICE 1899 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS <small>restant à effectuer ou à justifier.</small>		CREDITS excédant	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1899.	En 1900.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	les DÉPENSES	CREDITS " annuler.	CREDITS reportés à l'exercice 1900 en vertu de l'art. 6 de la loi du 14 septembre 1899	CREDITS DÉFENSIFS de l'exercice 1899	
21,095,778 80	558,160 67	21,651,959 47	6,544 62	"	12,134,082 24	"	12,134,082 24	21,658,484 00	
"	"	"	"	"	50,414 11	30,414 11	"	"	
"	"	"	"	"	50,000 "	50,000 "	"	"	
"	"	"	"	"	845 68	845 68	"	"	
"	"	"	"	"	23,219 81	"	23,219 81	"	
269,500 "	"	269,500 "	"	"	"	"	"	269,500 "	
10,008,500 "	"	10,008,500 "	"	"	"	"	"	10,008,500 "	
15,876,350 "	"	15,876,350 "	"	"	"	"	"	15,876,350 "	
52,884 52	"	52,884 52	"	"	47,115 48	"	47,115 48	52,884 52	
5,258,500 "	"	5,258,500 "	"	"	"	"	"	5,258,500 "	
166,875 52	"	166,875 52	"	"	153,124 68	"	153,124 68	166,875 52	
"	"	"	"	"	48,650 "	"	48,650 "	"	
10,142,749 85	"	10,142,749 85	"	"	1,857,250 15	"	1,857,250 15	10,142,749 85	
"	"	"	"	"	1,827,500 "	"	1,827,500 "	"	
60,869,128 40	558,160 67	61,427,299 16	6,544 62	"	16,153,102 15	81,259 79	16,071,842 56	61,433,843 78	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1890.	Articles de l'arrêté royal du 9 mai 1898.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 16 sept., 6 et 7 octobre 1890.	TOTAL.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — BUDGET constaté et ordonnancé au profit des créanciers de l'Etat.	
				de l'exercice 1897.	de l'exercice 1898.				
			REPORT. . . . fr.	2,253,253 90	56,174,192 05	19,179,500	77,586,945 95	61,435,845 78	
47	•	51a	Chemins de fer. — Traction et matériel . . .	655,982 65	•	•	•	655,982 65	
47a	•	51b	Id. id.	•	2,597,517 38	•	16,845,676 05	2,574,055 86	
47b	4	•	Id. id.	•	•	15,612,576	•	11,659,558 05	
48	•	52a	Postes. — Construction, agrandissement et appropriation de locaux.	1,185,992 55	•	•	•	1,088,961 62	
48a	•	52b	Postes — Construction, agrandissement, appropriation et ameublement de locaux	•	2,488,957 51	•	6,174,950 04	79,257 86	
48b	5	•	Id. id.	•	•	2,500,000	•	•	
49	•	53a	Télégraphes et téléphones — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	2,090,042 75	•	•	•	1,715,425 38	
49a	•	53b	Id. id.	•	3,213,523 72	•	7,503,566 47	36,020 68	
49b	6	•	Id. id.	•	•	2,000,000	•	•	
50	•	54a	Marine	145,553 50	•	•	•	145,553 50	
50a	•	54b	Id.	•	78,000	•	253,535 30	70,105 84	
50b	7	•	Id.	•	•	50,000	•	•	
			TOTAUX pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes fr.	6,288,805 15	64,551,970 64	57,521,876	108,162,651 77	79,436,525 02	
			Ministère de la Guerre.						
51	•	35	Achat de coupoles	448,097 57	•	•	448,097 57	•	
52	2 ^{oa}	•	Transformation des ouvrages de la position d'Anvers en vue de les mettre à même de résister aux effets des obus-torpilles	•	•	694,676 97	694,676 97	26,644	
53	•	57	Renforcement des ouvrages de fortification de la position d'Anvers	11,096 54	•	•	11,096 54	6,580 83	
54	•	58	Ligne avancée d'Anvers.	164,019 72	•	•	164,019 72	18,157 60	
55	•	59	Achèvement des travaux de construction des forts de la Meuse	•	9 84	•	9 84	•	
56	•	40a	Routes militaires de Namur et de Liège	•	15,048 76	•	•	14,468 71	
56a	2 ^{ab}	•	Routes militaires de Liège et de Namur et établissement de réseaux téléphoniques militaires dans ces positions.	•	•	340,952 47	555,981 25	76,533 62	
57	•	43	Transformation des champs de tir de l'infanterie.	•	6,881 04	•	6,881 04	6,881 04	
58	•	44	Interruption sur le parcours des voies ferrées.	•	24,856 85	•	24,856 85	10,646 73	
			TOTAUX pour le Ministère de la Guerre. fr.	625,213 83	46,776 47	1,035,609 44	1,705,599 74	159,512 53	

CICE 1899 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUES ET JUSTIFIES			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CREDITS excédant les DEPENSES	RESULTATS POUR LE REGLEMENT DEFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1899.	En 1900	Total	sur ordonnances en circulation	sur ordonnances d'ouverture de crédit		CREDITS à annuler.	CREDITS reportés à l'exercice 1900 ou vertu de l'art. 6 de la loi du 14 sept. 1899	CREDITS à DÉPENSER de l'exercice 1899.	
60,869,138 49	558,160 07	61,427,299 16	6,544 62		16,155,102 15	81,259 79	16,071,842 56	61,455,845 78	
655,082 65	.	655,082 65	655,082 65	
2,520,920 56	55,155 50	2,574,055 86	.	.	25,265 52	.	25,265 52	2,574,055 86	
11,598,954 47	60,425 88	11,659,358 05	.	.	1,955,017 95	.	1,955,017 95	11,659,358 05	
1,053,558 76	35,402 86	1,088,061 62	.	.	97,050 91	97,050 91	.	1,088,061 62	
79,237 86	.	79,237 86	.	.	2,409,699 65	.	2,409,699 65	79,237 86	
.	2,500,000 .	.	2,500,000 .	.	
1,645,517 66	72,107 72	1,715,425 58	.	.	574,617 57	574,617 57	.	1,715,425 58	
56,020 68	.	56,020 68	.	.	5,177,505 04	.	5,177,505 04	56,020 68	
.	2,000,000 .	.	2,000,000 .	.	
145,553 50	.	145,553 50	145,553 50	
70,105 84	.	70,105 84	.	.	7,894 16	.	7,894 16	70,105 84	
.	50,000 .	.	50,000 .	.	
78,650,750 27	779,228 13	79,429,978 40	6,544 62	.	18,726,128 75	552,908 07	28,175,220 68	79,456,525 02	
.	448,097 57	448,097 57	.	.	
26,644 .	.	26,644 .	.	.	668,052 97	.	668,052 97	26,644 .	
6,380 85	.	6,380 85	.	.	4,715 71	4,715 71	.	6,380 85	
18,157 60	.	18,157 60	.	.	145,862 12	145,862 12	.	18,157 60	
.	9 84	.	9 84	.	
14,460 82	7 89	14,468 71	.	.	580 05	.	580 05	14,468 71	
76,050 69	289 15	76,519 84	13 78	.	264,598 85	.	264,598 85	76,555 62	
6,881 04	.	6,881 04	6,881 04	
10,646 75	.	10,646 75	.	.	14,190 10	.	14,190 10	10,646 75	
159,201 71	297 04	159,498 75	13 78	.	1,546,087 21	598,675 40	947,411 81	159,512 55	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 11 sept. 8 et 7 octobre 1899.	Total	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat
	de l'exercice 1897.	de l'exercice 1898.			
RÉCAPITULATION.					
Totaux pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	2,280 90	95,252 56	120,000 00	215,513 26	128,984 65
— — de l'Agriculture	0	96,426 70	5,600,000 00	5,696,426 70	1,017,689 92
— — des Finances et des Travaux publics. .	7,155,212 51	55,696,203 92	51,666,000 00	74,517,418 43	58,269,152 49
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	6,288,805 15	64,551,970 64	37,521,876 00	108,162,651 77	79,456,525 02
— — de la Guerre	623,215 85	46,776 47	1,035,609 44	1,705,599 74	159,512 55
TOTAUX des dépenses sur ressources extraordinaires . fr.	14,069,512 37	100,484,612 09	75,745,485 44	188,297,609 90	119,011,862 61

CICE 1899 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUES ET JUSTIFIES			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1899.	En 1900.	Total.	sur ordonnances en circulation.	sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1899, en vertu de l'art. 8 de la loi du 14 septembre 1899.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1899.	
125,873 20	3,011 34	128,884 63	100 02	"	86,528 61	2,280 90	84,247 71	128,984 65	
1,017,689 02	.	1,017,689 02	.	"	2,678,756 78	"	2,678,756 78	1,017,689 02	
17,999,355 80	265,234 20	18,264,590 "	4,562 49	"	16,248,265 94	5,250,780 14	32,997,485 80	18,269,152 49	
78,650,750 27	779,228 13	79,429,978 40	6,544 62	"	28,726,128 75	552,908 07	28,173,220 68	79,456,525 02	
159,201 71	297 04	159,498 75	15 78	"	1,546,087 21	598,675 40	947,411 81	159,512 33	
117,952,879 99	1,047,770 71	119,000,641 70	11,220 91	"	69,285,747 29	4,404,644 51	64,881,102 78	119,011,862 61	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
			En 1899.	En 1900.
RÉCAPITU				
<i>Service ordinaire.</i>				
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1895	12,861 38	•	•	•
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1896	2,155 97	•	•	•
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1897	190,884 81	135,323 84	55,183 14	80,140 70
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1898	4,010,258 84	3,674,053 84	2,714,778 53	956,674 71
Dépenses propres à l'exercice.	155,456,089 35	447,620,885 59	253,772,641 98	212,398,801 31
	459,652,251 55	451,430,248 07	256,542,600 65	213,455,616 72
<i>Dépenses sur ressources extraordinaires.</i>				
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1899 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 14 septembre, 5 et 7 octobre 1899 et à l'arrêté royal du 14 septembre 1899	188,207,609 90	119,011,802 61	117,952,870 99	1,047,770 71
	647,049,840 25	570,442,110 68	354,495,477 64	214,483,387 43
<i>Dépenses à l'exercice 1899 :</i>				
De l'excédent de dépenses constaté à la clôture de l'exercice 1898, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice (État sub litt. Z.)	599,732 30	599,732 30		
	648,549,572 55	571,041,842 98		

(70)

COMPTE DEFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1899

RECETTES.

Développement par nature de perception et par article du Budget.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1899.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
<i>Foncier</i>	25,673,000	25,607,839 90	25,607,839 90	24,711,530 02
<i>Personnel</i>	16,950,000			
Principal	16,950,000			
15 centimes additionnels ordinaires	2,542,500			
20 id. id. extraordinaires	1,200,000			
Frais d'expertise	15,500			
<i>Patentes</i>	7,800,000	9,672,481 21	9,672,481 21	5,642,785 08
Principal	6,500,000			
20 centimes additionnels	1,500,000			
<i>Redevances sur les mines</i>	1,000,000	813,740 57	813,740 57	788,820 99
Principal	800,000			
20 centimes additionnels	200,000			
<i>Douanes. — Droits d'entrée.</i>	57,124,309	458,505 26	40,805,061 45	458,505 26
Vinaigres et acides acétiques		178,712 85		178,712 85
Sirops et mélasses		144,116 50		144,116 50
Eaux-de-vie étrangères		1,478,419 23		1,478,419 23
Bières		458,505 26		458,505 26
Tabacs		4,753,883 56		4,753,883 56
Sucres raffinés		175,017 35		175,017 35
Betteraves		128,522 80		128,522 80
Autres marchandises		35,485,883 90		35,485,883 90
Vins étrangers	4,095,000	4,467,265 80		4,466,549 63
Vins mousseux	10,000	24,188 08		24,188 08
Vins de fruits secs	6,000	2,168 88		2,168 88
Eaux-de-vie indigènes	37,768,870	39,558,182 96		39,408,019 63
Bières	12,025,000	12,617,529 64		12,616,451 21
<i>Accises</i>	60,279,870	23,561 94	65,709,574 61	23,561 94
Vinaigres { de bières	15,000	11,992 81		11,992 81
{ autres que de bières	19,500			
Acide acétique	32,500	35,389 45		35,389 45
Sucres de canne et de betterave	3,445,000	3,476,697 74		3,246,727 25
Glucoses et autres sucres non cristallisables	800,000	1,122,676 15		1,122,676 15
Margarine	400,000	511,413 46		507,570 21
Tabacs étrangers	1,265,000	1,376,247 16		1,376,247 16
Id. indigènes	400,000	482,260 56		482,260 56
Frais d'essai des matières d'or et d'argent		1,486 36		1,486 36
Loyer de bâtiments		30,299 63		30,299 63
Extraits cadastraux		111,384 85		111,384 85
Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires		552,456		531,850
Taxe de vérification et de rajustage de poids et mesures		74,353 75		50,933 53
Remboursements relatifs aux irrigations en Campine	605,000	565 15	927,229 86	565 15
Forcements en recette opérés par l'Administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs		1,140 50		1,140 50
Contributions du territoire neutre de Moresnet		1,259 24		1,259 24
Recettes extraordinaires de toute nature		259,111 88		259,111 88
Taxes d'ouverture d'entrepôts particuliers		43,942		43,942
Taxes pour frais de surveillance des fabriques de conserves		50,274 50		50,274 50
TOTAUX fr.	153,188,179	162,262,289 95	162,262,289 95	155,835,735 28

TES. DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur des droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.	
En 1900.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en susdédance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.		EXCÉDENT des évaluations.
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.							
986,509 88	25,697,859 90	25,697,859 00	•	•	•	•	•	24,859 90	
974,402 21	20,655,862 57	20,655,862 57	•	•	•	•	72,157 63	•	
4,029,698 15	9,672,481 21	9,672,481 21	•	•	•	•	•	1,872,481 21	
24,919 58	815,740 57	815,740 57	•	•	•	•	186,259 43	•	
•	178,712 85		•	•	•	•	•	•	
•	144,116 50		•	•	•	•	•	•	
•	1,478,419 25		•	•	•	•	•	•	
•	458,505 26		•	•	•	•	•	•	
•	4,755,885 56	40,805,061 43	•	•	•	•	•	5,680,752 43	
•	175,017 35		•	•	•	•	•	•	
•	128,522 80		•	•	•	•	•	•	
•	55,485,885 90		•	•	•	•	•	•	
716 17	4,467,265 80		•	•	•	•	•	•	
•	24,188 08		•	•	•	•	•	•	
•	2,168 88		•	•	•	•	•	•	
55,529 59	59,465,540 04		94,653 92	•	•	94,653 92	•	•	
1,078 45	12,617,529 64		•	•	•	•	•	•	
•	11,992 81		•	•	•	•	•	•	
•	23,561 94	65,593,110 46	•	•	•	•	•	3,313,240 46	
•	55,589 43		•	•	•	•	•	•	
208,140 26	5,454,867 51		21,850 23	•	•	21,850 23	•	•	
•	1,122,676 15		•	•	•	•	•	•	
3,845 25	511,413 46		•	•	•	•	•	•	
•	1,376,247 16		•	•	•	•	•	•	
•	482,260 56		•	•	•	•	•	•	
•	1,486 56		•	•	•	•	•	•	
•	50,299 65		•	•	•	•	•	•	
•	111,384 85		•	•	•	•	•	•	
597 •	352,456 •		•	•	•	•	•	•	
23,402 22	74,555 76		•	•	•	•	•	•	
•	565 15	927,729 86	•	•	•	•	•	324,729 86	
•	1,140 50		•	•	•	•	•	•	
•	1,259 24		•	•	•	•	•	•	
•	259,111 88		•	•	•	•	•	•	
1,454 •	45,596 •		•	•	•	•	•	•	
•	50,274 50		•	•	•	•	•	•	
6,510,000 52	162,145,825 80	162,145,825 80	116,464 15	•	•	116,464 15	258,397 06	9,216,045 86	
							8,057,648 80		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat		En 1899.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.		
Enregistrement. (30 centimes addi- tionnels.)	Actes civils publics	21,000,000	21,249,074 50	25,942,051 55	21,249,074 50	
	— sous seing privé		864,722 01		864,722 01	
	— judiciaires		802,505 47		802,505 47	
	— d'huissiers		1,025,028 87		1,025,028 87	
	Lettres de noblesse		1,450 »		1,450 »	
	Permis de changer de nom de famille	870 »	870 »	870 »		
Greffes (30 centim. addit.)	Mise au rôle	1,000,000	225,629 25	944,921 55	225,629 25	
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions		715,868 89		715,868 89	
	Légalisations et recherches		7,423 21		7,423 21	
Hypothèques. (25 centim. addit.)	Droits d'inscription	3,500,000	268,515 08	4,149,450 08	268,515 08	
	Droits de transcription d'actes de mutation		5,881,115 »		5,881,115 »	
Successions. (30 centim. addit.)	Droits de succession	19,360,000	17,242,591 96	20,255,809 72	16,895,902 »	
	— de mutation par décès		16,700,000 »		519,599 51	517,045 41
	— de mutation en ligne directe		2,540,000 »		2,551,017 78	2,525,945 16
	— dus par les époux survivants		520,000 »		539,000 67	539,072 02
Débit	Formules pour actes de protêt	7,200,000	Huissiers	10,425,098 75	109,925 »	
			Postes		47,150 »	47,150 »
	Timbres fixes.		Passeports à l'intérieur		2 »	2 »
			Passeports à l'étranger		14,648 »	14,648 »
			Permis de port d'armes de chasse		504,455 »	504,455 »
			Permis de chasse au lévrier		490 »	490 »
			Timbres proportionnels pour effets de commerce		457,791 10	457,791 10
	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger.		Payables en Belgique		309,625 95	309,625 95
			— à l'étranger		16,775 49	16,775 49
			Timbres adhésifs pour affiches		551,480 25	551,480 25
	Timbres de dimension	2,151,854 02	2,151,854 02			
Timbre (sans additionn.)	Visa	Timbres proportionnels	597,658 58	597,658 58		
		Timbres de dimension	45,925 87	45,925 87		
Extraordinaire.	Timbres proportionnels.	Timbres fixes. Warrants	595 50	595 50		
		Effets négociables ou de commerce, billets, mandats et obligations non négociables, etc.	1,556,871 95	1,556,871 95		
			Billets au porteur	»	»	
		Actions de société ou obligations et tous autres effets à terme illimité, etc.	4,026,722 89	4,026,722 89		
		Timbres de dimension.	Papiers blancs pour actes, etc.	594,151 15	593,508 00	
Affiches	41,920 22		41,920 22			
A REPORTER		52,060,000	59,696,211 45	59,696,211 45	59,536,540 07	

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUES			RESTE A RECOURRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1900.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en sus sans indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant,		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget	mises à la charge des receveurs		à recouvrer sur les débiteurs				
•	21,249,674 30								
•	861,722 91								
•	802,505 47								
•	1,025,028 87	25,942,051 55	•	•	•	•	•	2,942,051 55	
•	1,450 •								
•	870 •								
•	923,629 25								
•	713,868 89	044,021 55	•	•	•	•	55,078 65	•	
•	7,423 21								
•	268,515 08								
•	3,881,115 •	4,149,430 08	•	•	•	•	•	649,430 08	
152,194 02	17,026,096 02								
2,355 90	319,399 31								
5,525 54	2,320,466 70	20,014,862 70	218,947 02	130,068 28	•	88,878 74	•	654,862 70	
228 65	559,900 67								
•	109,925 •								
•	47,150 •								
•	2 •								
•	14,648 •								
•	504,455 •								
•	490 •								
•	457,791 10								
•	300,625 95								
•	16,773 49								
•	351,430 25								
•	2,151,854 02	10,425,725 25	275 50	197 50	•	76 •	•	3,223,725 25	
•	397,638 38								
•	43,925 37								
•	395 50								
•	1,536,871 95								
•	•								
•	4,026,722 89								
348 75	393,857 65								
•	41,920 22								
140,650 86	50,476,000 93	50,476,990 93	219,220 52	130,265 78	•	88,954 74	55,078 65	7,472,069 58	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.		En 1899.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
REPORT.	52,060,000	50,696,211 45	50,696,211 45	50,550,540 07
<i>Naturalisations.</i> { Droits de naturalisation ordinaire.	15,000	11,500	21,250	11,500
{ — de grande naturalisation.		9,750		9,750
<i>Amendes en ma- tière d'impôts.</i> { Enregistrement.	550,000	97,061 68	368,185 81	97,061 68
{ Greffe.		4 24		4 24
{ Hypothèques		5,651 14		5,651 14
{ Successions.		225,240 04		200,153 25
{ Timbre		42,248 71	42,248 71	
<i>Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses.</i> { Amendes de condamnation et domma- ges-intérêts attribués au Trésor.	550,000	664,543 17	665,300 84	664,543 17
{ en totalité				
{ en partie.		757 67	757 67	
TOTAUX. fr.	52,075,000	60,750,948 10	60,750,948 10	60,545,089 95

MENT ET DOMAINES (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés, à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1900.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surséance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des redevables.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.				à recouvrer sur les débiteurs.			
140,650 86	59,476,990 95	59,476,990 95	210,220 52	130,265 78	•	88,954 74	55,078 65	7,472,069 58	
•	11,500 •	} 21,250 •	•	•	•	•	•	8,250 •	
•	9,750 •								
•	97,061 68								
•	4 24								
•	3,651 14	349,297 02	18,887 89	2,509 24	•	16,378 65	702 08	•	
6,198 90	206,352 15								
•	42,248 71								
•	664,543 17	} 665,500 84	•	•	•	•	•	115,500 84	
•	757 67								
146,849 76	60,512,859 69	60,512,859 69	258,108 41	132,775 02	•	105,353 59	55,780 75	7,595,620 42	
				258,108 41			7,559,859 69		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des recevables de l'Etat		En 1899.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
DOMAINES.				
		110,901 79		110,863 28
		131,340 56		131,142 04
		418,254 31		417,892 54
		5,574 78		5,574 78
		15,452 •		15,459 59
		18,401 91		18,401 91
		40,969 85		40,963 45
		123,112 78		123,040 75
		1,292 55		1,244 01
		188,659 95		187,963 32
		34,007 46		33,685 58
		36,456 77		36,205 69
		4,929 50		4,877 25
		7,920 20		7,887 59
		4,759 54		4,759 87
		53,162 20		52,855 06
		•		•
	1,260,000 •	15,320 55	1,641,426 64	15,516 40
		3,037 58		3,037 58
		525 44		525 44
		•		•
		2,174 08		2,156 63
		6,158 67		6,158 67
		31,036 70		30,296 58
		164,769 11		164,269 73
		4,702 53		4,702 53
		121,772 61		120,108 81
		56,636 14		56,377 72
		•		•
		5,937 79		5,937 79
		1,509 18		1,439 31
		1,735 19		1,735 19
		61 28		61 28
		30,683 46		24,042 21
		212 •		212 •
	500,000 •	650,000 •	650,000 •	•
	35,000 •	45,822 78	45,822 78	42,717 81
	TOTAUX fr.	1,595,000 •	2,337,249 42	2,337,249 42
				1,671,703 99

Droits
de navigation,
de ponts,
d'écluses, etc.Rivières
et canaux.

MENT ET DOMAINES

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS LITIGIEUX			RESIL A RECOURIR sur les droits constatés à l'charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESILS à recouvrer			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations
Lin 1900	TOTAL			ARTICLES annulés ou sommes portées en réserve ou effacées	DROITS reportés à l'exercice suivant		EXCÉDENT des évaluations	EXCÉDENT des recouvrements	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget	mis à l'charge des recouvreurs		à recouvrer sur les débiteurs				
38 51	110,901 79								
398 52	151,340 56								
361 77	418,254 31								
•	5,574 78								
12 41	15,452 00								
•	18,401 91								
1 40	40,069 85								
63 05	125,112 78								
48 54	1,292 55								
674 65	188,059 95								
521 88	34,007 46								
255 08	56,450 77								
52 05	4,929 50								
52 61	7,920 20								
19 67	4,759 54								
527 14	53,162 20								
•	•								
4 15	15,320 55	1,659,967 89	1,458 75	1,458 75	•	•	•	579,967 89	
•	3,057 38								
•	525 44								
•	•								
38 05	2,174 68								
•	6,158 67								
740 32	51,056 70								
490 38	164,769 11								
•	4,702 53								
1,603 80	121,772 61								
258 42	56,656 14								
•	•								
•	5,957 79								
69 87	1,509 18								
•	1,735 19								
•	61 28								
5,182 50	29,224 71								
	212 •								
650,000 •	650,000 •	650,000 •	•	•	•	•	•	350,000 •	
5,104 97	45,822 78	45,822 78	•	•	•	•	•	10,822 78	
664,080 68	2,355,790 67	2,355,790 67	1,458 75	1,458 75	•	•		740,790 67	
				1,458 75				740,790 67	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
<i>Chemín de fer</i>			
Voyageurs		63,070,409 40	
Bagages		1,985,809 89	
Marchandises, finances, équipages, chevaux et bestiaux	186,500,000	126,148,808 75	195,612,588 96
Produits extraordinaires		4,400,560 92	
	186,500,000	105,612,588 96	195,612,588 96
Reste à recouvrer des années antérieures	5,535,625 64	5,535,625 64
TOTAUX fr.	186,500,000	190,148,012 60	199,148,012 60

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1899.	En 1900.	TOTAL.			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
191,682,200 55	3,817,751 09	•	195,500,050 42	112,358 54	•	9,000,050 42	
191,682,200 55	3,817,751 09	•	195,500,050 42	112,358 54	•	9,000,050 42	
3,495,939 55	•	•	3,495,939 55	41,684 09	•	3,495,939 55	
195,176,238 88	3,817,751 09	•	198,993,969 97	154,042 65	•	12,493,969 97	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Télégraphes et téléphones	7,500,000	8,806,589 87	8,806,589 87
Postes. { Taxes des correspondances en général	12,626,000	13,225,084 73	13,225,084 73
— sur les mandats et bons de poste	401,200	415,176 70	415,176 70
— sur les abonnements	50,000	54,199 38	54,199 38
— sur les effets de commerce	930,000	955,451 60	955,451 60
TOTAUX fr.	14,007,200	14,627,892 41	14,627,892 41

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1899.	En 1900.	TOTAL.			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget				
8,556,670 05	249,919 82	8,806,589 87	8,806,589 87	.	.	1,506,589 87	
12,552,812 45	642,775 22	15,195,587 67	15,195,587 67	(1)	.	569,587 67	(1) Il restait dû à la clôture de l'exercice par divers offices étrangers, à titre de reliquat de décomptes, une somme de fr. 46,605.19 soit, après déduction faite des 41 % attribués au fonds communal, fr. 27,497.06.
415,176 70	»	415,176 70	415,176 70	.	.	15,976 70	
54,199 38	»	54,199 38	54,199 38	.	.	4,199 38	
935,431 60	»	935,431 60	935,431 60	»	»	5,431 60	
13,957,620 15	642,775 22	14,600,395 35	14,600,395 55	27,497 06	.	593,195 35	
						593,195 35	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvros	1,550,000	1,212,481 51	1,212,481 51
— du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	80,000	98,615 37	98,615 37
TOTAUX	1,450,000	1,311,094 88	1,311,094 88

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE À RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations
En 1899	En 1900	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget				
1,212,481 51	•	1,212,481 51	1,212,481 51	•	137,518 40	•	
98,613 57	•	98,613 57	98,613 57	•	•	18,613 57	
1,311,094 88	•	1,311,094 88	1,311,094 88	•	137,518 40	18,613 57	
					118,905 12		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1899.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget	
Prix de vente de terrains provenant d'emprises. { Rivières et canaux		52,792 21		52,792 21
{ Routes.		27,737 01		27,737 01
Produit d'autres aliénations d'immeubles		31,407 55		31,295 35
Produits { des successions en déshérence		27,056 85		27,056 85
	{ nets des épaves	206 96		206 96
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés		1,628 27		1,628 27
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.		865 80		865 80
<i>Domaines.</i> <i>(Valeurs capitales.)</i> Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage	provenant du Département des Affaires étrangères.	9 »		9 »
	— — de l'Agriculture	49,684 86		49,684 86
	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	34,865 72		34,865 72
	— — des Finances et des Travaux publics	15,454 57		13,551 66
	— — de la Guerre	204,420 47	511,983 04	204,420 47
	— — de l'Industrie et du Travail	20 15		20 15
	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	478 »		478 »
	— — de la Justice	21,655 10		20,877 57
— — de la Cour des comptes	1,143 90		1,143 90	
Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale		»		»
	{ de créances ordinaires	»		»
Rachat et transfert de rentes		54 80		54 80
Transactions en matière domaniale		»		»
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris		34,490 35		34,490 14
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)		5 »		5 »
Produit d'objets saisis et confisqués		5,693 01		5,693 01
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		2,312 58		2,312 58
A REPORTER.fr.	500,000 »	511,983 04	511,983 04	509,190 19

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1900.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en suscénce indefinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant,		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.				
•	52,792 21								
•	27,737 91								
112 20	31,407 55								
•	27,056 85								
•	206 96								
•	1,028 27								
•	865 80								
•	0 •								
•	49,684 86								
•	34,865 72								
1,902 91	15,454 57								
•	204,420 47	511,982 85	0 21	•	•	0 21	•	11,982 85	
•	20 13								
•	478 •								
777 53	21,655 10								
•	1,143 90								
•	•								
•	•								
•	54 80								
•	•								
•	34,490 14								
•	5 •								
•	5,695 01								
•	2,312 58								
2,792 04	511,982 85	511,982 85	0 21	•	•	0 21	•	11,982 85	

Évaluations du Budget. — Droits constatés — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1899.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget	
REPORT fr.	500,000 »	511,985 04	511,985 04	509,190 19
Prix de vente de coupes de bois	•	585,007 64		582,054 40
— de chablis, bois de délit et d'élagage		106,677 10		106,677 10
— d'objets saisis et confisqués		•		•
— de glandée, panage, foins et herbages		722 »		722 »
Fermages des propriétés dépendantes des forêts	700,000 »	14,547 18	746,162 01	14,547 18
— du droit de chasse.		19,395 41		19,395 41
— — de pêche (baux et licences).		988 »		785 »
Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral		2,111 92		1,290 90
Redevances pour construction d'usines et droit d'usage		18,712 76		18,642 76
Indemnités pour carbonisation		•		•
Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.		20,961 29		18,057 84
— de bâtiments		11,094 38		9,106 76
— d'herbages, d'oseraies, etc.		4,868 52		4,868 52
Redevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, art. 6 et 42.).		789 42		177 06
Argent non réclamé.	110,000 »	2,951 82	119,925 12	2,951 82
Aliénations d'immeubles provenant d'emprises		50,728 15		50,616 44
Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.		9,980 50		9,980 50
— d'objets non réclamés		24,191 25		24,191 25
— d'arbres, plantations, herbages, etc.		14,580 25		14,580 25
École vétérinaire. { Pensions d'animaux malades.		10,529 90		9,419 »
{ Produit des ventes d'objets divers		340 »		280 »
Insertions au <i>Moniteur</i> . Loi du 50 juillet 1889.		77 55		77 55
Bénéfices de la fonderie de canons.		•		•
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	50,000 »	15,660 »	34,816 45	15,618 »
Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres		2,590 »		2,590 »
Section normale d'enseignement moyen pour filles		5,560 »		5,520 »
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles		250 »		250 »
A REPORTER. fr.	1,540,000 »	1,412,886 60	1,412,886 60	1,401,358 47

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1890.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1900.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en susseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant,		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.				
2,792 64	511,982 85	511,982 85	0 21	•	•	0 21	•	11,982 85	
975 24	583,007 64								
•	106,677 10								
•	•								
•	722 •								
•	14,547 18								
•	19,595 41	746,162 01	•	•	•	•	•	46,162 01	
205 •	988 •								
821 02	2,111 92								
70 •	18,712 76								
•	•								
2,251 76	20,269 60								
1,907 82	11,014 58								
•	4,868 32								
605 48	782 54								
•	2,951 82	119,146 75	778 37	642 53	•	155 84	•	9,146 75	
111 69	50,728 15								
•	9,980 50								
•	24,191 25								
•	14,580 23								
910 90	10,529 00								
60 •	340 •								
•	77 53								
•	•								
42 •	15,600 •	34,816 43	•	•	•	•	•	4,816 43	
•	2,509 •								
40 •	5,560 •								
•	250 •								
10,769 55	1,412,108 02	1,412,108 02	778 58	642 53	•	156 05	•	72,108 02	

Évaluations du Budget. — Droits constatés — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1899.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
REPORT. fr.	1,340,000 »	1,412,886 60	1,412,886 60	1,401,358 47
<i>Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires</i>				
Produit des examens universitaires		50,989 »		50,989 »
— des examens et visa des diplômes		73,155 »		73,155 »
— des brevets d'invention		560,330 »		560,330 »
— du quart des salaires sur transcriptions		57,664 90		57,664 90
— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation		14 78		14 78
— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec la France		»		»
— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.		8,196 »		8,196 »
Restitutions volontaires	700,000 »	»	809,046 09	»
Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)		105 »		105 »
Parts non réclamées dans les amendes attribuées		»		»
Restitution de parts d'amendes indûment attribuées		»		»
Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication		47,164 90		47,164 90
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor		11,056 08		11,056 08
Parts non réclamées dans le produit net de la vente des épaves.		»		»
Cautionnements judiciaires attribués à l'État		»		»
De toute autre nature		390 43		390 43
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)		142,498 72		124,952 51
Domaine de Tervueren. { Fermages		10,593 07		7,368 07
{ Vente d'arbres		2,300 »		2,300 »
{ Menus produits		1,656 »		1,656 »
Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments		52,554 39		52,159 60
{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.		59,416 60		59,416 60
{ Fermages de pêche et de chasse		8,764 05		8,764 05
Arrérages de rentes		475 15		428 96
Redevances pour concessions de prises d'eau		11,624 31		10,778 11
Abbaye de Villers. Droits d'entrée		2,850 »		2,850 »
— Menus produits		40 »		40 »
<i>Revenus des domaines.</i>				
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	735,000 »	»	828,815 17	»
— — de créances ordinaires		»		»
Produits de la calamine		»		»
— des sablières et mines (forêts exceptées)		»		»
Redevances sur les mines — (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42 (chemins de fer exceptés)		4,494 72		1,702 91
Location de terrains provenant { Rivières et canaux		60,009 59		57,721 90
{ d'emprises { Routes		9,645 06		9,608 52
Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. { Rivières et canaux		118,486 63		115,547 92
{ Routes		361,792 12		361,298 19
Droits de pêche. (Rivières et canaux.)		21,752 71		16,512 09
Revenus des biens de cures (fermages et rentes)		62 05		53 55
Loyer de matériel appartenant à l'État		20 »		20 »
TOTAUX. fr.	2,773,000 »	3,050,745 86	3,050,745 86	3,001,545 34

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

virements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURVRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1900.	TOTAL.			ARTICLES annulés et sommes portées en surséance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDENT des évaluations.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.							
10,769 85	1,412,108 02	1,412,108 02	778 58	642 53	»	136 05	•	72,108 02	
»	50,989 »								
»	73,155 »								
»	560,330 »								
»	57,664 90								
»	14 78								
»	»								
»	8,106 »								
»	»	809,046 09	»	»	»	»	»	109,046 09	
»	105 »								
»	»								
»	47,164 90								
»	11,036 08								
»	»								
»	»								
»	390 43								
12,471 49	137,423 80								
525 »	7,893 07								
»	2,300 »								
»	1,636 »								
323 42	32,483 02								
»	39,416 60								
»	8,704 05								
»	428 96								
333 87	11,111 98								
»	2,850 »								
»	40 »								
»	»	815,165 11	13,648 06	3,300 99	»	10,347 07	»	82,165 11	
»	»								
»	»								
»	»								
2,681 79	4,384 70								
2,239 87	59,961 77								
36 54	9,645 06								
76 80	113,624 72								
68 43	361,366 62								
5,240 62	21,752 71								
8 50	62 05								
»	20 »								
54,775 88	3,036,319 22	3,036,319 22	14,426 64	3,943 52	»	10,485 12	»	265,319 22	
				14,426 64				265,319 22	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>		25,601 16	
— — au <i>Compte rendu analytique</i>		24,020 »	
— — aux <i>Annales parlementaires</i>		10,060 »	
Postes. Services régis par l'État. — — au <i>Recueil spécial des actes de société</i> . . .	115,000 »	51,736 51	93,418 97
— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		501 »	
— — aux <i>Documents parlementaires</i>		180 50	
— — au <i>Bulletin international des douanes</i> . . .		1,320 »	
TOTAUX fr.	115,000 »	93,418 97	93,418 97

CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURVER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1899.	En 1900.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
		25,601 16					
		24,020 »					
		10,060 »					
95,418 97	•	31,756 51	95,418 97	•	21,581 05	•	
		501 »					
		180 50					
		1,320 »					
95,418 97	•	95,418 97	95,418 97	•	21,581 05	•	

Évaluations du Budget — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produits divers des prisons	359,500	375,181 11	375,181 11

NUS. — PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1899.	En 1900.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
294,224 27	78,857 90	373,062 17	373,062 17	a) 2,118 94	,	20,562 17	a) Articles annulés fr. 50 98 Id. reportés . . 2,067 96 <u>TOTAL . . fr. 2,118 94</u>

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,725,000	2,056,447 17	2,056,447 17
— des actes des commissariats maritimes	150,000	149,799 44	149,799 44
— des droits de chancellerie	10,800	10,358 40	10,358 40
— — de pilotage	3,100,000	3,278,958 99	3,278,958 99
— — d'écluse	7,500	8,555 77	8,555 77
— de la régie du <i>Moniteur</i> . (Arrêté royal du 21 juin 1868.)	130,000	265,874 19	265,874 19
— des établissements de bienfaisance de l'État.	101,100	147,297 54	147,297 54
— des laboratoires d'analyses de l'État	100,000	112,178 80	112,178 80
Bonification d'un quart p. c. par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1 ^{er} , n° 4 de la loi du 20 mai 1872.)	1,000,000	1,274,796 73	1,274,796 73
Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,000,000	1,528,350 24	1,528,350 24
Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	700,000	640,343	640,343
Dividende de 50,000 actions de la Compagnie du chemin de fer du Congo	630,000	1,741,200	1,741,200
Intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des chemins de fer vicinaux	740,000	1,759,347 75	1,759,347 75
TOTAUX. fr.	10,594,400	13,553,468 02	13,553,468 02

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES				RESTE A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1899.	En 1900.	TOTAL.			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.				
2,656,447 17	°	2,656,447 17	2,656,447 17	°	68,552 83	°	
149,799 44	»	149,799 44	149,799 44	°	200 56	»	
9,551 »	1,027 40	10,558 40	10,558 40	°	441 60	°	
5,278,958 99	°	5,278,958 99	5,278,958 99	°	°	178,958 99	
8,555 77	°	8,555 77	8,555 77	°	°	1,055 77	
195,150 15	62,902 20	256,052 55	256,052 55	a) 9,821 86	°	126,052 55	a) Articles annulés fr. 176 15 — reportés . 9,645 75
94,296 56	55,001 18	147,297 54	147,297 54	°	°	46,197 54	TOTAL fr. 9,821 86
97,470 55	14,625 45	112,095 80	112,095 80	b) 85 °	°	12,095 80	b) Articles annulés fr. 26 ° — reportés . 59 °
626,029 75	648,766 98	1,274,796 75	1,274,796 75	°	°	274,796 75	TOTAL fr. 85 °
647,865 52	880,484 72	1,528,550 24	1,528,550 24	°	°	528,550 24	
°	640,545 °	640,545 °	640,545 °	°	59,657 °	°	
761,200 °	525,000 °	1,286,200 °	1,286,200 °	455,000 °	°	656,200 °	
795,810 55	°	795,810 55	795,810 55	945,537 40	°	55,810 55	
9,518,874 85	2,826,148 95	12,145,023 76	12,145,023 76	1,408,444 26	128,851 99	1,879,475 75	
						1,750,625 76	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de percept.on.	PAR ARTICLE du budget.
Frais de perception des centimes provinciaux	550,000	145,097 96	654,926 89
— — communaux		491,828 93	
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	190,000	191,991 37	191,991 37
TOTAUX. fr.	740,000	826,918 26	826,918 26

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1890.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES				RESTE A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1890.	En 1900.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
151,360	11,728 96	145,007 96	654,026 80	•	•	84,026 89	
460,530	51,498 95	401,828 95			•	•	1,991 37
101,091 37	•	191,091 37	191,091 37	•	•	1,991 37	
785,690 37	43,227 89	828,918 26	826,918 26	•	•	86,918 26	
						86,918 26	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1899.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
<i>Reliquats de comptes ar- rêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Soldes de comptes de comptables extraordi- naires arrêtés par la Cour des comptes . . .	18,000 °	504 53	542,529 22	504 55
	Actes de chargement de divers chefs. . . .		54 67		54 67
<i>Déficits des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . .	—	8,545 22		578 49
	— divers		333,424 80		8,917 55
<i>Recouvrements d'avances fai- tes par les di- vers Départe- ments</i>	Frais de poursuites et d'instances	510,000 °	165 80	554,584 52	165 45
	Remboursement et dégrèvement de contribu- tions		°		°
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie).		1,297 48		1,297 48
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. c.		°		°
	Ministère des Finances et des Travaux publics. } Remboursement des frais d'impression des pro- cès-verbaux de coupes usagères		°		°
	Remboursement de frais d'impression de for- mules d'actes de protêt		2,197 °		2,197 °
	Rétribution des surnuméraires		59,687 83		24,895 69
	Frais de surveillance de travaux publics con- cédés		12,792 °		11,792 °
	Frais d'entretien de routes concédées.		°		°
	Restitution de droits		17 96		17 96
	Remboursements divers		4,326 55		596 46
	Ministère de la Guerre. — Remboursements divers		2,127 90		1,977 90
	Ministère des Affaires Étrangères. — Remboursements de sommes avancées par les consuls		°		°
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. } Frais de justice en matière de garde civique	7,489 24	7,489 24			
Remboursement de subsides	31,723 55	16,277 89			
Restitution de bourses d'études	°	°			
— de droits	°	°			
Remboursements divers	11 60	11 60			
Ministère de la Justice. }	Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle.	153,550 86	133,550 86		
	— en matière de simple police	156,326 47	156,326 47		
	— — de faillites	121 93	121 93		
	— militaire	1,525 85	1,525 85		
	Frais de poursuites en matière forestière	9,685 87	9,493 53		
	Remboursement d'indemnités pour frais de greffe.	2,523 20	2,217 92		
Ministère de l'Agriculture }	Restitution de droits	°	°		
	Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices.	128,853 65	95,609 68		
	Restitution de droits.	°	°		
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits	°	°			
TOTAUX fr.		528,000 °	876,913 74	876,913 74	455,599 95

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE à recouvrer sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1900.	TOTAL.			ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant.		Excédent des évaluations.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	Mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.			
°	504 55							
°	54 67	80,960 62	252,568 60	1,200 41	°	251,568 19	°	71,960 62
257 01	815 50							
79,668 57	88,585 92							
° 35	105 80							
°	°							
°	1,297 48							
°	°							
°	2,197 °							
54,792 14	50,687 83							
1,000 °	12,792 °							
°	°							
°	17 06							
3,729 89	4,526 55							
150 °	2,127 90							
°	°							
°	7,489 24	488,718 04	45,666 48	°	°	45,666 48	21,281 96	°
°	16,277 89							
°	°							
°	11 60							
°	133,530 86							
°	156,526 47							
°	121 03							
°	1,525 85							
192 54	9,685 87							
305 28	2,523 20							
°	°							
3,003 13	98,612 81							
°	°							
°	°							
°	°							
123,078 71	578,678 66	578,678 66	298,235 08	1,200 41	°	297,054 67	21,281 96	71,960 62
				298,235 08			50,678 66	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	22,984 »	22,984 »	22,984 •

— PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1899.	En 1900.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
22,984 »	•	22,984 •	22,984 »	•	•	•	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	45,000 »	498,557 08	498,557 08
Recettes diverses et accidentelles.	500,000 »	1,010,837 79	1,010,837 79
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,560 »	1,560 »	1,560 »
Recettes du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1894.	50,000 »	21,606 18	21,606 18
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie	175,000 »	175,000 »	175,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	10,200 »	6,699 96	6,699 96
Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le palais de justice de Bruxelles.	51,445 »	51,450 »	51,450 »
Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	1,047,000 »	1,568,002 51	1,568,002 51
Annuité pour le remboursement des avances faites à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour couvrir ses frais de premier établissement	10,510 40	»	»
Établissements de bienfaisance	467,050 »	574,159 67	574,159 67
TOTAUX. fr	2,918,165 40	5,687,453 19	5,687,453 19

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1899.	En 1900.	TOTAL.			excédent des évaluations.	excédent des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget				
80,956 67	»	90,956 67	90,956 67	407,400 41	»	45,956 67	
1,010,837 79	»	1,010,837 79	1,010,837 79	»	»	510,837 79	
»	1,360 »	1,360 »	1,360 »	»	»	»	
21,606 18	»	21,606 18	21,606 18	»	8,393 82	»	
175,000 »	»	175,000 »	175,000 »	»	»	»	
6,699 96	»	6,699 96	6,699 96	»	3,500 04	»	
31,585 »	45 »	31,430 »	31,450 »	»	15 »	»	
1,554,416 17	»	1,554,416 17	1,554,416 17	13,586 54	92,583 83	»	
»	»	»	»	»	10,510 40	»	
211,845 88	144,340 59	356,186 47	356,186 47	17,953 20	111,463 53	»	
5,102,747 65	145,745 59	5,248,493 24	5,248,493 24	438,939 95	226,466 63	556,794 46	
						330,527 84	

Détail des recouvrements effectués,

SOLDES DE COMPTES ET RESTITUTIONS.		
Excédents de fonds mis à la disposition de comptables extraordinaires et soldes de comptes divers	41,265 56	
Restitution de traitements, salaires, etc., indûment perçus; pertes d'armes et d'objets de casernement et remboursements d'autre nature	58,007 20	
Restitutions anonymes	5,250 50	
Restitution de bourses d'études	510 50	
Restitution au Trésor de subsides aux communes demeurés sans emploi	16,940 34	
Restitution au Trésor, par application du paragraphe 2 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 1868, des retenues sur traitements, au profit de diverses caisses de veuves et orphelins	985 27	
Restitution au Trésor de la partie du revenu du fonds communal proportionnelle aux remboursements sur le Budget des Non-Valeurs, de droits indûment perçus pendant l'année 1898	48,256 03	
Restitution de frais d'entretien d'indigents	5,705 61	
Montant des excédents de caisse constatés par les agents des postes, pendant l'année 1899	11,637 64	
Reliquat, au 31 décembre 1898, de la pension payée par les élèves de l'école militaire	52 20	
Reliquat des redevances payées par les fabricants et marchands soumis au contrôle des laboratoires d'analyses de l'Etat	718 45	
Solde du complément de la recette nette des lignes formant le réseau du Grand Central belge, pendant l'année 1897. (Article 2, § 1, b, de l'arrêté royal du 8 juin 1898)	19,036 37	
Excédent du produit net de la section néerlandaise du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois, pendant les années 1896 et 1897. (Article 2, § 2, a, de l'arrêté royal du 8 juin 1898.)	9,672 15	
		218,015 91
REMBOURSEMENTS.		
Remboursement d'avances concernant des services régis par économie	994 35	
Remboursement au Trésor de la remise de 1/2 p. c. payée aux receveurs de l'enregistrement, du chef des recettes faites pour le compte de la Caisse de remplacement par le Département de la Guerre, pendant l'année 1898	17,547 00	
Retenue de 1/2 p. c. sur les pensions des officiers de l'armée et de leurs veuves et orphelins, pour le service sanitaire	19,345 95	
Frais relatifs au service des titres de la caisse d'annuités, pour l'année 1899	6,000 00	
Frais relatifs au service des titres de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, pour l'année 1899	6,000 00	
Remboursement au Trésor de la remise pour frais de perception des revenus provinciaux recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement, pendant l'année 1898	3,370 52	
Remboursement par MM. de Rothschild frères, à Paris, de la commission qui leur a été allouée en 1899, au delà du maximum fixé par la convention du 5 août 1891	19,048 35	
Frais d'imprimés fournis en 1898-1899, pour le compte des usagers des anciennes grueries d'Arlon et de Chiny	72 50	
Coût des travaux d'entretien exécutés aux routes de l'Etat, pour compte de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	113 44	
Remboursement par la Société des chemins de fer de la Flandre Occidentale, de sommes payées par l'Etat, à titre de minimum d'intérêt, pour l'année 1897	36,410 52	
Fraction de l'annuité de rachat de la section du chemin de fer de Vireux à la frontière belge, afférente à la période du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 1898	10,082 19	
		119,691 76
PRESCRIPTIONS.		
Intérêts prescrits au profit du Trésor, pour cause de non-paiement dans les cinq années de l'échéance, SAVOIR :		
Dette à 2 1/2 p. c., échéances de juillet 1895 et janvier 1894	1,152 26	
— à 5 p. c., échéances de mai et novembre 1895	9,067 04	
— à 3 1/2 p. c., 1 ^{re} série, échéances de juillet 1895 et janvier 1894	2,775 04	
— à 5 1/2 p. c., 2 ^e série, échéances de novembre 1892, mai et novembre 1895	17,945 58	
— à 5 1/2 p. c., 3 ^e série, échéances de février et août 1895	845 25	
Actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg, échéances de juillet 1895, janvier et juillet 1894	262 50	
Demi-centimes négligés sur les crédits ouverts aux agents du Trésor, pour le paiement des arrérages à 5 p. c., 2 ^e série afférents aux échéances de mai et novembre 1899	0 02	
Titres de la Caisse d'annuités à 4 %/o. Echéance de juillet 1895 et janvier 1894	1,064 80	
Dette à 3 %/o. — Servitudes militaires. Echéance du 15 avril 1895	748 54	
Montant des mandats et bous de poste et de quittances d'encaissement de l'exercice 1893, frappés de prescription	11,660 96	
		45,520 69
		583,226 36
A REPORTER fr.		

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

 DÉVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU RUBRIQUE
 DE L'EXERCICE 1898,

à titre de recettes diverses et accidentelles.

	REPORT. fr.	585,220 36
BONIFICATIONS AU TRÉSOR.		
Bonification de coupons manquant à des titres de la caisse d'annuités dus par l'État, sortis au tirage et présentés au remboursement		24,005 90
Bonification de coupons manquant à des titres de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand, sortis au tirage et présentés au remboursement		270 »
Bonification de coupons manquant à des titres de la Société anonyme du chemin de fer d'Eecloo à Gand, sortis au tirage et présentés au remboursement		50 »
Bonification de coupons manquant à des titres de la Société anonyme du chemin de fer de l'Est belge, sortis au tirage et présentés au remboursement		60 »
Intérêts du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 1898 bonifiés par le gouvernement des Pays-Bas, sur le prix de rachat des sections néerlandaises des réseaux du Grand Central belge et du Liégeois-Limbourgeois (articles 4 et 5 de la convention du 25 avril 1897 approuvée par la loi du 16 avril 1898)		240,000 »
Intérêts à 3 % du 1 ^{er} janvier au 31 mars 1899, payés par le Gouvernement des Pays-Bas, sur le prix de rachat de la section néerlandaise de la ligne de Hasselt à Eindhoven (Article 5, § 2, de la convention du 25 avril 1897, approuvée par la loi du 16 avril 1898)		22,500 »
Intérêts à 3 % du 1 ^{er} janvier au 30 juin 1899, payés par le Gouvernement des Pays-Bas, sur le prix de rachat des sections néerlandaises du réseau du Grand Central belge et du chemin de fer de Liège à Maestricht. (Articles 4 et 6 de la convention du 25 avril 1897, approuvée par la loi du 16 avril 1898.)		240,000 »
Intérêts à 3 % du 1 ^{er} juillet 1898 au 31 janvier 1899, sur la somme de fr. 71,470.96, représentant le prix de la cession du mobilier et de l'outillage des sections néerlandaises du Grand Central belge		1,262 98
Intérêts à 3 % du 1 ^{er} janvier au 30 avril 1899, sur la somme de fr. 7,073.40, représentant le prix de la cession du mobilier et de l'outillage de la section néerlandaise du chemin de Liège à Maestricht		69 76
Bénéfice de change réalisé sur un envoi de fonds à MM. Baring frères et C ^{ie} limited, à Londres		2 50
Bénéfices de change résultant du paiement de coupons à 3 % par MM. Baring frères et C ^{ie} limited, à Londres		1 60
		528,200 74
PRODUITS DIVERS.		
Produit d'expédition d'archives		505 »
— de la vente de listes de recours et d'extraits en matière électorale		152 90
— — de catalogues du musée Wieriz		1,258 50
— — de catalogues du musée ancien de peinture et de sculpture		892 25
— — de publications du musée d'histoire naturelle		294 75
— — de livres pour le compte du bureau de la statistique générale		211 50
— — de publications du Ministère de l'Industrie et du Travail		1,644 45
— — de publications du Ministère de la Justice		27 25
— — de publications de la commission royale des anciennes lois		20 »
— — de publications de la commission royale d'histoire		434 40
— — de fragments de pièces de monnaies cisailées à tort par les comptables de l'État, en 1898		63 95
Droit proportionnel dû par le Directeur de la Monnaie sur la fabrication de monnaies d'argent pour la Russie		24,000 »
Produit de la vente du bulletin international des douanes		649 60
Produit de la vente de permis pêche		50,857 50
Prix de la cession de seize poteaux télégraphiques au Département des chemins de fer par le Département de l'Agriculture		89 63
Prix de la cession d'une goëlette à l'Administration des douanes par l'Administration de la marine		5,927 »
Prix de la cession, à la ville de Bruxelles, d'une conduite d'eau placée sous l'avenue de la Renaissance, lors de l'exposition de 1897		1,184 60
Part de la Belgique dans les recettes effectuées en 1898, par le Bureau international de la propriété industrielle, à Berne		3,600 »
Frais d'analyses bactériologiques effectuées au laboratoire de l'Université de Gand		4,585 53
Parties de cautionnements de remplaçants acquises à l'État		409 08
Frais de surveillance des lignes reprises du Grand Central belge, pour l'année 1898		2,625 »
		99,410 69
TOTAL fr.		1,010,837 79

(108)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1899

RECETTES.

Développement, par province, des recouvrements effectués

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS DIREC

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Contributions directes.</i>	Foncier fr.	2,653,025 43	5,826,620 77	2,828,872 23
	Personnel	3,552,047 10	6,047,088 70	2,216,323 88
	Patentes	1,328,800 14	3,124,452 02	626,140 06
	Redevances sur les mines	"	"	"
<i>Douanes. Droits d'entrée.</i>	Tabacs	2,900,392 15	377,076 35	107,454 75
	Eaux-de-vie étrangères	338,834 26	704,622 40	85,376 94
	Bières	129,581 16	196,408 06	13,827 39
	Vinaigres et acides acétiques	31,083 90	72,745 31	6,071 52
	Sucres raffinés	38,732 12	83,415 04	6,901 82
	Sirups et mélasses	13,666 95	96,247 09	206 82
	Autres marchandises	9,180,372 38	12,045,516 21	2,549,514 59
	Betteraves	22,505 54	" 02	11,066 33
<i>Accises</i>	Vins mousseux	"	2,172 08	"
	Vins étrangers	969,086 78	1,730,708 39	281,249 57
	Vins de fruits secs	700 "	1,468 88	"
	Eaux-de-vie indigènes	11,551,901 70	6,708,295 28	3,106,438 94
	Acide acétique	"	2,889 43	"
	Bières	1,487,913 92	3,578,892 76	1,738,557 70
	Vinaigres { de bières	"	"	6,152 17
	{ autres que de bières	"	6,623 38	"
	Sucres étrangers	292,593 19	1,072 14	62 42
	Sucres de betterave indigènes	195,191 95	485,530 83	148,904 81
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	113,964 32	269,643 68	"
	Margarine et autres beurres artificiels	339,999 05	138,417 95	"
	Tabacs étrangers	785,428 64	174,987 56	46,213 54
Tabacs indigènes	435 "	9,821 37	271,068 75	
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i>	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	"	1,486 36	"
	Remboursements relatifs aux irrigations en Campine	565 15	"	"
	Loyers de bâtiments	3,840 "	4,500 "	1,804 12
	Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	269 53	436 64	18 "
	Extraits cadastraux	3,324 50	20,818 75	11,083 80
	Recettes extraordinaires de toute nature	31,538 36	213,814 44	1,099 77
	Taxes d'ouverture d'entrepôts particuliers	13,408 "	11,140 "	2,336 "
	Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires	308,405 "	5,385 "	17,320 "
	Taxes pour frais de surveillance des fabriques de confitures	9,000 "	5,380 "	1,800 "
	Contributions sur le territoire neutre de Moresnet	"	"	"
	Taxes de vérification et de rajustage des poids et mesures	9,055 "	19,805 75	9,122 90
TOTAUX fr.	36,229,661 37	41,967,857 73	14,004,888 82	

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1890.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL		
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.	
3,377,763 56	4,659,804 28	3,091,024 09	955,128 03	701,048 04	1,644,544 47	25,697,830 90	56,819,924 05	
2,711,460 58	2,596,163 08	2,045,559 24	363,207 59	506,047 59	799,963 65	20,635,862 37		
925,614 57	1,404,422 71	1,678,217 65	127,916 35	113,818 78	345,118 93	9,672,481 21		
"	321,327 74	277,737 55	"	1,643 36	13,031 92	813,740 57		
602,163 99	118,226 91	370,746 73	179,301 23	55,450 42	55,871 01	4,755,883 56	40,805,061 43	
52,413 15	128,614 22	103,316 54	12,170 66	9,366 37	43,704 60	1,478,419 23		
5,127 64	13,358 95	68,025 55	5,121 45	26,010 11	956 99	458,505 26		
32,792 16	10,910 97	16,715 49	4,748 74	539 86	3,106 88	178,712 85		
6,642 61	20,580 07	10,885 62	120 79	3,440 70	4,298 52	175,017 55		
21,934 02	12,034 71	1 76	3 39	1 76	"	144,116 50		
2,934,505 59	1,440,583 51	3,788,097 62	367,870 69	659,180 86	520,442 45	35,485,885 90		
90,931 18	1,055 12	757 54	2,192 91	"	14 16	128,522 80		
"	"	"	"	"	22,016 "	24,188 08		
252,379 01	557,932 59	401,759 25	12,409 35	45,222 15	258,518 71	4,467,265 80		
"	"	"	"	"	"	2,168 88		
3,124,338 98	6,449,594 94	3,725,680 20	3,857,177 09	79,971 26	860,152 56	39,463,549 04	63,593,110 46	
32,500 "	"	"	"	"	"	35,369 45		
2,096,321 67	2,406,246 47	458,570 74	262,278 44	154,540 85	434,207 09	12,617,529 64		
5,840 64	"	"	"	"	"	11,992 81		
"	"	16,938 56	"	"	"	23,561 94		
12,530 47	"	32 60	"	"	"	216,290 82		
259,917 24	1,183,057 64	706,820 54	121,338 50	"	137,815 18	3,238,576 69		
739,068 15	"	"	"	"	"	1,122,676 15		
"	8,377 85	16,685 "	7,933 61	"	"	511,413 46		
163,603 45	31,547 63	101,020 25	48,631 35	15,030 94	9,781 80	1,376,247 16		
83,513 55	87,374 60	25 95	15 "	3,406 59	24,599 77	482,260 56		
"	"	"	"	"	"	1,486 36		
"	"	"	"	"	"	565 15		
1,392 50	8,152 03	440 "	5,750 45	3,020 50	1,400 03	30,299 63		
13 "	342 90	58 99	"	"	1 44	1,140 50		
13,008 34	10,345 90	19,290 77	5,013 95	6,486 91	8,011 93	111,384 85	927,729 86	
6,719 58	2,325 85	1,711 33	892 98	450 81	358 76	259,111 88		
5,102 "	4,000 "	9,446 "	"	64 "	"	45,396 "		
21,336 "	"	10 "	"	"	"	352,436 "		
2,160 "	12,834 50	7,920 "	3,000 "	"	7,660 "	50,274 80		
"	"	1,259 24	"	"	"	1,259 24		
5,320 65	16,446 75	10,109 60	1,614 10	986 73	1,894 25	74,355 75		
17,564,436 26	21,694,862 82	16,926,862 40	6,324,036 63	2,185,728 67	5,157,491 10	162,145,825 80		162,145,825 80

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
<i>Enregistrement.</i> (30 centimes additionnels)	Actes civils publics	2,940,674 40	6,777,856 34	1,962,808 61	
	— sous seing privé	71,636 97	397,451 19	95,750 21	
	— judiciaires	150,627 65	204,840 80	41,253 78	
	— d'huissiers	138,990 82	369,843 61	64,438 12	
	Lettres de noblesse	•	1,450 •	•	
	Permis de changer de nom de famille	•	290 •	•	
<i>Greffe.</i> (30 centimes additionnels)	Mise au rôle	26,448 50	88,762 •	10,318 75	
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	101,021 39	254,596 05	45,556 48	
	Légalisations et recherches	2,035 56	1,602 90	579 50	
<i>Hypothèques.</i> (25 centimes additionnels)	Droits d'inscription	41,388 36	84,058 65	19,806 25	
	Droits de transcription d'actes de mutation	540,164 02	1,193,392 82	420,263 84	
<i>Successions.</i> (31 centimes additionnels)	Droits de succession	2,302,753 27	6,535,499 52	1,200,210 59	
	— de mutation par décès	12,416 •	32,371 84	123,388 48	
	— de mutation en ligne directe	183,592 02	640,169 95	174,509 01	
	— des par les époux survivants	30,565 04	103,965 84	25,832 71	
Timbres fixes	Formules pour actes de protêt. { Huissiers	13,250 •	46,825 •	3,725 •	
	{ Postes	1,700 •	5,600 •	2,000 •	
	Passeports à l'intérieur	•	•	•	
	Passeports à l'étranger	1,008 •	6,552 •	216 •	
	Permis de port d'armes de chasse	41,090 •	85,750 •	37,800 •	
	Permis de chasse au lévrier	35 •	35 •	420 •	
Débit	Timbres proportionnels pour effets de commerce	27,699 35	159,584 95	29,230 35	
	Timbres adhésifs { pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique	45,220 35.	156,207 75	7,473 95	
	{ — à l'étranger	3,008 39	5,779 61	120 51	
	{ pour affiches	39,157 05	118,791 15	27,390 02	
	Timbres de dimension	224,516 60	623,359 52	155,571 65	
Visa	Timbres proportionnels	210,040 08	132,395 28	2,650 57	
	Timbres de dimension	3,018 20	10,667 07	3,853 91	
Extra-ordinaire.	Timbres fixes. — Warrants	•	564 50	•	
	Timbres proportionnels.	Effets négociables ou de commerce, billets, mandats et obligations non négociables, etc.	442,354 85	520,747 50	35,936 20
		Billets au porteur	•	•	•
		Actions de société ou obligations et tous autres effets à terme illimité, etc.	253,924 •	3,037,877 79	37,951 30
	Timbres de dimension.	Papiers blancs pour actes, etc.	90,635 •	124,120 70	35,232 50
Affiches		9,838 32	26,871 •	1,364 40	
A REPORTER. fr.		8,030,707 19	21,828,610 33	4,565,029 09	

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.*des recouvrements effectués.*

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
2,256,115 02	2,828,917 01	2,187,805 65	464,525 95	607,105 84	1,214,794 50	21,249,674 50	
51,929 76	79,655 77	79,069 18	15,598 75	45,126 68	50,726 42	864,722 91	
59,515 20	107,218 87	109,185 66	10,961 69	17,596 50	51,525 52	802,505 47	25,042,051 55
95,915 "	157,422 70	116,118 44	18,055 86	25,476 56	60,727 96	1,025,028 87	
"	"	"	"	"	"	1,450 "	
290 "	145 "	145 "	"	"	"	870 "	
16,528 50	30,972 50	52,944 "	5,040 "	4,994 "	9,821 "	225,629 25	
65,020 24	106,805 26	98,221 18	14,865 94	12,457 98	51,544 57	715,868 89	944,921 55
554 50	1,115 75	594 50	154 "	540 "	488 50	7,425 21	
22,755 26	59,565 26	51,551 15	6,827 55	5,904 01	16,498 85	268,515 08	4,149,450 08
410,805 07	554,162 64	594,755 16	80,065 35	106,902 01	200,546 11	5,881,115 "	
2,470,206 46	1,807,050 82	1,558,650 24	521,264 64	500,090 58	660,590 10	17,026,096 02	
15,905 12	85,859 67	9,769 42	21,461 26	4,947 66	15,581 86	519,599 51	20,014,862 70
455,585 15	575,594 99	273,195 99	59,180 85	58,289 87	100,552 91	2,529,466 70	
70,595 56	45,595 95	57,917 59	7,102 57	7,287 95	15,359 70	559,900 67	
8,475 "	14,525 "	14,525 "	1,425 "	1,650 "	5,725 "	109,925 "	
1,850 "	17,825 "	8,100 "	1,700 "	2,450 "	5,925 "	47,150 "	
"	"	"	"	"	2 "	2 "	
584 "	616 "	5,600 "	56 "	192 "	1,824 "	14,648 "	
35,875 "	109,270 "	68,005 "	21,550 "	59,480 "	65,855 "	504,455 "	
"	"	"	"	"	"	490 "	
58,420 25	80,177 40	81,872 45	7,558 85	7,964 80	25,482 50	457,791 10	
22,712 50	22,546 "	51,764 80	354 05	805 40	2,559 55	509,625 95	
414 88	1,278 78	2,945 97	11 52	59 89	255 94	16,775 49	
52,631 29	59,069 51	40,561 84	4,562 55	7,802 12	21,544 70	551,480 25	
220,162 90	578,924 55	255,448 45	74,272 50	89,457 "	150,161 05	2,151,854 02	10,425,725 25
4,856 50	17,901 20	19,559 65	1,527 55	1,457 40	7,464 55	597,658 58	
2,955 71	8,466 19	7,765 41	757 50	5,519 85	5,164 25	45,925 87	
4 "	"	27 "	"	"	"	595 50	
155,286 05	87,259 20	177,458 55	24,985 60	19,524 55	115,340 75	1,556,871 95	
"	"	"	"	"	"	"	
57,562 70	214,257 "	258,947 90	152,640 "	20,726 "	52,856 "	4,026,722 89	
44,688 80	52,957 60	41,857 95	5,908 20	1,255 60	19,235 50	595,857 65	
1,442 80	648 51	668 52	840 81	86 54	359 32	41,920 22	
6,575,257 70	7,225,559 91	5,722,785 45	1,298,699 64	1,594,491 55	2,859,940 29	59,476,990 95	59,476,990 95

IMPOTS — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT	FLANDRE OCCIDENTALE.	
REPORT fr.		8,030,707 19	21,826,610 55	4,565,029 09	
Naturalisations	Droits de naturalisation ordinaire	1,750 °	5,250 °	500 °	
	Droits de grande naturalisation	5,250 °	1,250 °	°	
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement	5,142 26	15,165 68	7,845 95	
	Grefle	°	°	4 24	
	Hypothèques	175 06	676 °	294 54	
	Successions	22,098 67	52,167 19	19,662 52	
	Timbre	2,814 84	14,654 51	5,458 °	
Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses.	Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor	en totalité . . .	84,506 84	192,505 19	68,265 57
		en partie . . .	16 65	89 55	116 57
TOTALS fr.		8,152,261 49	22,108,161 25	4,665,155 86	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
6,575,257 70	7,225,559 01	5,722,785 45	1,298,600 64	1,594,491 55	2,859,940 20	59,476,990 95	59,476,990 95
°	1,500 °	1,500 °	°	750 °	250 °	11,500 °	21 950 °
°	1,000 °	750 °	500 °	750 °	250 °	9,750 °	
15,270 °	19,695 82	19,221 51	5,440 26	5,183 95	4,100 29	97,061 68	349,297 92
°	°	°	°	°	°	4 24	
615 36	864 61	265 60	472 78	142 77	126 62	3,651 14	665,500 84
50,509 45	58,946 80	16,414 81	8,246 84	7,355 59	10,952 70	206,552 15	
5,699 52	7,250 35	4,289 91	11,062 50	787 50	2,272 °	42,248 71	665,500 84
75,350 91	124,429 48	64,958 68	12,698 85	15,785 14	50,464 51	664,545 17	
115 28	248 87	2 58	33 24	21 58	115 97	757 67	60,512 859 69
6,700,796 °	7,417,475 82	5,850,186 52	1,527,064 11	1,423,265 46	2,888,472 58	60,512,859 69	

PÉAGES. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
DOMAINES.				
	Liège à Maestricht	°	°	°
	Maestricht à Bois-le-Duc.	°	°	°
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	279,301 64	°	°
	Embranchement vers le camp de Beverloo	°	°	°
	— vers Hasselt	9,265 03	°	°
	— vers Turnhout	18,401 91	°	°
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	40,969 85	°	°
	Sambre	°	°	°
	Canal du Centre.	°	°	°
	Charleroi à Bruxelles et embranchements	°	67,157 78	°
	Mons à Condé	°	°	°
	Pommerœul à Antoing	°	°	°
	Dérivation de { Deynze à Schiplonck	°	°	°
	la Lys { Schiplonck à Balgerhoeke.	°	°	°
	Roulers à la Lys.	°	°	4,759 54
Droits de navigation, de ponts, d'écluses, etc.	Gand { Droit général	°	°	8,750 69
	à Ostende. { Droit à la porte de Damme	°	°	°
	Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France.	°	°	15,320 55
	Moervaert	°	°	°
	Furnes à Bergues	°	°	525 44
	Grande Nèthe	°	°	°
	Petite Nèthe (canalisée)	2,174 68	°	°
	Bossuyt	°	°	6,158 67
	Gand à Terneuzen	°	°	°
	Meuse.	°	°	°
	Ourthe	°	°	°
	Escaut.	°	°	804 59
	Lys.	°	°	51,761 68
	Démer.	°	°	°
	Yser	°	°	5,957 79
	Ypres à l'Yser	°	°	1,509 18
	Loo	°	°	1,735 19
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor.	°	°	2 79
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau.	3,600 °	17 °	166 °
	Relevances des Sociétés nautiques d'Anvers	212 °	°	°
	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	650,000 °	°	°
	Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport. — Droits de quais et de bassin	°	°	45,822 78
	TOTAUX. fr.	1,003,925 11	67,174 78	123,052 87

Rivières
et canaux.

MENT ET DOMAINES.

 DEVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1890.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
°	°	57,950 07	52,971 72	°	°	110,901 79	
°	°	°	151,540 56	°	°	151,540 56	
°	°	°	138,952 67	°	°	418,254 51	
°	°	°	5,574 78	°	°	5,574 78	
°	°	°	6,186 97	°	°	15,452 "	
°	°	°	°	°	°	18,401 91	
°	°	°	°	°	°	40,969 85	
°	86,257 57	°	°	°	56,855 41	125,112 78	
°	1,292 55	°	°	°	°	1,292 55	
°	121,482 17	°	°	°	°	188,659 95	
°	54,007 46	°	°	°	°	54,007 46	
°	56,436 77	°	°	°	°	56,436 77	
4,920 50	°	°	°	°	°	4,929 50	
7,920 20	°	°	°	°	°	7,920 20	
°	°	°	°	°	°	4,759 54	
44,411 51	°	°	°	°	°	55,162 20	
°	°	°	°	°	°	°	
°	°	°	°	°	°	15,320 55	1,639,967 89
5,057 58	°	°	°	°	°	5,037 58	
°	°	°	°	°	°	525 44	
°	°	°	°	°	°	°	
°	°	°	°	°	°	2,174 68	
°	°	°	°	°	°	6,158 67	
31,056 70	°	°	°	°	°	31,056 70	
°	°	72,270 "	°	°	92,509 11	164,769 11	
°	°	4,702 55	°	°	°	4,702 55	
31,922 57	89,045 45	°	°	°	°	121,772 61	
24,874 46	°	°	°	°	°	56,656 14	
°	°	°	°	°	°	°	
°	°	°	°	°	°	5,957 79	
°	°	°	°	°	°	1,509 18	
°	°	°	°	°	°	1,755 19	
58 49	°	°	°	°	°	61 28	
4,761 85	1,086 "	12,498 "	887 86	°	0,208 "	20,224 71	
°	°	°	°	°	°	212 "	
°	°	°	°	°	°	650,000 "	650,000 "
°	°	°	°	°	°	45,822 78	45,822 78
152,952 46	569,607 77	147,500 60	356,114 56	°	135,462 52	2,355,790 67	2,355,790 67

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
Domaines. (Valeurs capitales.)	Prix de vente de terrains provenant d'emprises. { Rivières et canaux.	3,875 »	15,700 »	1,794 50	
	{ Routes	18 51	4,757 15	1,168 26	
	Produit d'autres aliénations d'immeubles.	»	»	19,566 53	
	Produits {	des successions en déshérence	2,503 79	1,686 85	1,091 19
		nets des épaves.	»	»	101 96
	Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	»	230 42	555 57	
	Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.)	»	865 80	»	
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage {	provenant du Département des Affaires étrangères	»	9 »	»
		— — de l'Agriculture.	4,057 »	24,756 »	6,438 75
		— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	849 70	26,174 02	477 »
		— — des Finances et des Travaux publics	1,977 80	10,421 02	»
		— — de la Guerre	33,037 40	74,174 47	12,157 80
		— — de l'Industrie et du Travail	»	10 »	»
		— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	»	151 »	262 »
		— — de la Justice	434 »	3,047 19	2,595 09
	— — de la Cour des comptes	»	1,145 90	»	
	Remboursement de capitaux {	du fonds de l'industrie nationale	»	»	»
	{ de créances ordinaires.	»	»	»	
	Rachat et transfert de rentes.	»	»	»	
	Transactions en matière domaniale	»	»	»	
Domages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris	2,340 50	20,551 26	27 50		
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)	»	»	»		
Produit d'objets saisis et confisqués	1,120 »	2,071 90	658 59		
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis	»	»	84 46		
A REPORTER fr.		50,261 70	183,709 96	46,559 09	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
16,629 78	15,230 95	"	22 60	"	1,521 38	52,792 91	
2,253 25	1,817 07	3,493 28	2,067 98	1,040 94	9,139 49	27,737 91	
273 18	2,620 "	7,122 16	1,305 "	50 68	270 "	31,407 35	
17,676 71	1,266 74	1,027 21	14 70	"	1,789 66	27,056 85	
105 "	"	"	"	"	"	206 96	
"	"	1,042 28	"	"	"	1,628 27	
"	"	"	"	"	"	865 80	
"	"	"	"	"	"	9 "	
10,295 05	635 95	170 "	2,080 40	123 80	1,129 91	49,684 86	
7,050 "	515 "	"	"	"	"	54,865 72	
"	839 50	2,195 25	"	12 "	9 "	15,454 57	
16,609 10	24,460 25	27,718 75	250 70	115 "	15,877 "	204,420 47	511,982 85
1 15	"	9 "	"	"	"	20 15	
"	85 "	"	"	"	"	478 "	
6,113 92	604 55	1,159 50	2,270 51	3,352 67	2,277 87	21,655 10	
"	"	"	"	"	"	1,143 90	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	54 80	"	"	54 80	
"	"	"	"	"	"	"	
1,061 98	8,753 08	1,235 33	371 90	1 98	146 52	34,400 14	
"	"	5 "	"	"	"	5 "	
291 17	772 75	604 76	14 90	72 74	106 40	5,695 01	
"	"	2,091 17	151 25	"	5 70	2,312 58	
78,358 27	57,430 84	49,875 69	8,764 54	4,760 81	32,272 93	511,982 83	511,982 83

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
	REPORT. . . fr.	50,261 70	185,709 96	46,559 09
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois	22 .	524,247 05	»
	— de chablis, bois de délit et d'élagage.	»	69,885 59	14,482 .
	— d'objets saisis et confisqués	»	»	»
	— de glandée, panage, foins et herbages	»	»	»
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	»	14,598 58	34 .
	— du droit de chasse	15 .	»	150 .
	— — de pêche (baux et licences)	»	875 .	»
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais	»	52 50	»
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage.	»	12,759 55	»
	Indemnités pour carbonisation	»	»	»
Dépendances des chemins de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	4,520 71	4,439 85	100 71
	Location de bâtiments	589 .	4,617 09	»
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	»	949 42	81 90
	Redevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42.)	»	»	»
	Argent non réclamé	»	2,951 82	»
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	543 50	5,650 40	7,065 40
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	1,050 40	5,689 50	410 .
	— d'objets non réclamés	1,950 .	92,229 93	5 .
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	112 .	6,634 25	5,106 .
	Établisse- ments et services régis par l'État.	École vétérinaire. { Pensions d'animaux malades.	»	10,329 90
{ Produit des ventes d'objets divers			»	340 .
Insertions au <i>Moniteur</i> . Loi du 30 juillet 1839		»	52 50	12 20
Bénéfices de la fonderie de canons.		»	»	»
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		912 .	2,058 .	1,500 .
Institut agricole. Produit de ventes d'objets mobiliers et autres		»	»	»
Section normale d'enseignement moyen pour filles		»	5,560 .	»
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles	»	250 .	»	
	A REPORTER . . . fr.	59,976 11	675,678 45	75,506 50

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1890.

des recouvrements effectués

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget
78,558 27	57,450 84	40,875 69	8,764 54	4,760 81	32,272 05	511,082 85	511,082 85
•	•	55,507 97	1,712 •	101,089 •	42,559 62	583,007 64	
•	•	14,708 61	•	7,458 50	162 60	106,677 10	
•	•	•	•	•	•	•	
•	•	86 •	•	656 •	•	722 •	
•	•	91 20	•	25 40	•	14,547 18	
•	•	2,555 41	75 •	15,500 •	5,500 •	19,595 41	746,162 01
•	•	•	•	115 •	•	988 •	
•	•	•	•	2,079 42	•	2,111 92	
•	•	11 •	•	5,861 98	100 25	18,712 76	
•	•	•	•	•	•	•	
1,470 75	5,518 99	1,894 19	189 30	614 45	1,511 69	20,269 60	
1,988 40	2,005 25	765 84	125 •	576 02	260 •	11,014 58	
478 65	1,849 40	215 •	256 20	315 15	724 60	4,868 52	
•	157 14	605 10	•	•	22 50	782 54	
•	•	•	•	•	•	2,951 82	119,146 75
489 99	8,018 18	9,617 16	•	87 •	1,250 70	50,728 15	
599 40	581 •	•	•	•	1,650 •	9,980 50	
•	6 50	•	•	•	•	24,191 25	
1,489 •	51 •	719 •	1,250 •	250 •	709 •	14,580 25	
•	•	•	•	•	•	10,529 90	
•	•	•	•	•	•	540 •	
•	6 93	•	•	•	6 10	77 53	
•	•	•	•	•	•	•	34,816 45
1,782 •	2,646 •	2,052 •	1,256 •	1,514 •	2,160 •	15,660 •	
•	•	•	•	•	2,599 •	2,599 •	
•	•	•	•	•	•	5,560 •	
•	•	•	•	•	•	250 •	
86,645 46	78,559 01	156,590 17	15,608 04	198,469 71	89,474 79	1,412,108 02	1,412,108 02

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		59,976 11	675,678 45	75,506 30
<i>Produits divers et acci- dentels, y compris ceux des examens universitaires</i>	Produit des examens universitaires.	2,530 »	20,390 »	750 »
	— — et visa des diplômes.	2,570 »	58,420 »	913 »
	— des brevets d'invention	3,620 »	484,290 »	1,700 »
	— du quart des salaires sur transcriptions.	5,755 24	14,761 95	5,512 »
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation.	1 »	3 »	2 25
	— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la conven- tion littéraire faite avec la France	»	»	»
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	970 »	4,886 »	210 »
	Restitutions volontaires	»	»	»
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	»	»	»
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	»	»	»
	Restitution de parts d'amendes inlûment attribuées	»	»	»
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	1,958 22	8,451 82	5,651 70
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	286 56	1,916 27	56 30
	Parts non réclamées dans le produit net de la vente des épaves.	»	»	»
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	»	»	»
De toute autre nature	»	390 43	»	
Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	20,116 41	58,985 87	55,040 61	
Domaine de Tervueren. {	Fermages	»	7,895 07	»
	Vente d'arbres.	»	2,500 »	»
	Menus produits.	»	1,656 »	»
Génie militaire. {	Location de biens-fonds et de bâtiments	20,170 18	4,980 88	551 75
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	9,916 70	8,445 »	»
	Fermages de pêche et de chasse	6,647 55	391 65	»
Arrérages de rentes	»	131 54	»	
Redevances pour concessions de prises d'eau	»	3,455 94	3,348 44	
Abbaye de Villers. {	Produit des droits d'entrée	»	2,850 »	»
	Menus produits	»	40 »	»
<i>Revenus des domaines.</i> {	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	»	»	»
	— — de créances ordinaires	»	»	»
Produits de la calamine.	»	»	»	
— des sablières et mines (forêts exceptées)	»	»	»	
Redevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42) (chemins de fer exceptés)	»	»	»	
Location de terrains provenant {	Rivières et canaux.	5,268 62	2,073 07	12,959 55
	d'emprises	254 50	151 50	78 57
Vente d'arbres, plantations, {	Rivières et canaux.	5,505 51	18,289 09	6,080 21
	herbages, etc.	3,409 37	103,761 72	6,109 59
Droits de pêche. (Rivières et canaux).	4,491 16	860 »	1,084 90	
Revenus des biens de cures (fermages et rentes).	8 50	»	»	
Loyer de matériel appartenant à l'État	»	»	»	
TOTAL. fr.		154,255 05	1,454,393 05	170,435 15

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.*des recouvrements effectués.*

	FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
							PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
	86,645 46	78,559 01	156,390 17	15,608 04	198,469 71	89,474 79	1,412,108 02	1,412,108 02
	750 "	1,577 "	4,512 "	500 "	700 "	9,700 "	50,989 "	
	9,943 "	5,222 "	14,204 "	592 "	355 "	2,037 "	75,155 "	
	4,190 "	14,140 "	49,550 "	270 "	550 "	2,220 "	560,530 "	
	6,594 08	9,790 57	6,490 07	1,892 61	3,212 "	3,647 58	57,664 90	
	2 25	2 25	5 53	"	"	" 70	14 78	
	"	"	"	"	"	"	"	
	490 "	710 "	790 "	100 "	"	40 "	8,196 "	
	"	"	"	"	"	"	"	809,046 09
	"	50 "	50 "	"	"	5 "	105 "	
	"	"	"	"	"	"	"	
	"	"	"	"	"	"	"	
	9,497 71	11,199 51	5,605 15	3,215 75	863 54	2,765 92	47,164 90	
	562 59	8,117 74	85 65	10 55	2 42	"	11,056 08	
	"	"	"	"	"	"	"	
	"	"	"	"	"	"	"	
	"	"	"	"	"	"	590 43	
	2,071 92	9,968 56	12,475 05	"	54 45	711 15	157,425 80	
	"	"	"	"	"	"	7,895 07	
	"	"	"	"	"	"	2,500 "	
	"	"	"	"	"	"	1,656 "	
	4,557 50	71 50	1,961 68	107 28	"	282 25	52,485 02	
	14,752 15	109 "	"	6,204 75	"	9 "	50,416 60	
	1,519 85	405 "	"	"	"	"	8,764 05	
	108 85	19 05	25 "	144 74	"	"	428 96	
	42 30	3,510 50	"	5 "	"	750 "	11,111 98	
	"	"	"	"	"	"	2,850 "	
	"	"	"	"	"	"	40 "	
	"	"	"	"	"	"	"	815,165 11
	"	"	"	"	"	"	"	
	"	"	"	"	"	"	"	
	"	1,435 75	2,622 50	"	"	506 59	4,384 70	
	6,288 26	19,589 71	9,897 74	1,162 37	5 "	3,617 47	59,961 77	
	235 59	4,245 55	3,019 50	253 54	226 41	1,200 50	9,645 06	
	52,153 19	23,196 87	3,017 "	4,657 59	"	725 26	115,621 72	
	85,401 03	42,171 55	29,959 66	51,507 44	17,241 52	23,804 94	561,366 62	
	852 27	824 75	7,491 74	2,040 66	1,721 "	2,586 25	21,752 71	
	"	53 55	"	"	"	"	62 05	
	20 "	"	"	"	"	"	20 "	
	284,436 78	252,788 40	285,755 10	86,072 30	223,400 65	144,782 18	3,036,519 22	3,056,519 22

REMBOURSEMENTS. — CON

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Frais de perception des centimes provinciaux	11,977 51	30,370 52	15,102 89
— — communaux	68,215 01	137,143 22	54,577 60
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	28,916 40	56,665 77	19,998 66
TOTAUX. fr.	109,108 72	250,179 51	89,679 15

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
10,601 22	45,752 67	10,741 11	3,406 31	3,709 44	5,346 49	143,097 96	634,926 89
44,680 26	72,476 14	63,786 01	13,047 09	12,168 31	25,735 20	491,828 95	
23,787 78	21,060 63	32,451 30	2,457 35	1,813 83	4,859 65	191,991 37	191,991 37
79,069 26	159,289 44	106,958 42	19,000 75	17,691 58	55,941 45	826,918 26	826,918 26

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS	BRABANT	FLANDRE OCCIDENTALE.			
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	"	"	504 55			
	Actes de chargement de divers chefs	4 11	20 43	9 "			
<i>Déficits des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	"	815 50	"			
	— divers	574 65	5,339 00	451 58			
	Ministère des Finances et des Travaux publics.	Frais de poursuites et d'instances	"	109 11	"		
		Remboursement et dégrèvement de contributions	"	"	"		
		5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie)	16 08	570 81	65 26		
		Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. c.	"	"	"		
		Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	"	"	"		
		Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	265 "	956 50	114 "		
		Rétributions des surnuméraires	5,657 69	12,050 58	3,359 17		
		Frais de surveillance de travaux publics concédés	100 "	1,250 "	1,675 "		
		Frais d'entretien de routes concédées	"	"	"		
		Restitution de droits	"	"	"		
		Remboursements divers	"	4,326 35	"		
		Ministère de la Guerre. — Remboursements divers	"	2,127 90	"		
		Ministère des Affaires étrangères. — Remboursement de sommes avancées par les consuls	"	"	"		
		<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	Frais de justice en matière de garde civique	777 58	2,665 68	158 06
				Remboursement de subsides	"	16,277 89	"
Restitution de bourses d'études				"	"	"	
— de droits	"			"	"		
Ministère de la Justice.		Remboursements divers	"	"	"		
		Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	11,419 11	54,611 59	12,126 09		
		— en matière de simple police	14,458 93	35,879 41	9,470 04		
		— en matière de faillites	27 "	60 85	"		
		— militaire	202 55	185 20	456 00		
		Frais de poursuites en matière forestière	"	9,685 87	"		
Ministère de l'Agriculture		Remboursements d'indemnités pour frais de greffe	497 41	544 67	300 13		
		Restitution de droits	"	"	"		
		Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices	5,517 86	4,585 22	25 82		
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. —		Restitution de droits	"	"	"		
		Restitutions diverses	"	"	"		
TOTAUX fr.		55,297 75	127,441 02	28,595 38			

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.*des recouvrements effectués.*

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
•	•	•	•	•	•	504 53	89,960 62
•	5 •	16 15	•	•	•	54 67	
•	•	•	•	•	•	815 50	
11,570 65	495 52	1,240 55	2,250 28	•	68,877 29	88,585 92	
14 58	0 50	10 15	•	•	51 88	165 80	488,718 04
•	•	•	•	•	•	•	
47 55	225 40	458 12	12 90	47 45	55 27	1,297 48	
•	•	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	
168 •	290 50	286 50	29 •	55 •	74 50	2,197 •	
10,259 40	11,263 20	4,059 58	2,378 17	6,459 97	5,440 18	59,687 85	
1,970 •	5,047 •	4,550 •	•	•	200 •	12,792 •	
•	•	•	•	•	•	•	
•	•	17 96	•	•	•	17 96	
•	•	•	•	•	•	4,526 55	
•	•	•	•	•	•	2,127 90	
•	•	•	•	•	•	•	
244 94	1,685 •	1,559 61	58 04	157 72	202 61	7,489 24	
•	•	•	•	•	•	16,277 89	
•	•	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	
•	11 60	•	•	•	•	11 60	
18,526 10	20,627 20	18,157 94	5,187 44	5,971 04	8,924 55	155,550 86	
11,054 10	51,001 54	21,822 28	2,848 86	5,751 65	8,059 68	156,526 47	
•	•	•	•	•	54 08	121 95	
46 27	140 70	152 50	517 05	7 60	19 28	1,525 85	
•	•	•	•	•	•	9,085 87	
462 85	516 •	212 17	90 65	196 19	105 17	2,525 20	
•	•	•	•	•	•	•	
5,150 92	9,685 22	9,754 52	•	17,194 56	50,941 09	98,612 81	
•	•	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	
57,495 01	78,792 18	63,164 57	11,152 45	55,798 94	142,945 58	578,678 66	578,678 66

(128)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

RECETTES.

Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur.

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS DIREC

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
	1899.	1898.	
Foncier fr.	25,697,859 90	25,483,558 90	
Personnel	20,655,862 57	20,306,050 65	
Patentes	9,672,481 21	10,767,896 02	
Redevances sur les mines	813,740 57	690,060 66	
Douanes. — Droits d'entrée	Tabacs	4,755,885 56	4,177,537 15
	Eaux-de-vie étrangères	1,478,419 23	1,474,695 08
	Bières	458,505 26	441,481 15
	Vinaigres et acides acétiques	178,712 85	173,816 82
	Sucres raffinés	175,017 55	171,159 62
	Sirops et mélasses	144,116 50	157,755 11
	Autres marchandises	55,485,885 90	50,075,454 20
	Betteraves	128,522 80	•
	Vins mousseux	24,188 08	24,949 76
	Vins étrangers	4,467,265 80	4,249,445 47
Vins de fruits secs	2,168 88	917 17	
Eaux-de-vie indigènes	30,463,549 04	36,297,401 11	
Accises	Tabacs indigènes	482,260 56	484,934 09
	Bières	12,617,529 64	12,054,451 55
	Vinaigres } de bières	11,992 81	12,649 07
	} autres que de bières	23,561 94	30,645 68
	Acide acétique	55,389 45	35,770 71
	Sucres étrangers	216,290 82	272,564 54
	Sucres de betterave indigènes	3,258,576 69	2,655,571 07
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	1,122,676 15	956,457 10
	Tabacs étrangers	1,576,247 18	1,298,151 56
	Margarine et autres beurres artificiels	511,413 46	451,635 07
	Frais d'essai des matières d'or et d'argent	1,486 56	2,015 39
Loyers de bâtiments	30,999 62	30,584 20	
Extraits cadastraux	111,584 85	105,098 95	
Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires	552,456 "	583,482 "	
Taxes de vérification et de rajustage de poids et mesures	74,555 75	77,484 55	
Remboursements relatifs aux irrigations en Campine	565 15	565 15	
Forcements en recette opérés par l'administration par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	1,140 50	4,544 72	
Contributions du territoire neutre de Moresnet	1,259 24	2,072 72	
Recettes extraordinaires de toute autre nature	259,111 88	126,256 "	
Taxes d'ouverture d'entrepôts particuliers	45,396 "	47,158 "	
Taxes pour frais de surveillance des fabriques de conserves	50,274 50	57,114 "	
TOTAUX fr.	162,145,825 80	154,159,272 45	

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1899.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1899.
EN PLUS	EN MOINS	
214,501 °	°	Accroissement normal de l'impôt par suite de nouvelles constructions
529,811 72	°	Augmentation résultant de l'imposition des maisons nouvellement construites
"	1,095,414 81	Cette diminution provient de ce qu'en 1898 les Compagnies de chemins de fer dont l'Etat a racheté les lignes ont été imposées à raison des bénéfices constatés lors de la liquidation
125,679 91	"	Augmentation due à une plus grande prospérité des charbonnages
578,546 41	°	Différence sans cause déterminée
5,724 15	°	Idem.
17,024 15	°	Depuis l'abaissement des droits d'entrée sur les bières en fûts, les importations ont augmenté
4,896 01	°	Différence sans cause déterminée.
5,877 75	°	Idem.
"	15,658 61	Le changement de classification des sirops et mélasses résultant de la loi du 9 août 1897 a eu pour effet de faire diminuer les importations de ces produits
2,810,429 70	"	Cette différence est due aux fluctuations du mouvement commercial, elle porte principalement sur les produits suivants Bois de construction autres que de chêne et de noyer — Fruits (citrons, limons et oranges) — Habillements (luzerne et confection de toute espèce) — Mercerie et quincaillerie — Tissus de coton, tissus de laine et tissus de soie.
128,522 80	"	Le droit d'entrée sur les betteraves n'a été mis en vigueur qu'à partir du 1 ^{er} juillet 1899
"	761 68	Diminution sans cause appréciable
217,822 55	°	Augmentation de la consommation due à l'accroissement du bien-être général et à la diminution du prix des vins par suite de l'abondance des récoltes
1,251 71	"	L'unique fabrique de vins de fruits secs existant dans le pays avait chômé pendant la plus grande partie de l'année 1898
"	"	A part l'augmentation résultant de l'accroissement normal de la population, la différence en plus constatée en 1899 provient d'un jeu de comptabilité dû à l'arrêté royal du 2 août 1898, qui a accordé une déduction sur les alcools exportés.
5,166,147 95	"	Par suite de cette mesure, l'exportation des eaux-de-vie a pris une extension considérable à partir du mois de septembre de cette année. Il est bien vrai que la production a augmenté proportionnellement aux quantités exportées, mais à raison du crédit de quatre mois accordé aux distillateurs, les droits afférents aux quantités produites à partir du mois de septembre 1898 n'étaient exigibles qu'en 1899. D'autre part les termes de crédit échéant pendant les quatre derniers mois de 1898, au lieu d'être acquittés par paiement ont été en grande partie apurés par décharge à l'exportation, il s'ensuit que pendant ces mois les recettes ont diminué d'une manière sensible
"	2,673 55	Diminution peu considérable sans cause appréciable
583,098 51	"	Augmentation normale.
"	656 26	Diminution peu considérable sans cause appréciable
"	7,085 74	Idem
"	590 28	Idem
"	56,275 52	L'augmentation est due à la loi du 9 août 1897 qui, pour l'année 1898, a réduit exceptionnellement à 5,000,000 de francs le produit minimum des droits d'entrée et d'accise sur les sucres et des droits d'entrée sur les sirops et mélasses. Ce minimum a été rétabli à 6,000,000 de francs à partir de l'année 1899.
585,005 62	"	Extension de l'emploi des glucoses en brasserie, confiserie, etc
166,259 05	"	L'augmentation doit être attribuée aux mesures de surveillance prises à la suite de l'établissement d'un droit d'accise sur les tabacs étrangers par la loi du 17 avril 1896; ces mesures ont arrêté l'importation frauduleuse des tabacs
78,115 60	"	Augmentation résultant du remplacement de la margarine de provenance étrangère par de la margarine de fabrication indigène.
59,777 49	"	Différence sans cause déterminée.
"	529 05	Des bâtiments sont restés inoccupés pendant une partie de l'année 1899
"	284 57	Différence sans cause déterminée.
8,285 90	"	Idem.
"	51,026 °	Idem.
"	3,128 80	Idem.
"	"	
"	5,404 22	Différence due au nombre moins grand d'erreurs de perception découvertes en 1899.
"	815 48	
132,875 88	"	Augmentation provenant du recouvrement en 1899 aux bureaux de Bruxelles (1 ^{re} , 7 ^e et 11 ^e sections), et de Schaerbeek de plusieurs patentes de sociétés anonymes qui avaient été admises dans les demandes en décharge
"	1,762 °	Différence sans cause déterminée.
15,160 50	"	Augmentation résultant de l'établissement de nouvelles fabriques
9,224,595 88	1,217,840 53	
8,006,555 35		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1899.	1898.
Enregistrement.	Actes civils publics	21,249,674 30	20,025,180 62
	— sous seing privé	864,722 91	658,922 65
	— judiciaires	802,305 47	801,102 04
	— d'huissiers	1,023,028 87	1,030,324 99
	Lettres de noblesse	1,450 »	4,950 »
	Permis de changer de nom de famille	870 »	1,305 »
Greffe.	Mise au rôle	223,629 25	226,506 50
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	715,868 89	748,416 55
	Légalisations et recherches	7,423 21	6,061 65
Hypothèques.	Droits d'inscription	268,315 08	256,533 93
	— de transcription d'actes de mutation	3,881,115 »	3,593,947 73
Successions.	Droits de succession	17,026,096 02	16,962,666 10
	— de mutation par décès	519,399 31	692,797 37
	— de mutation en ligne directe	2,529,466 70	2,165,627 72
	— dus par les époux survivants	539,900 67	312,757 24
	Formules pour actes de protêts. { Huissiers	109,925 »	111,625 »
	{ Postes	47,150 »	49,625 »
	Timbres fixes. { Passeports à l'intérieur	2 »	2 »
	{ Passeports à l'étranger	14,648 »	15,656 »
	{ Permis de port d'armes de chasse	504,455 »	488,145 »
	{ Permis de chasse au lévrier	490 »	490 »
	Timbres proportionnels pour effets de commerce	457,791 10	418,828 25
Débit . . .	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique	309,623 95	275,458 05
	{ — à l'étranger	16,773 49	14,869 53
	Timbres adhésifs pour affiches	351,480 23	354,299 29
	Timbres de dimension	2,151,854 02	2,150,609 50
Timbre. { Visa	Timbres proportionnels	397,638 38	275,324 42
	Timbres de dimension	43,925 87	45,296 66
	Timbres fixes. — Warrants	595 50	886 50
Extraordinaire . . .	Timbres proportionnels. { Effets négociables ou de commerce, billets, mandats et obligations non négociables, etc.	1,556,871 95	1,440,133 75
	{ Billets au porteur	4,026,722 89	1,835,860 97
	{ Actions de société ou obligations et tous autres effets à terme illimité, etc.		
	Timbres de dimension. { Papiers blancs pour actes, etc.	393,857 65	388,125 10
	{ Affiches	41,920 22	44,787 44
A REPORTER.		59,476,990 93	55,397,215 56

MENT ET DOMAINES

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1899.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFERENCES A L'EXERCICE 1899
EN PLUS	EN MOINS	
1,224,405 68	•	Développement toujours croissant et non interrompu des transactions
205,800 26	•	
1,205 43	•	Différence minime
•	7,296 12	
•	3,480 •	Produits échappant à toute appréciation
•	455 •	
•	2,967 25	Différence totale inférieure à 1/4, peu importante et d'ailleurs, sans cause connue
•	34,547 66	
1,558 50	•	Même explication que pour les premiers postes à la rubrique Enregistrement
11,761 15	•	
287,167 27	•	1, 3 et 4 : L'impôt de succession subit, comme la plupart des autres, un mouvement ascensionnel dont la cause réside dans le développement de la richesse nationale 2. L'année 1899 est normale, le chiffre de l'année 1898 est accidentel et est dû à deux mutations importantes
65,429 92	•	
	573,598 06	Comme à la rubrique Enregistrement (1 ^{re} observation).
165,858 98	•	
27,145 45	•	Même cause. Le visa pour timbre a dû être donné à de nombreux effets venant de l'étranger
•	1,700 •	
•	2,475 •	Accroissement anormal provenant de la constitution d'un nombre inutile de sociétés, ce mouvement paraît devoir bientôt se calmer
•	•	
•	1,008 •	Même cause. Le visa pour timbre a dû être donné à de nombreux effets venant de l'étranger
16,510 •	•	
•	•	Même cause. Le visa pour timbre a dû être donné à de nombreux effets venant de l'étranger
38,962 85	•	
34,165 90	•	Même cause. Le visa pour timbre a dû être donné à de nombreux effets venant de l'étranger
1,903 96	•	
•	2,819 06	Même cause. Le visa pour timbre a dû être donné à de nombreux effets venant de l'étranger
1,244 52	•	
122,515 96	•	Même cause. Le visa pour timbre a dû être donné à de nombreux effets venant de l'étranger
•	1,370 79	
•	291 •	Même cause. Le visa pour timbre a dû être donné à de nombreux effets venant de l'étranger
116,758 20	•	
2,190,861 92	•	Même cause. Le visa pour timbre a dû être donné à de nombreux effets venant de l'étranger
5,752 55	•	
•	2,867 22	Même cause. Le visa pour timbre a dû être donné à de nombreux effets venant de l'étranger
4,514,430 54	454,655 16	

DESIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1899.	1898.
Report. fr	59,476,900 95	55,507,215 55
<i>Naturalisations.</i> { Droit de naturalisation ordinaire.	11,500 .	5,500 .
{ Droit de grande naturalisation	9,750 .	•
<i>Amendes en matière d'impôts.</i> { Enregistrement.	97,061 68	106,380 85
{ Greffe.	4 24	08 "
{ Hypothèques	3,651 14	6,463 65
{ Successions	206,352 15	233,268 69
{ Timbre	42,248 71	50,175 35
<i>Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses.</i> { Amendes de condamnation et dommages-intérêts } en totalité	664,543 17	598,958 32
{ attribués au Trésor. } en partie	757 67	1,554 06
TOTAUX.	fr. 60,512,839 69	56,399,584 41

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1899.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1899.
EN PLUS.	EN MOINS.	
4,514,450 54	434,665 16	
6,000 »	°	} Produit essentiellement variable.
9,750 »	»	
°	9,310 15	
°	63 70	} Même observation.
°	2,852 49	
°	26,916 54	
°	7,926 62	
65,584 85	°	
°	796 39	
4,595,765 39	482,510 11	
4,115,255 28		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1899.	1898.	
DOMAINES.				
Rivières et canaux. Droits de navigation, de ponts, d'écluses, etc.	Liège à Maestricht	110,001 79	115,151 15	
	Maestricht à Bois-le-Duc	151,540 56	152,528 05	
	Jouction de la Meuse à l'Escaut	418,254 51	425,350 49	
	Embranchement {	vers le camp de Beverloo	5,574 78	5,542 68
		vers Hasselt	15,452 .	15,084 29
		vers Turnhout	18,401 91	17,789 50
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor.	40,969 85	58,209 50	
	Sambre.	125,112 78	125,501 60	
	Canal du Centre	1,292 55	1,681 08	
	Charleroi à Bruxelles et embranchements.	188,659 95	190,028 76	
	Mons à Condé.	54,007 46	58,082 82	
	Pommerœul à Antoing	36,436 77	44,291 20	
	Dérivation de la Lys {	Deynze à Schipdonck	4,929 50	5,570 55
		Schipdonck à Balgerhoeke.	7,920 20	7,845 08
	Roulers à la Lys	4,759 54	4,788 61	
	Gand à Ostende. {	Droit général	53,162 20	53,255 .
		Droit à la porte de Damme	"	"
	Plasschendaele, par Nieupoort et Furnes, vers la France	15,520 53	16,244 75	
	Moervaert	3,057 58	3,171 59	
	Furnes à Bergues.	525 44	178 82	
	Grande Nêthe	"	"	
	Petite Nêthe (canalisée)	2,174 68	2,088 07	
	Bossuyt	6,158 67	6,626 22	
	Gand à Terneuzen.	51,036 70	50,195 61	
	Meuse	164,769 11	166,298 08	
	Ourthe	4,702 55	6,054 56	
	Escaut	121,772 61	125,011 01	
	Lys	56,656 14	61,265 58	
	Démer	"	"	
	Yser.	5,957 79	6,171 50	
Ypres à l'Yser	1,509 18	1,473 40		
Loo	1,755 19	2,213 65		
Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor.		61 28	95 17	
Produits des bacs, bateaux et passages d'eau		20,224 71	25,565 35	
Redevances des sociétés nautiques d'Anvers		212 .	216 .	
Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers.		650,000 .	450,000 .	
Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieupoort. — Droits de quais et de bassin.		45,822 78	47,614 11	
TOTAUX. fr.		2,555,790 67	2,172,664 50	

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1899.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1899.
EN PLUS.	EN MOINS.	
.	2,249 36	
"	987 47	
.	5,085 18	
252 10	"	
567 71	"	
612 41	"	
2,760 35	.	
.	188 82	
.	588 53	
.	10,388 81	
.	4,975 36	
.	7,854 52	
.	641 25	
77 12	"	
.	29 07	
.	92 80	
.	"	
.	924 22	
.	154 01	Produits soumis à l'intensité plus ou moins grande du trafic La diminution constatée à l'exercice 1899 dans le produit des droits de navigation, est due surtout aux fortes gelées qui ont empêché la marche des bateaux pendant le mois de décembre.
144 62	"	
.	"	
86 61	"	
.	467 55	
843 09	"	
.	1,528 97	
.	1,552 03	
.	1,238 40	
.	4,627 44	
.	"	
.	233 51	
55 78	"	
.	478 46	
.	31 89	
3,659 36	"	
.	4 .	
200,000 .	"	
.	1,791 55	
208,819 15	45,692 98	
163,126 17		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		REGETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1899.	1898.
Chemin de fer	Voyageurs	65,070,409 40	58,409,854 78
	Bagages	1,885,809 89	1,855,230 72
	Marchandises, finances, équipages, chevaux et bestiaux	126,036,450 21	118,449,298 55
	Produits extraordinaires	4,409,560 92	4,158,518 10
	TOTAUX. fr.	195,500,050 42	182,910,902 15
Recouvré sur années antérieures		5,495,959 55	"
	TOTAUX. fr.	198,995,969 97	182,910,902 15

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1899.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1899.
EN PLUS.	EN MOINS.	
4,600,554 62	•	<p>Si l'on tient compte des produits des réseaux belges du Grand Central et du Liégeois-Limbourgeois du 1^{er} semestre 1898, et de ceux du Liège-Maestricht de toute l'année 1898, produits non compris en 1898 et qui sont évalués ensemble 8,959,000 francs, l'augmentation se trouve réduite à 12,589,128 29 — 8,959,000, soit en chiffre rond. fr. 3,630,000 •</p> <p>Par contre, si l'on ajoute à cette dernière somme :</p> <p>a) Les versements effectués au Trésor sur l'exercice 1898, pour compte du Grand Central et du Liégeois-Limbourgeois, du chef des recettes du 1^{er} semestre 1898 (arrêté royal du 8 juin 1898) fr. 4,105,782 04</p> <p>b) Le restant à recouvrer pour 1899 (créances Gand-Terneuzen et Termonde à Saint-Nicolas) fr. 112,000 •</p> <p>on obtient l'excédent normal pour 1899, soit fr. 7,848,000 •</p> <p>Cet excédent, qui porte à concurrence de 2,569,000 francs sur les voyageurs et bagages, et de 5,479,000 francs sur les marchandises et autres produits, doit être attribué à la continuation de la prospérité des affaires commerciales et industrielles.</p>
130,579 17	•	
7,587,151 68	•	
270,842 82	•	
12,589,128 29	•	
3,495,959 55	•	
16,083,067 84	•	
16,083,067 84		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1899.	1898.
Télégraphes et téléphones	8,806,589 87	7,896,095 25
Postes. { Taxe des correspondances en général.	13,195,587 67	12,379,973 27
{ Taxe sur les mandats et bons de poste	415,176 70	411,272 15
{ Taxe sur les abonnements	54,199 58	56,343 27
{ Taxe sur les effets de commerce	935,451 60	882,065 90
Totaux fr.	14,600,395 55	13,720,654 59

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1899.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1899.
EN PLUS	EN MOINS.	
910,494 62	•	<p>La différence en plus provient :</p> <p>1° De l'accroissement du trafic télégraphique interne et international ainsi que du nombre des exprès postaux remis à l'intervention du service télégraphique;</p> <p>2° De l'augmentation du nombre des abonnés au service téléphonique et des communications téléphoniques interurbaines et internationales.</p> <p>De même qu'en 1898, ces résultats favorables sont dus, en ordre principal, à l'état prospère du commerce et de l'industrie du pays.</p>
815,614 40	•	L'augmentation porte sur le produit de la vente des timbres-poste.
3,904 55	•	Progression normale.
•	2,145 89	Différence sans importance
55,565 70	•	Progression normale.
872,884 65	2,145 89	
870,740 76		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1899.	1898.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,212,481 51	1,156,522 80
Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	98,615 57	87,359 05
TOTAUX fr.	1,311,094 88	1,243,861 85

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1899.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1899.
EN PLUS.	EN MOINS.	
55,958 71	"	Augmentation normale provenant du mouvement plus considérable des voyageurs.
11,274 32	"	La progression constatée en 1898 s'est continuée en 1899, notamment en ce qui concerne le transport des voyageurs, des animaux et des véhicules.
67,253 05	"	

DESIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES	
		1899.	1898.
Prix de vente de terrains prov' d'emprises.	Rivières et canaux	52,792 21	64,276 74
	Routes	27,757 91	35,440 52
Produits d'autres aliénations d'immeubles.		31,407 55	77,188 68
Produits	des successions en déshérence	27,056 85	206,577 70
	nets des épaves	206 96	123 05
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés		1,628 27	1,651 52
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.		865 80	1,765 50
Domaines. (Valeurs capitales.)	provenant du Département des Affaires étrangères	9 •	685 50
	— — de l'Agriculture	49,684 86	42,925 88
	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	34,865 72	12,693 61
	— — des Finances et des Travaux publics	15,454 57	14,317 08
	— — de la Guerre	204,420 47	195,804 90
	— — de l'Industrie et du Travail	20 15	•
	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique	478 •	135 50
	— — de la Justice	21,655 10	16,522 48
	— — de la Cour des comptes	1,143 90	925 68
	Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale	•
	de créances ordinaires.	•	•
Rachat et transfert de rentes.		54 80	553 79
Transactions en matière domaniale.		•	•
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris		34,490 14	15,195 59
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)		5 •	•
Produits d'objets saisis et confisqués		5,693 01	8,588 55
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		2,312 58	929 31
A REPORTER fr.		511,982 85	693,879 76

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1899.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1899.
EN PLUS.	EN MOINS.	
•	11,484 55	
•	7,702 41	
•	45,781 15	
•	170,520 85	Réalisation en 1898 des valeurs provenant de deux successions importantes.
85 31	•	
•	23 25	
•	809 70	
•	676 50	
6,760 98	•	
22,172 11	•	
1,157 49	•	
10,615 57	•	Produits variables ou accidentels.
20 13	•	
342 50	•	
5,132 62	•	
218 22	•	
•	•	
•	•	
•	278 99	
•	•	
19,294 55	•	
5 •	•	
•	2,895 32	
1,383 27	•	
67,165 75	249,062 68	

CAPITAUX ET REVENUS. —

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS		RECETTES		
		EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES		
		1899.	1898.	
REPORT. fr.		511,982 85	695,879 76	
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois.	585,007 64	480,799 62	
	— de chablis, bois de délit et d'élagage	106,677 10	156,529 21	
	— d'objets saisis et confisqués	"	"	
	— de glandée, panage, foins et herbages	722 "	856 50	
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	14,547 18	14,645 62	
	— du droit de classe	19,595 41	18,245 72	
	— — de pêche (baux et licences).	988 "	695 "	
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral.	2,111 92	2,285 98	
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	18,712 76	18,457 40	
	Indemnité pour carbonisation	"	"	
Dépendances des chemins de fer.	Location de terrains réservés par l'administration des chemins de fer	20,269 60	20,229 66	
	— de bâtiments.	11,014 58	12,225 20	
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	4,868 52	6,105 47	
	Redevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42.)	782 54	859 78	
	Argent non réclamé	2,951 82	5,725 25	
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	50,728 15	50,015 02	
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	9,980 50	16,180 90	
	— d'objets non réclamés.	24,191 25	15,785 01	
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	14,580 25	7,572 20	
	Établissements et services régis par l'État.	École vétérinaire. { Pension d'animaux malades	10,529 90	9,021 95
{ Produit des ventes d'objets divers.			540 "	510 "
Insertions au <i>Moniteur</i> . — Loi du 50 juillet 1889.		77 55	76 05	
Écoles de bienfaisance de Ruyssedele et de Beernem		"	270 50	
Bénéfices de la fonderie de canons		"	"	
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		15,660 "	15,642 "	
Institut agricole. — Produit de ventes d'objets mobiliers et autres		2,599 "	"	
Section normale d'enseignement moyen pour filles		5,560 "	6,000 "	
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles.		250 "	250 "	
A REPORTER. fr.		1,412,108 02	1,548,217 80	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1899		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1899
EN PLUS.	EN MOINS.	
67,165 75	249,062 68	
102,208 02	»	
»	49,652 11	
»	»	
»	114 50	
»	98 44	
1,149 69	»	Produits variables.
205 »	»	
»	174 06	
275 56	»	
»	»	
39 94	»	
»	1,208 62	
»	1,255 15	
»	77 24	
»	791 45	Idem.
»	19,286 89	
»	6,200 60	
10,406 22	»	
7,008 05	»	
1,507 95	»	
50 »	»	
1 48	»	
»	270 50	
»	»	Idem.
18 »	»	
2,599 »	»	
»	440 »	
»	»	
192,502 44	328,612 22	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES		
		1899.	1898.	
REPORT. fr.		1,412,108 02	1,548,217 80	
<i>Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires.</i>	Produit des examens universitaires	50,989 •	49,552 50	
	— — et visa des diplômes	75,155 •	72,957 75	
	— des brevets d'invention.	560,550 •	529,810 •	
	— du quart des salaires sur transcriptions.	57,664 90	55,761 79	
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation	14 78	15 42	
	— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec la France	•	•	
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	8,196 •	7,471 •	
	Restitutions volontaires	•	261 72	
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	105 •	129 •	
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	•	•	
	Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	•	15 42	
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	47,164 90	66,500 51	
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	11,056 08	2,467 20	
	Parts non réclamées dans le produit net de la vente des épaves	•	•	
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	•	•	
	De toute autre nature	590 45	•	
	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	137,425 80	156,461 59	
	Domaine de Tervueren. {	Fermages	7,895 07	7,887 97
		Vente d'arbres	2,500 •	50 •
		Menus produits	1,656 •	1,958 •
Génie militaire. {	Location de biens-fonds et de bâtiments	52,485 02	52,565 55	
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	59,416 60	51,559 06	
	Fermages de pêche et de chasse.	8,764 05	7,517 65	
Arrérages de rentes.	428 06	460 61		
Redevances pour concessions de prises d'eau	11,111 98	12,616 96		
Abbaye de Villers	Droits d'entrée.	2,850 •	2,970 50	
	Menus produits	40 •	60 50	
<i>Revenus des domaines.</i>	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	•	•	
	— — de créances ordinaires	•	•	
Produits de la calamine	•	•		
— des sablières et mines (forêts exceptées)	•	•		
Redevances sur les mines. — (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42) (chemins de fer exceptés)	4,584 70	2,675 14		
Location de terrains provenant d'emprises	Rivières et canaux.	59,961 77	58,686 27	
	Routes	9,645 06	10,518 12	
Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	Rivières et canaux.	115,624 72	108,905 56	
	Routes	561,366 62	292,680 58	
Droits de pêche (rivières et canaux).	21,752 71	29,177 92		
Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	62 05	9 17		
Loyer de matériel appartenant à l'État	20 •	64 •		
TOTAL. fr.		5,056,319 22	2,979,142 86	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1899		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1899
EN PLUS.	EN MOINS.	
192,502 44	328,612 28	
1,656 50	•	
217 25	•	
30,520 •	•	
1,003 11	•	
•	0 64	
•	•	
725 •	•	
•	261 72	Produits éventuels.
•	24 •	
•	•	
•	13 42	
•	10,135 41	
8,568 88	•	
•	•	
•	•	
590 45	•	
•	•	
962 21	•	
5 10	•	
2,270 •	•	
•	322 •	
•	82 53	
7,857 54	•	
1,446 40	•	
•	51 85	
•	1,504 98	
•	120 50	
•	20 50	
•	•	Produits variables
•	•	
•	•	
•	•	
1,709 56	•	
1,275 50	•	
•	673 06	
4,719 16	•	
158,686 24	•	
•	7,425 21	
52 88	•	
•	44 •	
415,448 20	358,271 84	
57,176 36		

CAPITAUX ET REVENUS. —

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1899.	1908.
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i>	25,601 16	25,116 50
	— -- au <i>Compte rendu analytique</i>	24,020 .	20,620 .
	— -- aux <i>Annales parlementaires</i>	10,060 .	11,527 .
	— -- au <i>Recueil spécial des actes de société</i>	51,756 31	26,176 48
	— -- au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	501 .	576 .
	— -- aux <i>Documents parlementaires</i>	180 50	127 50
	— -- au <i>Bulletin international des douanes</i>	1,520 .	1,155 .
TOTAUX. fr.		95,418 97	94,098 48

CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1899.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFERENCES A L'EXERCICE 1899.
EN PLUS.	EN MOINS.	
484 66	"	Sans observations.
"	5,600 "	
"	1,467 "	
5,559 85	"	
125 "	"	
55 "	"	
165 "	"	
6,387 49	7,067 "	
679 51		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1899	1898
Produits divers des prisons	373,062 17	371,599 87

NUS. — PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1899.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1899.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,462 30	.	Cette différence provient d'une augmentation du produit du travail et d'une diminution du nombre des détenus dont l'entretien n'incombe pas à l'Etat.

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1899.	1898.
Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.	2,650,447 17	2,527,537 07
Produit des actes des commissariats maritimes	149,799 44	146,018 62
Produit des droits de chancellerie	10,558 40	9,041 20
Produit des droits de pilotage	5,278,958 99	5,147,575 77
Produit des droits d'écluse	8,535 77	6,716 20
Produit de la régie du <i>Moniteur</i> . (Arrêté royal du 21 juin 1868.)	256,052 33	197,919 21
Produit des établissements de bienfaisance de l'État	147,297 54	150,259 82
Produit des laboratoires d'analyses de l'État	112,093 80	"
Bonification d'un quart p. c., par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1 ^{er} , n° 4, de la loi du 20 mai 1872.)	1,274,796 73	1,068,017 90
Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,528,350 24	1,159,124 38
Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	640,343 "	1,572,650 "
Dividendes de 50,000 actions de la compagnie du chemin de fer du Congo	1,286,200 "	546,900 "
Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	795,810 35	675,736 45
Intérêts à 5 p. c. sur les avances faites à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la formation d'un fonds de roulement.	"	15,000 "
TOTAUX. fr.	12,145,023 76	11,202,254 62

— TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1899.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1899.
EN PLUS.	EN MOINS.	
129,110 10	°	Un capital nominal de 3,546,100 francs en titres 5 %, 2 ^e série, a été remplacé — du 1 ^{er} juillet au 1 ^{er} novembre 1898 — par des titres à 5 %, 1 ^{re} série; cette substitution a eu pour effet de réduire le chiffre des intérêts à encaisser le 1 ^{er} novembre 1898, au profit du chiffre de l'échéance du 1 ^{er} janvier 1899.
3,780 82	°	Extension du mouvement de la navigation.
1,317 20	°	Produit variable.
151,365 22	°	} L'accroissement que l'on constate depuis plusieurs années dans le mouvement de la navigation, s'est encore accentué en 1899.
1,819 57	°	
58,133 12	°	Cette différence résulte de l'accroissement du nombre des insertions au <i>Recueil des actes de Société</i> .
17,057 72	°	Augmentation sur le produit de la ferme et des ateliers fr. 18,661 67 Diminution sur les produits du potager 1,603 95 DIFFÉRENCE ÉGALE. fr. 17,057 72
112,093 80	°	Produit attribué au Budget des Voies et Moyens à partir de 1899.
206,778 85	°	La moyenne des billets en circulation, pendant l'année 1899, a été de 558,076,400 francs; cette moyenne avait été, en 1898, de 493,490,000 francs.
369,223 86	°	Les bénéfices réalisés par la Banque Nationale en 1899 ont dépassé ceux de 1898. Le taux de l'escompte est resté élevé pendant une grande partie de l'année: la moyenne est de 5.92 %; elle avait été, en 1898, de 3.04 %. La somme de fr. 1,528,350.24 comprend une recette de fr. 118,986,72 représentant le produit de l'escompte excédant 5 %, attribué à l'État conformément à l'article 2 de la loi du 20 mai 1872.
°	932,287 °	En 1899, un capital de 20,998,200 francs a été placé au taux moyen de 3.05 %; en 1898, 51,160,979 francs avaient été placés au taux moyen de 3.07 %.
759,300 °	°	Cette différence provient de ce que la Compagnie du chemin de fer du Congo a payé en 1899, les intérêts dus pour les exercices clos de 1894 et de 1895.
120,075 90	°	Augmentation due à l'accroissement du nombre des lignes et au développement de leur trafic.
°	15,000 °	La Société Nationale des chemins de fer vicinaux a remboursé en 1898, le solde des avances qui lui avaient été consenties pour la formation d'un fonds de roulement.
1,890,056 14	947,287 °	
942,769 14		

REMBOURSEMENTS. — CON

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1899.	1898.
Frais de perception des centimes provinciaux	143,841 95	143,097 96
— — communaux	480,093 18	491,828 95
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	168,688 71	191,991 37
TOTAUX fr.	792,623 14	826,918 26

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1890.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1890.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1890.
EN PLUS	EN MOINS.	
»	745 29	Différence sans cause appréciable.
11,735 75	•	Différence en plus attribuée à l'accroissement du produit des centimes additionnels communaux
25,302 66	•	Augmentation du nombre des cotes irrécouvrables
55,058 41	745 29	
34,295 12		

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effect

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES			
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES			
		1899.	1898.		
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Solde de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	504 53	"		
	Actes de chargement de divers chefs	54 67	252 20		
<i>Déficits des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	815 50	252 55		
	— divers	88,585 92	46,402 35		
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers départements.</i>	Ministère des Finances et des Travaux publics.	Frais de poursuites et d'instances	165 80	458 75	
		Remboursement et dégrèvement de contributions	"	9 04	
		5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie)	1,297 48	1,646 87	
		Frais de garde de biens saisis (laine), 2 p. c.	"	"	
		Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	"	"	
		Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	2,197 "	2,231 "	
		Rétribution des surnuméraires	59,687 85	55,556 68	
		Frais de surveillance de travaux publics concédés	12,792 "	19,792 "	
		— d'entretien de routes concédées	"	"	
		Restitution de droits	17 96	48 52	
		Remboursements divers	4,526 55	9,232 99	
		Ministère de la Guerre. — Remboursements divers	2,127 90	1,864 02	
		Ministère des Affaires étrangères. — Remboursement de sommes avancées par les consuls	"	"	
		Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	Frais de justice en matière de garde civique	7,489 24	6,104 04
			Remboursement de subsides	16,277 89	1,669 10
			Restitution de bourses d'études	"	"
			— de droits	"	"
		Ministère de la Justice.	Remboursements divers	11 60	"
			Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle.	155,550 86	124,504 59
— — de simple police	136,526 47		151,596 17		
Frais de justice en matière de faillites	121 93		67 75		
— militaire	1,525 85		995 78		
Frais de poursuites en matière forestière	9,685 87		281 45		
Remboursement d'indemnités pour frais de greffe	2,525 20		3,762 47		
Restitution de droits	"		9 75		
Ministère de l'Agriculture.	Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices	98,612 81	161,569 88		
	Restitution de droits	"	4 60		
	Remboursements divers	"	"		
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits	"	"			
TOTAUX. fr.		578,678 66	587,912 15		

GISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS A
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

liés avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1899		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1899.
EN PLUS.	EN MOINS.	
504 53	"	} Produits accidentels.
"	197 53	
565 15	"	} Produits de nature essentiellement variable. Des recouvrements extraordinaires ont été effectués en 1899.
42,185 57	"	
"	202 95	
"	9 04	} Différences peu importantes et sans causes connues.
"	549 59	
"	"	
"	54 "	
4,551 15	"	} Rachat par l'État des lignes de chemins de fer formant les réseaux du Grand Central belge et du Liégeois-Limbourgeois.
"	7,000 "	
"	"	
"	50 56	} Produit accidentel.
"	4,906 64	
265 88	"	} Voir ci-dessous : Ministère de la Justice, frais de Justice.
"	"	
1,585 20	"	} Même cause que celle donnée à la rubrique : Déficit des comptables.
14,608 70	"	
"	"	} Augmentation du nombre des condamnations en 1899 et introduction d'un nouveau mode pour leur recouvrement.
"	"	
11 60	"	
9,026 27	"	} Produits accessoires, de nature variable.
4,750 50	"	
54 18	"	} Une partie des frais de gardiennat de l'exercice 1899 n'a été recouvrée qu'en 1900.
550 07	"	
9,404 42	"	} Produits accessoires, de nature variable.
"	1,259 27	
"	9 75	} Une partie des frais de gardiennat de l'exercice 1899 n'a été recouvrée qu'en 1900.
"	62,757 07	
"	6 60	} Produits accessoires, de nature variable.
"	"	
"	"	} Produits accessoires, de nature variable.
"	"	
87,597 11	76,850 60	
10,746 51		

REMBOURSEMENTS.

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1899.	1900.
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	22,084 •	22,984 •

— PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1899.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1899.
LA PLUS.	EN MOINS.	
.	.	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1899.	1898.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	90,956 67	61,142 14
Recettes diverses et accidentelles	1,010,857 70	2,449,414 27
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,560 °	1,560 °
Recettes du chef d'ordonnances prescrites	21,606 18	21,911 58
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie	175,000 °	175,000 °
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	6,699 96	6,499 98
Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le palais de justice de Bruxelles.	51,450 °	51,505 °
Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876).	1,554,416 17	1,448,699 64
Annuité pour le remboursement des avances faites à la Société nationale des chemins de fer vicinaux, pour couvrir ses frais de premier établissement	°	200,075 48
Établissements de bienfaisance	356,186 47	363,640 20
TOTAUX. . . . fr.	5,248,405 24	4,759,255 38

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1899.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1899.
EN PLUS.	EN MOINS.	
29,814 53	"	Cette augmentation résulte, d'une part, de ce que le remboursement effectué par la province de Brabant s'est élevé, en 1899, à fr. 44,748.64, contre fr. 24,699.26 en 1898, et, d'autre part, de ce que la province de la Flandre occidentale a remboursé en 1899 les sommes dues pour les exercices 1895 et 1896.
"	1,458,576 48	Les intérêts payés par le Gouvernement des Pays-Bas sur le prix de rachat des sections néerlandaises du Grand Cental belge et du Liégeois-Limbourgeois, ont été plus élevés en 1898 qu'en 1899. De plus, les recettes accidentelles de 1898 comprennent une somme de 1.000,000 de francs, du chef du remboursement du loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam pour l'année 1897. Telles sont les principales causes de la diminution de recette constatée pour l'exercice 1899.
"	"	
"	305 40	Produit variable.
"	"	
199 98	"	Différence résultant d'une augmentation de traitement accordée à un employé de la masse d'habillement.
"	75 "	Cette différence provient de ce que le receveur des actes d'huissier a payé anticipativement en 1898, sa quote-part de 1899.
105,716 53	"	Augmentation résultant de l'accroissement du chiffre des pensions.
"	200,075 48	La somme versée en 1898 représente la capitalisation des annuités qui restaient à payer.
"	7,462 82	Cette différence provient d'une diminution dans les frais d'entretien et de pension des élèves.
155,751 04	1,646,493 18	
1,510,762 14		

(164)

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1899.



DÉPENSES.



Credits ouverts — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	DESIGNATION DES DEPENSES	TITILRETS du capital en circulation au 31 dec 1897	FONDS D'AMORTISSEMENT		TOTAL par DEPENSE	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET priorité et par des lois spéciales
				Intérets du capital amorti	Dotation de l'amortissement		
		TRANSFERT DE L'EXERCICE 1898 a)					
		<i>Report de l'exercice 1898 à l'exercice 1899, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État</i>					
		Première section — Service ordinaire.					
		Service de la dette proprement dite					
		3^e SECTION — Dettes contractées depuis 1830.					
		§ 5 — AUTRES CHARGES					
	25	A Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.)	.				5,000
		B Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt					
		EXERCICE 1899 (Compte définitif)					
		DEPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET					
		Première section — Dépenses ordinaires.					
		Service de la dette proprement dite					
		1^{re} SECTION — Dette dont l'origine est anté- rieure au 1^{er} octobre 1830					
	1	1 ^{re} Dette à 2 1/2 %	5,498,990 78	"	"	5,498,990 78	5,498,990 78
	2	Rente au nom de S G le prince de Waterloo	"	"	"	"	80,634 05
		2^e SECTION — Redevances dues au Gouver- nement des Pays-Bas en vertu du traité du 3 novembre 1842 et de la convention inter- nationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant					
	3	Redevance pour l'entretien du canal de Lei- neuzen et de ses dépendances	"	"	"	"	125,586 24
	4	Rachat des droits de canal	"	"	"	"	21,164 02
		3^e SECTION — Dettes contractées depuis 1830					
		§ 1 ^{er} — INTERETS ET AMORTISSEMENT					
	5	Dette à 5 % (1 ^{re} série)	4,582,917 75	"	505,527 85	4,888,445 60	4,888,445 60
	6	— (2 ^e série)	55,844,140 46	507,835 "	5,010,131 56	57,762,105 02	57,762,105 02
	7	— (3 ^e série)	6,001,200 "	"	400,080 "	6,401,280 "	6,401,280 "
		TOTAL	69,927,248 99	507,835 "	4,515,759 41	74,950,821 40	
				4,625,572 41			
		A REPORTER	fr				74,776,005 69

a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des Comptes le 19 janvier 1900.

PUBLIQUE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.*Payements effectués par année et par article du Budget.*

DEPENSES résultant des SERVICES FAITS --- Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES excédant LES CRÉDITS.
	En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	
°	°	°	°	°	°	°	5,000 °	°
5,498,990 78	2,749,495 59	2,749,495 59	5,498,990 78	°	°	°	°	°
80,654 05	80,654 05	°	80,654 05	°	°	°	°	°
122,112 07	°	122,112 07	122,112 07	°	°	1,274 17	°	°
20,945 46	°	20,945 46	20,945 46	°	°	218 50	°	°
4,888,444 82	2,444,222 42	2,444,222 40	4,888,444 82	°	°	° 78	°	°
57,762,105 02	57,762,105 02	°	57,762,105 02	°	°	°	°	°
6,401,280 °	6,401,280 °	°	6,401,280 °	°	°	°	°	°
74,774,512 18	69,457,736 86	5,356,775 52	74,774,512 18	°	°	1,493 51	°	°

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	74,776,005 69	74,774,512 18	69,457,736 86	5,536,775 32
I (suite).		Service de la dette proprement dite (suite).				
		5 ^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830 (suite).				
		§ 1 ^{er} . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT (suite).				
	8	Intérêts et amortissement des titres émis du chef du rachat des concessions des chemins de fer formant les réseaux du Grand Central belge et du Liégeois-Limbourgeois; intérêts à 5 % sur les sommes retenues provisoirement sur le prix de rachat de la ligne d'Eecloo à Gand et de Liège à Maestricht.	7,259,515 80	6,551,070 76	5,174,762 54	3,156,508 42
	9	Intérêts, amortissement et frais des capitaux empruntés pendant les années 1898 et 1899 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires a)	2,807,000	2,861,660 65	1,754,239 15	1,127,421 50
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
	10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	500,000	500,000	150,000	150,000
	11	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale)	219,600	219,600	219,600	•
	12	Annuité à payer jusqu'en 1910, pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant.	612,000	612,000	612,000	•
	15	Annuité à payer jusqu'en 1906, à raison de 11,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55 et 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	8,471,837	8,471,837	8,356,837	115,000
	14	Annuité à payer jusqu'en 1941, pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mous à Manage. (Convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858.)	672,550	672,550	672,550	•
	15	Annuité à payer jusqu'en 1972, du chef du rachat de la concession du chemin de fer des Plateaux de Herve.	770,000	•	•	•
	16	Annuité à payer jusqu'en 1949, pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,725	8,725	3,762 50	4,962 50
	17	Annuité à payer jusqu'en 1935, pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	160,860	160,860	53,450	107,430
	18	Annuité à payer jusqu'en 1849, pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eecloo à Gand	64,950	64,950	25,215	39,735
	19	Annuité à payer jusqu'en 1912, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Tongres à Bilsen.	54,080	55,742 50	28,200	5,452 50
	20	Annuités à payer jusqu'en 1955, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois	761,585	759,517 50	442,942 50	316,575
		A REPORTER. fr.	96,978,266 49	95,270,785 57	84,911,145 55	10,559,640 24

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations.
	TOTAL.	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES A annuler définitivement.		
74,774,512 18	°	°	1,495 51	°	°	
6,351,070 76	°	°	928,445 04	°	°	a) Le crédit primitif de l'article 9 de 1,848,000 francs a été augmenté d'une somme de 1,019,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 mai 1900, <i>Moniteur</i> du 15, n° 155.
2,861,660 65	°	°	5,559 57	°	°	
500,000 °	°	°	°	°	°	
219,600 °	°	°	°	°	°	
612,000 °	°	°	°	°	°	
8,471,857 °	°	°	°	°	°	
672,550 °	°	°	°	°	°	
°	°	°	770,000 °	°	°	
8,725 °	°	°	°	°	°	
160,860 °	°	°	°	°	°	
64,950 °	°	°	°	°	°	
55,742 50	°	°	557 50	°	°	
759,517 50	°	°	1,867 50	°	°	
95,270,785 57	°	°	1,707,480 92	°	°	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés ou peut-être des crédits de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	96,978,266 40	95,270,785 57	84,911,145 53	10,359,640 24
I (suite).		Service de la dette proprement dite (suite).				
		5 ^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830 (suite).				
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES (suite).				
	21	Annuités à payer jusqu'en 1944, pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge	958,512 50	958,512 50	958,512 50	•
	22	Annuités à payer jusqu'en 1916, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain a)	16,277 50	16,277 50	7,935	8,542 50
	25	Annuité à payer jusqu'en 1966, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam	977,180	977,180	977,180	•
	25b	Annuités à payer jusqu'en 1951, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maestricht b)	157,295	157,295	•	157,295
	24	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux	910,000	907,722	907,722	•
	25	Annuités à payer jusqu'en 1911 du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur et Mahnes	65,000	62,514 79	44,829 51	17,685 48
	25 ¹	Rachat des réseaux téléphoniques de Louvain et de Mons; solde d'annuités b)	9,857 56	9,857 56	•	9,857 56
	25 ²	Intérêts moratoires dus aux Sociétés concessionnaires des chemins de fer formant le réseau du Grand Central belge. b)	151,551 50	117,151 50	•	117,151 50
	26	Troisième douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'État, du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière	688,344 74	688,344 74	688,344 74	•
		§ 5. — AUTRES CHARGES.				
	27	Rente annuelle à 5 p. ‰, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1875)	59,794 91	59,794 91	59,794 91	•
	28	Rente annuelle à 5 p. ‰, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1895.)	45,000	45,000	45,000	•
29	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limitatif)	150,000	148,248 72	64,009 66	84,259 06	
50	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et antéanissement de titres, etc.) fr. 127,000	154,500	128,614 08	10,521 75	112,092 35	
	B. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt ét. 7,500					
	A REPORTER. fr.	101,241,360 20	99,507,278 87	88,660,995 20	10,846,283 67	

BLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1890.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	INSTANT A HYPERCUSHOU A JUSTIFIAN		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
95,270,785 57	•	•	1,707,480 92	•	•	
938,512 50	•	•	•	•	•	
16,277 50	•	•	•	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 22 de 7,935 francs a été augmenté d'une somme de fr. 8,542 50 par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 mai 1900, <i>Moniteur</i> du 13, n° 153.
977,180 •	•	•	•	•	•	
157,295 •	•	•	•	•	•	b) Crédit alloué par la loi susdite.
907,722 •	•	•	2,278 •	•	•	
62,514 79	•	•	2,485 21	•	•	
9,857 86	•	•	•	•	•	
117,151 50	•	•	•	14,200 •	•	
688,544 74	•	•	•	•	•	
59,794 91	•	•	•	•	•	
45,000 •	•	•	•	•	•	
148,248 72	•	•	1,751 28	•	•	
128,614 08	•	•	5,885 92	•	•	
99,507,278 87	•	•	1,710,881 33	14,200 •	•	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des redevanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
		Report. fr.	101,241,560 20	99,507,278 87	88,660,993 20	10,846,285 67
II.		Rémunérations et Pensions.				
	51	Rémunération en matière de milice. Exercice 1899 et, exceptionnellement, exercices antérieurs (<i>Crédit non limitatif</i>).	9,200,000 *	9,401,028 77	*	9,401,028 77
	52	Pensions diverses	11,758,016 *	11,504,704 02	6,124,771 14	5,551,930 78
	53	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897, approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'Etat de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	25,562 90	20,657 60	15,597 17	5,046 74
	54	Pensions des professeurs et instituteurs communaux . . . a)	2,744,000 *	2,701,520 65	1,745,797 67	955,287 47
	55	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)	564,000 *	564,000 *	565,719 25	160 75
III.		Intérêts sur cautionnements et consignations.				
	36	A. Intérêts à 5 p. % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor . . . fr. 1,297,000 » B. Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos fr. 3,000 »	1,500,000 *	1,520,409 17	520,484 65	990,072 95
	57	Intérêts à 2 1/2 p. % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale	5,050 *	5,001 19	*	5,001 19
	58	Intérêts à 2 1/2 p. % dus sur les consignations en général, ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 5 p. % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs)	850,000 *	926,519 40	20,550 52	862,569 57
		TOTAUX pour le service ordinaire. fr.	127,685,789 10	125,948,919 67	97,449,915 58	28,415,190 69
IV.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
	59	Frais de confection et d'émission de titres à 5 % à créer pour le rachat de certaines concessions de chemins de fer; frais d'estampillage des actions privilégiées et des obligations émises par les sociétés concessionnaires des lignes rachetées	100,000 *	10,307 67	10,180 57	127 10
		TOTAUX pour le service ordinaire. fr.	127,685,789 10	125,948,919 67	97,449,915 58	28,415,190 69
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget de la Dette publique fr.	127,785,789 10	125,959,227 54	97,460,096 15	28,415,517 79

BLIQUE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 59 de la loi sur la comp- tabilité.		
99,507,278 87	.	.	1,719,881 55	14,200 .	.	
9,401,028 77	201,028 77	
11,476,710 92	27,905 10	.	253,311 98	.	.	
20,643 91	15 69	.	2,705 50	.	.	
2,699,085 14	2,435 51	.	42,479 55	.	.	
563,880 .	120 .	.	.	»	.	
1,310,537 58	9,851 59	.	.	»	20,409 17	
5,001 19	.	.	48 81	.	.	
882,919 89	45,599 51	.	.	.	76,319 40	
125,865,106 27	85,813 40	.	2,018,426 77	14,200 .	297,757 34	
10,307 67	.	»	79,692 55	10,000 .	.	
125,865,106 27	85,813 40	.	2,018,426 77	14,200 .	297,757 34	
125,875,413 94	85,813 40	.	2,098,119 10	24,200 .	297,757 34	

a) Le crédit primitif de l'article 34 de 2,644,000 francs a été augmenté d'une somme de 100,000 francs par l'article 1^{er} de la loi du 9 mai 1900, *Moniteur* du 13, n° 135.

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900. jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1898. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	3,000	.	.	.
		Total du Budget pour l'exercice 1899	127,785,789 10	125,950,227 54	97,460,096 15	28,415,317 79
		TOTAUX fr.	127,786,789 10	125,950,227 54	97,460,096 15	28,415,317 79

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget

TUES		PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédent	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
					5,000		
125,875,415 94		83,815 40		2,098,119 10	24,200	297,757 54	
125,875,415 94		83,815 40		2,098,119 10	27,200	297,757 54	

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1899 a été fixé, par l'article unique de la loi du 5 août 1899, *Moniteur* du 5 août, n° 217, à la somme de fr. 126,277,962 54

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 1,405,826 56

2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1898, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 5,000

TOTAL pour le service ordinaire fr. 127,686,789 10

Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de 100,000

ENSEMBLE fr. 127,786,789 10

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1899 (Compte définitif.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.	1	Liste civile (fixée en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	5,500,000	5,300,000	5,300,000	•
	2	Dotation de Son Altesse Royale le Comte de Flandre	200,000	200,000	200,000	•
II.	3	Sénat	210,000	200,645 72	195,577 70	5,068 02
III.	4	Chambre des Représentants	1,005,070	1,005,029 82	975,652 64	29,377 18
IV.		Cour des Comptes.				
	5	Traitement des membres de la Cour.	70,750	70,750	70,750	•
	6	— du personnel des bureaux	255,600	255,600	220,681 98	12,918 02
	7	Matériel et dépenses diverses	25,000	23,402 29	15,550 21	8,052 08
	8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	1,200	•	•	•
	9	Secours à d'anciens employés et gens de service, à leurs veuves ou à leurs familles qui, n'ayant pas droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,600	550	425	125
	10	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service	5,500	2,500	2,500	•
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget des Dotations. fr.	5,048,720	5,034,477 85	4,978,957 55	55,540 50

TIONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
Total.	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	LES CRÉDITS.	
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.			
3,500,000	"	"	"	"	"	"	
200,000	"	"	"	"	"	"	
200,645 72	"	"	9,354 28	"	"	"	
1,003,029 82	"	"	40 18	"	"	"	
70,750	"	"	"	"	"	"	
235,600	"	"	"	"	"	"	
23,402 29	"	"	1,597 71	"	"	"	
"	"	"	1,200	"	"	"	
550	"	"	1,050	"	"	"	
2,500	"	"	1,000	"	"	"	
3,054,477 83	"	"	14,242 17	"	"	"	

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1899 a été fixé par l'article unique de la loi du 30 décembre 1898, *Moniteur* du 31, n° 565, à la somme de fr. 3,048,720

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHIFFRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		— EXERCICE 1897.				
		<i>Report de l'exercice 1897 à l'exercice 1899, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
XIII.	61	Travaux d'agrandissement, etc., aux écoles de bienfaisance de l'État	56,114 08	56,114 08	20,500 *	15,814 08
		EXERCICE 1898.				
		<i>Report de l'exercice 1898 à l'exercice 1899.</i>				
		— Première section. — Service ordinaire.				
		Publications officielles. — Commissions et Jurys.				
VI.	24	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus</i> des séances des Chambres et travaux accessoires	1,044 56	1,044 56	1,044 56	•
		EXERCICE 1899. (COMPTE DÉFINITIF. *)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		— Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration centrale.				
I.	1	Traitement du Ministre.	21,000 *	21,000 *	21,000 *	•
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.	486,200 "	486,171 "	477,863 85	8,507 15
	3	Matériel. (<i>Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire</i> b)	90,000 "	89,993 54	62,597 06	27,596 48
	4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale	7,000 "	3,717 28	1,556 55	2,010 95
	5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger . . . c)	11,000 *	10,719 60	8,966 70	1,752 90
		A REPORTER. . . . fr.	615,200 *	611,601 42	571,983 96	39,467 46

LA JUSTICE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
56,114 08	•	•	•	•	•	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes par décision du 5 décembre 1899, n° 479203.
1,044 56	•	•	•	•	•	
21,000 •	•	•	•	•	•	<p>*) Par l'article unique de la loi du 7 octobre 1899, <i>Moniteur</i> du 16-17, n° 289-290, le Budget du Ministère de la Justice a été augmenté : 1° d'une somme de 485,970 francs à répartir entre les articles 6, 8, 10 à 17; 2° d'une somme de 162,750 francs à répartir sur les articles 41, 59¹ (nouveau) et 61. (Art. 1^{er} de la loi du 9 mai 1900, <i>Moniteur</i> du 15, n° 153)</p> <p>Par l'article 2 de cette dernière loi, les crédits primitifs des articles 8, 10, 22, 23, 58, 45 et 48 ont été diminués d'une somme de 207,000 francs portée en augmentation aux articles 5, 5, 12, 41, 44, 49, 50, 51, 52, 55, 54 et 58.</p> <p>b) Crédit primitif . . . fr. 80,000 • Augmentation 10,000 •</p> <p>c) Crédit primitif . . . fr. 9,000 • Augmentation 2,000 •</p>
486,171 •	•	•	29 •	•	•	
89,995 54	•	•	6 46	•	•	
5,567 28	150 •	•	3,282 72	•	•	
10,719 60	•	•	280 40	•	•	
611,451 42	150 •	•	5,598 58	•	•	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	615,200 *	611,601 42	671,965 96	59,467 46
II		Ordre judiciaire.				
	6	<i>Cour de cassation. — Personnel a)</i>	285,820 .	285,799 99	285,124 99	675 .
	7	<i>Cour de cassation. — Matériel. — Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles . .</i>	8,200 .	7,955 *	7,920 *	15 *
	8	<i>Cours d'appel. — Personnel b)</i>	1,292,100 .	1,284,725 92	1,282,550 92	2,175 .
	9	<i>Cours d'appel. — Matériel. — Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles . .</i>	46,500 .	46,500 .	42,595 15	3,051 27
	10	<i>Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel c)</i>	2,751,800 .	2,729,924 15	2,161,126 .	568,798 15
	11	<i>Tribunaux de première instance et de commerce. — Indemnités pour frais de greffe. Indemnités pour dépenses accidentelles d)</i>	267,000 .	264,940 75	249,560 .	15,580 73
	12	<i>Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel . e)</i>	1,866,440 .	1,866,008 19	1,598,191 54	467,816 65
	15	<i>Justices de paix et tribunaux de police. — Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles. f)</i>	141,000 .	145,987 62	138,155 .	5,684 4*
III		Justice militaire.				
	14	<i>Cour militaire. — Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général g)</i>	28,000 .	27,641 66	27,591 66	250 .
	15	<i>Cour militaire. — Matériel h)</i>	1,600 .	1,540 70	1,550 30	10 40
	16	<i>Auditeurs militaires et anciens prévôts i)</i>	65,700 *	64,958 53	64,958 55	"
	17	<i>Frais de bureau et indemnités pour feu et lumière . . . j)</i>	7,370 .	7,015 90	2,165 .	4,750 90
IV		Frais de justice.				
	18	<i>Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (Crédit non limitatif.) (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion</i>	1,500,000 .	2,557,512 99	187,624 74	2,137,092 87
	19	<i>Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels</i>	1,000 .	999 96	916 63	83 53
	20	<i>Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires</i>	15,000 .	15,000 .	12,516 74	685 26
		A REPORTER. fr.	8,871,550 *	9,691,690 56	6,431,910 98	3,246,152 48

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER	excédant LES DÉPENSES	excédant LES DÉPENSES		
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
611,451 42	150 »	»	3,598 58	»	»	
283,799 90	»	»	20 01	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 275,820 » Crédit supplémentaire. . . 8,000 »
7,953 »	»	»	267 »	»	»	
1,284,725 92	»	»	7,574 08	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 1,125,100 » Crédit supplémentaire . . . 177,000 » Diminution 10,000 »
45,646 42	055 58	»	»	»	»	
2,729,924 15	»	»	1,875 87	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 2,520,800 » Crédit supplémentaire. . . 212,000 » Diminution 1,000 »
264,040 75	»	»	2,059 27	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 252,000 » Crédit supplémentaire. . . 15,000 »
1,866,008 19	»	»	451 81	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 1,825,440 » Crédit supplémentaire. . . 35,000 » Augmentation 6,000 »
143,859 48	148 14	»	12 58	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 159,000 » Crédit supplémentaire. . . 5,000 »
27,641 06	»	»	358 54	»	»	g) Crédit primitif . . . fr. 19,000 » Crédit supplémentaire. . . 9,000 »
1,540 70	»	»	59 50	»	»	h) Crédit primitif . . . fr. 1,500 » Crédit supplémentaire. . . 500 »
64,958 55	»	»	741 65	»	»	i) Crédit primitif . . . fr. 45,700 » Crédit supplémentaire. . . 22,000 »
6,915 90	100 »	»	554 10	»	»	j) Crédit primitif . . . fr. 4,700 » Crédit supplémentaire. . . 2,670 »
2,524,717 01	12,595 58	»	»	»	837,312 99	
999 96	»	»	0 04	»	»	
15,000 »	»	»	»	»	»	
9,678,045 46	13,647 10	»	17,152 45	»	837,312 99	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	8,871,530	9,691,690 56	6,451,910 98	3,246,132 48
V.		Palais de Justice.				
	21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre	107,000	61,414 67	58,906 50	22,508 17
VI.		Publications officielles. — Commissions et jurys.				
	22	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i> a)	282,000	281,195 12	101,395 31	179,799 81
	25	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires b)	150,000	129,925 56	115,125 24	16,752 62
	24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. Matériel. (Y compris une somme de 7,300 francs en charge extraordinaire et temporaire).	15,000	7,654 93	5,826 01	2,691 82
	25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique.	11,000	2,979 78	26 86	2,951 17
	26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois.	8,000	7,865 56	5,199 96	2,665 60
VII.		Pensions et secours.				
	27	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	20,000	20,000	19,575 45	424 55
	28	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, à leurs veuves ou à leurs familles qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.	9,000	8,940	8,500	440
	29	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice, ou des établissements y ressortissant, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.	5,500	5,500	5,361	139
	50	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000	4,000	4,000	
		À REPORTER. fr.	9,465,050	10,221,164 18	6,751,825 31	3,474,503 22

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
9,678,045 46	13,647 10	»	17,152 43	»	837,312 99	
61,414 67	»	»	45,585 35	»	•	
281,195 12	»	»	804 88	»	•	a) Crédit primitif . . . fr. 200,000 » Diminution 8,000 »
129,875 86	49 70	»	74 44	»	•	b) Crédit primitif . . . fr. 200,000 » Diminution 70,000 »
6,517 85	1,137 10	»	7,345 07	»	»	
2,978 03	1 75	»	8,020 22	»	•	
7,865 56	»	»	156 44	»	•	
20,000 »	»	»	»	»	»	
8,940 »	»	»	60 »	»	»	
5,500 »	»	»	»	»	•	
4,000 »	»	»	»	»	•	
10,206,328 53	14,835 65	»	79,178 81	»	837,312 99	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	9,465,050	10,221,164 18	6,751,825 51	3,474,503 92
VIII.		Cultes.				
	31	Clergé supérieur du culte catholique.	285,000	282,899 99	212,250	70,649 99
	32	Clergé inférieur du culte catholique	4,525,000	4,525,981 72	3,157,601 22	1,565,105 50
	35	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises. . . .	600,000	600,000	595,019 97	4,615 42
	34	Cultes protestant et anglican. (<i>Personnel</i>)	84,400	82,753 95	68,241 90	14,512 05
	35	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses	10,000	9,267 54	5,722 91	5,544 45
	36	Culte israélite. (<i>Personnel</i>)	18,000	17,725 52	14,764 82	2,960 50
	37	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000	1,000	1,000	"
	38	Subsides aux provinces, communes et consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite a)	1,000	98 50	98 50	"
	39	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	16,000	6,047 87	4,182 73	1,865 14
	40	Secours à des ministres des cultes	30,000	30,000	25,450	4,550 "
IX.		Bienfaisance.				
		<i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>				
	41	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État b)	5,146,000	3,145,994 61	1,256,899 49	1,882,104 28
	42	Subsides : A. 1° à accorder extraordinairement à des com- munes, à des établissements de bienfaisance et à des hos- pices d'aliénés; 2° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 3° pour secours aux victimes de l'ophthal- mie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du département de la guerre; 4° pour secours à des aliénés indigents. — B. Pour con- struction et agrandissement d'asiles d'aliénés	100,000	100,000	95,474 60	6,525 40
	43	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales des établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établis- sements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspec- teurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles.	15,000	12,877 70	5,272 70	9,605
		A REPORTER. . . . fr.	18,292,450	19,055,811 16	12,169,804 15	6,840,540 91

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
10,206,528 53	14,835 65	»	79,178 81	»	837,512 99	
282,899 99	»	»	2,100 01	»	»	
4,522,706 72	1,275 »	»	1,018 28	»	»	
599,635 59	364 61	»	»	»	»	
82,755 95	»	»	1,646 07	»	»	
9,267 54	»	»	752 66	»	»	
17,725 32	»	»	274 68	»	»	
1,000 »	»	»	»	»	»	
98 50	»	»	901 50	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 10,000 » Diminution 9,000 »
6,047 87	»	»	9,952 15	»	»	
50,000 »	»	»	»	»	»	
3,159,005 77	6,990 84	»	5 39	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 2,876,000 » Crédit supplémentaire. . . 155,000 » Augmentation 155,000 »
100,000 »	»	»	»	»	»	
12,877 70	»	»	122 50	»	»	
19,010,345 06	25,466 10	»	95,951 85	»	837,512 99	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des caisses de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC. ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre
		Report. fr.	18,292,450	19,055,811 16	12,169,804 15	6,840,540 91
		Bienfaisance (suite).				
		<i>Écoles de bienfaisance de l'État.</i>				
	44	Écoles de bienfaisance de l'État — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés des dits établissements a)	555,400	552,459 82	511,050 86	41,092 76
	45	Écoles de bienfaisance de l'État — Matériel — Loyer d'immeuble b)	961,500	958,008 56	776,518 95	181,556 48
	46	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État	60,000	55,000	52,500	22,500
	47	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance	5,000	5,353 29	5,000 04	555 25
		Prisons.				
	48	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfert de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation . . . c)	942,500	959,009 55	769,582 55	169,272 60
	49	Salaires des détenus d)	161,500	161,459 59	144,506 25	16,955 54
	50	Collecte et frais d'habillement et d'équipement des surveillants — Armement du personnel e)	26,650	26,652 67	21,841 05	4,791 62
	51	Frais de voyages des membres des commissions, des fonctionnaires et employés f)	21,000	20,911 45	15,000	7,911 45
	52	Traitements des fonctionnaires et employés g)	1,255,000	1,254,695 58	1,229,115 82	25,579 56
	53	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés h)	10,200	10,008 57	9,808 57	200
	54	Frais d'impression et de bureau i)	18,550	18,550	12,952 68	5,617 52
	55	Patronage des condamnés libérés.	50,000	28,900	21,500	7,400
	56	Mobilier. Achat, collection et entretien. — Bâtimens Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingrédients pour les ouvrages à exécuter aux détenus. — Loyer d'immeubles	275,000	252,650 88	177,036 63	75,516 90
		Frais de police.				
	57	Mesures de sûreté publique	60,000	60,000	60,000	
		A REPORTER. fr.	22,672,550	25,575,450 68	15,951,797 51	7,599,246 17

JUSTICE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER	excédant LES DÉPENSES	excédant		
	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	transférés d'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
10,010,345 08	23,406 10	°	95,031 85	°	837,312 90	
552,145 62	516 20	°	940 18	°	°	a) Crédit primitif . . . fr. 545,400 ° Augmentation 10,000 °
957,855 41	155 15	°	3,291 41	°	°	b) Crédit primitif . . . fr. 1,022,600 ° Diminution 61,500 °
55,000 °	°	°	5,000 °	°	°	
5,555 29	°	°	1,646 71	°	°	
958,655 15	354 20	°	3,290 67	°	°	c) Crédit primitif . . . fr. 990,000 ° Diminution 47,700 °
161,459 59	°	°	60 41	°	°	d) Crédit primitif . . . fr. 160,000 ° Augmentation 1,500 °
26,632 67	°	°	17 55	°	°	e) Crédit primitif . . . fr. 22,000 ° Augmentation 4,650 °
20,911 45	°	°	88 57	°	°	f) Crédit primitif . . . fr. 15,000 ° Augmentation 8,000 °
1,254,695 38	°	°	304 62	°	°	g) Crédit primitif . . . fr. 1,241,000 ° Augmentation 14,000 °
10,008 57	°	°	191 45	°	°	h) Crédit primitif . . . fr. 9,200 ° Augmentation 1,000 °
18,550 °	°	°	°	°	°	i) Crédit primitif . . . fr. 14,000 ° Augmentation 4,550 °
28,900 °	°	°	1,100 °	°	°	
252,655 53	97 55	°	22,549 12	°	°	
60,000 °	°	°	°	°	°	
23,551,045 68	24,387 °	°	134,212 51	°	857,512 90	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	22,672,550	23,375,450 68	15,951,797 51	7,399,246 17
XII.		Traitements de disponibilité et dépenses imprévues.				
	58	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au département a)	69,800	69,710 30	65,906 68	5,803 62
	59	Dépenses imprévues non libellées au budget, y compris les dépenses résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au département, ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	16,000	14,142 51	10,702 21	3,392 10
XII ^{bis} .	59 ^a	Dépenses de toute nature se rapportant à des exercices clos b)	2,000	1,956 99	.	1,078 68
		TOTAL. fr.	22,760,130	23,461,220 28	16,026,406 40	7,409,520 57
XIII.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	60	Travaux d'agrandissement du dépôt de mendicité et de la maison de refuge de Bruges (1 ^{re} et 2 ^e annuités)	200,000	"	"	"
	61	Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout, à Nivelles et à Bruxelles. — Achat de terrains. — Plans. — Premiers travaux de construction c)	625,750	516,440 99	115,483 88	200,828 51
	62	Subside à la ville de Louvain, pour frais de déplacement d'une rue longeant la prison centrale en la dite ville	8,500	8,500	8,500	.
	65	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État. — Installation de l'éclairage électrique à l'école de bienfaisance de Ruysselede et placement de paratonnerres à l'école de bienfaisance de Namur	214,000	176,719 45	109,680 72	67,058 75
	64	Construction d'une nouvelle infirmerie à la prison secondaire de Gand. — Achèvement	4,000	2,982 64	2,961 50	21 14
		TOTAL. fr.	1,052,250	504,643 08	236,626 10	267,888 38
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de la Justice fr.	23,812,580	23,965,865 56	16,263,032 50	7,677,408 95

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédent LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	RESTANT A EFFECTUER OUA JUSTIFIER	EXCÉDANT LES DÉPENSES			
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
23,351,013 68	24,387 °	°	134,212 31	°	837,312 90	
69,710 50	°	°	89 70	°	°	a) Crédit primitif . . . fr. 59,500 ° Augmentation 10,500 °
14,094 31	48 °	°	1,857 69	°	°	
1,078 68	858 51	°	63 01	°	°	b) Le crédit de l'article 59 ^a a été alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 mai 1900; <i>Moniteur</i> du 13, n° 153.
25,455,926 97	25,293 51	°	136,222 71	°	837,312 99	
°	°	°	200,000 °	°	°	
516,312 39	128 60	°	°	309,309 01	°	c) Crédit primitif . . . fr. 600,000 ° Crédit supplémentaire. . . 25,750 °
8,500 °	°	°	°	°	°	
176,719 45	°	°	37,280 55	°	°	
2,982 64	°	°	1,017 56	°	°	
504,514 48	128 60	°	258,297 91	309,309 01	°	
23,940,441 45	25,421 91	°	374,520 62	309,309 01	837,312 99	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
RÉCAPITULATION.						
		Transfert de l'exercice 1897. (Art. 50 de la loi de comptabilité.)	56,114 08	56,114 08	20,500 »	15,814 08
		Transfert de l'exercice 1898. (Art. 50 de la loi de comptabilité.)	1,044 56	1,044 56	1,044 56	»
		Crédits et dépenses pour l'exercice 1899	25,812,580 »	25,965,865 56	16,265,052 50	7,677,408 95
		TOTAUX fr.	25,849,558 64	24,005,022 »	16,284,377 06	7,695,225 05

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
56,114 08	"	"	"	"	"	
1,044 56	"	"	"	"	"	
23,940,441 45	23,421 91	"	574,520 62	309,309 01	857,312 99	
23,977,600 09	23,421 91	"	574,520 62	309,309 01	857,312 99	

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1899 a été fixé par l'article unique de la loi du 26 juillet 1899, *Moniteur* du 29, n° 210 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr.	22,157,160 »
A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires	622,970 »
2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1898 au Budget de l'exercice 1899, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État	1,044 56
TOTAL pour le service ordinaire. fr.	22,761,174 56
B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr.	1,026,500 »
A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires	25,750 »
2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1897	36,114 08
TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. fr.	1,088,564 08
ENSEMBLE. fr.	23,849,538 64

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900. jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1899. (COMPTE DÉFINITIF. *)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section — Dépenses ordinaires.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Personnel des bureaux; traitements, indemnités pour tra- vaux extraordinaires et secours	594,525 »	594,521 38	585,958 38	10,565 »
	3	Matériel a)	57,000 »	56,994 06	45,555 86	15,458 20
	4	Fonds secrets	15,000 »	15,000 »	3,000 »	10,000 »
	5	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold	20,000 »	20,000 »	20,000 »	»
II.		Légations.				
	6	Traitements des chefs de mission :				
		A. Allemagne	58,000 »			
		B. Autriche-Hongrie	58,000 »			
		C. Brésil	30,000 »			
		D. Chine	34,150 »			
		E. Danemark, Suède et Norvège	25,000 »			
		F. Espagne	30,000 »			
		G. États-Unis	38,000 »			
		H. France	58,000 »			
		I. Grande-Bretagne	58,000 »			
		J. Grèce	25,000 »			
		K. Italie	58,000 »			
		L. Japon	58,000 »	807,150 »	807,150 »	304,159 45
		M. Grand-Duché de Luxembourg	15,000 »			
		N. Mexique	50,000 »			
		O. Pays-Bas	58,000 »			
		P. Perse	50,000 »			
		Q. Portugal	25,000 »			
		R. Roumanie	25,000 »			
		S. Russie	58,000 »			
		T. Saint-Siège	26,000 »			
		U. Serbie	25,000 »			
		V. Suisse	15,000 »			
		W. Turquie	50,000 »			
	7	Traitements des conseillers et secrétaires	200,000 »	200,000 »	175,711 88	21,822 21
		A REPORTER fr.	1,512,475 »	1,512,465 44	1,449,505 55	58,655 98

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.		
21,000 »	•	•	•	•	•	*) Par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 mai 1900, Monteur du 15, n° 155, le Budget du Ministère des Affaires Etrangères a été augmenté d'une somme de 256,500 francs, à répartir entre les articles 5, 9, 12, 14 et 25. a) Crédit primitif . . . fr. 40,500 » Crédit supplémentaire. . . 7,500 »
504,521 58	•	•	5 62	•	•	
56,994 06	•	•	5 94	•	•	
15,000 •	•	•	•	•	•	
20,000 »	•	•	•	•	•	
807,150 »	•	•	•	•	•	
195,534 09	4,465 91	•	•	•	•	
1,507,999 53	4,465 91	•	9 56	•	•	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899	En 1900. jusqu'au 31 octobre
		REPORT fr.	1,512,475 »	1,512,405 44	1,440,505 55	58,653 08
III.		Consulats				
	8	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués avec faculté pour le gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi	855,900 »	851,796 58	795,665 44	56,135 14
IV.		Frais de voyage				
	9	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses a)	260,000 »	258,645 86	119,808 07	158,837 79
V.		Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats				
	10	Traitements d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris	14,000 »	14,000	15,000 »	1,000 »
	11	Traitements de diognans, frais de lettres et d'interprètes, traitements et indemnités à des employés dans diverses résidences	112,995 »	99,460 60	88,570 06	8,405 04
	12	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles, secours provisoires à des Belges indigents, achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets, achat, copie et traduction de documents, frais extraordinaires et accidentels b)	255,000 »	205,551 85	29,451 92	162,909 05
	15	Frais de chancellerie	25,000 »	25,000 »	25,000 »	»
VI.		Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.				
	14	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au budget c)	66,000 »	65,878 96	58,039 84	27,789 12
	15	Quote-part de la Belgique, pour l'antépénultième des années écoulées, dans les frais du bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves	700 »	485 28	485 28	»
VII.		Commerce, émigration.				
	16	Frais divers et encouragements au commerce; achat de documents commerciaux; publication du Recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie.	80,000 »	77,240 01	64,856 55	12,605 68
		A REPORTER. fr.	3,158,070 »	3,108,524 60	2,622,050 49	460,509 78

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
1,507,999 53	4,465 01	•	9 56	•	•	
851,706 58	•	•	2,105 42	•	•	
258,645 86	•	•	1,354 14	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 190,000 • Crédit supplémentaire. . . 70,000 •
14,000 •	•	•	•	•	•	
96,975 10	2,487 50	•	13,415 02	121 58	•	
192,540 95	13,010 92	•	26,329 98	3,518 15	•	b) Crédit primitif . . . fr. 100,000 • Crédit supplémentaire. . . 135,000 •
23,000 •	•	•	•	•	•	
65,878 96	•	•	121 04	•	•	c) Crédit primitif . . . fr. 50,000 • Crédit supplémentaire. . . 16,000 •
485 28	•	•	214 72	•	•	
77,240 01	•	•	2,005 50	754 09	•	
5,088,560 27	10,964 33	•	45,551 18	4,194 22	•	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES resultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	3,158,070	3,108,524 60	2,622,050 49	466,509 78
VII (b-s).		Commerce, émigration (suite).				
	17	Musée commercial: échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque	20,000	19,688 29	14,022 60	5,645 69
	18	Service de l'émigration	26,000	23,552 55	20,592 70	2,959 85
	19	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers.	6,853	6,853	6,855	•
	20	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international	10,000	10,000	10,000	•
VIII.		Pensions, secours et créances arriérées.				
	21	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	5,000	3,000	2,100	900
	22	Créances arriérées des exercices antérieurs, dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	1,000	949 47	436 92	512 55
		TOTAL. fr.	5,224,903	3,172,527 91	2,676,055 71	476,507 87
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
IX.		Services divers.				
	23	Dépenses extraordinaires relatives au matériel de l'administration centrale a)	12,000	11,909 45	3,258 63	8,740 80
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère des Affaires Etrangères fr	5,236,903	3,184,527 34	2,679,294 34	485,048 67

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.		
5,088,360 27	19,064 53	•	45,551 18	4,194 22	•	
19,608 29	20 •	•	511 71	•	•	
25,552 55	•	•	2,467 45	•	•	
6,855 •	•	•	•	•	•	
10,000 •	•	•	•	•	•	
5,000 •	•	•	•	•	•	
949 47	•	•	50 55	•	•	
5,152,543 58	19,984 53	•	48,580 87	4,194 22	•	
11,999 43	•	•	0 57	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 4,000 • Crédit supplémentaire. . . 8,000 •
5,164,543 01	19,984 53	•	48,581 44	4,194 22	•	

Le Budget du Ministère des Affaires étrangères, pour l'exercice 1899, a été fixé par l'article unique de la loi du 8 mars 1899, *Moniteur* des 15-14, n° 72-75.

1. Pour le service ordinaire, à la somme de fr.	2,996,403 •	•
A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires	228,500 •	
		3,224,903 •
2. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de	4,000 •	•
A y ajouter : Un crédit supplémentaire de	8,000 •	
		12,000 •
TOTAL fr.	5,236,903 •	•

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, Jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERT DE L'EXERCICE 1898. a)				
		<i>Report de l'exercice 1898 à l'exercice 1899, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
XV.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
	119	Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires	2,000 •	1,887 •	•	1,887 •
	192	Travaux d'agrandissement à effectuer au Musée royal d'histoire naturelle	190,475 12	190,475 12	•	190,475 12
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1898 fr.	192,555 12	192,562 12	•	192,562 12
		EXERCICE 1899. (COMPTE DÉFINITIF. *)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 •	21,000 •	21,000 •	•
	2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale (Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au département.)	528,980 •	528,972 38	480,020 20	48,952 18
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais du <i>Bulletin du Ministère</i> b)	59,524 •	59,518 69	43,501 21	15,987 78
	4	Bibliothèque du département: achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque.	4,000 •	3,999 95	3,059 05	60 90
	5	Frais de route et de séjour; missions. c)	3,173 05	3,173 05	2,235 •	918 05
		A REPORTER. fr.	616,677 05	616,664 07	550,715 46	65,918 91

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

FUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transferts à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
1,887 •	•	•	173 •	•	•	a) Ces transferts ont été autorisés par décision de la Cour des Comptes du 14 novembre 1899, n° 477885.
190,175 12	•	•	•	•	•	
192,562 12	•	•	173 •	•	•	
21,000 •	•	•	•	•	•	*) Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1899, a été augmenté d'une somme de fr. 195,507 58, à répartir sur les articles 5, 21, 25, 51, 55, 48, 51, 61, 62, 64, 79, 86, 87, 88, 118 et 126 (nouveau) (Art. 1 ^{er} de la loi du 9 mai 1900, <i>Moniteur</i> du 15, n° 135. Par l'article 2 de la même loi, les crédits primitifs des articles 59, 4 ^o , 42, 66, 67, 70, 105 et 115 ont été diminués d'une somme de fr. 96,215 05, portée en augmentation aux articles 5, 52, 65, 68 et 111.
528,972 58	•	•	7 62	•	•	
59,488 99	29 70	•	5 31	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 59,400 • Crédit supplémentaire. . . 124 •
5,099 95	•	•	• 05	•	•	c) Crédit primitif . . . fr. 2,700 • Augmentation 473 05
5,173 05	•	•	•	•	•	
616,654 57	29 70	•	12 98	•	•	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	616,677 05	616,664 07	550,715 46	65,918 91
II.		Pensions et secours.				
	6	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1899 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	80,000 »	79,952 06	58,605 85	21,274 96
	7	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876); intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1899.	205,000 »	195,490 02	111,204 77	12,561 50
	8	Suppléments de pensions accordés, en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1899.	500 »	150 »	150 »	»
	9	Primes d'encouragement aux caisses de pensions des instituteurs libres constituées en sociétés mutualistes reconnues.	20,000 »	18,385 62	8,574 62	9,811 »
	10	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art. 4, 4 ^o , de la loi du 30 mars 1861).	43,500 »	43,500 »	43,500 »	»
	11	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 15 mars 1867	5,771 »	5,555 16	»	5,555 16
	12	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minime, ont des titres à l'obtention d'un secours, en raison de leur position malheureuse.	98,400 »	92,650 »	79,580 »	12,700 »
III.		Statistique générale.				
	13	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres; indemnité du membre-secrétaire	4,500 »	2,624 »	1,500 »	1,124 »
	14	Frais de la commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux. — Traductions	400 »	»	»	»
	15	Commission centrale de statistique : frais de bureau. Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la commission centrale : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements; souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale	8,600 »	8,597 83	4,067 53	4,530 50
	16	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque	4,800 »	4,799 85	4,440 42	559 45
IV.		Affaires provinciales et communales.				
	17	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	440,800 »	445,466 51	454,666 51	10,800 »
		A REPORTER. fr.	1,553,748 05	1,511,795 12	1,298,805 16	142,435 06

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOÛS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
616,654 37	29 70	•	12 98	•	•	
79,880 81	51 25	•	67 94	•	•	
125,566 07	71,925 95	•	7,509 98	•	•	
150 •	•	•	150 •	•	•	
18,585 62	•	•	1,614 58	•	•	
43,500 •	•	•	•	•	•	
3,555 16	•	•	215 84	•	•	
92,080 •	550 •	•	5,770 •	•	•	
2,624 •	•	•	1,876 •	•	•	
•	•	•	400 •	•	•	
8,597 85	•	•	2 17	•	•	
4,799 85	•	•	0 15	•	•	
445,466 51	•	•	4,333 40	•	•	
1,439,240 22	72,554 90	•	21,952 93	•	•	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	1,535,748 05	1,511,795 12	1,296,805 16	142,435 06
IV (suite)		Affaires provinciales et communales (suite).				
	18	Traitements des employés et gens de service; traitements de disponibilité :				
		Province d'Anvers 119,900 »				
		— de Brabant 164,470 »				
		— de la Flandre occidentale 153,285 »				
		— de la Flandre orientale 158,880 »				
		— de Hainaut 159,510 »				
		— de Liège 155,500 »	1,153,502 »	1,152,888 94	1,110,080 31	22,808 65
		— de Limbourg 92,780 »				
		— de Luxembourg 86,950 »				
		— de Namur 102,410 »				
		Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, à des augmentations réglementaires 20,017 »				
	19	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :				
		Province d'Anvers 27,000 »				
		— de Brabant 27,000 »				
		— de la Flandre occidentale 27,000 »				
		— de la Flandre orientale 27,000 »				
		— de Hainaut 31,000 »	235,900 »	235,475 56	151,150 10	84,041 27
		— de Liège 51,500 »				
		— de Limbourg 20,700 »				
	— de Luxembourg 20,700 »					
	— de Namur 24,000 »					
20	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité et secours :					
	Traitements des commissaires 211,500 »					
	Frais de bureau 45,400 »	485,080 »	474,635 97	461,980 65	12,655 54	
	Traitements des employés 228,180 »					
	A REPORTER. fr.	3,386,250 05	3,354,795 59	3,020,016 20	261,040 50	

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RÉCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	excédent LES CRÉDITS.	
1,430,240 22	72,554 90	•	21,952 03	•	•	
1,152,888 04	•	•	613 06	•	•	
235,191 37	284 10	•	424 44	•	•	
474,635 97	•	•	8,444 03	•	•	
3,281,956 50	72,839 00	•	31,434 48	•	•	

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
5,281,956 50	72,859 09	»	31,454 46	»	»	
60,574 45	713 50	»	785 45	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 54,000 » Crédit supplémentaire. . . 8,071 20
55,948 »	»	»	52 »	»	»	
27,895 52	»	»	2,106 48	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 20,000 » Crédit supplémentaire. . . 10,000 »
16,740 »	288 »	»	972 »	»	»	
8,512 28	»	»	6,487 72	»	»	
41,264 59	55 »	»	»	»	11,297 59	
55,992 95	»	»	14,007 05	»	»	
119,771 27	201 60	»	27 13	»	»	
19,046 70	85 »	»	870 50	»	»	
5,645,700 26	74,157 99	»	56,740 59	»	11,297 59	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. ... Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	5,765,301 25	5,719,858 25	5,226,578 91	410,521 35
VII.		Garde civique et Corps de sapeurs-pompiers.				
	30	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors : traitements, indemnités, frais de route et de séjour a)	231,000 "	229,011 74	156,408 61	72,587 85
	31	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors : frais de bureau; locaux de service b)	10,720 "	10,712 "	8,587 "	2,125 "
	52	Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des conseils civiques de revision, des commissions d'examen et des conseils d'enquête. Vacations des médecins. Frais de correspondance c)	72,000 "	69,079 48	55,622 88	35,216 60
	53	Magasin central d'armement et d'équipement : traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour d)	9,589 "	7,885 36	7,871 96	13 40
	54	Magasin central d'armement et d'équipement : outillage, mobilier, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Masses d'habillement. Achat, entretien, réparations et transformations d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures	51,000 "	50,994 84	50,809 44	185 40
	55	Tir national : personnel permanent	21,760 "	21,759 16	21,599 16	160 "
	56	Tir national : frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses	7,540 "	7,320 "	7,320 "	"
	57	Grands concours annuels de tir : frais d'organisation. Achat de prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie	50,000 "	50,000 "	50,000 "	"
	58	Subsides pour la construction et l'amélioration de tirs à la cible en province	50,000 "	50,000 "	"	50,000 "
	59	Subsides pour concours de tir aux armes de guerre; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées-prix de tir	10,000 "	9,986 50	2,714 "	7,272 50
	40	Frais de transport et de réunion des jeunes gardes pour les périodes d'exercices; réquisitions des gardes du premier ban pour les services d'ordre en dehors de la commune. (Crédit non limitatif) e)	1,000 "	"	"	"
	41	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires. Subsides pour l'organisation de réunions fédérales de corps de sapeurs-pompiers	20,000 "	15,475 "	13,550 "	600 "
VIII.		Décoration civique et récompenses pécuniaires.				
	42	Décoration civique : achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution f)	10,000 "	17,859 20	17,400 95	438 25
	45	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; expédition des diplômes	2,600 "	2,600 "	2,600 "	"
		A REPORTER fr.	4,231,119 25	4,222,521 53	3,558,862 91	587,920 55

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

 DÉVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
3,645,700 26	74,157 09	•	56,740 59	•	11,297 59	
228,996 44	15 50	•	1,988 26	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 235,000 » Diminution 4,000 »
10,712 •	•	•	17 •	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 10,000 » Crédit supplémentaire . . . 729 »
68,859 48	240 •	•	2,920 52	•	•	c) Crédit primitif . . . fr. 40,000 » Augmentation 32,000 »
7,885 36	•	•	1,505 64	•	•	d) Crédit primitif . . . fr. 9,000 » Crédit supplémentaire . . . 389 »
30,994 84	•	•	5 16	•	•	
21,759 16	•	•	0 84	•	•	
7,320 •	•	•	20 •	•	•	
30,000 •	•	•	•	•	•	
50,000 •	•	•	•	•	•	
9,986 50	•	•	13 50	•	•	
•	•	•	1,000 •	•	•	e) Crédit primitif . . . fr. 25,000 » Diminution 24,000 »
14,150 •	1,325 •	•	4,525 •	•	•	
17,859 20	•	•	1,160 80	•	•	f) Crédit primitif . . . fr. 23,000 » Diminution 4,000 »
2,600 •	•	•	•	•	•	
4,146,785 24	75,758 20	•	69,805 31	•	11,297 59	

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS OUVERTS PAR LE BUDGET PRIMITIF ET PAR DES LOIS SPÉCIALES	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits ouverts de l'Etat	PAYEMENTS LIQUIDÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1899	En 1900, jusqu'au 31 octobre
		REPORT	fr 4,281,119 25	4,222,521 75	3,558,862 91	587,020 33
IX		Légion d'honneur et Croix de fer				
	44	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864, subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins, subside de 500 francs à la veuve d'un légionnaire qui n'a pas été pensionné, subsides annuels de 900 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1850 nécessiteux, subsides de 500 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin, subsides ou secours extraordinaires aux décorés de la Croix de fer et de la Croix commémorative aux blessés de Septembre et à leurs familles	222,200 "	222,109 98	185,258 32	57,722 12
X		Sciences et lettres				
	45	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques, voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques, fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale, secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés, sociétés littéraires et scientifiques, prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851, du 20 décembre 1882 et du 30 avril 1895, frais des jurys, souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires, frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887, encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical), publication de la <i>Bibliographie de Belgique</i> , publication de la <i>Bibliotheca Belgica</i> Office international de bibliographie — rédaction et administration, part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise), location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des sciences et des lettres, dépenses diverses	195,100 "	194,913 89	106,996 84	74,059 45
	46	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique — traitements et salaires du personnel, jetons de présence, examen et jugement du concours de la fondation De Keyn — frais d'impression, prix des concours, chauffage, éclairage et frais d'entretien du Palais des Académies, frais divers — frais de la Commission royale d'histoire, publication des <i>Chroniques belges inédites</i> , rédaction et publication de la <i>Table chronologique</i> des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique — Publication d'une <i>Biographie nationale</i>	105,900 "	105,806 74	89,703 82	16,151 42
	47	Académie royale flamande de langue et de littérature — traitements et salaires du personnel, jetons de présence, frais d'impression, prix des concours, chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux, frais divers, publication des anciens monuments de la littérature flamande	30,000 "	29,999 35	22,890 28	7,109 05
		A REPORTER	fr 4,854,319 25	4,776,531 47	3,961,712 17	722,922 37

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
4,140,785 24	75,738 29	.	69,895 51	.	11,397 59	
220,980 44	1,219 54	.	0 02	.	.	
181,038 20	15,877 60	.	186 11	.	.	
105,835 24	61 50	.	3 26	.	.	
29,999 35	.	.	0 67	.	.	
4,684,654 54	90,896 95	.	70,085 37	.	11,297 59	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	4,834,319 25	4,776,531 47	5,961,712 17	722,922 37
		Sciences et lettres (suite).				
	48	Observatoire royal : personnel; salaire des gens de service. a)	74,000 »	75,999 52	10,993 24	56,906 24
	49	Observatoire royal : frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	55,000 »	54,648 50	25,119 97	9,528 53
	50	Bibliothèque royale : personnel; rédaction du catalogue général	108,580 »	108,230 75	99,318 36	8,921 37
	51	Bibliothèque royale : matériel et acquisitions (y compris 39,619 francs en charge temporaire) b)	140,619 »	139,192 27	101,865 44	37,326 83
	52	Musée royal d'histoire naturelle : personnel et frais d'études des collections.	96,500 »	96,390 52	92,592 72	3,706 80
	53	Musée royal d'histoire naturelle : matériel et acquisitions; exploration scientifique du pays et achat de collections; publication des <i>Annales du Musée</i>	52,250 »	52,249 54	37,768 45	14,480 89
	54	Archives générales du royaume à Bruxelles; personnel	65,600 »	65,599 86	64,174 86	1,425 »
	55	Archives générales du royaume à Bruxelles; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique	10,200 »	10,025 39	5,162 21	4,807 18
	56	Archives de l'État dans les provinces; personnel	68,050 »	67,699 82	65,099 82	2,600 »
	57	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales.	23,700 »	22,877 47	3,787 13	18,625 29
	58	Échanges littéraires internationaux	10,000 »	10,000 »	8,014 »	1,986 »
		Enseignement supérieur.				
	59	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire	1,000 »	1,000 »	1,000 »	»
	60	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par le dit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	2,000 »	1,252 85	539 85	693 »
		A REPORTER. . . . fr.	5,521,618 25	5,458,595 74	4,477,148 22	883,929 50

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 39 de la loi sur la comp- tabilité.		
4,684,634 54	90,896 03	•	70,085 37	•	11,297 59	
07,899 48	6,100 04	•	0 48	•	•	a) Crédit primitif . . fr. 72,900 » Crédit supplémentaire . . 1,100 »
34,048 50	•	•	351 50	•	•	
108,239 73	•	•	340 27	•	•	
139,192 27	•	•	1,426 73	•	•	b) Crédit primitif . . fr. 139,610 » Crédit supplémentaire . . 1,000 »
96,209 52	•	»	0 48	•	•	
52,249 34	•	•	0 66	•	•	
65,599 86	•	•	0 14	•	•	
9,069 39	54 »	•	176 61	•	•	
67,699 82	•	•	350 18	•	•	
22,412 42	465 03	•	822 53	•	•	
10,000 •	•	•	•	•	•	
1,000 •	•	•	•	•	•	
1,232 85	•	•	767 15	•	•	
5,301,077 72	97,516 02	•	74,322 10	•	11,297 59	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	5,521,618 25	5,458,693 74	4,477,148 22	885,929 50
XI.		Enseignement supérieur (suite).				
	61	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État; traitements de disponibilité; indemnités aux membres du personnel enseignant chargé d'un service extra-universitaire. . . a)	1,496,443	1,496,572 99	1,187,401 92	308,971 07
	62	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur-inspecteur de l'université de Liège b)	458,671 56	458,825 94	240,020 48	217,698 11
	63	Bourses universitaires; bourses de voyage ou subsides éventuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses; frais de concours pour la collation des bourses. . c)	112,770	110,310 60	89,368 40	15,759 20
	64	Jurys d'examen constitués par le gouvernement pour la collation des grades académiques; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys d)	67,800	67,577 85	54,811 70	32,766 15
	65	Jurys d'examen constitués par le gouvernement pour la collation des grades académiques; matériel; salaire des huissiers	5,000	5,851 17	1,894 90	1,929 63
	66	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale, par application de l'article 17, litt. F, de la loi du 12 avril 1894 e)	8,905	8,814 20	7,950 20	864
	67	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890; matériel; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale f)	600	590 35	544 50	46 05
	68	Commission d'entérinement des diplômes académiques. Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission g)	6,000	5,880 55	5,014 50	2,800 25
	69	Commission d'entérinement des diplômes académiques. Indemnité du commis	1,000	999 98	999 98	"
	70	Frais des concours universitaires; impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités h)	11,225	11,196 79	10,887 59	259 40
	71	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions . .	21,000	10,595	10,475	2,880
	72	Frais de publication du seizième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur	2,500	2,299 80	"	2,299 80
		A REPORTER. fr.	7,713,532 61	7,644,608 94	6,070,516 79	1,408,249 14

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (suite)

 DÉVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1899

Payements effectués par année et par article du Budget

TITRES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES excédant LPS CREDITS.	Observations
	TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement		
	5,501,077 72	97,516 02	.	74,329 10	.	11,207 59
	1,496 372 99			70 01	.	a) Crédit primitif fr 1,495 045 . Crédit supplémentaire 3,400 .
	457,718 59	807 75	.	145 42	.	b) Crédit primitif fr 405,000 . Crédit supplémentaire 55,671 36
	103,107 60	7,203 .	.	2,459 40	.	c) Crédit primitif . fr 111,000 . Augmentation 1,770 .
	67,577 85	.	.	222 17	.	d) Crédit primitif fr 60,000 . Crédit supplémentaire 7,800 .
	5,824 55	26 64	.	1,148 85	.	
	8,814 20	.	.	90 80	.	e) Crédit primitif fr 11,000 . Diminution . 2,095 .
	590 35	.	.	9 65	.	f) Crédit primitif . fr 1,500 . Diminution . 900 .
	5,880 55	.	.	119 45	.	g) Crédit primitif . fr 4,000 . Augmentation . 2,000 .
	999 98	.	.	0 02	.	
	11,146 70	50 .	.	28 21	.	h) Crédit primitif . fr 12,000 . Diminution 775 .
	19,355 .	240 .	.	1,405 .	.	
	2,299 80	.	.	200 20	.	
	7,838,765 93	105,843 01		80,221 26	.	11,207 59

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des fonctionnaires de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	7,713,532 61	7,644,608 94	6,070,516 79	1,468,240 14
XII.		Enseignement moyen.				
	73	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire	2,000 "	1,700 "	1,700 "	"
	74	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordon- nés par le dit conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	2,920 "	1,859 47	191 35	1,668 14
	75	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'ensei- gnement de la gymnastique: traitements du personnel, indemnités.	49,200 "	49,200 "	49,200 "	"
	76	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'ensei- gnement de la gymnastique (service mixte avec l'admini- stration de l'enseignement primaire): frais de route et de séjour; rémunérations; missions; frais de bureau	17,000 "	14,478 40	12,170 50	2,308 10
	77	Traitements ou indemnités du personnel des sections nor- males d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège. Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'école normale des humanités supprimée à Liège. Traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement	85,400 "	81,863 58	74,103 14	7,765 44
	78	Matériel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège	11,000 "	10,803 10	5,582 71	6,765 19
	79	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce a)	41,730 80	41,727 40	21,446 40	20,281 "
	80	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel	2,500 "	2,499 14	1,388 65	1,110 49
	81	Cours temporaires d'ouvrages manuels et d'économie domes- tique à l'usage des régentes d'écoles moyennes. Jurys pour la délivrance des certificats de capacité; frais de voyage, de séances et de vacation. Matériel, indemnités et rémunérations de toute espèce, etc.	6,000 "	3,236 26	3,146 52	86 50
	82	Cours temporaires de dessin à l'usage des professeurs des écoles moyennes: frais divers	1,400 "	1,391 40	"	1,391 40
		A RÉPORTER. . . . fr.	7,932,683 41	7,853,372 69	6,237,445 84	1,509,623 40

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 80 de la loi sur la comp- tabilité.			
7,538,765 05	105,843 01	.	80,221 26	°	11,207 50		
1,700 .	.	.	500 .	°	°		
1,859 47	.	.	1,060 55	°	°		
40,200	°	°		
14,478 40	°	°	2,521 60	°	°		
81,868 58	.	.	3,531 42	°	.		
10,545 90	157 20	°	196 90	°	°		
41,727 40	.	°	5 40	°	°	a) Crédit primitif . . . fr. 37,000 ° Crédit supplémentaire. . . 4,750 80	
2,499 14	.	.	0 88	°	°		
3,235 02	5 24	°	2,765 74	°	°		
1,591 40	.	°	8 60	°	°		
7,747,060 24	106,303 45	.	90,608 31	°	11,297 50		

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	7,952,683 41	7,853,372 69	6,237,415 84	1,500,623 40
XII (suite).		Enseignement moyen (suite).				
	83	Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.) aux athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850); aux athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); aux écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); aux écoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Complément de traitement à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux. Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles)	3,725,364	3,723,363 71	3,546,827 16	171,755 52
	84	Subsides aux élèves fréquentant les cours de l'Institut supérieur de commerce à Anvers	4,000	1,800	1,800	»
	85	Bourses aux élèves des écoles moyennes de l'État et des écoles moyennes patronnées	34,500	31,500	30,450	875
	86	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons. Subsides aux provinces et aux communes. Part d'intervention de l'État dans le paiement des traitements de disponibilité des professeurs de l'ancien collège communal d'Ypres, supprimé a)	156,771	156,160 60	125,911 30	30,249 30
	87	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsides b)	33,067 20	33,067 20	28,070 30	4,996 70
	88	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys. Impressions; fournitures et frais divers c)	27,183	27,154 41	22,775 66	4,360 75
	89	Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du premier degré sans emploi	2,000	2,000	2,000	»
	90	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements	105,000	75,115 44	64,728 68	10,386 76
	91	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités; frais d'impressions pour le service spécial de l'administration de l'enseignement moyen	9,200	8,824 87	6,544 60	2,280 27
		A REPORTER. fr.	12,027,768 61	11,912,338 02	10,066,551 74	1,734,527 70

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédent LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	INSTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	NICÉDANT LES DÉPENSES A annuler définitivement.		
7,747,060 24	106,303 45	°	90,608 31	°	11,297 59	
3,718,582 68	4,781 05	°	0 29	°	°	
1,800 °	°	°	2,200 °	°	°	
31,525 °	175 °	°	3,000 °	°	°	
156,160 60	°	°	610 40	°	°	a) Crédit primitif . . . fr. 155,411 ° Crédit supplémentaire . . . 1,560 °
55,067 20	°	°	°	°	°	b) Crédit primitif . . . fr. 52,000 ° Crédit supplémentaire . . . 1,067 20
27,134 41	°	°	48 59	°	°	c) Crédit primitif . . . fr. 26,950 ° Crédit supplémentaire . . . 233 °
2,000 °	°	°	°	°	°	
75,115 44	°	°	29,884 56	°	°	
8,824 87	°	°	375 13	°	°	
11,801,070 44	111,259 48	°	126,727 28	°	11,297 59	

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	DESIGNATION DES DEPENSES	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au 1 ^{er} fév. des crédits de l'Etat	PAYEMENTS 1111 C ET JUSTIFIES	
					En 1899	En 1900, jusqu'au 31 octobre
		Report fr	12,027,768 61	11,912,538 92	10,066,551 74	1,731,527 70
XIII		Insegnement primaire				
	92	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire, traitements des secrétaires et du bibliothécaire	2,000	2,000	2,000	
	93	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire frais de route aux membres, jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés à prendre part aux travaux du conseil, impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par le dit conseil, réquisitions d'ouvrages, rehtes, dépenses et frais divers	3,800	3 424 72	1,080 42	2,344 50
	94	Traitements des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales, traitements des inspecteurs principaux, traitements des inspecteurs cantonaux Traitements de disponibilité	450,500	425,569 60	412,202 98	15,341 62
	95	Frais de voyage des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services 1 ^{er} aux inspecteurs principaux, 2 ^o aux inspecteurs cantonaux, 3 ^o aux inspectrices déléguées Indemnités de résidence des inspecteurs cantonaux, fourniture d'imprimés et d'autographes pour le service de l'inspection scolaire	202 500	198,524 72	148,887 51	49,457 21
	96	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite	106,800	101,525	99,875	1 450
	97	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'Etat Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'Etat Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées Indemnités aux personnes chargées de ces cours Indemnités aux membres les jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires Frais divers Subsidés aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application	856,650	798,455 6	774,076 45	24,357 21
	98	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales primaires de l'Etat, frais des jurys de sortie dans les écoles normales de l'Etat, ainsi que dans les écoles normales agréées, frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 9 de la loi organique de l'enseignement primaire, 1884-1895 Frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire, frais des cours frœbéliens et des jurys chargés d'entériner ou de délivrer le diplôme d'institutrice gardienne	20,000	19,972	16,351 50	3,620 50
	99	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000	5,016 68	3,626 45	1,120 25
	100	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'Etat	70,950	70,917 10	31,245 89	59,647 21
		A REPORTER fr	13,706 768 61	13,537,322 38	11,555,897 92	1,860,845 98

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
11,801,079 44	111,259 48	.	120,727 28	.	11,297 59	
2,000 .	"	.	"	.	.	
5,424 72	.	.	375 28	"	.	
425,544 00	25 .	"	4,950 40	.	"	
198,524 72	.	"	5,975 28	.	.	
101,525 .	"	"	5,475 .	"	"	
798,455 64	.	"	58,216 56	"	.	
19,972 .	"	.	28 .	.	.	
4,746 68	270 .	.	982 52	.	.	
70,895 10	24 .	.	52 90	.	.	
13,425,745 00	111,578 48	"	180,745 82	"	11,297 59	

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DEPENSES	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIES	
					L'n 1899	L'n 1900, jusqu'au 31 octobre
		Report	fr. 15,706,768 61	15,557,522 38	11,535,897 92	1,869,845 98
XIII (suite)		Enseignement primaire (suite)				
	101	Bourses aux élèves des écoles normales de l'Etat et des écoles normales agréées Subsidés aux écoles normales agréées	500,000	299,985 50	290,945 50	8,371 50
	102	Frais des conférences des instituteurs Récompenses aux instituteurs primaires communaux, adoptés ou subsidiés qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture, frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concourants, frais du jury, frais divers	151,800	128,594 97	14,148 12	114,137 85
	103	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école, frais de surveillance et de contrôle, frais de confection de meubles et de plans types	100,000	100,000	12,706 88	51,209 50
	104	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire subsides à répartir conformément aux 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique, 1884 1895, entre les écoles communales, les écoles adoptées et les écoles privées non adoptées réunissant les conditions légales d'adoption a)	9,295,000	9,282,279	8,794,495	487,784
	105	Subsidés complémentaires à accorder en exécution des 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique, 1884 1895, 1 ^{er} aux communes, 2 ^e aux écoles adoptées d'office dont l'adoption a cessé en vertu de la dite loi — Subsidés extraordinaires à allouer dans des cas tout à fait exceptionnels par application du 3 ^e alinéa de l'article susmentionné b)	890,000	879,765	865,462	15,265
	106	Subsidés pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales adoptées ou privées subsidiées pour garçons	20 000	10,998	10,044	954
	107	Part de l'Etat dans les augmentations périodiques, légale ment obligatoires, de traitement accordées à des instituteurs communaux ou adoptés	400,000	319,841 71	.	319,420 04
	108	Part de l'Etat dans les traitements accordés aux instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades, communaux ou adoptés pour l'exercice 1899 et exceptionnel lement pour les exercices antérieurs	115,000	101,625 90	6,494 31	93,336 52
	109	Part de l'Etat dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1899 et exceptionnel lement pour les exercices antérieurs — Subsidés spéciaux aux communes qui appellent à des emplois dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité	250,000	232,245 67	185,350 49	46,828 45
	110	Part de l'Etat dans les frais de l'enseignement religieux à donner par des délégués des ministres du culte aux élèves des écoles primaires communales en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin, et d'insuffisance du clergé paroissial	50,000	4,902 74	.	4,886 07
		A REPORTER	fr. 25,236,568 61	24,897,560 87	21,735,542 22	3,910,036 91

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

FUS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
15,425,745 00	111,578 48	.	180,743 82	.	11,297 59	
209,315 .	670 50	.	14 50	"	"	
128,285 97	309 .	.	3,205 03	"	"	
65,916 58	30,085 62	"	.	"	"	
9,282,279 .	"	"	10,721 .	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 9,400,000 . Transfert à l'article 111 . 107,000 .
878,725 .	1,040 .	"	10,255 .	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 950,000 . Diminution 60,000 .
10,098 .	"	"	9,002 .	"	"	
519,420 04	421 67	.	80,158 20	"	"	
99,830 85	1,795 07	.	13,374 10	"	"	
232,178 94	66 73	"	17,754 33	"	"	
4,886 07	16 67	.	25,097 26	"	"	
24,745,579 13	151,981 74	.	350,305 33	"	11,297 59	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1890.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
		Report. fr.	25,256,568 61	24,897,560 87	21,735,542 22	5,010,036 91
		Enseignement primaire (suite)				
XIII (suite.)	111	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes. (Sont autorisés, éventuellement, les transferts de l'article 111 à l'article 104 et vice versa.) a)	1,667,000	1,025,066	1,207,365	417,635
	112	Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités	6,700	6,700	6,500	200
	113	Musée scolaire national : matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger	6,800	6,800	2,355 63	4,427 73
	114	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	39,250	37,454 74	5,658 25	31,515 14
		Dépenses diverses et imprévues.				
XIV.	115	Dépenses imprévues non libellées au budget (y compris les subsides à allouer à des sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau). — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse b)	10,526 95	8,487 93	2,322 95	5,964 08
	116	Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au département	20,000	15,719 07	15,719 07	.
		Totaux pour le service ordinaire. fr.	26,986,845 56	26,597,788 61	22,975,459 12	5,469,777 76
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
XV.	117	Ameublement de l'hôtel du Gouvernement provincial de la Flandre orientale et de celui d'Anvers	32,510	21,126 81	882	15,995 81
	118	Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires c)	143,291 82	128,334 61	20,079 12	66,721 92
	119	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux	40,000	40,000	.	22,125
	120	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires	700,000	699,999 93	265,886 37	454,113 56
		A REPORTER. fr.	915,801 82	889,461 35	286,847 09	538,954 09

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS RESISTANT A EFFETUERS OU A JUSTIFIER		CRÉDITS RÉCHANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.		
24,745,579 15	151,981 74	•	550,505 55	•	11,297 59		
1,024,996 •	70 •	•	41,951 •	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 1,500,000 • Augmentation 60,000 • Id 107,000 • (transfert de l'article 104)	
6,700 •	•	•	•	•	•		
6,781 36	18 64	•	•	•	•		
57,175 59	281 55	•	1,795 26	•	•		
8,287 95	200 •	•	2,059 02	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 11,000 • Diminution 475 05	
15,719 07	•	•	4,280 93	•	•		
26,445,256 88	152,551 73	•	400,554 54	•	11,297 59		
16,875 81	4,251 •	•	11,385 19	•	•		
86,801 04	41,535 57	•	5,722 76	9,234 45	•	c) Crédit primitif . . . fr. 84,400 • Crédit supplémentaire. . . 58,851 82	
22,125 •	17,875 •	•	•	•	•		
699,999 93	•	•	0 07	•	•		
825,801 78	63,659 57	•	17,106 02	9,234 45	•		

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	915,801 82	889,461 33	286,847 69	538,954 09
		Services divers (suite).				
	121	Travaux d'agrandissement à effectuer au Musée royal d'histoire naturelle	400,000 •	232,031 11	4,225 •	227,806 11
	122	Acquisition des collections entomologiques formées par le docteur Candèze	25,000 •	25,000 •	25,000 •	•
	123	Participation de l'université de Gand à l'exposition provinciale de la Flandre orientale en 1899	4,000 •	3,496 88	2,872 93	623 95
	124	Bibliothèque royale. — Acquisition de médailles (collection du Chastel)	300,000 •	300,000 •	300,000 •	•
	125	Armement et équipement de la garde civique : achat d'armes et d'objet d'équipement à fournir par l'Etat, aux termes des arrêtés royaux du 31 octobre 1898 et du 27 janvier 1899. — Achat de tambours avec accessoires. — Frais divers, contrôle, réception, etc.	250,000 •	248,846 05	25,299 15	160,762 98
	126	Expédition antarctique belge a)	41,000 •	41,000 •	•	41,000 •
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles. fr.	2,025,801 82	1,739,835 37	644,244 77	969,087 13
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	26,980,845 56	26,597,788 61	22,975,459 12	3,469,777 76
		TOTAUX des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique fr.	29,012,647 38	28,337,623 98	23,619,703 89	4,438,864 89
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1898. (Art 30 de la loi de comptabilité.)	192,535 12	192,362 12	•	192,362 12
		Crédits et dépenses pour l'exercice 1899	29,012,647 38	28,337,623 98	23,619,703 89	4,438,864 89
		TOTAUX. fr.	29,205,182 50	28,529,986 10	23,619,703 89	4,631,227 01

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANTS A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la compta- bilité.		
825,801 78	63,659 57	•	17,106 02	9,254 45	•	
252,031 11	•	•	•	257,968 89	•	
25,000 •	•	•	•	•	•	
3,496 88	•	•	503 12	•	•	
300,000 •	•	•	•	•	•	
186,002 13	62,843 90	•	1,153 97	•	•	
41,000 •	•	•	•	•	•	a) Crédit alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 mai 1900, <i>Moniteur</i> du 15, n° 153.
1,613,551 90	126,505 47	•	18,765 11	267,205 54	•	
26,445,236 88	152,551 73	•	400,554 54	•	11,297 59	
28,058,568 78	279,055 20	•	419,117 65	267,205 54	11,297 59	
192,562 12	•	•	175 •	•	•	
28,058,568 78	279,055 20	•	419,117 65	267,205 54	11,297 59	
28,250,930 90	279,055 20	•	419,290 65	267,205 54	11,297 59	

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1899, a été fixé par l'article unique de la loi du 22 juin 1899, *Moniteur* du 29, n° 180 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de	fr.	26,895,170 •
A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires		95,675 56
TOTAL pour le service ordinaire	fr.	26,986,845 56
B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de	fr.	1,925,970 •
A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires		99,851 82
2° Les parties d'allocations transférées du Budget de l'exer- cice 1898 au Budget de l'exercice 1899, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1840 sur la comptabilité de l'Etat		192,555 12
TOTAL pour les dépenses exceptionnelles.	fr.	2,218,356 94
ENSEMBLE.	fr.	29,205,182 50

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		EXERCICE 1895.				
		<i>Reports de l'exercice 1895 à l'exercice 1899, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
		Première section. — Service ordinaire.				
		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.				
VIII.	55	Entretien des routes et des parcs publics, entretien des plantations et frais d'expertise. Amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsides	825	»	»	»
		SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.				
	39	Entretien et réparation des écoles de bienfaisance de l'Etat (y compris 12,000 francs en charge temporaire) . . .	1,100	»	»	»
		SECTION 3 — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES POLDERS ET DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.				
	41	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	167 20	»	»	»
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	2,092 20	»	»	»
		Deuxième section — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		<i>Ponts et chaussées. — Bâtiments civils</i>				
XII.	90	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Hasselt et construction d'un laboratoire de l'Etat	10,718 08	»	»	»
		TOTAUX des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1895 fr.	12,810 28	»	»	»
		EXERCICE 1897.				
		<i>Reports de l'exercice 1897 à l'exercice 1899.</i>				
		Première section — Service ordinaire.				
		Eaux et forêts.				
IV	95	Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'Etat b)	35	»	»	35
		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.				
VIII	53	Entretien des routes et des plantations; établissement et entretien des parcs publics et des squares; frais d'expertise. Établissement de voies cyclables. Amélioration et redressement de routes; subsides	1,484 50	»	»	»
		SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.				
	57	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'Etat; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc; loyers, achat de meubles; établissement et entretien de squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du Palais de Justice de Bruxelles. . .	15,000	»	»	»
		A REPORTER. fr.	16,519 80	35	»	35

ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOÉS		PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations
TOTAL.	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.		
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité			
							a) Ces transferts ont été autorisés par décision de la Cour des Comptes du 19 décembre 1899, n° 480103.
			825				
			1,100				
			167 20				
			2,092 20				
			10,718 08				
			12,810 28				
35							b) Transfert autorisé par décision de la Cour des Comptes du 28 novembre 1899, n° 478721.
			95 50	1,389			
				15,000			
35			95 50	16,389			

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	10,519 50	35 »	»	35 »
		TRANSFERTS (suite). — <i>Reports de l'exercice 1897 à l'exercice 1899 (suite).</i> Première section. — Service ordinaire (suite). Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite). SECTION 5. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES POLDERS ET DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.				
VIII (suite).	40	Entretien ordinaire et extraordinaire, travaux d'amélioration et dépenses d'exploitation des canaux et rivières . . .	20,829 45	5,352 44	»	5,352 44
		TOTAL. fr.	37,348 95	5,587 44	»	5,587 44
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles Services divers. <i>Eaux et forêts.</i>				
	»	Frais du cantonnement des droits d'usage grevant la forêt domaniale de Sainte-Cécile a)	15,000 »	15,128 50	»	15,128 50
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1897 fr.	52,348 95	18,515 74	»	18,515 74
		EXERCICE 1898. <i>Reports de l'exercice 1898 à l'exercice 1899. b)</i> Première section. — Service ordinaire. Eaux et forêts.				
IV.	25	Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'Etat	1,398 50	1,398 50	»	1,398 50
VIII.		Ponts et chaussées. SECTION 1^{re}. — ROUTES ET BÂTIMENTS CIVILS.				
	56	Entretien des routes et des plantations; établissement et entretien des parcs publics et des squares; frais d'expertise Etablissement de voies cyclables Amélioration et redressement de routes; subsides	225,590 16	213,957 37	192,696 20	21,241 17
	57	Travaux de plantations nouvelles; frais d'expertise . . .	50 »	»	»	»
	58	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'Etat; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc; loyers et impositions; achat de meubles; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du palais de justice de Bruxelles, etc.	10,578 11	13,031 58	12,785 40	246 18
		A REPORTER. fr.	241,416 57	228,367 25	205,481 60	22,885 65

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	RÉSTANT À RÉFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
56 .	..	•	95 50	16,589 •	•	
5,552 44	»	»	•	15,476 99	•	
5,587 44	»	•	95 50	51,865 99	•	
15,128 50	»	•	1,871 70	•	•	a) Transfert autorisé par décision de la Cour des Comptes du 28 novembre 1899, n° 478,721.
18,515 74	»	•	1,967 20	51,865 99	•	
1,598 50	•	•	•	•	•	b) Ces transferts ont été autorisés par déci- sions de la Cour des Comptes : 1° du 17 novembre 1899, n° 478018; 2° du 28 novembre 1899, n° 478721, et 3° du 22 décembre 1899, n° 480326.
215,937 57	•	•	8,075 79	1,579 •	•	
»	•	•	50 •	•	•	
13,051 58	•	•	1,546 53	1,800 •	•	
228,567 25	•	•	9,670 52	3,579 •	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des exerçants de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
		Report fr.	241,416 57	228,567 25	205,481 60	22,885 65
		TRANSFERTS (suite).				
		—				
		<i>Reports de l'exercice 1898 à l'exercice 1899 (suite).</i>				
		Première section. — Service ordinaire (suite).				
		Ponts et chaussées (suite).				
		SECTION 1^{re}. — ROUTES ET BATIMENTS CIVILS (suite).				
VIII (suite).	30	Entretien et réparation des prisons; fournitures et travaux ordinaires	2,538 67	2,045 67	•	2,045 67
		SECTION. 2 — TRAVAUX HYDRAULIQUES.				
	41	Entretien ordinaire et extraordinaire, travaux d'amélioration et dépenses d'exploitation des canaux et rivières, des polders et des lignes télégraphiques des voies navigables.	221,646 18	182,929 52	•	182,929 52
	43	Etablissement éventuel de nouveaux bacs et bateaux de passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	10,659 13	10,620 00	•	10,620 00
	45	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, travaux d'amélioration et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux; boisement des dunes domaniales.	117,556 80	102,472 59	•	102,472 59
		TOTAL fr.	593,597 35	526,453 93	205,481 60	520,932 33
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		Ponts et Chaussées.				
	94	Acquisition de constructions environnant l'ancien château des comtes de Flandre, à Gand; restauration du monument	192 33	192 33	•	192 33
	95	Sambre canalisée: travaux d'amélioration	152,920 75	•	•	•
	96	Canaux de Liège à Anvers: travaux d'amélioration. Reconstruction de ponts	60,361 78	60,361 78	•	60,361 78
	98	Travaux d'amélioration des maisons d'habitation des agents des voies navigables.	10,331 74	10,331 74	•	10,331 74
	101	Côte: travaux de défense, subsides, etc.	58,520 •	•	•	•
		TOTAL fr.	263,626 60	70,885 85	•	70,885 85
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1898 fr.	856,023 95	597,319 78	205,481 60	391,838 18

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXÉCUTANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
228,367 25	.	.	9,670 32	3,370 .	.	
2,045 67	»	»	295 .	»	»	
182,929 52	»	»	38,716 66	»	.	
10,620 90	»	»	18 25	»	.	
102,472 59	»	»	9,358 42	5,545 79	.	
526,455 93	»	»	58,038 65	8,924 79	»	
192 33	»	»	.	»	.	
»	»	»	»	152,920 75	»	
60,361 78	»	»	.	»	»	
10,331 74	»	»	500 .	.	.	
.	»	»	»	58,520 .	.	
70,885 85	»	»	300 .	191,410 75	.	
597,319 78	»	»	58,338 63	200,365 54	»	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1899 (COMPTE DÉFINITIF) *.				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration centrale.				
		Personnel.				
I.	1	Traitement du Ministre.	21,000 °	21,000 °	21,000 °	°
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.	518,000 °	515,170 74	497,223 08	15,947 66
		Matériel.				
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses . .	75,000 °	70,828 57	55,453 45	31,787 92
		Frais de déplacement.				
	4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires. . .	19,500 °	10,644 72	9,510 14	1,154 58
		Honoraires des avocats.				
	5	Honoraires des avocats du département	28,000 °	27,700 °	19,575 °	8,125 °
II.		Pensions et secours.				
	6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	15,350 °	5,856 96	2,453 97	3,582 99
	7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés.	14,000 °	15,950 °	13,350 °	600 °
III.		Agriculture.				
	8	Inspection de l'agriculture et service des agronomes de l'Etat : traitements, salaires, indemnités et frais de route. Frais des champs d'expériences et de démonstrations; frais d'études. Bureau de renseignements de la section agricole du Musée commercial de l'Etat; indemnités, frais de route, frais d'études, matériel	166,000 °	165,852 56	144,519 78	21,058 02
	9	Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité; indemnités pour cause de tuberculose bovine et porcine; indemnités pour bêtes bovines et porcines mortes ou impropres à la consommation pour cause de charbon; indemnités pour bêtes porcines mortes ou abattues et reconnues atteintes du rouget; frais à résulter du paiement de ces indemnités; frais à résulter de l'enlèvement et de la destruction des cadavres provenant d'animaux déclarés impropres à la consommation pour cause de maladies contagieuses; frais divers de tuberculination et d'installations sanitaires à la frontière. Dépenses résultant du marquage du bétail, achat de marques et d'instruments de marquage; frais de route et indemnités des agents marqueurs. Subsidés aux fonds provinciaux d'agriculture, aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre la mortalité du bétail; dépenses diverses. a)	1,550,321 67	1,540,577 18	915,273 56	622,104 18
		A REPORTER. fr.	2,404,971 67	2,369,540 75	1,658,338 96	704,120 55

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture du crédit.	A annuler définitivement.	Transférés d'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
21,000 »	•	•	•	•	•	*) Le Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics pour l'exercice 1899 a été augmenté : 1° d'une somme de 35,000 francs, par l'article 9 de la loi du 7 octobre 1899, <i>Moniteur</i> du 8, n° 281; 2° d'une somme de fr. 2,007,578 98 à répartir entre les articles 9, 10, 16, 28, 32, 36, 37, 39, 40, 58, 65, 80 ^a (nouveau), 88 ^a (nouveau), 92, 95, 103, 104 et 107 (nouveau), par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 mai 1900, <i>Moniteur</i> du 13, n° 153.
515,170 74	•	•	4,829 26	•	•	
67,221 55	3,607 22	•	2,171 45	•	•	
10,614 72	•	•	8,655 28	•	•	
27,700 »	•	•	300 »	•	•	
5,856 96	•	•	9,515 04	•	•	
13,050 »	•	•	50 »	•	•	
165,557 80	274 76	•	167 44	•	•	
1,537,377 74	3,199 44	•	9,744 49	•	•	
2,562,459 51	7,081 42	•	55,450 04	•	•	
						a Crédit primitif . . . fr. 1,400,000 » Crédit supplémentaire. . . 150,521 67

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	2,404,971 07	2,369,540 75	1,658,538 96	704,120 35
		Agriculture (suite).				
III (suite)	10	Inspection vétérinaire : traitements, indemnités, frais de route et de tournée; médecins vétérinaires agréés, indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires a)	260,000	258,762 28	158,746 20	99,841 08
	11	Inspection vétérinaire : matériel, frais de bureau, bulletin du service de la police sanitaire, impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques.	15,000	14,977 18	8,867 10	6,110 08
	12	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces et encouragements. Subsidés aux sociétés et aux syndicats d'élevage. Frais divers.	500,000	499,285 27	111,754 04	385,044 65
	15	Conseil supérieur de l'agriculture, traitement du secrétaire. — Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, associations agricoles libres, subsidés. Location d'un matériel de concours	190,000	189,795 90	166,506 95	22,826 25
	14	Concours, expositions ou congrès agricoles; subsidés et encouragements à des sociétés agricoles ou horticoles. Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du <i>Bulletin de l'agriculture</i> ; frais résultant de la collation des décorations agricoles et spéciales, missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture. Sociétés coopératives de crédit agricole: subsidés pour frais de premier établissement et encouragements. Primes aux élèves des écoles primaires rurales pour la destruction des insectes nuisibles à l'agriculture.	70,000	69,543 82	59,949 10	7,811 72
		Enseignement vétérinaire.				
	15	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; traitements de disponibilité	114,700	114,700	110,508 55	4,000
	16	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance et des jurys; bourses d'études b)	65,547 54	65,547 54	45,801 99	19,545 35
		Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.				
	17	Personnel de l'Institut agricole de l'État et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	177,000	177,000	167,010 11	9,889 89
	18	Matériel de l'Institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; améliorations, frais d'exploitation; frais des commissions d'administration, de surveillance et des jurys	80,000	80,000	66,355 50	15,485 72
	19	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'État ou soumis à l'inspection	10,000	9,975	6,500	2,475
	20	Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire, moyen et primaire; subsidés. Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Concours entre les élèves des différentes écoles d'agriculture et d'horticulture	525,000	524,967 85	507,926 12	16,585 55
		A REPORTER. fr.	4,212,919 01	4,175,875 35	2,867,862 22	1,291,614 62

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

LINES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	OBSERVATIONS
	RESTANTS A EFFECUER OU A JUSTIFIER		EXCEDANT LES DEPENSES			
Total	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 39 de la loi sur la comptabilité	excédent LES CREDITS	
2,362,459 31	7,081 42	»	55,430 94	»	»	
258,587 28	175 »	»	1,237 72	»	»	a) Crédit primitif . . fr. 185,000 » Crédit supplémentaire 75,000 »
14,977 18	»	»	22 82	»	»	
496,798 67	2,468 60	»	754 73	»	»	
189,153 20	662 70	»	204 10	»	»	
67,765 82	1,780 »	»	456 18	»	»	
114,508 35	391 65	»	»	»	»	
65,347 34	»	»	»	»	»	b) Crédit primitif . . fr. 59,000 » Crédit supplémentaire. 6,347 34
177,000 »	»	»	»	»	»	
79,837 02	162 98	»	»	»	»	
8,975 »	1,000 »	»	25 »	»	»	
524,289 67	678 16	»	52 17	»	»	
4,150,476 84	14,598 51	»	58,143 66	»	»	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	4,212,019 01	4,173,875 35	2,867,862 22	1,201,614 62
III (suite).		Agriculture (suite).				
		<i>Jardin botanique de l'État.</i>				
	21	Jardin botanique de l'État. Traitements du personnel. . .	43,200 "	42,449 77	41,949 77	500 "
	22	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture	50,200 "	50,200 "	50,200 "	"
IV.		Eaux et forêts.				
	23	Traitements du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau; dépenses diverses	525,865 "	525,664 36	455,085 28	89,949 08
	24	Conseil supérieur des forêts. Stations météorologiques Encouragements à des sociétés forestières Bureau de recherches et de consultations en matière forestière. Conférences et champs d'expériences Musée forestier. Traitements, salaires, indemnités Frais divers.	23,000 "	23,000 "	15,810 94	7,080 76
	25	Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État	101,000 "	98,384 11	55,002 95	42,542 09
	26	Terrains incultes; défrichement; mise en valeur; conversion en bois, prés, oseraies ou étangs; subsides aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses.	40,000 "	39,997 99	26,802 "	15,195 99
	27	Drainage des fanges: frais d'étude et d'enquête	5,000 "	4,945 20	3,129 90	1,822 30
	28	Pisciculture et chasse; repeuplement des cours d'eau; dépenses diverses a)	58,000 "	57,999 88	43,528 06	15,997 82
V.		Laboratoires d'analyses.				
	29	Station agronomique: traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel. — Laboratoires d'analyses de l'État: traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel et frais d'analyse à prix réduit de matières fertilisantes et de produits agricoles — Commission de haute surveillance. — Subsides aux laboratoires provinciaux, communaux et privés — Frais d'analyse de denrées et substances alimentaires	206,250 "	206,050 60	182,785 40	21,747 20
VI.		Service de santé.				
	30	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments; personnel des dites inspections; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. Frais des commissions médicales provinciales. Service sanitaire des ports de mer et des côtes Subsides et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central. Subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent gratuitement aux femmes indigentes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications				
		A REPORTER. . . . fr.	5,262,354 01	5,220,547 26	3,720,147 50	1,482,249 86

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement		
4,159,476 84	14,598 51	.	38,143 66	"	"	
42,449 77	"	"	750 23	"	"	
50,300 "	"	"	"	"	"	
523,054 36	650 "	"	0 64	"	"	
22,891 70	108 50	"	"	"	"	
97,545 02	1,039 09	"	50 50	2,565 59	"	
39,997 99	"	"	2 01	"	"	
4,945 20	"	"	54 80	"	"	
37,525 88	474 "	"	0 12	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 15,000 "
						Crédit supplémentaire. . . 45,000 "
204,550 60	1,500 "	"	219 40	"	"	
5,202,397 36	18,149 90	"	39,221 16	2,565 59	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. ---

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	5,262,354 01	5,220,547 20	3,720,147 50	1,482,249 86
VI (suite)		Service de sante (suite). relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. Musée d'hygiène. Laboratoires d'analyses Matériel et indemnités Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Mesures de propagande contre l'alcoolisme; subsides; dépenses diverses	400,000 *	398,910 67	269,180 68	126,091 49
	31	Académie royale de médecine	55,500 *	55,500 "	27,766 47	4,745 53
VII.		Voie urbaine et vicinale, cours d'eau et hygiène publique.				
	52	Encouragements pour l'extension et l'amélioration de la voie vicinale et pour l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour l'amélioration des chemins communaux d'intérêt agricole Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique a)	4,350,017 50	4,350,017 50	3,687,645 28	662,372 02
	33	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau, de la voie urbaine et des travaux d'assainissement; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel de l'inspection Indemnités au personnel attaché à l'inspection et aux commissaires voyers. — Travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués pour le service de l'inspection. Frais d'études et d'expériences	100,000	95,626 17	62,504 97	52,986 20
	34	Frais de route et de séjour de l'inspection	15,000	12,576 55	8,547 20	5,829 55
	35	Frais de bureau et matériel de l'inspection	5,000	2,572 56	996 91	1,575 45
VIII.		Ponts et chaussées. <i>Affaires générales.</i>				
	36	Études de projets, levés de plans, adjudications; impressions et reproductions des plans. Achats et réparations de matériel Fouritures diverses: instruments, clichés, papiers, livres, cartes, etc. — Frais divers de mission b)	56,029 20	55,548	58,178 10	17,561 12
		<i>Routes et bâtiments civils.</i>				
	37	Routes: entretien, amélioration, redressement, plantations. Parcs publics, squares et voies cyclables: établissement et entretien. Frais d'expertise Subsides c)	4,466,150 06	4,464,669 41	1,976,500 25	2,457,632 61
	38	Plantations nouvelles; frais d'expertise	75,000	61,465 48	20,816 99	40,648 49
	39	Palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État: entretien et réparations, travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. — Acquisition d'immeubles. Cérémonies et fêtes publiques: travaux et fournitures. Loyers et impositions. Divers. d)	1,202,403 15	1,125,129 60	658,465 59	464,458 15
		A REPORTER. fr.	15,965,453 72	15,820,562 80	10,470,557 92	5,294,928 27

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
5,202,597 56	18,149 00	»	50,221 16	2,505 50	•	
595,272 17	5,658 50	•	1,089 55	•	»	
55,500	»	•	»	»	•	
4,350,017 50	»	»	»	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 5,850,000 » Crédit supplémentaire . . . 500,017 50
95,491 17	135 »	»	4,575 85	•	•	
12,576 55	•	•	2,625 45	•	»	
2,572 56	•	•	2,427 64	•	•	
55,559 22	8 78	•	481 20	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 46,000 » Crédit supplémentaire . . . 10,020 20
4,455,952 84	50,736 57	•	464 40	1,016 25	•	c) Crédit primitif . . . fr. 4,000,000 » Crédit supplémentaire . . . 466,150 06
61,465 48	•	•	11,711 52	1,825 »	•	
1,122,901 74	2,227 86	•	75,475 55	1,800 •	•	d) Crédit primitif . . . fr. 850,000 » Crédit supplémentaire . . . 552,405 15
15,765,466 19	54,896 61	•	157,866 08	7,204 84	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	15,965,433 72	15,820,362 80	10,470,537 92	5,294,028 27
VIII (suite)		Ponts et chaussées (suite).				
	40	Service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : études de projets, levés de plans, adjudications, impressions; chauffage et éclairage. Achats et réparations de meubles. Fournitures de bureau et divers : matériel, instruments, livres, etc. a)	64,200	63,953 55	38,255 23	25,710 42
		<i>Travaux hydrauliques.</i>				
	41	Canaux, rivières, polders, irrigations de la Campine, plantations et lignes télégraphiques; entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration	2,403,100	2,153,529 54	656,247 26	1,479,891 07
	42	Bacs et passages d'eau et dépendances : entretien, amélioration, établissement	40,000	28,119 75	18,169 05	9,935 70
	43	Ports, côtes, phares, fanaux : entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration. Boisement des dunes domaniales	725,000	654,477 27	110,297 62	458,326 45
		<i>Personnel des ponts et chaussées.</i>				
	44	Ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées : traitements, frais de bureau et de déplacements. Jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ponts et chaussées. Frais de route et de séjour. Impressions. Dépenses diverses	1,133,800	1,109,449 85	981,720 86	127,720 65
	45	Chefs de bureau, commis, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs et autres agents subalternes des ponts et chaussées : traitements, indemnités, frais de déplacements. Jurys d'examen : frais divers.	1,311,005	1,502,818 30	1,143,857 74	158,812 01
	46	Architectes et autres fonctionnaires et agents du service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : traitements, indemnités, frais de déplacements. Gardiens de monuments : frais d'habillement	200,550	186,977 48	179,448 65	7,528 83
		<i>Annales des travaux publics.</i>				
	47	Publication du recueil. Rémunération d'auteurs; frais de bureau, matériel, clichés, divers.	11,200	11,194 48	10,611 48	583 -
		A REPORTER. fr.	21,854,388 72	21,330,883	13,600,123 79	7,543,436 38

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOES	PAYEMENTS NÉCESSITANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédent LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.		
15,765,466 19	54,806 61	»	137,866 08	7,204 84	»	
65,945 65	9 90	°	246 45	°	°	a) Crédit primitif fr. 54,200 ° Crédit supplémentaire, . . . 10,000 °
2,136,158 53	17,501 21	°	70,519 90	179,250 56	°	
28,104 73	15 °	°	11,880 27	°	°	
548,624 05	105,855 22	°	58,624 88	31,897 85	°	
1,109,441 51	8 54	°	24,046 15	304 °	°	
1,302,669 75	148 55	°	8,054 20	152 50	°	
186,977 48	°	°	13,572 52	°	°	
11,194 48	°	°	5 52	°	°	
21,152,660 17	178,322 85	°	304,595 97	218,809 75	°	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	21,854,288 72	21,530,885	15,609,125 79	7,545,436 38
IX.		Beaux-Arts.				
		<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>				
	48	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés. Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts et à l'archéologie; subsides; fouilles artistiques et archéologiques; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; quote-part de l'administration des beaux-arts dans les frais du bureau de l'union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques de Berne; dépenses diverses. Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés	276,000	274,999 01	149,507 84	91,541 17
	49	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'artistes belges et étrangers envoyées aux expositions. Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge	100,000	98,036 02	54,986 02	63,050
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>				
	50	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	148,705	148,705	148,705	
	51	Académies et écoles de dessin: subsides, acquisitions et frais d'entretien de modèles, de médailles et de livres	233,500	233,448 06	220,355 66	11,513 30
	52	Inspection des beaux-arts, des académies et écoles de dessin; travaux d'écritures, et autres incombant spécialement au service des académies et écoles	21,000	19,057 58	18,222 78	814 60
	53	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin	3,000	1,709 60		1,709 60
	54	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études.	17,000	17,000	12,025	4,075
		A REPORTER. . . . fr.	22,652,493 72	22,123,818 97	14,192,706 09	7,717,040 05

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

 DEVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1890.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER	EXCÉDANT LES DÉPENSES			
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.		
21,152,560 17	178,522 83	•	304,595 97	218,809 75	•	
240,849 01	54,150 •	•	0 99	•	•	
98,056 02	•	•	1,965 98	•	•	
148,705 •	•	•	•	•	•	
251,848 96	1,600 •	•	51 04	•	•	
19,057 58	•	•	1,962 62	•	•	
1,709 60	•	•	1,290 40	•	•	
17,000 •	•	•	•	•	•	
21,909,746 14	214,072 83	•	309,865 •	218,809 75	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	22 652,495 72	22,125,818 97	14,192,706 09	7,717,040 05
IX. (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques (suite).</i>				
	55	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure : pensions des lauréats; frais relatifs à ces concours; ateliers à Rome	43,500 .	50,912 96	8,854 75	22,058 21
	56	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses.	20,000 .	19,797 45	19,797 45	"
		<i>Musées royaux; musée Wiertz.</i>				
	57	Musées royaux de peinture et de sculpture : personnel et frais de surveillance. — Musée Wiertz : traitement du conservateur et frais de surveillance	52,800 .	52,782 54	52,582 54	200 .
	58	Musées royaux de peinture et de sculpture : matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais divers et imprévus. — Musée Wiertz : matériel; frais divers et imprévus a)	255,310 .	255,309 32	80,610 25	174,664 00
	59	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie : personnel et frais d'études des collections	55,250 .	55,249 14	55,099 14	150 .
	60	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie : matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la commission de surveillance. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses. (Y compris une somme de 12,500 francs en charge temporaire.)	102,700 .	102,699 32	70,182 57	52,016 75
		<i>Monuments publics.</i>				
61	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	50,000 .	42,842 .	22,750 .	8,502 .	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>					
62	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique ou artistique Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux	86,000 .	85,997 51	24,126 65	56,860 55	
		A REPORTER fr.	23,518,055 72	22,769,409 01	14,526,709 40	8,011,291 65

ET DES TRAVAUX PUBLICS (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESIANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCEDANT LES DEPENSES		DEPENSES	Observations
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	
21,909,746 14	214,072 85	•	509,865 •	218,809 75	•	
50,912 96	•	•	12,587 04	•	•	
19,797 45	•	•	202 55	•	•	
52,782 34	•	•	17 46	•	•	
255,274 32	35 •	•	0 68	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 113,310 • Crédit supplémentaire . 142,000 •
55,249 14	•	•	0 86	•	•	
102,199 32	500 •	•	0 68	•	•	
51,052 •	11,790 •	•	7,158 •	•	•	
80,987 16	5,010 15	•	2 69	•	•	
22,558,001 05	231,407 98	•	329,834 06	218,809 75	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	23,318,053 72	22,760,409 01	14,526,709 40	8,011,291 65
IX (suite)		Beaux-arts (suite).				
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art (suite).</i>				
	65	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour restaurations artistiques aux édifices reli- gieux classés comme monuments. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations	100,000 00	99,094 91	90,094 91	"
	64	Commission royale des monuments : personnel	16,100 00	16,095 04	15,800 04	295 "
	65	Commission royale des monuments : jetons de présence des membres; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication a)	25,200 00	25,162 90	18,719 50	6,445 40
	66	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette com- mission	5,500 00	5,409 55	408 70	2,254 00
	67	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses	2,500 00	2,549 02	1,557 26	1,011 76
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>				
	68	Conservatoire royal de musique de Bruxelles : dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel — Cours élémentaire de musique	164,820 00	164,820 00	164,820 00	"
	69	Conservatoire royal de musique de Liège : dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel .	79,758 00	79,758 00	79,758 00	"
	70	Conservatoire royal de musique de Gand : dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel .	54,526 00	54,526 00	54,526 00	"
71	Conservatoire royal flamand de musique d'Anvers : dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel .	47,031 25	47,031 25	47,031 25	"	
		A REPORTER. . . . fr.	23,811,488 97	23,262,555 68	15,009,105 06	8,021,276 60

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
22,558,001 05	251,407 98	"	529,854 96	218,809 75	"	
99,994 91	"	"	5 09	"	"	
16,095 04	"	"	4 96	"	"	
25,162 90	"	"	37 10	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 20,200 "
						Crédit supplémentaire. . . 5,000 "
2,643 60	765 95	"	90 45	"	"	
2,349 02	"	"	150 98	"	"	
164,820 "	"	"	"	"	"	
79,758 "	"	"	"	"	"	
54,526 "	"	"	"	"	"	
47,031 25	"	"	"	"	"	
23,030,381 75	252,173 95	"	330,123 54	218,809 75	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	25,811,488 97	25,262,555 68	15,009,105 06	8,021,276 69
IX (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical (suite)</i>				
	72	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Encouragements à l'art dramatique musical. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses.	152,855 "	152,743 26	119,384 06	30,209 20
	73	Inspection des écoles de musique. — Conseil de perfectionnement des études musicales	11,000 "	9,710 36	9,710 36	"
74	Part de l'État dans les traitements des membres du personnel administratif et enseignant des établissements d'enseignement communal ressortissant à l'administration des beaux-arts, qui, par dérogation à l'article 5 de la loi du 31 mars 1884, sont mis en disponibilité par le Ministre de l'agriculture et des travaux publics	2,000 "	"	"	"	
X.		Traitements de disponibilité.				
75	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	24,950 "	15,280 74	15,050 75	250 01	
XI.		Dépenses imprévues.				
76	Dépenses imprévues non libellées au budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés, ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 7	15,000 "	7,659 50	4,925 55	2,715 95	
77	Rentes annuelles et pensions accordées : 1° à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions; 2° à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions	5,000 "	5,608 48	5,452 23	156 25	
		Totaux pour le service ordinaire. fr.	24,022,293 97	23,451,537 82	15,161,605 79	8,054,608 10

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TITRES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art 80 de la loi sur la comp- tabilité		
23,030,381 75	232,173 95	»	350,123 54	218,809 75	»	
149,505 26	3,150 »	»	111 74	»	»	
9,710 36	»	»	1,289 64	»	»	
»	»	»	2,000 »	»	»	
15,280 74	»	»	9,669 26	»	»	
7,639 50	»	»	7,560 70	»	»	
5,608 48	»	»	1,391 52	»	»	
23,216,215 89	235,323 93	»	351 946 40	218,809 75	»	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, Jusqu'au 31 octobre.
XII.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		<i>Agriculture.</i>				
		78 Recensement agricole	150,000 »	45,821 06	14,015 25	29,101 12
		79 Écoles moyennes pratiques d'horticulture et d'agriculture de l'État, à Vilvorde. — Travaux complémentaires d'amélioration, construction de serres	5,000 »	4,999 96	•	3,346 20
		80 Jardin botanique. Achat du mobilier destiné à abriter les nombreuses collections scientifiques dans les nouveaux locaux.	18,000 »	17,666 70	12,270 95	5,595 75
		80 ¹ Installation mécanique et électrique destinée à la laiterie annexée à l'Institut agricole de l'État, à Gembloux . a)	11,771 85	11,750 50	•	1,105 15
		<i>Hygiène publique.</i>				
		81 Déplacement de la station de désinfection du port d'Ostende.	18,000 »	•	•	•
		<i>Ponts et Chaussées.</i>				
		82 Redressement de la Montagne de la Cour : liquidation du subside à payer à la ville de Bruxelles. — Solde du subside alloué à la Société anonyme du Quartier Léopold II	115,000 •	90,000 •	•	•
		85 Palais du Cinquantenaire. Appropriation des locaux Organisation des musées des arts décoratifs et industriels. Installations diverses	500,000 »	564,559 64	•	564,559 64
		81 Construction d'un mobilier pour la salle des estampes à la bibliothèque royale	35,000 »	15,000 •	•	15,000 •
		85 Installations de rayons en fer pour les archives générales du royaume	36,000 »	21,993 40	21,000 •	995 40
		86 Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Achat d'immeubles. Agrandissement des locaux et dégagements pour le cas d'incendie	150,000 »	8,110 »	8,110 »	•
		87 Dépôt des archives de l'État, à Gand. Construction	100,000 »	•	•	•
		88 Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial, à Gand; travaux de parachèvement	200,000 •	65,592 25	•	65,592 25
		88 ¹ Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial, à Hasselt a)	185,209 54	76,412 80	•	75,000 •
	A REPORTER. fr.	1,525,981 39	721,686 31	55,396 18	559,851 51	

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.		
45,176 35	2,644 71	•	104,178 94	•	•	
3,246 20	1,755 76	•	0 04	•	•	
17,666 70	•	•	335 50	•	•	
1,103 15	10,647 55	•	21 35	•	•	a) Crédits alloués par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 mai 1900, <i>Moniteur</i> du 13, n° 135.
•	•	•	18,000 0	•	•	
•	90,000 0	•	25,000 0	•	•	
364,539 64	•	•	•	135,660 56	•	
15,000 0	•	•	15,040 27	4,959 73	•	
21,995 40	•	•	14,006 60	•	•	
8,110 0	•	•	141,890 0	•	•	
•	•	•	100,000 0	•	•	
65,592 25	•	•	57,535 61	76,872 14	•	
75,000 0	1,412 80	•	4,252 75	104,543 99	•	
615,227 69	106,438 62	•	480,258 86	322,036 22	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
		REPOUR. fr.	1,525,081 39	721,686 31	55,506 18	559,851 51
		Services divers (suite).				
		<i>Ponts et Chaussées (suite)</i>				
XII (suite).	89	Restauration de l'ancien château des comtes de Flandre, à Gand et aménagement des abords de ce monument . . .	30,000 •	22,124 78	21,655 42	500 •
	90	Sambre canalisée: travaux d'amélioration	30,000 •	28,978 85	28,978 85	•
	91	Canaux de Liège à Anvers. Travaux d'amélioration . . .	130,000 •	49,851 38	14,710 76	35,140 62
	92	Canal de Bossuyt à Courtrai. Renouvellement d'une machine d'alimentation. a)	95,000 •	•	•	•
	95	Canaux de dérivation de la Lys et de Zelzaete à la mer du Nord. Reconstruction de ponts.	110,000 •	15,000 •	•	15,000 •
	94	Canal de Loo. Travaux de recreusement et d'approfondissement	50,000 •	49,912 50	12 50	49,900 •
	95	Canal d'Ypres à l'Yser. Travaux d'approfondissement, d'élargissement et de redressement b)	70,000 •	50,100 55	100 •	20,000 55
	96	Amélioration des maisons d'habitation des agents des voies navigables. Reconstruction de maisons délabrées . . .	30,000 •	45,535 34	9,860 42	27,175 64
	97	Port d'Ostende. Reconstruction de portes d'écluses . . .	65,000 •	60,000 •	•	60,000 •
	98	Port de Nieuport. Reconstruction d'une partie du musoir de l'estacade d'est.	115,000 •	•	•	•
	99	Port de Blankenberghe. Travaux d'amélioration; reconstruction d'estacades	225,000 •	162,400 •	•	162,400 •
	100	Côtes Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration. Subsidés	250,000 •	241,563 74	122,421 35	119,142 41
	101	Canal de Gand, par Bruges et Ostende. Travaux d'amélioration. Expropriations.	150,000 •	150,000 •	150,000 •	•
	102	Canal de Louvain à la Dyle. Frais d'études; impressions, etc. — Frais de route des membres de la commission, etc. . .	7,000 •	2,293 85	209 70	2,084 15
		<i>Beaux-arts.</i>				
	103	Ruines de l'abbaye de Villers c)	90,000 •	88,331 07	33,158 02	51,812 89
	104	Ruines de l'abbaye d'Aulne. d)	40,254 35	15,508 77	10,393 89	5,088 98
	105	Conservatoire royal de musique de Gand. — Agrandissement des locaux	140,000 •	•	•	•
		A REPORTER. fr.	3,221,235 74	1,685,287 10	446,857 05	1,107,876 73

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT AFFECTUÉ OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transferts à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
615,227 69	106,458 62	•	480,258 86	522,056 22	•	
21,955 42	189 36	•	6,854 51	1,020 71	•	
28,978 85	•	•	51,021 17	•	•	
49,851 58	•	•	80,148 62	•	•	
•	•	•	5,000 •	90,000 •	•	a) Crédit primitif . . . fr. 70,000 • Crédit supplémentaire. . . 25,000 •
15,000 •	•	•	65,700 •	31,500 •	•	
49,912 50	•	•	87 50	•	•	
20,100 55	10,000 •	•	18,899 45	21,000 •	•	b) Crédit primitif . . . fr. 50,000 • Crédit supplémentaire. . . 20,000 •
57,056 06	8,499 28	•	1,247 99	5,218 67	•	
60,000 •	•	•	•	5,000 •	•	
•	•	•	5,002 59	109,997 41	•	
162,400 •	•	•	605 86	61,994 14	•	
241,565 74	•	•	8,456 26	•	•	
150,000 •	•	•	•	•	•	
2,295 85	•	•	4,706 17	•	•	
84,950 91	5,580 16	•	1,260 15	408 80	•	c) Crédit primitif . . . fr. 50,000 • Crédit supplémentaire. . . 40,000 •
15,482 87	25 90	•	24,515 58	250 •	•	d) Crédit primitif . . . fr. 40,000 • Crédit supplémentaire. . . 254 35
•	•	•	140,000 •	•	•	
1,554,733 78	128,553 32	•	891,744 69	646,203 95	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	3,221,255 74	1,685,287 10	446,857 05	1,107,876 75
		Services divers (suite).				
		<i>Beaux-arts (suite).</i>				
XII (suite).	106	Musées royaux des arts décoratifs et industriels. Transfert. Aménagement des collections	100,000 "	5,584 40	5,084 40	500 "
	107	Acquisition d'une ancienne poterne, avec terrain et bâtiment, située à Humelghem a)	74 52	74 52	"	74 52
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles. fr.	3,321,310 26	1,686,946 02	449,941 45	1,108,451 25
		TOTAUX pour le service ordinaire	24,022,295 97	25,451,537 82	15,161,605 79	8,054,608 10
		TOTAUX des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics fr.	27,543,604 25	25,158,483 84	15,611,547 24	9,163,059 35
		RECAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1895. (Art. 50 de la loi de compta- bilité)	12,810 28	"	"	"
		Transferts de l'exercice 1897. (Art. 50 de la loi de compta- bilité)	52,548 95	18,515 74	"	18,515 74
		Transferts de l'exercice 1898 (Art. 50 de la loi de compta- bilité)	856,023 95	597,319 78	205,481 60	391,858 18
		Total des transferts des exercices précédents fr.	921,185 16	615,835 52	205,481 60	410,353 92
		Total du Budget pour l'exercice 1899	27,543,604 25	25,158,483 84	15,611,547 24	9,163,059 35
		TOTAUX fr.	28,264,787 59	25,754,319 56	15,817,028 84	9,573,413 27

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

 DÉVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1899

Payements effectués par année et par article du Budget

TOTAL	PAYMENTS RESTANT À RÉGLEMENTER OU À JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations.
	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art 206 de la loi sur la comp- tabilité		
1,554,753 78	128,553 52	°	891,744 69	646,203 05	°	
5,584 40	°	°	96,415 60	°	°	
74 52	°	°	°	°	°	a) Crédit alloué par l'article 1er de la loi du 9 mai 1900, <i>Moniteur</i> du 15, n° 133.
1,558,392 70	128,553 52	°	988,160 29	646,203 05	°	
25,216,215 80	253,523 95	°	551,946 40	218,809 75	°	
24,774,606 59	563,877 25	°	1,540,106 69	865,013 70	°	
°	°	°	12,810 28	°	°	
18,515 74	°	°	1,967 20	51,865 99	°	
597,519 78	°	°	58,558 63	200,365 54	°	
615,855 52	°	°	75,116 11	252,251 55	°	
24,774,606 59	563,877 25	°	1,540,106 69	865,013 70	°	
25,500,442 11	563,877 25	°	1,413,222 80	1,097,245 25	°	

Le Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics, pour l'exercice 1899, a été fixé par l'article unique de la loi du 3 juillet 1899, *Moniteur* du 12, n° 195

A	Pour le service ordinaire, à la somme de	fr	22,262,025 25
	A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires.		1,760,268 72
	2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1895-1897 et 1898		652,858 48
	TOTAL pour le service ordinaire	fr	24,655,152 45
B	Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de	fr	3,039,000 »
	A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires		282,510 26
	2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1895, 1897 et 1898		288,544 68
	TOTAL pour les dépenses exceptionnelles	fr	3,609,654 94
	ENSEMBLE	fr.	28,264,787 39

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1899. (COMPTE DÉFINITIF.) *				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I.		Administration centrale.				
		Personnel.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 °	21,000 °	21,000 °	°
	2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine	508,520 °	503,588 14	272,156 22	31,431 92
		Matériel.				
	5	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses . . .	60,000 °	47,485 01	23,706 41	23,742 60
		Frais de déplacements.				
	4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires . . .	18,500 °	8,667 01	6,504 12	2,072 89
II.		Pensions.				
	5	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	6,000 °	1,275 °	1,275 °	°
III.		Industrie et enseignement industriel et professionnel.				
	6	Inspection de l'industrie et inspection de l'enseignement pro- fessionnel, industriel et commercial, y compris les écoles et classes ménagères, ainsi que les ateliers d'apprentissage; traitements, indemnités et frais de route. Dépenses di- verses. (Y compris 9,000 francs en charge temporaire).	86,530 °	77,967 84	70,644 25	7,323 59
	7	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves	65,000 °	62,282 50	62,275 °	7 50
	8	Écoles manufacturières, écoles industrielles, écoles et cours professionnels, écoles et cours commerciaux, écoles et classes ménagères, cours temporaires d'économie do- mestique et des travaux du ménage, écoles professionnelles de tissage, ateliers d'apprentissage, matériel — Missions, commissions, bourses de voyages, études dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager. — Subsidés à des expositions ou sections d'expositions intéressant le Ministère de l'Industrie et du Travail. — Dépenses diverses.	950,000 °	949,997 70	800,459 41	149,533 29
	9	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de ques- tions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc. — Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de la direction de l'industrie et de la direction de l'enseignement industriel et professionnel. — Frais résultant de la collation des décorations indus- rielles. — Dépenses diverses — Diffusion de l'esprit d'association économique et professionnelle parmi les petits commerçants et les petits industriels ainsi que chez les ouvriers.	22,000 °	17,040 50	14,575 74	2,466 76
	10	Propriété industrielle	13,200 °	13,608 59	5,728 60	9,879 99
		A REPORTER. fr.	1,552,770 °	1,502,912 29	1,276,412 75	226,228 54

ET DU TRAVAIL.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

LIGES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RÉSISTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	excédent LES CRÉDITS.	
21,000 .	"	"	"	"	"	
503,588 14	"	"	4,051 86	"	"	
47,449 01	56 .	"	12,514 99	"	"	
8,607 01	"	"	9,852 00	"	"	
1,275 .	"	"	4,725 .	"	"	
77,967 84	"	"	8,582 16	"	"	
62,282 50	"	"	2,717 50	"	"	
949,763 70	255 "	"	2 50	"	"	
17,040 50	"	"	4,959 50	"	"	
13,608 59	"	"	1,591 41	"	"	
1,502,641 29	271 .	"	49,857 71	"	"	

*) Par l'article 1^{er} de la loi du 9 mai 1900, *Moniteur* du 15, n° 135, le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail a été augmenté de 1,100 francs, à répartir entre les articles 12 et 29.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. ... Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	1,552,770 *	1,502,912 29	1,276,412 75	226,228 54
III (suite).		Industrie et enseignement industriel et professionnel (suite).				
	11	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. — Traitements des secrétaires — Frais divers	12,500 *	5,830 64	5,715 04	2,094 75
IV.		Poids et mesures.				
	12	Traitements du personnel; frais d'intérim et d'inspection. α)	112,850 *	112,698 26	109,281 33	3,416 93
	13	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	56,000 "	55,721 40	55,000 "	721 40
	14	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures. — Bureau de métrologie. — Missions	20,000 "	19,274 42	15,848 15	3,426 27
V.		Travail.				
	15	Office du travail : statistique, missions, impressions; publications, achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du travail; indemnités aux correspondants régionaux du travail; dépenses diverses.	80,000 "	67,407 14	44,728 20	22,569 84
	16	Comités de patronage : dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides	50,000 "	27,197 22	22,592 64	3,817 58
	17	Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. — Subsides aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. — Personnel et frais divers de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés de secours mutuels — Frais résultant de la collation des décorations spéciales. — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions. — Subsides pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses.	500,000 .	299,890 27	134,078 24	165,422 05
	18	Primes d'encouragement aux sociétés mutualistes reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'Etat	500,000 .	282,539 .	280,235 .	2,306 .
	19	Primes d'encouragement à verser sur livrets individuels de la Caisse de retraite en faveur des mutualistes affiliés depuis trois ans au moins, et qui n'ont pu, par leurs versements individuels et les encouragements divers, se créer une pension annuelle de 75 francs.	100,000 .	3,000 .	0	3,000 .
		A REPORTER. fr.	2,564,120 *	2,376,470 64	1,939,889 35	453,003 14

ET DU TRAVAIL (SUITE).

 DEVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1899

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Ses ordonnances en circulation.	Ses ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité	excédant LES CRÉDITS	
1,502,641 29	271 »	»	49,857 71	»	»	
5,809 79	20 85	»	6,669 36	»	»	
112,698 26	»	»	151 74	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 112,550 » Crédit supplémentaire. . . 500 »
55,721 40	»	»	278 60	»	»	
19,274 42	»	»	725 58	»	»	
67,298 04	109 10	»	12,592 86	»	»	
26,410 02	787 20	»	2,802 78	»	»	
297,500 27	2,390 »	»	109 75	»	»	
282,539 »	»	»	17,461 »	»	»	
5,000 »	»	»	97,000 »	»	»	
2,572,892 49	5,578 15	»	187,649 56	»	»	

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des ordonnances de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	2,364,120 °	2,376,470 64	1,959,889 35	455,005 14
		Travail (suite).				
	20	Conseils de prud'hommes — Indemnités des greffiers. — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement.	55,400 °	29,520 °	21,545 °	7,975 °
	21	Conseil supérieur du travail. — Traitements des secrétaires. — Frais divers	50,000 °	24,102 16	25,591 75	510 41
	22	Inspection du travail et inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel de ces inspections; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions	202,000 °	190,706 27	166,528 55	24,577 72
	23	Inspection du travail; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; matériel de ces inspections; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses	15,000 °	12,965 40	4,564 47	8,250 95
		Mines.				
		§ 1 ^{er} . — CONSEIL DES MINES.				
	24	Personnel. — Traitements et frais de déplacement	52,000 °	50,887 64	27,900 04	2,987 60
	25	Matériel	1,200 °	1,200 °	899 99	500 01
		§ 2. — CORPS DES MINES.				
	26	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis	360,000 °	349,156 29	521,251 °	27,885 29
	27	Délégués ouvriers à l'inspection des mines	90,000 °	70,829 45	64,042 14	6,787 51
	28	Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ingénieurs des mines	5,500 °	2,258 40	36 °	2,222 40
	29	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences. — Frais de publication des <i>Annales des mines de Belgique</i> ; indemnités, frais de route et de séjour du comité directeur a)	15,600 °	15,478 88	9,742 70	5,715 18
		§ 3. — INSPECTION DES PRODUITS EXPLOSIFS.				
	50	Indemnité et frais de déplacement de l'inspecteur — Dépenses diverses.	6,000 °	5,069 10	5,725 20	1,545 90
		A REPORTER. fr.	5,350,820 °	5,108,624 23	2,585,514 19	521,560 89

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
		Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 39 de la loi sur la comp- tabilité.		
2,572,892	49	5,578	15	187,649	56	•	•
99,520	•	•	•	3,880	•	•	•
24,102	16	•	•	5,897	84	•	•
190,706	27	•	•	11,295	75	•	•
12,815	40	150	•	54	60	•	•
50,887	64	•	•	1,112	56	•	•
1,200	•	•	•	•	•	•	•
549,156	29	•	•	10,865	71	•	•
70,829	45	•	•	19,170	55	•	•
2,258	40	•	•	1,241	60	•	•
15,457	88	21	•	121	12	•	•
5,069	10	•	•	950	90	•	•
3,104,875	03	3,749	15	242,195	77	•	•

a) Crédit primitif fr. 15,000 •
Crédit supplémentaire. . . . 600 •

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	5,550,820	3,108,624 23	2,585,514 19	521,560 89
VI (suite).		Mines (suite).				
		§ 4. — CAISSES DE PRÉVOYANCE.				
	51	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration des dites caisses	45,000 »	45,000 »	448 35	44,551 65
		§ 5. — CARTES GÉOLOGIQUE ET AGRICOLE.				
	52	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole. — Frais de publication de la bibliographie des sciences géologiques. — Traitement du fonctionnaire chargé de la direction du service géologique établi à l'administration des mines et traitements partiels de deux conservateurs du musée d'histoire naturelle collaborant au service de la carte	160,000 »	94,506 62	54,026 55	40,480 07
VII.		Commissions.				
		§ 1 ^{er} . — COMMISSION DES PROCÉDÉS NOUVEAUX.				
	33	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau	500 »	»	»	»
		§ 2. — COMMISSION CONSULTATIVE DES MACHINES A VAPEUR.				
	54	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel.	1,500 »	140 »	140 »	»
		§ 3. — COMMISSION DE REVISION DES RÈGLEMENTS MINIERS.				
	55	Frais de déplacement des membres, frais d'expériences, de publications, etc. (<i>Charge temporaire</i>)	20,000 »	4,570 94	2,366 45	2,015 49
VIII.		Traitements de disponibilité.				
	36	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	8,000 »	1,367 96	1,567 96	»
IX.		Dépenses imprévues.				
	37	Dépenses imprévues non libellées au budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement	10,000 »	60 0 70	450 »	5,640 70
		TOTAL des crédits et dépenses pour le service ordinaire . fr.	5,595,820	5,260,109 45	2,642,313 50	614,046 80

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL		Sur ordonnances en encaution.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,104,875 08		3,749 15	.	242,195 77	»	.	
45,000 »		.	»	»	»	»	
94,506 62		.	»	65,493 38	»	.	
»		.	»	500 »	»	.	
140 »		»	»	1,560 »	»	.	
4,379 94		.	»	15,620 06	»	»	
1,367 96		.	»	6,652 04	»	»	
6,090 70		.	»	3,909 30	»	.	
3,256,360 30		3,749 16	»	335,710 55	»	.	

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
X.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	38	Recensement industriel.	95,000 »	94,925 54	56,102 70	54,665 82
	39	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail, instituée par la loi du 21 juillet 1890.	110,000 »	110,000 »	110,000 »	»
	40	Subside au commissariat général belge près l'Exposition universelle de Paris de 1900	450,000 »	450,000 »	450,000 »	»
	41	Concours de mutualité (1891 à 1895)	50,000 »	29,757 »	»	29,617 »
	42	Prime à payer par l'État à l'inventeur d'une pâte pour allumettes sans phosphore blanc et prenant feu sur toutes surfaces. — Frais divers de la Commission instituée pour juger ce concours.	60,000 »	1,520 70	909 70	551 »
		TOTAL fr.	745,000 »	686,201 24	617,012 40	64,835 82
		TOTAL des crédits et dépenses pour le service ordinaire	5,595,820 »	5,260,109 45	3,642,515 50	614,046 80
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail fr.	4,340,820 »	5,946,510 69	5,259,525 90	678,880 62

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	
90,768 52	4,155 02	»	76 46	»	»	
110,000 00	»	»	»	»	»	
450,000 00	»	»	»	»	»	
29,617 00	140 00	»	245 00	»	»	
1,400 70	60 00	»	58,479 50	»	»	
681,846 22	4,555 02	»	58,798 76	»	»	
3,256,560 30	3,749 15	»	335,710 55	»	»	
3,938,206 52	8,104 17	»	394,509 31	»	»	

Le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail, pour l'exercice 1899, a été fixé par l'article unique de la loi du 3 août 1899, *Moniteur* du 10, n° 222 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 3,504,720 »
A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires 1,100 »

TOTAL pour le service ordinaire. fr. 3,505,820 »

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 745,000 »

TOTAL. fr. 4,250,820 »

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des établissements de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		EXERCICE 1897.				
		<i>Report de l'exercice 1897 à l'exercice 1899, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
		Service ordinaire.				
		Chemins de fer.				
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
II.	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . .	2,590 54	•	•	•
		Postes, Télégraphes et Téléphones.				
		SECTION 5. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.				
III.	45	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses. . .	2,889 21	1,685 75	•	1,685 75
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1897 fr.	5,279 55	1,685 75	•	1,685 75
		EXERCICE 1898.				
		<i>Reports de l'exercice 1898 à l'exercice 1899.</i>				
		Service ordinaire.				
		Chemins de fer.				
		SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS.				
	7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . .	60,025 77	60,025 77	60,025 77	•
	9	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.	60,096 74	60,096 74	60,096 74	•
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . .	54,590 85	54,590 85	54,590 85	•
	15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie . .	190,665 51	190,665 51	190,665 51	•
	16	Outils, ustensiles et objets divers; travaux d'amélioration peu importants et foyers de locaux; travaux d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway (y compris 1,000,000 de francs portés précédemment au Budget extraordinaire) . . .	298,555 71	278,812 52	270,764 45	8,048 07
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . .	98,541 55	98,541 55	98,541 55	•
	20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	282,401 01	282,401 01	282,401 01	•
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . .	733,607 12	707,521 49	642,715 80	62,605 69
		A REPORTER. fr.	1,778,082 06	1,752,253 24	1,659,599 48	70,655 76

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	
.	°	°	2,590 54	»	»	a) Ces transferts ont été autorisés par décision de la Cour des Comptes du 8 décembre 1899, n° 479412.
1,685 75	°	°	186 27	1,017 21	°	
1,685 75	°	°	2,576 61	1,017 21	°	
60,025 77	°	°	°	°	°	
60,096 74	°	°	°	°	°	
54,590 85	°	°	°	°	°	
190,663 31	°	°	°	°	°	
278,812 52	°	°	2,696 30	16,846 80	°	
98,541 55	°	°	°	°	°	
282,401 01	°	°	°	°	°	
705,521 49	2,000 °	°	9,570 09	16,915 54	°	
1,730,253 21	2,000 °	°	12,066 59	55,762 45	°	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	1,778,082 06	1,732,253 24	1,059,599 48	70,653 76
		TRANSFERTS (suite).				
		<i>Reports de l'exercice 1898 à l'exercice 1899 (suite).</i>				
		Chemins de fer (suite).				
		SECTION 4. — TRANSPORTS. — DIRECTION COMMERCIALE ET SURVEILLANCE DES CHEMINS DE FER CONCÉDÉS.				
II (suite)	92	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	468,219 44	468,219 44	468,219 44	•
	93	Salaires des agréés et des ouvriers. Camionnage et ma- nœuvres par chevaux.	266,102 46	266,102 46	266,102 46	•
	95	Frais d'exploitation	84,474 78	80,571 87	77,608 45	2,965 42
	27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres; contentieux.	85 16	85 16	85 16	•
III.		Postes, télégraphes et téléphones.				
	44	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses. . .	5,976 •	•	•	•
		TOTAUX pour le service ordinaire. . . . fr.	2,600,939 90	2,547,252 17	2,471,614 99	75,617 18
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Marine.				
XI.	30	Fourniture d'une coque en bois de bateau-pilote	15,250 •	12,718 75	•	12,718 75
		TOTAUX des crédits et dépenses pour les transferts de l'exer- cice 1898 fr.	2,614,189 90	2,559,950 92	2,471,614 99	86,355 95
		EXERCICE 1899 (COMPTE DÉFINITIF). *				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration centrale.				
I.	1	Traitement du Ministre.	21,000 •	14,000 •	14,000 •	•
	2	Traitements des fonctionnaires et employés a)	116,100 •	115,668 98	115,218 93	450 •
	3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.	4,500 •	46 20	•	46 20
	4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	27,130 •	27,128 56	25,498 56	1,630 •
		A REPORTER. . . . fr.	168,750 •	156,843 74	154,717 54	2,126 20

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

 DÉVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1899

Payments effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES excédant LES CREDITS	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.		
1,750,253 24	2,000 .	»	12,066 39	55,702 45	°	
468,219 44	°	»	°	°	°	
266,102 46	°	°	°	°	°	
80,571 87	°	°	5,902 91	°	°	
85 16	°	°	°	°	°	
°	°	°	°	5,976 .	°	
2,545,232 17	2,000 »	°	15,969 50	37,758 43	°	
12,718 75	°	°	551 25	°	°	
2,557,950 92	2,000 °	°	16,500 55	37,758 43	°	
14,000 °	°	°	7,000 °	°	°	<p>*) Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes a été augmenté d'une somme de fr. 8.859,036 65 à répartir entre les articles 7, 11, 12, 13, 14, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 32, 37, 49, 52, 54, 56, 57, 58, 59 et 60. Ces trois derniers forment des articles nouveaux. En vertu de l'article 1^{er} de la loi du 9 mai 1900, <i>Moniteur</i> du 13, n° 155. Par l'article 2 de la même loi les crédits primitifs des articles 15, 17, 30, 35, 58, 45 et 47 ont été diminués d'une somme de 511,600 francs, portée en augmentation aux articles 19, 36, 57 et 45.</p> <p>a) Le crédit primitif de l'article 2 de 114,600 francs a été augmenté d'une somme de 1,500 francs, transférée de l'article 23 par deux arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 57.</p>
115,668 98	°	°	451 02	°	°	
46 20	°	°	4,453 80	°	°	
27,128 56	°	°	1 44	°	°	
156,843 74	°	°	11,886 20	°	°	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	168,750 »	156,845 74	151,717 54	2,126 20
		Administration centrale (suite).				
I (suite).	5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses	60,000 »	45,800 45	24,685 38	21,029 82
	6	Honoraires des avocats du département	44,000 »	45,525 »	40,525 »	5,000 »
		Chemins de fer.				
		SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS.				
	7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés a)	626,857 28	620,757 28	65,640 82	565,096 46
	8	Salaires des agréés et des ouvriers	151,804 »	149,557 05	15,575 36	155,861 69
	9	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.	887,552 »	845,799 10	706,082 04	159,024 67
	10	Subsides à la caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand-Central belge . . .	88,000 »	88,000 »	88,000 »	»
	11	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration b)	206,000 »	200,000 »	200,000 »	»
	12	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et en cas de décès, à leurs familles c)	150,000 »	149,940 85	107,878 45	42,062 40
	15	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; congrès des chemins de fer d)	14,280 24	10,241 60	7,559 »	2,554 18
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	14	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. e)	2,510,570 »	2,265,547 08	224,711 87	2,058,085 56
	15	Salaires des agréés et des agents de surveillance et de police de la route f)	7,449,417 »	7,449,587 »	1,075 22	7,448,511 78
	16	Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie . .	5,869,109 »	5,869,109 »	5,860,758 75	8,200 47
	17	Outils, ustensiles et objets divers; travaux d'amélioration peu importants et loyers de locaux; travaux d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway (y compris 1,000,000 de francs portés précédemment au Budget extraordinaire). g)	9,849,449 »	9,458,682 92	1,744,775 55	7,705,082 85
		A REPORTER. fr	27,875,728 52	27,357,151 07	9,237,960 98	18,106,416 08

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTÉ DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 80 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
156,815 74	•	•	11,886 26	•	•	
45,715 20	87 25	•	14,199 55	•	•	
45,525 »	•	•	475 •	•	•	
626,757 28	•	•	100 •	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 578,000 • Crédit supplémentaire. . . 25,268 » Une somme de 24,660.28 a, en outre, été transférée de l'article 23 par un arrêté ministériel pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 57.
149,457 05	100 »	•	2,266 95	•	•	
845,106 71	692 59	•	41,752 90	•	•	
88,000 »	•	•	•	•	•	
200,000 •	•	•	6,000 •	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 200,000 » Crédit supplémentaire. . . 6,000 »
149,940 85	•	•	59 15	•	•	c) Crédit primitif . . . fr. 150,000 » Crédit supplémentaire. . . 20,000 »
10,075 18	168 42	•	4,058 64	•	•	d) Crédit primitif . . . fr. 14,000 » Crédit supplémentaire. . . 280 24
2,262,797 45	749 65	•	47,022 92	•	•	e) Crédit primitif . . . fr. 2,266,577 » Crédit supplémentaire. . . 45,093 »
7,419,587 •	•	•	50 •	•	•	f) Crédit primitif . . . fr. 7,579,417 • Diminution 130,000 »
5,868,959 22	149 78	•	•	•	•	
9,447,856 40	10,826 52	•	253,588 45	157,177 65	•	g) Crédit primitif . . . fr. 9,959,449 • Diminution 110,000 »
27,544,377 06	12,774 01	•	581,599 80	157,177 65	•	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Credits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1899.	En 1900, Jusqu'au 31 octobre.	
		Report fr.	27,875,728 52	27,357,151 07	9,237,960 98	18,106,416 08	
II (suite).		Chemins de fer (suite).					
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.					
	18	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. a)	2,492,527 06	2,492,052 86	256,203 85	2,235,698 66	
	19	Salaires des agréés et des ouvriers b)	20,031,637 »	19,938,604 08	1,664,075 35	18,274,173 91	
	20	Primes d'économie et de régularité c)	1,006,961 52	1,004,642 47	44,763 25	959,879 24	
	21	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois d)	14,418,000 »	13,989,921 21	10,915,684 25	3,076,256 97	
	22	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . e)	20,710,870 »	20,038,558 85	9,155,456 38	10,891,859 80	
			SECTION 4. — TRANSPORTS. — DIRECTION COMMERCIALE ET SURVEILLANCE DES CHEMINS DE FER CONCÉDÉS.				
	23	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. f)	13,882,098 82	13,623,951 86	1,186,066 77	12,434,507 42	
	24	Salaires des agréés et des ouvriers. Camionnage et manœuvres par chevaux g)	10,947,459 »	10,940,509 81	1,986,113 05	8,954,098 78	
	25	Primes pour encourager la marche régulière des convois. h)	556,949 70	550,886 92	»	550,763 91	
	26	Frais d'exploitation i)	3,350,220 55	3,266,831 95	2,450,023 18	815,276 43	
	27	Publicité commerciale j)	260,057 »	257,604 23	96,055 91	161,260 78	
	28	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres; contentieux. k)	2,587,080 »	2,548,564 77	1,014,793 89	1,008,718 55	
			SECTION 5. — PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.				
	29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. l)	2,366,174 50	2,365,886 14	199,237 98	2,165,735 54	
	30	Salaires des agréés et des ouvriers m)	146,581 »	146,581 »	13,340 39	133,240 61	
	31	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons n)	5,000 »	5,000 »	»	5,000 »	
			SECTION 6. — CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.				
	32	Traitement et indemnités d'un ingénieur des ponts et chaussées dont les services sont transitoirement utilisés par l'administration des chemins de fer n)	11,286 »	11,286 »	2,213 55	9,072 45	
			A REPORTER fr.	120,648,610 67	118,537,793 21	58,179,968 70	79,799,938 95

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédent LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RÉCÉDANT LES DÉPENSES			
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 80 de la loi sur la comptabilité.		
27,344,377 06	12,774 01	»	381,399 80	137,177 65	°	
2,489,902 51	2,150 55	»	494 20	°	°	a) Crédit primitif . . . fr. 2,506,145 » Crédit supplémentaire . . . 75,506 »
19,958,249 24	354 84	°	95,052 92	°	°	Une somme de fr. 115,078 06 a, en outre, été transférée de l'article 25 par deux arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 57.
1,004,642 47	°	°	2,519 05	°	°	
15,989,921 20	°	°	428,078 80	°	°	b) Crédit primitif . . . fr. 18,594,540 » Crédit supplémentaire . . . 1,195,797 » Augmentation 245,500 »
20,027,296 18	11,262 67	°	412,187 29	260,125 86	°	c) Crédit primitif . . . fr. 898,767 » Crédit supplémentaire . . . 108,194 52
15,620,574 19	5,357 67	°	258,166 96	°	°	d) Crédit primitif . . . fr. 10,981,925 » Crédit supplémentaire . . . 5,456,075 »
10,940,211 81	98 °	°	7,129 19	°	°	e) Crédit primitif . . . fr. 20,494,485 » Crédit supplémentaire . . . 216,585 »
550,765 91	125 01	°	6,062 78	°	°	f) Crédit primitif . . . fr. 15,751,674 » Crédit supplémentaire . . . 420,578 »
3,265,299 61	1,552 54	°	78,058 52	5,550 28	°	A déduire une somme de fr. 289,955.18 transférée aux articles 2, 7, 18, 29 et 56 par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 57.
257,516 69	287 54	°	2,452 77	°	°	g) Crédit primitif . . . fr. 10,600,145 » Crédit supplémentaire . . . 517,296 »
2,025,512 24	525,052 55	°	58,515 25	°	°	h) Crédit primitif . . . fr. 555,285 » Crédit supplémentaire . . . 25,664 70
2,564,975 52	912 62	°	288 56	°	°	i) Crédit primitif . . . fr. 2,966,500 » Crédit supplémentaire . . . 585,720 55
146,581 °	°	°	°	°	°	j) Crédit primitif . . . fr. 260,012 » Crédit supplémentaire . . . 45 »
5,000 °	°	°	°	°	°	k) Crédit primitif . . . fr. 1,171,080 » Crédit supplémentaire . . . 1,416,000 »
11,286 °	°	°	°	°	°	l) Crédit primitif . . . fr. 2,130,827 » Crédit supplémentaire . . . 80,801 » Une somme de fr. 154,546.50 a, en outre, été transférée de l'article 25 par un arrêté ministériel pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 57.
						m) Crédit primitif . . . fr. 149,881 » Diminution 5,500 »
						n) Crédit primitif . . . fr. 9,650 » Crédit supplémentaire . . . 1,656 »
117,979,907 65	557,82 58	°	1,703,165 67	402,651 79	°	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	120,648,610 67	118,557,793 21	58,179,968 70	79,799,938 93
III.		Postes, Télégraphes et Téléphones.				
		SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS.				
	53	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés a)	131,776 36	131,776 36	1,260 "	130,516 36
	34	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	170,560 "	164,167 54	12,105 55	152,061 99
	35	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc. . . b)	285,400 "	249,325 51	140,756 65	108,992 71
		SECTION 2. — POSTES.				
	36	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. c)	5,310,678 17	5,510,519 50	832,053 10	4,458,025 07
	37	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes. d)	5,759,900 "	5,759,900 "	1,415,511 29	4,546,585 71
	38	Transport des dépêches e)	279,070 "	274,107 98	55,519 74	220,588 24
	39	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif).	120,000 "	114,000 "	77,200 "	56,800 "
	40	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif).	10,000 "	4,872 45	1,868 06	3,004 57
	41	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie. . .	1,013,550 "	1,015,469 65	545,502 06	667,999 57
	42	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne	5,250 "	1,950 "	"	1,950 "
		SECTION 3. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES				
	43	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. f)	4,082,551 81	4,052,786 20	45,519 78	4,007,419 42
	44	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	1,451,175 "	1,566,827 19	98,915 48	1,267,911 71
	45	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses. g)	655,501 47	654,802 37	370,559 94	284,057 99
	46	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne	2,000 "	1,925 52	"	1,925 52
	47	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges h)	16,998 55	16,998 55	"	16,998 55
		(Les crédits portés aux articles 45 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)				
		A REPORTER. . . . fr.	139,940,602 01	157,655,519 57	41,591,922 15	65,504,755 72

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1890.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement		
	117,979,907 65	557,885 58	°	1,708,165 67	402,651 79	°
	151,776 56	°	°	°	°	°
	164,167 54	°	°	6,192 66	°	°
	249,749 56	74 15	°	35,576 49	°	°
	5,510,078 17	241 15	°	358 87	°	°
	5,759,897 °	5 °	°	°	°	°
	274,107 98	°	°	4,962 02	°	°
	114,000 °	°	°	6,000 °	°	°
	4,872 45	°	°	5,127 57	°	°
	1,015,501 43	168 20	°	80 37	°	°
	1,950 °	°	°	1,500 °	°	°
	4,052,759 20	47 °	°	29,545 61	°	°
	1,566,827 19	°	°	84,547 81	°	°
	654,577 95	424 44	°	699 10	°	°
	1,925 32	°	°	74 68	°	°
	16,998 55	°	°	°	°	°
	157,096,075 87	558,845 50	°	1,882,430 85	402,651 79	°

a) Crédit primitif . . . fr. 129,540 °
Une somme de fr. 2,256.56 a, en outre, été
transférée de l'article 45 par un arrêté
ministériel pris en vertu d'une note qui
figure à la suite de l'article 57.

b) Crédit primitif . . . fr. 288,700 °
Diminution 3,300 °

c) Crédit primitif . . . fr. 5,258,805 °
Augmentation 5,000 °
Une somme de fr. 66,875.17 a, en outre, été
transférée des articles 25 et 45 par divers
arrêtés ministériels pris en vertu de la note
qui figure à la suite de l'article 57.

d) Crédit primitif . . . fr. 5,719,900 °
Crédit supplémentaire. . . 15,000 °
Augmentation 25,000 °

e) Crédit primitif . . . fr. 509,070 °
Diminution 50,000 °

f) Crédit primitif . . . fr. 4,096,975 °
Augmentation 58,300 °
A déduire une somme de fr. 82,945 19 trans-
férée aux articles 55 et 56 par un arrêté
ministériel pris en vertu de la note qui
figure à la suite de l'article 57.

g) Crédit primitif . . . fr. 657,500 °
Diminution 25,000 °
Une somme de fr. 25,001 17 a, en outre, été
transférée de l'article 47 par un arrêté
ministériel pris en vertu de la note qui
figure à la suite de l'article 47.

A) Crédit primitif . . . fr. 50,000 °
Diminution 10,000 °
A déduire une somme de fr. 25,001 47 trans-
férée à l'article 45 par un arrêté ministériel
pris en vertu de la note qui figure à la
suite de cet article.

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés ou ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	139,940,602 01	157,655,519 57	41,501,922 15	98,504,765 72
IV.		Marine.				
	48	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . .	1,452,561 »	1,445,585 85	1,042,579 50	403,206 53
	49	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés a)	512,870 »	512,405 29	112,422 55	199,980 94
	50	Remises. (Crédit non limitatif.)	1,922,000 »	2,528,165 40	1,256,785 40	1,271,078 .
	51	Subsides	99,755 »	99,735 »	54,935 60	44,799 40
	52	Traction et matériel b)	2,783,376 »	2,772,108 79	1,968,652 41	805,472 78
V.		Comité mixte de législation.				
	55	Jetons de présence des membres et frais accessoires . . .	5,000 »	1,940 .	900 »	1,040 »
VI.		Traitements de disponibilité.				
	54	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité. . . c)	121,500 »	119,866 45	18,521 47	101,261 88
VII.		Pensions.				
	55	Pensions: paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre	50,000 »	53,557 24	25,958 08	7,599 16
VIII.		Secours.				
	56	Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse d)	64,000 »	64,000 »	55,265 .	8,675 .
IX.		Dépenses imprévues.				
	57	Dépenses imprévues non libellées au budget. e) (Les crédits portés aux articles 2, 7, 14, 18, 25, 29, 55, 56, 45 et 48 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	52,865 59	45,592 80	10,454 12	55,000 68
X.		Chemins de fer.				
	58	Taxes afférentes aux transports en service sur la ligne de Braine-le-Comte à Gand, y compris les intérêts judiciaires f)	102,048 56	102,048 56	.	102,048 56
	59	Régularisation du solde des sommes payées au gouvernement des Pays-Bas du chef de la recette nette des sections néerlandaises du Grand-Central belge pendant l'année 1897 f)	99,054 69	99,054 69	.	99,054 69
		TOTAUX pour le service ordinaire. . . . fr.	147,005,590 65	145,277,555 20	46,158,155 88	98,579,960 14

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

 DEVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOUTS		PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
TOTAL	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CREDITS		
	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité			
157,090,675 87	538,843 50	•	1,882,430 85	402,651 79	»		
1,445,585 83	•	•	6,075 17	»	•		
512,405 29	•	•	466 71	•	•	a) Crédit primitif . fr 508,370 . Crédit supplémentaire 4,500 .	
2,527,863 40	300 .	•	•	•	606 163 40		
99,755 .	•	•	•	•	•		
2,772,105 19	3 60	•	•	11,267 21	•	b) Crédit primitif fr 2,003,376 . Crédit supplémentaire 750,000 .	
1,940 .	•	•	3,060 .	•	•		
119,783 55	83 08	•	1,633 57	•	•	c) Crédit primitif fr 118 500 . Crédit supplémentaire 3,000 .	
53,537 24	•	•	16,447 76	•	•		
63,940 .	60 .	•	•	•	•	d) Crédit primitif . fr 59,000 . Crédit supplémentaire . 5,000 .	
43,443 80	149 .	•	9,270 79	•	•	e) Crédit primitif fr 15,750 . Crédit supplémentaire 37,115 59	
102,048 36	•	•	•	•	•	f) Crédit alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 mai 1900, <i>Moniteur</i> du 13 n° 135	
99,034 69	•	•	•	•	•		
144,718,116 02	559,439 18	•	1,920,279 85	413,910 .	606.163 40		

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
XI	60	Marine. — Objets d'inventaire, etc., pour le nouveau dandy-cutter destiné au pilotage d'Ostende.	18,500 »	18,088 18	»	18,088 18
		TOTAL des crédits et dépenses pour le service ordinaire . fr.	147,005,590 65	145,277,555 20	46,138,155 88	98,579,960 14
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. fr.	147,024,090 65	145,295,645 58	46,138,155 88	98,598,048 52
		RÉCAPITULATION.				
		—				
		Transfert de l'exercice 1897. (Art. 50 de la loi de comptabilité)	5,279 55	1,685 75	»	1,685 75
		Transferts de l'exercice 1898. (Art. 50 de la loi de comptabilité)	2,614,189 90	2,559,950 92	2,471,014 99	86,555 95
		Total des transferts des exercices précédents fr.	2,619,469 45	2,561,636 65	2,471,614 99	88,021 66
		Total du Budget pour l'exercice 1899.	147,024,090 65	145,295,645 58	46,138,155 88	98,598,048 52
		TOTAUX. fr.	149,643,560 10	147,857,280 05	48,609,770 87	98,686,069 98

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANTS EFFECTUÉS OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
18,088 18	»	»	411 82	•	•	
144,718,116 02	559,459 18	»	1,920,279 85	413,919 •	606,163 40	
144,756,204 20	559,459 18	•	1,920,691 67	413,919 •	606,163 40	
1,685 75	»	•	2,576 61	1,017 21	•	
2,557,950 92	2,000 •	•	16,500 55	57,758 43	•	
2,559,656 65	2,000 »	•	19,077 16	58,755 64	•	
144,756,204 20	559,459 18	•	1,920,691 67	413,919 •	606,163 40	
147,293,840 85	561,459 18	•	1,939,768 85	452,674 64	606,163 40	

Par l'article unique de la loi du 1^{er} août 1899, *Moniteur* du 6, n° 218, le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, pour l'exercice 1899, a été fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de fr.	158,165,054 •
A Y AJOUTER : A. Les crédits supplémentaires	8,840,556 65
B. Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1897 et 1898, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État	2,606,219 45
	<u>149,611,810 10</u>
2° A. Le crédit supplémentaire formant la deuxième section. Dépenses exceptionnelles fr.	18,500 •
B. La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1898. fr.	13,250 •
	<u>31,750 •</u>
TOTAL fr.	<u>149,643,560 10</u>

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		EXERCICE 1895.				
		<i>Report de l'exercice 1895 à l'exercice 1899, conformément à l'article 36 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie	51 10	o	•	•
		EXERCICE 1896.				
		<i>Reports de l'exercice 1896 à l'exercice 1897.</i>				
		Première section. — Service ordinaire.				
IV.		Solde des troupes.				
	15	Traitement et solde de la cavalerie.	515 04	•	•	•
	14	— — de l'artillerie	770 o	•	•	•
	15	— — du génie.	460 51	•	•	•
	16	— — du bataillon d'administration	57 52	•	•	•
		(Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)				
VII.		Matériel du génie.				
	25	Matériel du génie	231 70	•	•	•
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	27	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	121 60	•	•	•
		Total des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1896 fr.	2,155 07	•	•	•
		EXERCICE 1897.				
		<i>Reports de l'exercice 1897 à l'exercice 1899.</i>				
		Première section. — Service ordinaire.				
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie	39,272 95	58,765 99	8,053 59	50,750 60
	15	— — de la cavalerie	3,491 25	3,491 25	360 •	3,151 25
	14	— — de l'artillerie.	12,413 40	12,408 15	9,124 57	3,283 56
	15	— — du génie	3,821 25	3,821 25	1,270 80	2,550 45
		Total des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1897 fr.	58,998 91	58,484 62	18,788 76	59,695 86

LA GUERRE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOÛS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
•	•	•	51 10	•	•	a) Ces transferts ont été autorisés par décision de la Cour des Comptes du 28 novembre 1899, n° 478729.
•	•	•	515 04	•	•	
•	•	•	770	•	•	
•	•	•	460 51	•	•	
•	•	•	57 52	•	•	
•	•	•	•	251 70	•	
•	•	•	121 60	•	•	
•	•	•	1,924 27	251 70	•	
58,763 99	•	•	508 96	•	•	
3,491 25	•	•	•	•	•	
12,408 13	•	•	5 55	•	•	
3,821 25	•	•	•	•	•	
58,484 02	•	•	514 29	•	•	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des ministères de l'État	PAYEMENTS LIFFÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS (suite).				
		EXERCICE 1898.				
		<i>Reports de l'exercice 1898 à l'exercice 1899.</i>				
		Première section. — Service ordinaire.				
		Solde des troupes.				
IV.	12	Traitement et solde de l'infanterie	256,615 25	220,876 07	14,890 99	205,599 48
	15	— — de la cavalerie	18,476 76	18,138 71	3,687 66	14,451 05
	14	— — de l'artillerie	5,521 75	5,469 05	4,104 58	1,504 47
	15	— — du génie	22,269 08	21,765 70	2,128 65	19,635 05
	16	— — du bataillon d'administration.	135 56	"	"	"
		Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compléteront, pour toutes leurs allocations, au corps ou ils se trouvent en subsistance. Le crédit affecté à l'habillement est reparti en vertu d'un arrêté royal entre les corps de troupes; les corps qui n'ont pas de dépense leur quote part ou reportent le solde à l'exercice suivant; les conseils d'administration en sont débiteurs vis-à-vis du Trésor.				
VII.	23	Matériel du génie. Matériel du génie	46,654 90	44,535 30	4,301 90	40,051 40
VIII.	27	Pain, viande, fourrages et autres prestations. Renouvellement de la buffetterie et du harnachement. . .	235 27	38 28	38 28	"
		TOTAL pour le service ordinaire. . . . fr.	529,887 15	510,639 11	29,152 06	280,901 45
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
XII	41	Lits militaires	6,016 46	5,352 46	4,250 44	1,102 02
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1898 fr.	555,903 61	515,971 57	33,382 80	282,003 47
		EXERCICE 1899 (COMPTÉ DÉFINITIF. *)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration centrale.				
I.	1	Traitement du Ministre a)	7,000 "	7,000 "	7,000 "	"
	2	— des fonctionnaires et employés civils . . .	229,000 "	229,000 "	228,615 "	585 "
	3	Indemnité aux sous-officiers employés au département de la guerre	6,000 "	6,000 "	5,493 89	2,472 45
	4	Matériel b)	89,000 "	89,000 "	59,686 70	29,513 30
	5	Bibliothèque du département de la guerre et Institut cartographique militaire (y compris une somme de 5,500 francs en charge extraordinaire et temporaire)	169,500 "	169,499 07	142,844 26	26,654 81
		A REPORTER fr.	500,500 "	500,499 07	441,659 85	88,825 56

LA GUERRE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RÉSISTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
220,200 47	585 60	•	4,256 24	11,482 94	•	
18,158 71	»	•	337 63	0 42	•	
5,469 05	•	•	52 68	•	•	
21,763 70	•	•	482 58	25 40	•	
•	•	•	•	133 56	•	
44,353 30	•	•	126 80	2,154 80	•	
68 28	•	•	106 99	•	•	
310,053 51	585 60	•	5,452 92	13,795 12	•	
5,552 48	•	•	684 •	•	•	
315,585 97	585 60	•	6,156 92	13,795 12	•	
7,000 •	•	•	•	•	•	<p>*) Le Budget du Ministère de la Guerre a été augmenté d'une somme de 8,091,500 francs à répartir entre les articles 11, 32 et 49 (nouveau), par l'article 1^{er} de la loi du 9 mai 1900, <i>Moniteur</i> du 13. n° 133.</p> <p>Par l'article 2 de la même loi, les crédits primitifs des articles 1, 6, 7, 8, 9, 12, 15, 18, 24, 25, 27, 28, 29, 31 et 34 ont été diminués d'une somme de 417,400 francs portée en augmentation aux articles 4, 10, 14, 15, 16, 17, 20 et 30.</p> <p>a) Crédit primitif . . . fr. 21,000 • Diminution 14,000 •</p> <p>b) Crédit primitif . . . fr. 60,000 • Augmentation 29,000 •</p>
229,000 •	•	•	•	•	•	
5,966 54	33 66	•	•	•	•	
89,000 •	•	•	•	•	•	
169,499 07	•	•	0 93	•	•	
500,465 41	33 66	•	0 93	•	•	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés.

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900. jusqu'au 1 ^{er} octobre.
		REPORT. fr.	500,500 .	500,400 07	441,639 85	58,825 56
II.		États-majors.				
	6	Traitement de l'état-major général a)	893,872 .	893,757 29	214,857 24	678,900 05
	7	— — des provinces et des places b)	256,994 .	256,990 67	56,110 45	180,880 22
	8	— du service de l'intendance c)	270,598 50	270,524 44	63,088 01	207,436 45
III.		Service de santé des hôpitaux.				
	9	Traitement des officiers de santé d)	352,571 62	352,560 86	87,482 48	265,078 58
	10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux. e)	771,085 .	769,472 14	202,540 42	566,067 18
	11	Service pharmaceutique. f)	289,400 .	289,398 93	199,995 18	89,403 75
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie g)	11,651,491 87	11,628,984 70	2,870,447 04	8,758,524 68
	15	— — de la cavalerie. h)	3,584,670 61	3,583,876 92	972,579 21	2,411,297 71
	14	— — de l'artillerie i)	5,219,460 40	5,218,160 51	1,402,415 42	3,815,747 09
	15	— — du génie j)	1,426,490 50	1,426,077 32	400,619 58	1,025,448 02
	16	— — du bataillon d'administration k)	705,025 09	704,720 95	150,160 05	554,560 90
		(Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)				
V.		Académie militaire.				
	17	Personnel de l'École militaire l)	135,330 .	135,315 98	36,200 .	99,113 98
	18	— — de guerre m)	17,675 .	17,638 89	4,370 .	15,268 89
	19	Dépenses d'administration de l'École militaire	55,920 .	55,919 33	54,051 72	21,267 61
	20	— — de l'École de guerre n)	10,800 .	10,775 33	8,252 82	2,522 51
VI.		Établissements et matériel de l'artillerie.				
	21	Traitement du personnel des établissements	77,275 .	77,275 .	17,550 .	59,725 .
	22	Matériel de l'artillerie	1,725,669 05	1,725,669 05	1,041,560 38	684,108 67
		A REPORTER. fr.	27,704,828 64	27,697,615 38	8,204,517 65	19,491,976 63

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1890.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES excédant LES CREDITS	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
500,465 41	35 68	.. .	0 95	°	°	
895,757 29	°	°	114 71	°	°	a) Crédit primitif . . . fr. 900,922 ° Diminution 7,050 °
256,990 67	°	°	5 55	°	°	b) Crédit primitif . . . fr. 249,844 ° Diminution 12,850 °
270,524 44	°	°	74 06	°	°	c) Crédit primitif . . . fr. 274,098 50 Diminution 5,500 °
352,560 86	°	°	10 76	°	°	d) Crédit primitif . . . fr. 588,571 62 Diminution 55,800 °
768,607 60	864 54	°	4 70	1,608 16	°	e) Crédit primitif . . . fr. 649,135 ° Augmentation 121,950 °
289,598 95	°	°	1 07	°	°	f) Crédit primitif . . . fr. 200,000 ° Crédit supplémentaire. . . 89,400 °
11,628,771 72	212 98	°	2,507 17	°	°	g) Crédit primitif . . . fr. 11,755,291 87 Diminution 105,800 °
5,585,876 92	°	°	795 69	°	°	h) Crédit primitif . . . fr. 5,425,570 61 Diminution 58,900 °
5,218,160 51	°	°	1,299 89	°	°	i) Crédit primitif . . . fr. 4,995,860 40 Augmentation 225,600 °
1,426,067 60	9 72	°	415 18	°	°	j) Crédit primitif . . . fr. 1,400,090 50 Augmentation 26,400 °
704,720 95	°	°	504 14	°	°	k) Crédit primitif . . . fr. 690,525 09 Augmentation 14,700 °
155,515 98	°	°	16 02	°	°	l) Crédit primitif . . . fr. 155,780 ° Augmentation 1,550 °
17,658 80	°	°	56 11	°	°	m) Crédit primitif . . . fr. 19,225 ° Diminution 1,550 °
55,919 55	°	°	0 67	°	°	
10,775 55	°	°	24 67	°	°	n) Crédit primitif . . . fr. 10,650 ° Augmentation 150 °
77,275 °	°	°	°	°	°	
1,725,669 05	°	°	°	°	°	
27,696,494 48	1,120 90	°	5,605 10	1,608 16	°	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	27,704,828 64	27,697,615 38	8,204,517 85	10,401,076 63
VII.		Matériel du génie.				
	23	Matériel du génie	1,574,125 *	1,564,277 93	1,145,851 98	409,466 35
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	24	Pain et viande a)	7,081,917 75	7,081,750 03	2,109,975 21	4,965,224 82
	25	Fourrages en nature b)	3,267,809 "	3,267,444 47	870,674 38	2,360,975 08
	26	Casernement des hommes.	569,450 *	559,261 97	255,056 68	506,005 95
	27	Habillement des troupes Renouvellement du harnachement de la cavalerie c)	5,751,622 19	5,729,076 15	1,429,050 55	4,300,045 58
	28	Transports généraux. Moyens de transport aux troupes en marche. d)	794,629 66	795,138 66	352,963 16	440,165 *
	29	Chauffage et éclairage des corps de garde e)	118,000 *	117,587 15	65,522 76	54,063 57
	30	Remonte f)	1,007,900 *	1,007,874 *	"	1,007,874 *
		Les crédits des articles 27 et 30 sont répartis en vertu d'un arrêté royal entre les corps de troupes. Les corps qui n'ont pas dépensé leur quote-part en reportent le solde à l'exercice suivant; les conseils d'administration en sont débiteurs vis-à-vis du Trésor.				
IX.		Traitements divers et honoraires.				
	31	Traitements divers et honoraires g)	106,004 *	105,676 65	47,418 32	58,258 33
	32	Frais de route, de séjour, de déménagement et de représen- tation h)	271,000 *	271,582 39	28,854 12	242,720 77
X.		Pensions et secours.				
	33	Pensions et secours	407,100 *	405,654 34	154,065 *	270,965 07
XI.		Dépenses imprévues.				
	34	Dépenses imprévues non libellées au budget i)	44,149 *	41,006 20	28,476 34	12,829 93
		TOTAL fr.	48,680,335 24	48,642,845 37	14,668,386 33	53,920,567 80

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
27,696,494 48	1,120 90	°	5,605 10	1,608 16	°	
1,555,518 55	8,959 60	°	461 52	9,585 55	°	
7,075,300 05	6,550 °	°	167 72	°	°	a) Crédit primitif . . . fr. 7,117,467 75 Diminution 55,550 °
3,231,648 36	55,796 11	°	564 55	°	°	b) Crédit primitif . . . fr. 3,296,809 ° Diminution 29,000 °
559,042 65	219 54	°	57 51	10,130 72	°	
5,729,076 15	°	°	685 72	1,860 54	°	c) Crédit primitif . . . fr. 5,745,022 19 Diminution 11,400 °
793,120 16	12 50	°	1,491 °	°	°	d) Crédit primitif . . . fr. 885,629 66 Diminution 91,000 °
117,586 15	1 °	°	412 87	°	°	e) Crédit primitif . . . fr. 150,000 ° Diminution 12,000 °
1,007,874 °	°	°	26 °	°	°	f) Crédit primitif . . . fr. 1,007,850 ° Augmentation 50 °
105,676 65	°	°	1,227 35	°	°	g) Crédit primitif . . . fr. 124,904 ° Diminution 18,000 °
271,574 89	7 50	°	317 61	°	°	h) Crédit primitif . . . fr. 270,000 ° Crédit supplémentaire. . . 1,900 °
405,050 07	624 27	°	1,445 66	°	°	
41,306 29	600 °	°	2,242 71	°	°	i) Crédit primitif . . . fr. 47,149 ° Diminution 5,000 °
48,588,954 15	53,891 22	°	14,505 10	22,984 77	°	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
XII.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
	35	Construction d'un nouvel arsenal à Auvers	675,254 75	376,592 77	182,115 47	194,279 50
	36	Augmentation du matériel pour l'approvisionnement de siège des positions de Liège et de Namur	45,000 »	45,440 75	»	45,451 15
	37	Achat de bicyclettes et accessoires	40,000 »	59,900 »	59,900 »	»
	38	Construction d'une église au camp de Beverloo	200,000 »	196,124 98	71,162 81	124,962 17
	39	Artillerie de place	1,000,000 »	959,975 94	525,751 57	435,278 37
	40	Lits militaires.	1,575,000 »	1,574,997 58	1,565,500 06	11,697 52
	41	Routes militaires de Liège et de Namur et réseaux télépho- niques dans ces positions	500,000 »	187,543 07	95,882 96	90,608 94
	42	Acquisition de matériel de voies portatives pour la défense de la position d'Anvers	90,000 »	64,056 07	»	64,056 07
	43	Construction d'une nouvelle boulangerie militaire à Namur.	75,000 »	»	»	»
	44	Complément d'armement et acquisitions relatives aux services de tir et d'éclairage électrique dans les ouvrages de la Meuse	460,000 »	95,210 01	46,352 75	46,857 28
	45	Acquisition de voitures du service télégraphique destinées au grand quartier général de l'armée de campagne	22,000 »	14,914 58	7,000 »	7,914 58
	46	Acquisition d'un matériel scolaire, de livres, de collections et d'instruments nécessaires pour l'enseignement dans les écoles et les cours régimentaires	17,000 »	16,645 08	»	16,645 08
	47	Acquisition, par l'École militaire, du matériel nécessaire à l'étude microscopique des roches en plaques minces	1,500 »	1,490 90	»	1,490 90
	48	Appropriation d'un bâtiment pour les services du génie à Ostende	10,000 »	10,000 »	5,769 04	4,230 96
	49	Dotations du fonds spécial et temporaire pour la construction, l'amélioration et l'ameublement des casernes, des hôpi- taux militaires et de l'École militaire, institué par la loi du 9 août 1897 a)	8,000,000 »	8,000,000 »	»	8,000,000 »
		TOTAL des crédits et dépenses pour le service des dépenses exceptionnelles fr.	12,508,754 75	11,578,671 53	2,557,252 64	9,039,452 12
		TOTAL des crédits et dépenses pour le service ordinaire	48,680,535 24	48,642,845 37	14,668,586 35	53,920,567 80
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de la Guerre fr.	60,989,069 99	60,021,516 90	17,005,618 99	42,959,999 92

LA GUERRE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la com- tabilité.		
376,392 77	•	•	296,841 98	•	•	
43,431 15	9 60	•	1,559 25	•	•	
39,900 •	•	•	100 •	•	•	
196,124 98	•	•	0 02	5,875 •	•	
959,029 94	946 •	•	24 06	40,000 •	•	
1,374,997 58	•	•	2 62	•	•	
186,491 90	1,051 17	•	81,774 71	30,682 22	•	
64,036 07	•	•	340 50	25,614 43	•	
•	•	•	75,000 •	•	•	
95,210 01	•	•	351,789 99	15,000 •	•	
14,914 58	•	•	85 42	7,000 •	•	
16,645 08	•	•	354 92	•	•	
1,490 90	•	•	9 10	•	•	
10,000 •	•	•	•	•	•	
8,000,000 •	•	•	•	•	•	a) Crédit alloué par la loi du 9 mai 1900, Moniteur du 13, n° 135.
11,376,664 76	2,006 77	•	807,891 57	122,171 65	•	
48,888,954 15	53,891 22	•	14,503 10	22,984 77	•	
59,965,618 91	55,897 90	•	822,396 67	145,156 42	•	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900. Jusqu'au 31 octobre.
RÉCAPITULATION.						
		Transfert de l'exercice 1895. (Art. 50 de la loi de comptabilité)	51 10	•	•	•
		Transferts de l'exercice 1896. (Art. 50 de la loi de comptabilité)	2,155 97	•	•	•
		Transferts de l'exercice 1897. (Art. 50 de la loi de comptabilité)	58,998 91	58,484 62	18,788 76	59,695 86
		Transferts de l'exercice 1898 (Art. 50 de la loi de comptabilité)	555,905 61	515,371 57	55,582 50	282,005 47
		TOTAL des transferts des exercices précédents fr	597,109 50	574,456 19	52,171 26	321,699 53
		TOTAL du Budget pour l'exercice 1899	60,989,069 99	60,921,516 90	17,005,618 99	42,959,999 92
		TOTAUX fr.	61,586,179 58	60,595,975 09	17,057,790 25	43,281,699 25

LA GUERRE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
			51 10			
			1,924 27	231 70		
	58,484 62		514 20			
	315,585 97	585 60	6,156 92	13,795 12		
	373,870 59	585 60	8,626 58	14,026 82		
	59,065,618 91	55,897 99	822,396 67	145,156 42		
	60,559,489 50	56,483 59	851,023 25	159,183 24		

Par l'article premier de la loi du 26 juillet 1899, *Moniteur* du 27, n° 208, le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1899, a été fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de fr.	48,589,055 24
A Y AJOUTER : A. Les crédits supplémentaires	91,500 »
B. Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1895, 1896, 1897 et 1898, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1816 sur la comptabilité de l'État	501,093 13
	<hr/> 49,071,428 37
2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr.	4,508,734 75
A Y AJOUTER : A. Le crédit supplémentaire formant l'article 49	8,000,000 »
B. La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1898.	6,016 46
	<hr/> 12,514,751 21
TOTAL fr.	<hr/> <hr/> 61,586,179 58

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		EXERCICE 1897.				
		<i>Report de l'exercice 1897 à l'exercice 1899, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État</i>	26,849 00	9,229 55	4,800 04	4,429 29
		EXERCICE 1898.				
		<i>Report de l'exercice 1898 à l'exercice 1899</i>	7,541 70	7,389 89	3,254 88	4,135 01
		TOTAL des transferts des exercices précédents. . . fr.	34,390 70	16,619 22	8,054 92	8,564 30
		EXERCICE 1899 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Gendarmerie.				
Unique		Traitement et solde de la gendarmerie — Dépenses diverses b)	5,168,800 00	5,161,090 55	3,706,354 45	1,454,705 60
		TOTAUX. fr.	5,203,190 70	5,177,709 77	5,714,409 37	1,463,267 90

GENDARMERIE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transferts à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
9,220 53	•	•	188 55	17,451 32	•	a) Ces transferts ont été autorisés par déci- sion de la Cour des Comptes du 28 no- vembre 1899, n° 478729.
7,589 89	•	•	151 81	•	•	
16,619 22	•	•	340 16	17,451 32	•	
5,161,058 05	52 50	•	7,709 45	•	•	b) Crédit primitif fr. 5,128,800 • Crédit supplémentaire 40,000 • (par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 mai 1900, <i>Moniteur</i> du 15, n° 135.)
5,177,677 27	52 50	•	8,049 61	17,451 32	•	

Le Budget du Corps de la Gendarmerie, pour l'exercice 1899, a été fixé par l'article premier de la loi du 26 juillet 1899, *Moniteur* du 27, n° 208, à la somme de fr. 5,128,800 •

A Y AJOUTER : 1° Le crédit supplémentaire de 40,000 •

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1897 et 1898, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 34,590 70

TOTAL fr. 5,205,190 70

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC TÉS JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, Jusqu'au 31 octobre
		TRANSFERT DE L'EXERCICE 1897. a)				
		— <i>Report de l'exercice 1897 à l'exercice 1899, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1816 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
VII.	37	Construction et ameublement d'un bâtiment destiné à l'installation des divers services de l'administration des contributions directes, douanes et accises, à Anvers . . .	11,294 54	11,294 54	11,294 54	•
		EXERCICE 1899 (COMPTE DÉFINITIF). *				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		—				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		I. Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	•
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'administration centrale. — Traitements de disponibilité	1,168,800 »	1,158,958 87	1,114,106 87	24,852 •
	3	Honoraires des avocats et des avoués du département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc. . .	80,000 »	79,068 90	57,701 94	21,566 96
	4	Frais de tournées	8,000 »	7,068 65	5,581 75	1,486 00
	5	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale.	3,500 »	1,252 95	1,182 55	70 40
	6	Matériel b)	214,785 85	214,083 76	153,287 24	80,245 67
	7	Magasin général des papiers c)	145,216 15	145,216 15	108,510 51	36,905 84
	8	Indemnités au directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrication des coins monétaires	15,950 »	8,015 »	4,995 »	3,020 »
	9	Service de la monnaie	16,100 »	11,785 29	5,913 81	5,871 48
	10	Documents statistiques	16,500 »	16,472 50	16,472 50	•
		A REPORTER. . . . fr.	1,687,850 »	1,642,922 07	1,468,551 97	173,817 25

FINANCES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

RUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement	transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité		
11,294 54	°	°	°	°	°	a) Ce transfert a été autorisé par décision de la Cour des Comptes du 21 novembre 1899
21,000 °	°	°	°	°	°	<p>* Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1899 a été augmenté d'une somme de 49,500 francs à rattacher aux articles 6, 26 et 39, par l'article 1^{er} de la loi du 9 mai 1900, <i>Moniteur</i> du 15, n° 155</p> <p>Par l'article 2 de la même loi, les crédits primitifs des articles 7, 27, 28, 29 et 32, ont été diminués d'une somme de fr. 59,885.85 (1), portée en augmentation aux articles 6, 26 et 40.</p> <p>(1) Le restant disponible sur le crédit inscrit à l'article 7, ne s'élevant qu'à fr. 26,785 85 et non à 50,000 francs comme le porte le tableau B, annexé à la susdite loi, l'augmentation portée à l'article 6 n'a été que de fr. 26,785.85 au lieu de 50,000 francs. Le total des transferts est donc de fr. 59,885.85 au lieu de 45,100 francs.</p>
1,158,958 87	°	°	29,841 15	°	°	
79,068 90	°	°	951 10	°	°	
7,068 65	°	°	951 55	°	°	
1,252 95	°	°	2,247 05	°	°	
215,550 91	552 85	°	700 09	°	°	
145,216 15	°	°	°	°	°	
8,015 °	°	°	5,955 °	°	°	
11,785 29	°	°	4,514 71	°	°	
16,472 50	°	°	27 50	°	°	
1,642,560 22	552 85	°	44,927 95	°	°	<p>b) Crédit primitif . . . fr. 165,000 ° Crédit supplémentaire . . . 25,000 ° Augmentation (transfert de l'article 7) 26,785 85</p> <p>c) Crédit primitif . . . fr. 172,800 ° Diminution (transfert à l'article 6) 26,785 85</p>

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, Jusqu'au 31 octobre.
		Report. fr.	1,687,850	1,642,922 07	1,468,551 97	173,817 26
II.		Administration de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces.				
	11	Traitements d'activité et de disponibilité des agents du trésor	172,000	168,190 06	168,190 06	"
	12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents . . .	55,000	54,549 99	55,649 99	900
III.		Administration des contributions directes, douanes et accises dans les provinces.				
	13	Surveillance générale. — Traitements	465,200	426,034 05	"	426,034 05
	14	Service de la conservation du cadastre. — Traitements . .	940,000	874,618 77	"	874,618 77
	15	Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. } Traitements fixes . . .	2,905,050	2,738,149 54	"	2,738,149 54
	16		Remises proportionnel- les et indemnités (crédit non limitatif). . .	2,505,000	2,557,624 51	60
	17	Service des douanes et de la recherche maritime		6,417,500	6,287,255 16	"
	18	Service des essais des ouvrages d'or et d'argent	5,500	5,499 92	"	5,499 92
	19	Service des laboratoires (y compris 7,000 francs en charge temporaire)	24,200	25,758 03	7,069 21	16,688 82
	20	Suppléments de traitement.	228,000	227,851 05	64,574 25	163,185 80
	21	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés.	50,000	26,569 42	500	26,069 42
	22	Frais de bureau et de tournées	104,000	86,026	35,150	50,576
	23	Indemnités, primes et dépenses diverses.	750,500	712,869 61	57 20	665,545 41
	24	Police douanière.	5,000	559 20	104 20	435
	25	Matériel	236,425	236,412 01	107,819 66	128,445 45
IV.		Administration de l'enregistrement et des domaines dans les provinces.				
	26	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre. a	658,400	637,745 24	296,506 51	341,456 73
	27	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés. b)	17,000	16,174 92	8,124 96	8,049 96
		A REPORTER. fr.	17,180,425	16,720,787 33	2,210,138 01	14,450,869 57

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
1,642,369 22	552 85	»	44,927 93	•	»	
168,190 06	•	»	5,809 94	»	»	
54,549 99	»	»	450 01	»	»	
426,034 05	»	•	37,165 97	»	•	
874,618 77	»	»	65,581 25	»	»	
2,758,140 54	»	»	166,900 66	»	»	
2,587,624 51	»	»	•	»	54,624 51	
6,287,255 16	»	•	150,044 84	»	»	
5,499 92	»	»	0 08	»	»	
25,758 05	•	»	441 97	»	»	
227,758 05	95 »	»	148 95	•	»	
26,569 42	»	»	5,450 58	»	»	
85,526 »	500 »	»	17,974 »	»	»	
665,382 61	49,487 »	»	37,650 59	»	»	
559 20	•	»	4,460 80	»	»	
256,205 11	146 90	»	12 99	»	»	
637,743 24	»	»	656 76	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 625,900 » Crédit supplémentaire. . . 9,500 » Augmentation (transfert de l'article 27) . . . 5,000 »
16,174 92	»	»	825 08	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 22,000 » Diminution (transfert à l'article 26). 5,000 »
16,670,007 58	50,779 75	»	514,262 18	»	54,624 51	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des caisses de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC- ET JUSTIFIÉS	
					En 1899	En 1900, jusqu'au 31 octobre
		REPORT . . . fr.	17,180,425	16,720,787 53	2,210,138 01	14,459,869 57
IV (suite)		Administration de l'enregistrement et des domaines dans les provinces (suite).				
	28	Frais de bureau et dépenses diverses. a)	49,900	49,899 88	41,749 94	8,149 94
	29	Traitements du personnel du domaine b)	95,755	95,501 99	44,546 56	50,755 43
	30	Remises des receveurs — Frais de perception (crédit non limitatif)	1,528,685	1,415,422 83	"	1,415,422 83
	31	Matériel	19,700	19,673 19	12,727 53	6,907 86
	32	Dépenses du domaine c)	40,000	56,256 43	8,374 28	27,847 72
	33	Domages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (crédit non limitatif)	1,500	105 14	105 14	"
V.		Pensions et secours				
	34	Premier terme des pensions à accorder éventuellement .	27,200	26,215 48	17,556 82	8,656 66
	35	Secours à d'anciens employés, à d'anciens agents payés sur salaires, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse — Secours exceptionnels à d'anciens employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'employé aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions . . .	20,000	18,905	18,628	275
VI.		Dépenses imprévues				
	36	Dépenses imprévues non libellées au budget	5,000	5,074 43	1,463 59	1,611 06
		TOTAL. fr.	18,768,165	18,585,635 72	2,555,287 47	15,979,496 07
VII.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	37	Revision des évaluations cadastrales en vue d'une nouvelle péréquation de l'impôt foncier	700,000	107,549 57	2,480	105,069 57
	38	Construction et ameublement d'un bâtiment destiné à l'instal- lation des divers services de l'administration des contri- butions directes, douanes et accises, à Anvers	60,000	55,232 07	51,510 06	5,922 01
	39	Construction et acquisition d'embarcations destinées à la sur- veillance de l'Escaut par la douane du port d'Anvers . d)	190,000	158,042 59	46,311 94	111,730 65
	40	Travaux d'appropriation d'un immeuble à Bruxelles, pour l'installation des bureaux des services des hypothèques et du timbre extraordinaire e)	81,100	81,012 04	68,646 02	14,566 02
		TOTAL. fr.	1,051,100	401,836 07	166,748 02	255,088 05
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère des Finances fr.	19,799,265	18,787,471 79	2,522,035 49	16,214,584 12

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1890.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	INSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		NICÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
16,670,007 58	50,779 75	•	514,262 18	•	54,624 51	
40,899 88	•	•	0 12	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 51,500 •
95,501 99	•	•	453 01	•	•	Diminution (transfert à l'article 40) 1,600 •
1,415,422 83	•	•	•	•	86,757 85	b) Crédit primitif . . . fr. 99,255 •
19,635 19	58 •	•	26 81	•	•	Diminution (transfert à l'article 40) 5,500 •
56,222 •	54 45	•	3,743 57	•	•	c) Crédit primitif . . . fr. 43,000 •
105 14	•	•	1,506 86	•	•	Diminution (transfert à l'article 40) 3,000 •
26,215 48	•	•	986 52	•	•	
18,905 •	•	•	1,097 •	•	•	
3,074 45	•	•	1,025 55	•	•	
18,534,783 54	50,852 18	•	525,891 62	•	141,562 34	
107,549 37	•	•	592,450 63	•	•	
35,252 07	•	•	4,767 93	•	•	
158,042 59	•	•	2,122 21	29,835 20	•	d) Crédit primitif . . . fr. 175,000 •
81,012 04	•	•	87 06	•	•	Crédit supplémentaire. . . 15,000 •
401,856 07	•	•	599,428 73	29,835 20	•	e) Crédit primitif . . . fr. 75,000 •
18,736,619 01	50,852 18	•	1,125,320 35	29,835 20	141,562 34	Augmentation (transferts des articles 28, 29 et 32). . . 8,100 •

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des exercices de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre
RÉCAPITULATION.						
		Transfert de l'exercice 1897. (Art. 50 de la loi de comptabilité)	11,294 54	11,294 54	11,294 54	°
		TOTAL du Budget de l'exercice 1899.	19,799,265 *	18,787,471 79	2,522,055 49	16,214,584 12
		TOTAUX. . . fr.	19,810,559 54	18,798,766 13	2,555,520 85	16,214,584 12

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
11,294 54	°	°	°	°	°	
18,756,619 61	50,852 18	°	1,123,520 55	29,855 20	141,362 54	
18,747,915 95	50,852 18	°	1,123,520 55	29,855 20	141,362 54	

Le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1899, a été fixé par l'article unique de la loi du 5 août 1899, *Moniteur* du 5, n° 217 :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de	fr. 18,741,765	°
A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires	54,500	°
	<u>18,776,265</u>	°
A DÉDUIRE : Les sommes transférées aux dépenses exceptionnelles	8,100	°
	<u>18,768,165</u>	°
2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de	fr. 1,008,000	°
A Y AJOUTER : A. Le crédit supplémentaire	15,000	°
B. La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1897, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État	11,294 54	
C. Les sommes transférées des dépenses ordinaires	8,100	°
	<u>1,042,394 54</u>	
TOTAL	fr. 19,810,559 54	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1899 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Non-Valeurs.				
I.	1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	250,000 »	168,816 18	387 09	168,429 09
	2	— — personnelle	415,000 »	388,576 12	95 15	388,482 99
	3	— sur le droit de patente	150,000 »	871,158 47	695 05	870,445 44
	4	— sur les redevances des mines	5,000 »	3,784 26	»	3,784 26
	5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts men- tionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	9,000 »	7,125 87	»	7,125 87
		Remboursements.				
II.	6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitu- tions de droits perçus abusivement et remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers	250,000 »	625,509 53	219,861 05	405,598 86
	7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc — Remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers	600,000 »	565,080 09	186,886 88	575,281 64
	8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dé- nommées au présent budget — Remboursements divers.	40,000 »	5,551 55	5,551 55	»
	9	Marine. — Restitutions de droits de pilotage et autres, indûment perçus par l'administration de la marine.	2,000 »	1,005 48	698 81	306 67
	10	Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers — Remboursement des droits de pilotage	115,000 »	108,825 59	108,825 59	»
	11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000 »	47,459 67	5,547 71	41,891 96
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget des Non-Valeurs et Remboursements fr.	1,876,000 »	2,788,848 59	528,542 62	2,257,344 78

REMBOURSEMENTS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT À RÉPÉTICION OU À JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédent LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.		
168,816 18	»	»	81,185 82	»	»	
388,576 12	»	»	26,425 88	»	»	
871,158 47	»	»	»	»	721,158 47	
5,784 20	»	»	1,215 74	»	»	
7,125 87	»	»	1,870 13	»	»	
625,459 91	49 42	»	»	»	375,509 35	
560,168 52	2,911 57	»	56,919 91	»	»	
5,551 55	»	»	34,448 47	»	»	
1,005 48	»	»	994 52	»	»	
108,825 59	»	»	6,176 61	»	»	
47,459 67	»	»	»	»	7,459 67	
2,785,887 40	2,960 99	»	189,259 08	»	1,102,087 47	

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements a été fixé par l'article unique de la loi du
29 décembre 1898, *Moniteur* du 31, n° 565, à la somme de fr. 1,876,000 »

EXERCICE 1899. —

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS par le budget primitif et par des lois spéciales.			DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
	1 ^{re} SECTION. — Service ordinaire.	2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.	Total.	
Dettes publiques	127,686,789 10	100,000 »	127,786,789 10	125,959,227 54
Dotations	5,048,720 »	»	5,048,720 »	5,054,477 85
Ministère de la Justice	22,761,174 56	1,088,564 08	23,849,738 64	24,003,022 »
— des Affaires Étrangères	5,224,905 »	12,000 »	5,236,905 »	5,184,527 54
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	26,986,845 56	2,218,536 94	29,205,382 50	28,529,986 10
— de l'Agriculture et des Travaux publics	24,655,152 45	3,609,654 94	28,264,807 39	25,754,519 56
— de l'Industrie et du Travail	5,595,820 »	745,000 »	6,340,820 »	5,946,510 69
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	149,611,810 10	51,750 »	149,663,560 10	147,857,280 05
— de la Guerre	49,071,428 37	12,514,751 21	61,586,179 58	60,395,973 09
Corps de la Gendarmerie	5,205,190 70	»	5,205,190 70	5,177,709 77
Ministère des Finances	18,768,165 »	1,042,594 54	19,810,759 54	18,798,766 15
Non-Valeurs et Remboursements	1,876,000 »	»	1,876,000 »	2,788,848 59
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	458,489,978 84	21,162,251 51	459,652,230 35	451,450,248 07

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1899.

Payements effectués par année et par article du Budget.

PAYEMENTS EFFECTUES ET JUSTIFIES			PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES excédant LES CREDITS.	Observations.
En 1899.	En 1900, jusqu'au 31 octobre	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement	transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité		
97,460,096 15	28,415,317 79	125,875,413 94	83,813 40	•	2,098,119 10	27,200 •	297,757 34	
4,978,957 53	35,540 30	3,054,477 83	•	•	14,242 17	•	•	
16,284,377 06	7,695,225 05	23,977,600 09	25,421 91	•	374,530 62	309,309 01	837,312 99	
2,679,294 34	485,048 67	3,164,343 01	19,984 35	•	48,581 44	4,194 22	•	
23,619,703 89	4,631,227 01	28,250,930 90	279,055 20	•	419,290 65	267,205 34	11,397 59	
15,817,028 84	9,573,413 27	25,390,442 11	563,877 25	•	1,413,232 80	1,097,245 23	•	
3,259,525 90	678,880 62	3,938,206 52	8,104 17	•	394,509 31	•	•	
48,609,770 87	98,636,069 98	147,295,840 85	561,439 18	•	1,939,768 85	452,674 64	606,163 40	
17,057,790 23	43,281,699 25	60,339,489 50	56,483 59	•	851,023 25	159,185 24	•	
3,714,409 37	1,463,267 90	5,177,677 27	32 50	•	8,049 61	17,431 32	•	
2,553,329 85	16,214,584 12	18,747,913 95	50,852 18	•	1,123,320 35	29,835 20	141,362 34	
528,542 62	2,257,344 78	2,785,887 40	2,960 99	•	189,239 08	•	1,102,087 47	
256,542,606 65	215,435,616 72	449,978,223 37	1,452,024 70	•	8,853,687 21	2,364,276 20	2,995,981 13	

COMPARAISON

des dépenses de l'exercice 1899, liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées
par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES de l'exercice 1899.	
	1899.	1898.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dette publique	125,959,227 54	124,670,106 52	1,289,120 82	"
Dotations	5,054,477 85	4,976,366 98	58,110 85	"
Ministère de la Justice	24,005,922 "	23,253,952 22	749,089 78	"
— des Affaires Étrangères	3,184,327 34	2,950,738 01	233,589 53	"
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	28,529,986 10	27,164,459 72	1,365,546 38	"
— de l'Agriculture et des Travaux publics	25,754,319 36	24,319,606 79	1,434,712 57	"
— de l'Industrie et du Travail	3,946,310 69	3,148,813 99	797,496 70	"
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	147,857,280 05	133,846,772 41	14,010,507 62	"
— de la Guerre	60,395,973 09	54,361,397 47	6,034,575 62	"
Corps de la Gendarmerie	5,177,709 77	5,071,555 88	106,153 89	"
Ministère des Finances	18,798,766 15	18,946,315 03	"	147,548 90
Non-Valeurs et Remboursements	2,788,848 39	4,490,911 11	"	1,702,062 72
TOTAUX fr.	451,430,248 07	427,180,956 13	26,098,903 56	1,849,611 62
			EN PLUS fr.	24,249,391 94

TABLEAU LITT. Z.



TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1898 INCLUSIVEMENT.



TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice ou dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
1850 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 56	"	"	"	26,502,221 56
1851.	66,042,211 82	40,205,354 02	78,248 59	"	113,225,815 03
1852.	77,811,042 41	74,502,463 76	60,099 80	"	152,464,505 97
1853.	86,037,982 "	"	54,003 48	"	86,092,585 48
1854.	84,279,378 "	"	321,239 35	10,000,000 "	94,600,817 35
1855.	85,142,519 "	4,785,149 22	413,891 40	1,490,000 "	91,351,559 62
1856.	84,557,151 "	"	1,444,799 75	15,374,163 74	101,376,114 47
1857.	85,911,700 "	"	2,308,656 25	10,000,000 "	98,220,356 25
1858.	94,606,326 "	"	44,855 50	25,778,033 70	120,429,195 "
1859.	104,095,551 "	"	151,714 65	15,896,897 40	120,144,143 05
1860.	101,955,569 "	"	5,743,247 64	63,074,257 65	170,773,074 27
1861.	101,464,464 "	"	39,052 92	"	101,503,516 92
1862.	105,850,612 "	50,000 "	71,054 77	22,337,424 68	128,309,071 45
1863.	109,650,053 "	30,000 "	16,556,755 56	1,699,763 61	127,916,571 97
1864.	109,581,084 "	"	5,728,820 34	84,656,000 "	197,965,904 34
1865.	111,158,170 "	"	10,692,961 92	6,886,541 07	128,717,472 99
1866.	115,014,070 "	"	489,001 09	328,005 56	115,851,076 65
1867.	115,473,650 "	"	83,703 12	100,000 "	115,657,353 12
1868.	118,412,250 "	200,000 "	37,014,121 10	165,916 91	155,882,288 01
1869.	116,797,020 "	800,000 "	"	24,300 06	117,621,320 06
1870.	115,910,820 "	2,000,000 "	16,347,668 69	"	134,258,488 69
1851.	117,352,550 "	450,000 "	255,145 39	85,159 45	118,122,834 84
1852.	118,510,250 "	"	2,882,939 97	1,240,201 02	122,453,590 99
1853.	124,224,250 "	550,000 "	6,698,622 27	5,931,724 53	135,404,596 80
1854.	126,002,150 "	500,000 "	15,915,253 20	6,408,417 26	146,823,820 46
1855.	129,596,590 "	950,000 "	143,182 01	4,990,791 12	135,680,563 13
1856.	132,698,540 "	1,264,000 "	123,248 63	3,108,865 86	137,194,654 49
1857.	139,604,990 "	2,150,000 "	77,489 84	2,284,992 08	144,117,471 92
1858.	141,910,790 "	2,250,000 "	36,067 62	726,631 15	144,903,488 77
1859.	147,652,990 "	1,000,000 "	"	1,721,369 15	150,354,359 15
1860.	149,188,790 "	1,728,000 "	74,035 91	14,096,647 44	165,087,473 35
1861.	149,029,190 "	1,929,417 95	"	15,462,486 97	166,421,094 92
1862.	153,614,490 "	1,000,000 "	"	3,421,373 01	158,036,063 01
1863.	156,046,790 "	1,000,000 "	850,920 "	4,852,759 55	162,750,469 55
1864.	157,782,790 "	800,000 "	12,504,805 42	4,760,118 81	175,847,714 23
1865.	159,612,790 "	800,000 "	5,867,257 25	3,180,033 64	169,460,080 89
1866.	164,089,490 "	"	1,049,486 42	17,156,890 37	182,295,866 99
1867.	166,046,290 "	"	10,259,231 38	39,925,729 80	216,229,251 18
1868.	169,190,780 "	"	936,738 44	32,410,381 65	202,537,900 07
1869.	174,691,700 "	"	5,662,227 06	22,220,034 20	200,582,961 26
1870.	176,725,000 "	"	5,388,118 37	9,516,989 10	191,650,107 47
A REPORTER.	4,968,466,124 59	145,104,385 55	160,347,204 68	449,290,882 50	5,723,217,597 32

CLOS DE 1850 A 1898 INCLUSIVEMENT. — RECETTES.

FAITS RÉALISÉS. RECouvreMENTS effectués.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements effectués	
26,502,221 56	»	»	
113,225,815 03	»	»	
152,464,505 97	»	»	
88,058,515 92	»	1,965,728 44	
96,701,557 76	»	2,100,520 41	
91,075,225 70	756,355 92	»	
102,652,652 59	»	1,256,517 92	
101,715,250 24	»	5,494,915 99	
125,509,914 81	»	5,080,719 81	
115,837,428 97	4,506,714 08	»	
169,576,255 86	1,596,820 41	»	
101,342,826 17	160,690 75	»	
126,766,956 55	1,542,114 90	»	
125,289,847 48	4,626,724 49	»	
198,810,508 75	»	844,604 59	
129,855,951 97	»	1,158,478 98	
114,064,045 57	»	252,966 72	
113,528,065 84	2,129,289 28	»	
146,117,886 55	9,764,401 46	»	
113,871,437 58	5,749,882 48	»	
152,877,187 86	1,381,500 85	»	
119,545,651 94	»	1,220,817 10	
128,451,208 79	»	6,017,817 80	
159,468,270 19	»	4,065,675 59	
152,675,052 50	»	5,848,252 04	
144,502,166 65	»	8,821,605 50	
146,239,211 91	»	9,044,557 42	
149,145,925 95	»	5,026,452 01	
155,880,739 57 $\frac{1}{2}$	»	10,977,250 60 $\frac{1}{2}$	
158,549,645 85	»	7,995,286 70	
169,709,218 61 $\frac{1}{2}$	»	4,621,745 26 $\frac{1}{2}$	
172,254,411 84	»	5,815,516 92	
164,537,914 52 $\frac{1}{2}$	»	6,501,849 51 $\frac{1}{2}$	
168,925,320 49	»	6,194,851 14	
181,514,254 97 $\frac{1}{2}$	»	5,666,540 74 $\frac{1}{2}$	
178,086,951 17	»	8,626,870 28	
187,047,478 33	»	4,751,611 34	
225,404,895 42	»	7,175,642 24	
209,641,495 41	»	7,105,595 54	
211,092,455 85	»	10,509,472 59	
205,442,109 40	»	15,812,001 95	
5,847,311,963 25	29,814,272 60	153,908,638 55	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
Report.	4,968,466,124 50	145,104,585 55	160,547,204 68	449,299,882 50	5,723,217,597 52
1871.	178,529,000 »	»	4,578,516 50	44,559,658 05	227,266,975 54
1872.	188,914,000 »	»	3,803,026 77	22,784,721 73	215,501,748 50
1873.	205,985,500 »	»	3,909,558 34	110,148,510 97	320,045,149 51
1874.	229,645,000 »	»	7,997,555 52	64,462,094 50	302,102,447 82
1875.	245,052,600 »	»	6,378,527 41	25,147,717 51	274,558,644 92
1876.	250,244,860 »	»	6,284,657 41	64,714,787 04	321,244,504 45
1877.	252,245,760 »	»	5,921,492 41	82,569,776 95	340,757,029 54
1878.	260,353,860 »	»	7,779,547 19	101,271,593 30	369,584,800 49
1879.	264,455,260 »	»	8,105,464 16	22,041,400 »	294,580,124 16
1880.	275,497,060 »	»	6,055,637 49	97,208,952 50	376,761,649 99
1881.	286,568,659 »	»	6,711,960 65	75,664,610 »	368,745,209 65
1882.	296,647,709 »	»	7,471,222 69	128,875,555 45	432,994,467 14
1883.	299,571,760 »	»	8,247,565 59	144,826,115 85	452,645,457 22
1884.	520,448,727 »	»	5,470,584 »	49,552,795 »	375,472,106 »
1885.	519,861,190 »	»	800,584 »	19,769,518 55	340,451,292 55
1886.	520,169,728 »	»	1,722,184 »	45,296,793 87	367,188,705 87
1887.	514,421,809 »	»	2,356,584 »	17,248,549 »	354,026,742 »
1888.	519,565,759 »	»	706,884 »	14,275,277 50	354,547,920 50
1889.	550,514,902 »	»	1,103,584 »	46,085,629 17	577,702,115 17
1890.	531,352,202 »	»	1,027,315 »	55,976,145 24	368,355,658 24
1891.	541,692,712 40	»	2,558,000 »	55,150,607 01	399,181,519 41
1892.	542,546,190 40	»	1,768,000 »	65,535,565 57	409,649,755 97
1893.	544,750,828 40	»	6,468,000 »	40,987,756 65	392,226,585 05
1894.	549,516,198 40	»	4,578,000 »	35,408,777 25	389,102,975 65
1895.	557,727,028 40	»	728,000 »	21,954,954 15	380,409,962 55
1896.	565,927,378 40	»	4,538,846 »	85,000,829 47	455,467,053 87
1897.	586,923,178 40	»	6,198,600 62	62,573,246 79	455,695,025 81
1898.	422,050,548 40	»	6,218,708 17	249,900,141 66	678,149,198 25
	13,564,763,312 79	145,104,385 55	287,432,984 27	2,275,889,520 07	16,075,190,002 68
	13,509,867,698 34				

CLOS DE 1850 A 1898 INCLUSIVEMENT. — RECETTES (SUITE).

FAITS RÉALISÉS — RECouvreMENTS effectués.	RESULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		<i>Observations.</i>
	EXCÉDENT des évaluations	EXCÉDENT des recouvrements effectués.	
5,847,511,965 25	29,814,272 60	155,908,658 55	
256,645,968 44	•	29,376,992 90	
259,940,437 90	•	24,458,689 40	
341,086,178 65	•	21,045,029 52	
515,915,640 21	•	15,811,192 59	
278,711,586 65	•	4,152,941 71	
526,620,745 66	•	5,576,459 21	
546,284,526 27	•	5,547,496 95	
367,590,461 93	1,704,358 56	•	
500,801,815 37	•	6,221,689 21	
594,215,951 71	•	17,454,281 72	
378,005,789 85	•	9,258,580 22	
456,506,919 84	•	3,512,452 70	
454,976,925 48	•	2,551,488 26	
550,022,152 10	25,449,975 90	•	
555,085,425 76	7,545,868 77	•	
571,291,105 14	•	4,102,599 27	
341,164,155 86	•	7,157,411 86	
546,666,785 94	•	12,518,865 44	
587,056,516 49	•	9,554,401 52	
378,404,519 26	•	10,048,661 02	
401,947,104 59	•	2,765,784 98	
414,044,662 21	•	4,594,906 24	
597,678,051 77	•	5,451,446 72	
405,184,400 55	•	16,081,424 88	
595,750,444 45	•	15,520,481 90	
480,959,955 56	•	27,472,881 69	
499,612,888 52	•	45,917,862 51	
670,986,220 84	•	1,857,022 61	
16,487,405,011 79	62,404,455 85	456,617,462 94	
	594,215,009 11		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PREVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE						
	CRÉDITS accordés par la loi du budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 50 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi de comptabilité	RESTE, ou crédits afférents à l'exercice.
1830	27,981,168 79	"	"	"	27,981,168 79	"	27,981,168 79
(1 ^{er} trimestre)							
1831.	115,806,850 05	"	"	"	115,806,850 05	"	115,806,850 05
1832.	a) 151,505,175 28	12,892,226 55	"	"	164,395,401 81	"	164,395,401 81
1833.	94,149,855 33	"	"	"	94,149,855 33	"	94,149,855 33
1834.	83,272,610 32	5,601,590 11	"	"	88,874,000 43	"	88,874,000 43
1835.	86,569,595 77	1,699,740 51	"	"	88,069,554 28	"	88,069,554 28
1836.	85,058,557 45	1,167,450 59	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1837.	91,048,402 16	4,177,701 53	"	"	95,226,105 69	"	95,226,105 69
1838.	94,947,652 10	1,849,906 98	"	"	96,796,959 08	"	96,796,959 08
1839.	104,899,097 55	7,795,917 90	"	"	112,695,015 45	"	112,695,015 45
1840.	99,150,590 94	6,454,054 64	"	"	105,584,425 58	"	105,584,425 58
1841.	105,791,842 58	15,617,459 14	58,142 25	"	117,467,425 97	"	117,467,425 97
1842.	105,566,962 81	5,522,447 65	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1843.	108,855,572 01	11,168,433 71	285,920 23	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1844.	110,125,796 67	6,659,150 39	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1845.	110,571,585 49	4,169,479 25	551,474 01	"	114,872,558 75	"	114,872,558 75
1846.	112,904,215 11	5,615,455 66	575,517 46	"	118,895,188 25	"	118,895,188 25
1847.	116,452,576 58	8,200,515 59	563,645 10	"	125,216,752 87	"	125,216,752 87
1848.	118,195,870 65	15,185,567 64	275,427 52	"	151,652,865 81	"	151,652,865 81
1849.	111,653,105 81	3,566,095 66	334,235 64	"	115,553,451 11	556,555 60	114,997,095 51
1850.	114,677,172 09	4,404,468 49	655,069 65	556,555 60	120,051,045 85	520,562 56	119,750,485 27
1851.	115,456,059 16	4,797,745 12	169,024 04	520,562 56	120,725,588 88	527,456 21	120,195,952 67
1852.	115,524,706 95	17,626,170 49	415,551 85	527,456 21	154,091,885 48	2,625,149 25	151,468,756 25
1853.	125,615,269 51	7,954,425 77	425,591 17	2,625,149 25	154,594,255 50	2,127,599 31	152,466,654 19
1854.	125,249,057 07	8,219,454 95	810,552 10	2,127,599 51	156,406,665 45	1,449,181 75	154,957,481 68
1855.	127,900,547 24	10,214,528 72	672,045 61	1,449,181 75	140,256,101 52	1,645,625 53	158,590,475 79
1856.	155,484,616 91	10,022,941 98	1,400,544 57	1,645,625 53	146,555,528 99	1,574,588 67	144,978,940 52
1857.	155,056,047 56	b) 5,464,878 19	1,225,964 99	1,574,588 67	145,501,479 41	1,884,759 09	141,416,720 52
1858.	156,858,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,884,759 09	145,065,902 "	2,521,487 10	142,544,414 90
1859.	156,642,607 28	14,524,290 29	845,877 35	2,521,487 10	154,552,262 02	1,955,870 45	152,596,591 57
1860.	158,642,456 05	6,891,924 04	850,111 71	1,955,870 45	148,500,542 25	1,720,804 33	146,579,557 92
1861.	141,576,486 70	5,651,509 92	1,358,569 18	1,720,804 33	150,287,570 15	1,551,735 46	148,755,634 67
1862.	145,176,590 67	6,517,509 60	504,026 05	1,551,735 46	153,529,661 76	1,002,160 54	152,527,501 22
1863.	148,747,221 72	6,835,801 75	225,875 48	1,002,160 54	156,807,059 47	1,009,590 64	155,797,668 85
1864.	151,883,210 45	5,808,095 52	316,879 75	1,009,590 64	159,017,574 12	1,051,919 64	157,985,654 48
1865.	154,244,540 16	7,278,951 55	587,797 "	1,051,919 64	162,942,988 55	1,701,660 51	161,241,528 02
1866.	158,579,256 91	9,562,519 67	452,556 27	1,701,660 51	170,275,595 16	1,594,855 98	168,880,757 18
1867.	166,774,028 40	7,529,884 02	756,626 28	1,594,855 98	176,455,574 77	2,125,748 16	174,329,626 61
1868.	r) 171,550,259 14	5,821,729 79	1,264,130 05	r) 2,125,748 16	180,541,847 14	5,401,465 82	177,140,585 32
1869.	176,511,041 65	1,550,499 65	961,999 11	5,401,465 82	182,425,604 25	2,055,586 24	180,590,217 99
1870.	176,812,857 01	24,955,662 98	815,800 55	2,055,586 24	204,599,686 58	2,465,554 28	202,154,152 50
A REPORTER.	5,026,750,668 50	287,741,804 41	17,752,080 15	53,901,720 64	5,566,155,273 70	56,567,274 92	5,529,787,998 78

CLOS DE 1850 A 1898 INCLUSIVEMENT (SUITE). — DEPENSES.

SERVICES SPECIAUX — CREDITS rattachés à l'exercice	TOTAL DES PREVISIONS de dépenses	FAITS REALISES		Excedents DE CREDITS à annuler	Observations.
		DEPENSES résultant des services faits			
•	27,981,168 79	27,981,168 79	•		a) Apres deduction de fr 37,546,340 74 c ² pour les allocations portees au budget de la dette publique, en vue de l'execution des articles 11 et 12 du traite du 15 novembre 1831, lesquelles doivent etre considerees comme non avenues
•	115,806,850 65	112,415,963 51	3,390,887 14		
•	164,593,401 81	158,500,918 95	5,892,482 86		
•	94,149,835 55	91,904,974 94	2,244,860 59		b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisee, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1838, sur le produit de l'emprunt a 4 p. % du 18 juin 1836
10,000,000	98,874,000 45	96,515,600 96	2,358,399 47		
b) 1,490,000	89,559,554 28	87,104,004 96	2,455,529 52		c) Y compris 300,000 francs payes aux concessionnaires de la Sambre canalisee, sur le million de francs reserve par l'article 10 de la transaction approuvee par la loi du 26 septembre 1838, et provenant du produit de l'emprunt a 4 p. % du 18 juin 1836
c) 15,574,165 74	101,599,931 78	99,528,487 96	2,071,465 82		
10,000,000	105,226,105 69	103,551,751 64	1,894,572 05		
25,778,053 70	122,574,992 78	120,198,578 44	2,376,614 54		d) Non compris fr 103,102 60 c ² annules sur les credits pour des services speciaux (pret a la Banque de Belgique)
15,896,897 40	128,589,912 85	124,196,508 51	4,393,404 54		
65,074,257 65	168,658,683 21	165,914,570 95	2,744,512 26		e) Y compris 250,000 francs payes aux concessionnaires de la Sambre canalisee, sur le million de francs reserve par l'article 10 de la transaction approuvee par la loi du 26 septembre 1838, et provenant du produit de l'emprunt a 4 p. % du 18 juin 1836
•	117,467,425 97	114,976,586 11	2,490,857 86		
25,278,995 17	152,568,405 61	129,575,909 88	2,992,495 75		f) Y compris fr 114,682 66 c ² , meme objet que ci dessus
e) 1,699,763 61	121,989,489 56	119,855,950 55	2,133,539 25		g) Y compris 100,000 francs, comme ci dessus
84,656,000	201,451,700 66	195,185,657 29	6,266,043 57		h) Y compris 20,000 francs, comme ci dessus.
f) 21,552,566 85	156,224,705 56	154,589,549 89	1,855,355 67		i) Non compris fr 22,636 34 c ² annules sur les credits pour des services speciaux.
5,221,700 09	124,116,888 52	122,752,999 29	1,363,889 05		
g) 5,768,642 11	128,985,574 98	127,572,574 99	1,412,999 99		j) Non compris fr 4 57c ² , annules sur les credits pour des services speciaux
h) 8,924,490 68	140,577,556 49	155,060,595 57	5,516,761 12		k) Non compris fr 0 81c ² , annules sur les credits pour des services speciaux
946,977 90	115,944,073 41	112,267,069 15	3,677,004 28		
2,559,753 29	122,290,216 56	118,750,904 76	3,539,511 80		l) Les annulations deduites des credits comprennent une somme de 261,525 francs pour le montant des annulations operees en execution de la loi du 6 mars 1838, sur les portions de credit transferees de l'exercice 1836, en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilite de l'Etat
1,106,145 11	121,502,077 78	118,627,460 84	2,674,616 94		m) Non compris fr 120,587 18 c ² , annules sur les credits pour des services speciaux
2,540,568 99	155,802,105 22	151,848,564 95	1,960,540 29		n) Non compris fr. 2,005,867 59 c ² , annules sur les credits pour des services speciaux
4,969,827 76	157,436,461 95	154,510,907 41	2,925,554 54		
9,656,500 56	144,615,782 24	145,172,277 02	1,441,505 22		o) Non compris fr 5 80 c ² , annules sur les credits pour des services speciaux
10,561,522 01	148,951,797 50	146,926,211 95	2,025,585 85		
8,878,878 91	155,857,819 25	149,727,649 92	4,130,169 51		p) Non compris fr 360 86 c ² , annules sur les credits pour des services speciaux.
8,891,907 80	150,508,628 12	146,291,158 91	4,017,489 21		q) Non compris 1,003 francs, annules sur les credits pour des services speciaux
5,610,495 66	148,154,910 56	144,745,005 56	3,409,905 20		
4,515,494 69	157,111,886 26	152,889,679 67	4,222,206 64		r) Apres deduction d'une somme de fr 601,410 67 c ² , portee anticipativement parmi les credits alloues pour faire face a des depenses engages sur le budget de la dette publique, et pour lesquelles les credits n'etaient a demander a la Legislature
16,144,607 42	162,724,145 54	159,025,577 52	3,698,768 02		s) Non compris fr 15,255 10 c ² , annules sur les credits pour des services speciaux.
17,657,007 78	166,412,642 43	165,451,869 51	2,980,775 14		
27,751,059 51	180,278,560 55	177,082,280 60	3,196,279 95		t) Non compris fr 8,633 13 c ² , annules sur les credits pour des services speciaux
55,965,945 02	191,765,915 85	187,062,522 17	4,703,291 68		
52,507,450 69	190,495,105 17	186,225,129 58	4,269,975 59		u) Non compris fr 47,586 87 c ² , annules sur les credits pour des services speciaux.
52,051,825 01	195,295,155 05	188,795,756 71	6,499,416 52		
57,724,704 85	206,605,462 01	205,206,671 94	1,398,790 07		
21,905,608 68	196,255,255 29	191,604,515 92	4,628,919 57		
19,225,511 50	196,565,094 82	191,920,940 52	4,442,754 50		
27,596,688 95	207,786,906 92	199,655,875 76	8,151,055 16		
25,065,874 15	227,198,006 45	216,907,800 50	10,290,205 95		
645,742,846 94	5,975,530,845 72	5,851,586,720 74	142,144,124 98		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						
	CRÉDITS accordés par la loi du budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales. déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 20 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	RESTE, ou crédits affectés à l'exercice.
REPORT.	5,026,750,068 50	287,741,804 41	17,752,080 15	35,901,720 64	5,506,155,275 70	56,507,274 92	5,529,787,098 78
1871.	170,505,141 29	18,165,561 57	855,614 11	2,465,554 28	200,787,871 05	3,145,122 52	197,644,748 55
1872.	192,956,542 58	10,047,531 27	1,042,558 45	5,145,122 52	207,189,534 82	2,541,548 06	204,647,986 16
1873.	204,751,845 22	15,965,052 89	1,465,792 79	2,541,548 66	222,700,259 56	2,596,426 68	220,105,812 88
1874.	256,417,401 80	8,499,242 59	1,352,024 84	2,596,426 68	248,745,095 71	3,151,924 82	245,595,170 89
1875.	258,281,440 55	11,549,458 18	1,290,986 65	5,151,924 82	254,075,810 20	2,248,088 95	251,825,721 25
1876.	245,220,640 97	6,465,412 59	1,925,585 25	2,248,088 95	255,857,325 74	1,804,775 44	254,052,750 50
1877.	248,956,782 62	15,168,247 57	1,721,841 51	1,804,775 44	267,651,647 14	1,594,785 28	266,256,861 86
1878.	260,590,515 25	7,552,585 74	1,954,216 95	1,594,785 28	271,271,899 20	2,125,924 06	269,145,975 14
1879.	274,544,517 80	2,707,065 62	1,416,155 21	2,125,924 06	280,595,442 69	1,622,828 46	278,970,614 25
1880.	278,818,549 04	16,557,256 49	1,564,595 55	1,622,828 46	298,145,209 54	1,554,465 50	296,788,746 24
1881.	296,219,571 97	9,160,851 56	1,688,278 28	1,554,465 50	308,425,164 91	1,255,520 96	307,167,845 95
1882.	510,755,895 47	7,156,791 15	2,120,451 70	1,255,520 96	521,288,459 28	669,894 14	520,618,565 14
1885.	522,870,816 47	5,255,652 04	1,865,289 41	669,894 14	528,659,652 06	950,574 55	527,729,077 51
1884.	526,870,741 71	2,227,597 97	1,177,915 28	950,574 35	531,206,629 51	1,044,414 50	550,162,215 21
1885.	519,405,295 "	199,650 10	1,268,264 16	1,044,414 50	521,915,625 56	700,254 15	521,215,569 45
1886.	516,509,150 77	1,597,904 25	1,757,085 89	700,254 15	520,144,595 02	492,988 55	519,651,404 47
1887.	512,156,772 50	2,072,156 58	1,407,655 11	492,988 55	516,199,572 54	850,100 51	515,549,472 05
1888.	514,545,558 05	1,792,654 10	1,252,954 02	850,100 51	518,219,046 46	557,610 69	517,881,455 77
1889.	522,414,158 28	2,608,474 55	1,858,515 77	557,610 69	527,218,559 29	942,545 59	526,276,195 90
1890.	555,715,661 08	2,612,661 25	1,427,005 38	942,545 59	558,695,671 08	684,752 82	558,010,958 26
1891.	558,951,564 02	959,276 84	1,588,887 10	684,752 82	541,964,460 78	612,296 71	541,552,164 07
1892.	540,860,948 57	1,725,705 96	1,485,876 65	612,296 71	544,682,825 87	565,129 79	544,519,696 08
1895.	545,966,749 67	1,706,642 42	1,504,650 58	565,129 79	547,541,172 26	592,484 66	547,148,687 60
1894.	547,725,568 27	7,417,224 25	1,658,902 64	592,484 66	557,172,179 82	1,589,058 45	555,785,121 59
1895.	560,677,484 09	11,708,199 28	1,596,575 59	1,589,058 45	575,171,517 19	2,167,748 42	575,005,568 77
1896.	567,174,564 51	17,117,167 97	5,894,074 25	2,167,748 42	590,355,554 95	1,454,419 09	588,898,955 84
1897.	587,469,574 67	43,804,980 56	1,452,715 18	1,454,419 00	454,161,687 50	1,489,568 50	452,672,119 "
1898.	422,557,084 49	10,699,532 29	4,377,015 01	1,489,568 50	459,122,998 29	4,216,141 "	454,906,857 29
	15,470,679,582 79	525,575,717 20	65,009,094 98	74,128,102 55	14,155,290,297 50	78,544,245 55	14,056,946,055 97

DE 1850 A 1898 INCLUSIVEMENT (SUITE). — DÉPENSES (SUITE).

SERVICES SPÉCIAUX. — CRÉDITS rattachés à l'exercice.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS. — DÉPENSES résultant des services faits.	Excédents		Observations.
			DE CRÉDITS à annuler.		
643,742,846 94	5,973,530,845 72	5,851,386,720 74	142,144,124 98		
45,924,116 81	241,568,865 34	258,191,225 11	v) 5,577,642 25		v) Non compris fr. 107,168 71 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
51,086,552 17	255,754,358 55	251,974,512 80	w) 5,759,825 53		w) Non compris fr. 2,412 43 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
154,141,616 24	554,245,429 12	550,898,578 60	x) 5,547,050 52		x) Non compris fr. 4,840 74 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
60,599,200 54	506,192,371 25	501,642,754 08	y) 4,549,656 55		y) Non compris fr. 28,259 01 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
45,164,484 58	296,990,205 65	292,222,495 21	z) 4,767,710 42		z) Non compris fr. 77,676 52 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
44,586,605 24	298,659,353 54	294,535,925 86	a') 4,503,427 68		a') Non compris fr. 41,677,936 39 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux, dont fr. 41,283,825 02 c ^s , par suite de modifications apportées par la loi du 27 mai 1876 à celle du 16 août 1873.
124,698,774 20	590,955,636 06	586,073,145 99	b') 4,862,492 07		b') Non compris fr. 915,909 68 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
85,552,952 14	352,678,927 28	349,427,757 90	c') 3,251,169 58		c') Non compris fr. 18,470 02 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
70,052,545 17	549,005,157 40	545,659,016 07	d') 3,564,141 53		d') Non compris fr. 13,811 24 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
90,898,774 97	387,687,521 21	382,908,428 75	e') 4,779,092 46		e') Non compris fr. 27,674 87 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
99,490,450 45	406,658,274 40	402,528,405 96	f') 4,529,868 44		f') Non compris fr. 17,075 75 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
106,625,652 87	427,244,218 01	422,949,551 05	g') 4,294,666 98		g') Non compris fr. 158,455 19 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
85,065,072 49	412,794,150	406,422,707 95	h') 6,371,442 05		h') Non compris fr. 64,279,519 16 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
59,526,942 75	569,689,157 96	561,699,505 71	i') 7,989,852 25		i') Non compris fr. 350 20 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
57,555,587 58	558,550,957 01	551,251,458 55	j') 7,299,518 48		j') Non compris un centime annulé sur les crédits pour des services spéciaux.
55,799,486 41	555,450,890 88	549,556,608 52	5,894,282 56		k') Non compris fr. 7,170,010 48 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
56,922,266 79	352,271,758 82	346,157,851 68	k') 6,153,887 14		l') Non compris fr. 5,451,227 92 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
41,509,420 81	559,190,856 58	555,595,911 90	l') 5,596,944 68		m') Non compris fr. 7,382,811 56 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
51,111,786 72	577,587,982 62	575,287,881	m') 4,100,101 62		n') Non compris fr. 3,778,277 97 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
82,662,977 70	420,675,915 96	417,895,629 09	n') 2,789,286 87		o') Non compris fr. 9,582,092 22 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
65,445,199 26	404,797,565 55	402,167,953 94	o') 2,629,429 59		p') Non compris fr. 6,499,524 44 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
61,906,072 98	409,225,769 06	405,910,417 90	p') 5,515,351 16		q') Non compris fr. 2,506,351 22 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
49,828,505 52	596,977,191 12	594,529,146 07	q') 2,448,045 05		r') Non compris fr. 499,784 47 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
49,218,904 72	405,002,026 11	402,558,551 29	r') 2,443,494 82		s') Non compris fr. 2,565,554 52 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
45,564,235 76	418,567,804 55	410,585,401 42	s') 8,184,405 11		t') Non compris fr. 2,007,479 95 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
55,055,985 91	445,952,921 75	437,608,281 89	t') 6,544,639 86		u') Non compris fr. 5,446,390 24 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
86,529,585 24	519,001,704 24	511,598,214 45	u') 7,603,489 79		v') Non compris fr. 1,955,677 70 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
266,444,251 92	701,351,089 21	695,625,188 05	v') 7,725,901 16		
2,689,048,608 48	16,745,994,662 45	16,468,002,744 09	277,991,918 36		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	de recette.	
1850 (4 ^e trimestre)	25,869,417 15	27,348,564 56	632,804 23	632,804 23	26,502,221 56	27,981,168 79	.	
1851.	66,942,211 82	66,208,608 91	46,285,605 21	46,205,554 60	115,225,815 05	112,415,965 51	735,602 91	
1852.	77,811,942 41	85,908,455 19	74,652,565 56	74,592,465 76	152,464,505 97	158,500,918 95	°	
1853.	88,003,710 44	91,904,974 94	54,605 48	°	88,058,515 92	91,904,974 94	°	
1854	86,580,098 41	86,513,600 96	10,521,259 35	10,000,000 °	96,701,557 76	96,515,600 96	°	
1855.	89,171,554 50	85,614,004 96	1,905,891 40	1,490,000 °	91,075,225 70	87,104,004 96	5,557,529 54	
1856.	85,815,668 92	84,154,524 22	16,818,965 47	15,574,163 74	102,652,652 59	99,528,487 96	1,659,544 70	
1857.	89,406,615 99	95,551,731 64	12,508,656 25	10,000,000 °	101,715,250 24	105,551,731 64	°	
1858.	97,687,045 81	94,420,544 74	25,822,869 °	23,778,055 70	125,509,914 81	120,198,578 44	5,266,701 07	
1859.	99,788,816 92	108,299,611 11	16,048,612 05	15,896,897 40	115,857,428 97	124,196,508 51	°	
1840.	100,558,748 59	102,840,115 52	68,817,505 27	65,074,257 65	169,576,255 86	165,914,570 95	°	
1841.	101,505,775 25	114,976,586 11	59,052 92	°	101,542,826 17	114,976,586 11	°	
1842.	104,558,497 10	106,094,914 71	22,408,459 45	25,278,995 17	126,766,956 55	129,575,909 88	°	
1845.	105,055,528 51	118,156,186 72	18,256,518 97	1,699,765 61	125,289,847 48	119,855,950 55	°	
1844	110,425,688 59	110,529,657 29	88,584,820 54	84,656,000 °	198,810,508 75	195,185,637 29	°	
1845.	112,276,648 98	115,056,985 06	17,579,502 99	21,552,566 85	129,855,951 97	154,589,549 89	°	
1846.	115,247,056 72	117,551,299 20	817,006 65	5,221,700 09	114,064,045 57	122,752,999 29	°	
1847.	115,544,560 72	125,805,752 88	185,705 12	5,768,642 11	115,528,065 84	127,572,574 99	°	
1848.	108,957,848 54	126,156,104 69	57,180,058 01	8,924,490 68	146,117,886 55	155,060,595 57	°	
1849.	115,847,157 52	111,520,091 25	24,500 06	946,977 90	115,871,457 58	112,267,069 15	2,527,046 29	
1850.	116,529,519 17	116,171,171 47	16,547,668 69	2,559,755 29	152,877,187 86	118,750,904 76	558,547 70	
1851.	119,005,567 10	117,521,515 75	540,284 84	1,106,145 11	119,545,651 94	118,627,460 84	1,482,051 57	
1852.	124,528,067 80	129,508,195 94	4,125,140 99	2,540,568 99	128,451,208 79	151,848,564 95	°	
1853.	128,857,925 59	129,541,079 65	10,650,546 80	4,969,827 76	159,468,270 19	154,510,907 41	°	
1854.	152,551,582 04	155,515,976 46	20,521,670 46	9,656,500 56	152,675,052 50	145,172,277 02	°	
1855.	159,568,195 50	156,564,889 94	5,155,975 15	10,561,522 01	144,502,166 65	146,926,211 95	2,805,505 56	
1856.	145,007,097 42	140,848,771 01	5,252,114 49	8,878,878 91	146,250,211 91	149,727,649 92	2,158,526 41	
1857.	146,781,442 01	157,599,251 11	2,562,481 92	8,891,907 80	149,145,925 95	146,291,153 91	9,582,210 90	
1858.	155,154,108 22½	159,154,509 70	726,651 15	5,610,495 66	155,880,759 57½	144,745,005 56	16,019,598 52½	
1859.	156,628,276 70	148,574,184 95	1,721,569 15	4,515,494 69	158,549,645 85	152,889,679 62	8,254,091 77	
1860.	155,612,571 17½	142,880,769 90	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61½	159,025,577 52	12,751,801 27½	
1861.	156,771,924 87	145,774,861 55	15,462,486 97	17,657,007 78	172,254,411 84	165,451,869 51	10,997,065 54	
1862.	161,116,559 51½	149,551,221 29	5,421,575 01	27,751,059 51	164,557,914 52½	177,082,280 60	11,785,118 22½	
1863.	165,241,641 14	151,096,577 15	5,685,679 55	55,965,945 02	168,925,520 40	187,062,522 17	12,145,265 99	
1864.	164,249,350 74½	155,715,678 89	17,264,924 25	52,507,450 69	181,514,254 97½	186,225,129 58	10,555,651 85½	
1865.	169,059,660 28	156,741,911 70	9,047,290 89	52,051,825 01	178,086,951 17	188,795,756 71	12,297,748 58	
1866.	168,841,101 54	165,481,967 11	18,206,576 99	57,724,704 85	187,047,478 55	205,206,671 94	5,559,154 25	
1867.	172,971,952 24	169,700,707 24	50,452,961 18	21,905,608 68	225,404,895 42	191,604,515 92	5,271,225 °	
1868.	176,294,575 54	172,697,628 82	55,547,120 07	19,225,511 50	209,641,495 41	191,920,940 52	5,596,746 52	
1869.	185,201,172 59	172,259,184 85	25,891,261 26	27,596,688 95	211,092,435 85	199,655,875 76	12,961,987 76	
1870.	190,557,001 95	191,845,926 57	14,905,107 47	25,065,874 15	205,442,109 40	216,907,800 50	°	
A REPORTER.	5,116,094,350 99	5,066,213,251 21	751,217,606 26	765,175,469 53	5,847,511,965 25	5,831,586,720 74	145,881,695 52	

DE 1850 A 1898 INCLUSIVEMENT. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

EXCÉDENTS					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES reunis		
de dépenses.	de recette.	de dépenses.	de recette.	de dépenses.	
1,478,947 45	"	"	"	1,478,947 45	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.
"	78,248 01	"	811,851 52	"	Idem.
6,096,512 78	60,099 80	"	"	6,056,412 98	Idem.
3,901,264 50	54,603 48	"	"	3,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846
155,502 55	321,259 35	"	187,756 80	"	Idem.
"	413,891 40	"	3,971,220 74	"	Idem.
"	1,444,799 75	"	3,104,144 45	"	Réglé définitivement par la loi du 3 mai 1847
3,925,117 65	2,508,656 25	"	"	1,616,481 40	Idem.
"	41,833 50	"	3,311,556 57	"	Idem.
8,510,794 19	151,714 05	"	"	8,359,079 54	Idem.
2,281,564 75	5,743,247 64	"	3,461,882 91	"	Idem.
13,672,812 86	39,052 92	"	"	13,633,759 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
1,756,417 61	"	870,535 72	"	2,606,953 55	Idem.
13,102,858 21	16,536,753 36	"	3,453,897 13	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849
103,968 90	5,728,820 34	"	3,624,851 44	"	Réglé définitivement par la loi du 30 juillet 1858
760,531 08	"	3,775,065 84	"	4,535,597 92	Idem.
4,284,262 48	"	4,404,695 44	"	8,688,955 92	Idem.
10,459,372 16	"	3,584,958 99	"	14,044,331 15	Idem.
17,198,236 15	28,255,547 53	"	11,037,291 18	"	Idem.
"	"	922,677 84	1,604,568 45	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.
"	13,787,955 40	"	14,146,285 10	"	Idem.
"	"	765,860 27	716,191 10	"	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865
3,180,128 14	1,782,772 "	"	"	3,597,556 14	Idem.
705,156 26	5,660,519 04	"	4,957,362 78	"	Idem.
1,164,594 42	10,665,569 90	"	9,500,775 48	"	Idem.
"	"	3,227,348 88	"	2,424,043 32	Idem.
"	"	5,646,764 42	"	3,488,458 01	Idem.
"	"	6,529,425 88	2,852,785 02	"	Idem.
"	"	4,883,864 51	11,155,754 01½	"	Idem.
"	"	2,794,125 54	3,459,966 25	"	Idem.
"	"	2,047,959 98	10,683,841 29½	"	Réglé définitivement par la loi du 31 déc. 1866
"	"	2,194,520 81	8,802,542 55	"	Idem.
"	"	24,329,484 50	"	12,544,366 07½	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868
"	"	50,282,265 67	"	18,137,001 68	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869.
"	"	15,242,526 46	"	4,708,874 60½	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869.
"	"	23,004,554 12	"	10,706,785 54	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870.
"	"	19,518,327 84	"	16,150,195 61	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1871.
"	28,529,532 50	"	31,800,577 50	"	Réglé définitivement par la loi du 23 dec. 1872.
"	14,123,808 57	"	17,720,333 09	"	Réglé définitivement par la loi du 27 déc. 1872.
"	"	1,505,427 67	11,436,560 09	"	Réglé définitivement par la loi du 16 juin 1873.
1,506,924 44	"	10,158,766 66	"	11,465,691 10	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1874.
96,000,539 54	133,731,249 57	167,687,112 84	165,801,955 22	147,876,712 71	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	de recettes.	
REPORT.	5,116,094,356 99	5,066,215,251 21	751,217,606 26	765,175,469 55	5,847,511,963 25	5,831,586,720 74	145,881,695 52	
1871.	207,705,992 90	194,267,106 50	48,957,975 54	45,924,116 81	256,645,968 44	258,191,225 11	15,458,886 60	
1872.	215,552,689 40	200,888,160 65	26,587,748 50	51,086,552 17	259,940,457 90	251,974,512 80	12,464,528 77	
1875.	227,028,529 52	216,756,762 56	114,057,649 51	154,141,616 24	511,086,178 65	550,898,578 60	10,271,766 96	
1874.	245,454,192 59	241,045,534 54	72,459,447 82	60,599,200 54	515,915,640 21	501,642,754 68	2,410,658 05	
1875.	245,977,557 67	247,058,010 85	52,754,048 96	45,164,484 58	278,711,586 65	292,222,495 21	"	
1876.	255,105,724 70	249,749,522 62	71,517,018 96	44,586,605 24	526,620,745 66	294,555,925 86	5,554,402 08	
1877.	257,514,920 47	261,574,569 79	88,769,605 80	124,698,774 20	516,284,526 27	586,075,145 99	"	
1878.	260,249,605 41	265,894,805 76	107,540,858 52	85,552,952 14	567,590,461 95	549,427,757 90	"	
1879.	270,491,119 90	275,606,472 90	50,510,695 47	70,052,545 17	500,801,815 57	545,659,016 07	"	
1880.	291,921,128 65	292,009,655 78	102,294,805 06	90,898,774 97	594,215,951 71	582,908,428 75	"	
1881.	296,777,625 06	502,857,975 51	81,226,166 79	99,490,450 45	578,005,789 85	402,528,405 96	"	
1882.	501,112,055 94	516,525,898 16	155,594,865 90	106,625,652 87	456,506,919 84	422,949,551 05	"	
1883.	505,105,767 55	521,557,655 46	151,875,158 15	85,065,072 49	454,976,925 48	406,422,707 95	"	
1884.	505,955,128 51	522,172,562 96	44,087,005 79	59,526,942 75	550,022,152 10	561,699,505 71	"	
1885.	515,170,502 59	515,915,850 95	19,915,121 57	57,555,587 58	555,085,425 76	551,251,458 55	"	
1886.	515,941,955 22	515,757,122 11	55,549,151 92	55,799,486 41	571,291,105 14	549,556,608 52	2,184,831 11	
1887.	525,515,687 50	509,215,584 89	17,648,466 56	56,922,266 79	541,164,155 86	546,157,851 68	14,500,102 61	
1888.	555,051,945 88	514,284,491 09	15,614,840 06	41,509,420 81	546,666,785 94	555,595,911 90	18,767,454 79	
1889.	557,881,126 65	522,176,094 28	49,155,589 84	51,111,786 72	587,056,516 49	575,287,881	15,705,052 37	
1890.	540,525,672 04	555,250,651 59	57,878,647 22	82,662,977 70	578,404,519 26	417,895,629 09	5,295,020 65	
1891.	546,546,507 48	558,722,754 68	55,600,796 91	65,445,199 26	401,947,104 59	402,167,955 94	7,625,572 80	
1892.	547,265,877 69	541,004,544 92	66,780,784 52	64,906,072 98	414,044,662 21	405,910,417 90	6,259,552 77	
1893.	552,284,745 98	544,700,642 55	45,595,285 79	49,828,505 52	597,678,051 77	594,529,146 07	7,584,105 45	
1894.	562,509,822 91	555,559,626 57	42,584,577 62	49,218,904 72	405,184,400 55	402,558,551 29	9,260,196 54	
1895.	572,155,998 71	564,819,165 66	25,594,445 74	45,564,255 76	595,750,444 45	410,585,401 42	7,516,855 05	
1896.	588,657,582 54	582,554,295 98	92,282,555 02	55,055,985 91	480,959,955 56	457,608,281 89	6,105,286 56	
1897.	450,859,645 64	425,068,629 21	68,775,244 68	86,529,585 24	499,612,888 52	511,598,214 45	5,771,014 43	
1898.	459,281,905 68	427,180,956 15	240,703,515 16	266,444,251 92	670,986,220 84	695,625,188 05	12,100,949 55	
	15,799,518,940 77	15,657,523,515 02	2,668,084,071 02	2,810,479,251 07	16,467,405,011 79	16,468,002,744 09	508,095,868 24	
							141,795,	

DE 1850 A 1898 INCLUSIVEMENT. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX (SUITE).

EXCÉDENTS					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
96,000,589 54	153,751,249 57	167,687,112 84	163,801,935 22	147,876,712 71	
•	5,013,858 75	•	18,452,745 35	•	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1875.
•	•	24,498,605 67	•	12,054,074 90	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1876.
•	•	20,083,966 95	•	9,812,199 97	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1877.
•	11,800,247 48	•	14,270,905 53	•	Réglé définitivement par la loi du 21 mai 1878.
1,080,475 16	•	12,450,455 42	•	13,510,908 58	Réglé définitivement par la loi du 26 mai 1880.
•	26,930,415 72	•	32,284,817 80	•	Réglé définitivement par la loi du 15 juill. 1881.
3,859,449 52	•	35,929,168 40	•	39,788,617 72	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1882.
5,645,202 55	25,807,906 58	•	18,162,704 03	•	Réglé définitivement par la loi du 31 mars 1885.
3,115,553 •	•	39,721,849 70	•	42,857,202 70	Idem.
88,525 13	11,596,028 09	•	11,507,502 96	•	Idem.
6,060,552 45	•	18,264,265 66	•	24,524,616 11	Réglé définitivement par la loi du 29 juil. 1885.
15,211,844 22	28,769,215 05	•	15,557,568 81	•	Réglé définitivement par la loi du 16 mars 1886.
18,255,868 11	66,808,085 64	•	48,554,217 53	•	Réglé définitivement par la loi du 23 déc. 1887.
16,237,234 65	4,560,061 04	•	•	11,677,175 61	Idem.
745,548 56	•	17,420,466 21	•	18,166,014 77	Réglé définitivement par la loi du 13 fév. 1889.
•	19,549,665 51	•	21,754,496 62	•	Réglé définitivement par la loi du 30 déc. 1889.
•	•	19,275,800 45	•	4,975,697 82	Réglé définitivement par la loi du 20 déc. 1890.
•	•	27,694,580 75	•	8,927,125 96	Réglé définitivement par la loi du 20 déc. 1891.
•	•	1,956,596 88	15,748,655 49	•	Réglé définitivement par la loi du 3 juillet 1893.
•	•	44,784,550 48	•	39,489,509 83	Réglé définitivement par la loi du 26 déc. 1893.
•	•	7,844,402 55	•	290,829 55	Réglé définitivement par la loi du 25 mars 1895.
•	1,874,711 54	•	8,154,244 51	•	Réglé définitivement par la loi du 28 avril 1896.
•	•	4,435,217 75	3,148,885 70	•	Réglé définitivement par la loi du 22 avril 1897.
•	•	6,634,527 10	2,623,869 24	•	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1898.
•	•	21,969,790 02	•	14,632,956 97	Réglé définitivement par la loi du 3 août 1899.
•	37,228,567 11	•	43,531,653 67	•	
•	•	17,556,540 56	•	11,785,326 15	
•	•	25,739,916 76	•	13,638,967 21	
166,298,440 49	371,529,809 84	513,924,969 89	413,116,002 24	413,715,734 54	
427 75	142,595,160 05		599,732 30		

(320)

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

Les recouvrements effectués sur les droits afférents à l'exercice s'élèvent, pour les ressources ordinaires, à . fr.	469,051,404 51
et pour les ressources extraordinaires, à	14,240,127 14
	<hr/>
ENSEMBLE.	fr. 483,271,531 65
Les dépenses ordinaires liquidées et ordonnancées pendant l'exercice, montent à	fr. 451,430,248 07
et les dépenses sur ressources extraordinaires à	119,011,862 61
	<hr/>
ENSEMBLE.	fr. 570,442,110 68
Par conséquent, les dépenses excèdent les recettes de	fr. 87,170,579 03
Mais comme l'exercice 1898 a laissé un excédent de dépenses de fr. 599,732 30 c ^s qui, d'après le projet de loi de compte de cet exercice, doit être transporté à l'exercice suivant, ci	599,732 30
	<hr/>
le résultat final, à la clôture de l'exercice 1899, présente un excédent de dépenses de	fr. 87,770,511 33
	<hr/> <hr/>

COMPARAISON

de la situation provisoire et de la situation définitive du budget de l'exercice 1899.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1899, le budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédent de dépenses de	72,661,557 96
D'après la situation définitive de cet exercice, on constate un excédent de dépenses de	87,770,311 33

Soit une différence de fr. 15,108,753 37

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :

1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
<i>Impôts</i>	Contributions directes, douanes et accises	5,906,675 32	"
	Enregistrement et domaines	"	203,824 11
<i>Péages</i>	Enregistrement et domaines	660,996 55	"
	Chemins de fer, etc.	"	199,076 75
<i>Capitaux et revenus</i>	Enregistrement et domaines	9,505 51	"
	Prisons	48,279 75	"
	Trésorerie générale, etc.	"	1,342,610 25
<i>Remboursements.</i>	Contributions directes, etc.	17,064 51	"
	Enregistrement et domaines	"	228,279 09
	Trésorerie générale, etc.	"	408,745 88
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes	"	"	9,920 71
Remboursement d'avances faites pour compte des provinces et des communes dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	"	"	54,768 45
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de bienfaisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas	"	"	600,000 "
		4,642,521 44	3,026,225 22
	Reste en augmentation de recettes fr.		1,616,096 22

2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
DÉPENSES ORDINAIRES.			
Dette publique		1,705,583 90	"
Dotations		"	"
Ministère de la justice		1,000,062 99	"
— des affaires étrangères		236,500 "	"
— de l'intérieur et de l'instruction publique		204,804 97	"
— de l'agriculture et des travaux publics		2,007,578 98	"
— de l'industrie et du travail		1,100 "	"
— des chemins de fer, postes et télégraphes		9,465,200 05	"
— de la guerre		8,091,500 "	"
Corps de la gendarmerie		40,000 "	"
Ministère des finances		190,862 34	"
Non-valeurs et remboursements		1,102,087 47	"
Les économies ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, évalués dans la situation provisoire à 3,300,000 francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr. 8,853,687 21 c; par conséquent, une diminution de dépense de		"	5,553,687 21
Les portions de crédits afférentes aux dépenses engagées sur les budgets des exercices 1896, 1897, 1898 et 1899 et dont le transfert à l'exercice 1900 doit avoir lieu conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité, montent à Excédent de dépenses de l'exercice 1898		599,752 50	2,364,276 90
		24,642,813 "	7,917,965 41
	Reste en augmentation de dépenses fr.		16,724,849 59

Différence pareille à celle qui est établie ci-dessus, entre la situation provisoire et la situation définitive du budget de l'exercice 1899. 15,108,753 37

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1900.



NOTE

SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1900.

Ce compte est rendu en exécution de l'article 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. Il présente la situation provisoire du budget de l'exercice 1900, telle qu'elle résulte des opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu pendant l'année 1900, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées. En voici les résultats sommaires :

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du budget, les ressources et les charges de l'exercice 1900 ont été évaluées, savoir :

<i>Recettes</i> , à	fr.	452,246,618	»
<i>Dépenses</i> , à		453,023,428	32
			<hr/>
EXCÉDENT PRÉSUMÉ DE DÉPENSES.	fr.	776,810	32
			<hr/> <hr/>

D'autre part, il a été rattaché au compte du budget, les ressources extraordinaires ci-après :

1° Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	fr.	28,000	»
2° Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		175,000	»
3° Prix de vente de terrains restés sans emploi provenant d'emprises faites pour la construction des quais de l'Escaut, à Anvers		3,000	»
4° Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes		300,000	»
5° Prix de vente de biens de cures.		5,000	»
6° Prix de vente des terrains situés à Ostende et à Mariakerke, cédés à M. North (Convention-loi des 8 mars/9 mai 1898.) 2 ^e annuité.		540,000	»
7° Remboursement des avances faites, pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux		130,000	»
			<hr/>
A REPORTER	fr.	1,181,000	»

REPORT. fr.	1,181,000 »
9° Produit de la négociation d'un capital nominal de 61,448,500 francs en obligations de la dette publique à 3 p. e., 2° série, (Arrêté royal du 15 janvier 1898. — Solde recouvré en 1900.)	24,749,297 95
9° Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. e., à l'effet de couvrir une partie des dépenses faites en numéraire en vertu de l'article 5, § 2, de la loi du 16 avril 1898. (Arrêté royal du 7 octobre 1899)	1,808,125 89
10° Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. e., à l'effet de couvrir une partie des dépenses faites en numéraire en exécution des articles 4 et 5 de la loi du 16 avril 1898. (Arrêté royal du 7 octobre 1899.)	20,620,642 54
ENSEMBLE. fr.	48,559,066 38

DÉPENSES.

Les dépenses ordinaires ont été fixées par le budget primitif à . . fr.	453,023,428 32
Elles se sont accrues :	
1° De crédits supplémentaires s'élevant à	22,508,500 »
2° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les budgets ordinaires des exercices 1896, 1897, 1898 et 1899, et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'article 30 de la loi de comptabilité	2,364,276 20
ENSEMBLE. fr.	477,896,204 52

D'autre part, il est ouvert aux départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1900 :

1° A titre de crédits reportés :

a) De l'exercice 1898. — Art. 5 de la loi du 9 mai 1898 fr.	21,365,837 51
b) De l'exercice 1899. — Art. 6 de la loi du 14 septembre 1899	43,515,265 27
	64,881,102 78

2° A titre de crédits nouveaux :

a) Loi du 10 mai 1900	{ Art. 1 ^{er} 131,923,544 »
	{ — 2 2,180,000 »
	134,103,544 »

ENSEMBLE. fr. 198,984,646 78

Il y a lieu d'en déduire :

1° Le transfert à l'exercice 1901, effectué en conformité de l'article 5 de la loi du 10 mai 1900, ci fr.	99,156,808 55	
2° La somme à annuler en exécution de l'article 5, § 2, de la loi du 9 mai 1898, ci.	4,725,428 88	
	<hr/>	103,882,237 43
de sorte que les crédits rattachés à l'exercice 1900 s'élèvent à fr.		<hr/> <hr/> 95,102,409 35

En réunissant le Budget ordinaire au Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

RECETTES.

Ressources ordinaires fr.	452,246,618 2	} 500,605,684 38
— extraordinaires	48,359,066 38	

DÉPENSES.

Service ordinaire fr.	477,896,204 52	} 572,998,613 87
Services spéciaux	95,102,409 35	

L'exercice se serait donc clôturé par un EXCÉDENT DE DÉPENSES de . . . fr. 72,392,929 49

si les résultats étaient restés strictement dans les limites des prévisions.

§ 2.

COMPARAISON

DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES AVEC LES FAITS RÉALISÉS ET À RÉALISER.

En regard de ces prévisions budgétaires, on trouvera ci-après le montant des recettes et des dépenses effectuées pendant l'année 1900, ainsi que le montant probable de celles qui seront encore effectuées jusqu'à la clôture de l'exercice.

RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1900 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à fr.	500,605,684 38
Les droits constatés à la charge des redevables de l'État s'élèvent à fr.	541,300,096 65
Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1900 sont de	525,535,001 85
Au 1 ^{er} janvier 1901, il restait à recouvrer . . . fr.	<hr/> 15,765,094 80
Les droits constatés	<hr/> 541,300,096 65
sont donc supérieurs aux évaluations de fr.	<hr/> <hr/> 40,694,412 27

DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à fr. 572,998,613 87

Les dépenses liquidées et ordonnancées jusqu'au
1^{er} janvier 1901, montent à fr. 392,574,250 59
et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à
la clôture de l'exercice, à 176,624,363 28

ENSEMBLE. . . . fr. 569,198,613 87

Les paiements effectués et justifiés pendant l'année
1900 n'ont été que de 336,738,332 02

Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier, au
1^{er} janvier 1901 fr. 232,460,281 85

Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1900. 569,198,613 87

l'ensemble de l'exercice présente un excédent présumé des crédits sur les dépenses de. fr. 3,800,000 »

—

§ 3.

RÉSULTAT PROBABLE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1900.

—

La situation du budget de l'exercice 1900 s'établit donc ainsi qu'il suit :

Recettes tant ordinaires qu'extraordinaires	fr. 541,500,096 65
Dépenses — —	569,198,613 87

Excédent probable de dépenses à la clôture de l'exercice . . . fr. 27,898,517 22

ÉTAT des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1900.

MINISTÈRES et SERVICES.	Dates des lois.	OBJET.	MONTANT		TOTAL.
			d'après le BUDGET PRIMITIF.	d'après les LOIS SPÉCIALES.	
<i>Dette publique.</i>	9 mai 1900. (Mon. n° 132.)	Budget primitif	127,940,416 58	°	129,545,416 58
	9 mai 1900. (Mon. n° 133.)	Augmentation	°	1,405,000 °	
<i>Dotations.</i>	31 déc 1900 (Mon. du 1 ^{er} janv. 1901 n° 1.)	Budget primitif	5,070,757 °	°	5,080,757 °
	29 déc. 1899. (Mon. n° 364.)	Augmentation	°	10,000 °	
<i>Ministère de la justice.</i>	18 avril 1900. (Mon. n° 112.)	Budget primitif	25,015,585 °	°	25,850,585 °
	9 mai 1900. (Mon. n° 133.)	Augmentation	°	835,000 °	
<i>Ministère des affaires étrang.</i>	31 mars 1900. (Mon. n° 94.)	Budget primitif	5,069,228 °	°	5,404,228 °
	9 mai 1900. (Mon. n° 133.)	Augmentation	°	555,000 °	
<i>Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.</i>	4 mai 1900. (Mon. n° 126.)	Budget primitif	29,719,484 °	°	29,719,484 °
<i>Ministère de l'agriculture.</i>	7 mai 1900. (Mon. n° 131.)	Budget primitif	12,129,605 25	°	12,129,605 25
<i>Ministère de l'industrie et du travail.</i>	12 mai 1900. (Mon. n° 135.)	Budget primitif	4,657,520 °	°	4,657,520 °
<i>Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.</i>	15 mai 1900. (Mon. n° 139.)	Budget primitif	147,172,550 °	°	166,110,830 °
	31 déc. 1900. (Mon. du 1 ^{er} janv. 1901 n° 1.)	Augmentation	°	18,958,500 °	
<i>Ministère de la guerre.</i>	10 mai 1900. (Mon. n° 131.)	Budget primitif	54,527,955 69	°	54,527,955 69
<i>Gendarmerie.</i>	27 mars 1900. (Mon. n° 87.)	Budget primitif	7,019,565 80	°	7,019,565 80
<i>Ministère des finances et des travaux publics.</i>	10 mai 1900. (Mon. n° 134 et 135.)	Budget primitif	55,024,985 °	°	56,009,985 °
	31 déc. 1900. (Mon. du 1 ^{er} janv. 1901 n° 1.)	Augmentation	°	985,000 °	
<i>Non-valeurs et remboursements.</i>	27 mars 1900. (Mon. n° 83.)	Budget primitif	1,876,000 °	°	1,876,000 °
TOTAUX			453,025,428 52	22,508,500 °	475,531,928 52

COMPTE PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1900

AU 1^{er} JANVIER 1901.

BUDGET DE

Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
IMPÔTS.	{ Contributions directes, douanes et accises	156,809,784 »
	{ Enregistrement et domaines	54,635,000 »
PÉAGES	{ Enregistrement et domaines	1,750,000 »
	{ Chemins de fer, postes, etc.	219,890,060 »
CAPITAUX ET REVENUS.	{ Enregistrement et domaines	2,870,000 »
	{ Chemins de fer, postes, etc.	315,000 »
	{ Prisons	352,500 »
	{ Trésorerie générale, etc.	11,259,500 »
REMBOURSEMENTS	{ Contributions directes, etc.	790,000 »
	{ Enregistrement et domaines	528,000 »
	{ Prisons	22,984 »
	{ Trésorerie générale, etc.	2,975,990 »
TOTAUX. fr.		452,246,618 »
RECETTES EXTRAORDINAIRES.		
Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut		28,000 »
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles.		175,000 »
Prix de vente de terrains restés sans emploi provenant d'emprises faites pour la construction des quais de l'Escaut, à Anvers		5,000 »
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes		300,000 »
Prix de vente de biens de cures.		5,000 »
Prix de vente des terrains situés à Ostende et à Mariakerke, cédés à M. North. (Convention-loi des 8 mars/9 mai 1898.) 2 ^e annuité		540,000 »
Remboursement des avances faites, pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux.		150,000 »
A REPORTER. fr.		1,181,000 »

L'EXERCICE 1900.

recettes, au 1^{er} janvier 1901.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer		RÉSULTATS prévisibles POUR LE RÈGLEMENT du budget. — RECHERCHES PROBABLES de l'exercice 1900	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURRÉS et à recouvrer		
166,451,400 90	163,875,550 11	2,575,850 79	•	9,551,616 90	166,451,400 90	
64,807,758 50	64,520,359 26	487,599 04	•	10,174,758 50	64,807,758 50	
1,766,501 55	1,766,166 53	335 •	•	56,501 53	1,766,501 55	
250,506,525 11	226,168,156 94	4,358,166 17	•	10,616,265 11	250,506,525 11	
2,989,550 85	2,956,170 74	35,560 09	•	119,550 85	2,989,550 85	
216,757 51	216,757 51	•	98,242 49	•	216,757 51	
552,625 95	501,590 38	51,035 55	19,876 07	•	552,625 95	
18,998,411 49	12,550,592 85	6,647,818 66	•	7,759,111 49	18,998,411 49	
915,967 60	885,876 46	28,091 14	•	123,967 60	915,967 60	
841,955 27	557,950 26	285,985 01	•	515,955 27	841,955 27	
22,984 •	22,984 •	•	•	•	22,984 •	
4,056,554 52	5,445,185 87	615,148 45	•	1,080,544 52	4,056,554 52	
491,904,528 79	476,865,540 89	15,059,187 90	118,118 56	39,776,029 55	491,904,528 79	
28,000 •	28,000 •	•	•	•	28,000 •	
175,515 71	98,500 16	75,015 55	1,486 29	•	175,515 71	
5,499 52	3,499 52	•	•	499 52	5,499 52	
585,498 80	574,189 04	11,509 76	•	285,498 80	585,498 80	
•	•	•	5,000 •	•	•	
540,597 15	540,597 15	•	•	597 15	540,597 15	
161,569 78	121,986 19	59,585 59	•	51,569 78	161,569 78	
1,492,678 96	1,566,772 06	125,906 90	6,486 29	518,165 25	1,492,678 96	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des recettes,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT. fr.	1,181,000 »
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école	»
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas	»
Quote-part de l'État dans le dividende attribué, pour l'exercice 1899, aux actionnaires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles	»
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	»
Produit de la négociation d'un capital nominal de 61,448,500 francs en obligations de la dette publique à 5 %, 2 ^e série. (Arrêté royal du 15 janvier 1898. — Solde recouvré en 1900.)	24,749,297 95
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 5 %, à l'effet de couvrir une partie des dépenses faites en numéraire en vertu de l'article 5, § 2, de la loi du 16 avril 1898. (Arrêté royal du 7 octobre 1899.)	1,808,125 89
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 5 %, à l'effet de couvrir une partie des dépenses faites en numéraire en exécution des articles 4 et 5 de la loi du 16 avril 1898. (Arrêté royal du 7 octobre 1899.)	20,620,642 54
TOTAUX fr.	48,359,066 38
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES fr.	452,246,618 »
TOTAUX GÉNÉRAUX. fr.	500,605,684 38

CICE 1900 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1901 (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisoire POUR LE RÉGLEMENT du budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1900.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURVÉS et à recouvrer.		
1,492,678 96	1,366,772 06	125,906 90	6,486 29	318,165 25	1,492,678 96	
1,355 84	1,355 84	"	"	1,355 84	1,355 84	
600,000 "	"	600,000 "	"	600,000 "	600,000 "	
123,181 29	123,181 29	"	"	123,181 29	123,181 29	
305 59	305 59	"	"	305 59	305 59	
24,749,297 95	24,749,297 95	"	"	"	24,749,297 95	
1,808,125 89	1,808,125 89	"	"	"	1,808,125 89	
20,620,642 54	20,620,642 54	"	"	"	20,620,642 54	
49,595,567 86	48,660,660 96	725,906 90	6,486 29	1,042,987 77	49,595,567 86	
491,904,528 79	476,865,540 89	15,059,187 90	118,118 56	39,776,029 55	491,904,528 79	
541,500,096 65	525,535,001 85	15,765,094 80	124,604 85	40,819,017 12	541,500,096 65	
			40,694,412 27			

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICE ORDINAIRE.

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS TRANSFÉRÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

Exercice 1896

Ministère de la Guerre

Exercice 1897.

Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.

— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes

Corps de la Gendarmerie.

Exercice 1898

Dette publique

Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.

— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes

— de la Guerre.

Exercice 1899.

Dette publique.

Ministère de la Justice.

— des Affaires Étrangères

— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

— de l'Agriculture et des Travaux publics

— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes

— de la Guerre.

Ministère des Finances

DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dette publique.

Dotations

Ministère de la Justice.

— des Affaires Étrangères

— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

— de l'Agriculture

— de l'Industrie et du Travail.

— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes

— de la Guerre.

Corps de la Gendarmerie.

Ministère des Finances et des Travaux publics.

Non-valsurs et Remboursements.

L'EXERCICE 1900.

dépenses, au 1^{er} janvier 1901.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF ET LES des lois spéciales	DÉPENSES résultant DES SERVICES LAITS — DROITS CONSTATÉS et en dotations au profit des créanciers de l'État	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	RESTES À PAYER sur les DROITS CONSTATÉS ou ORDONNANCES	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS	Observations
251 70	»	•	•	251 70	
251 70	•	»	•	251 70	
31,865 99	15,000 »	15,000 »	•	16,865 99	
1,017 21	»	»	»	1,017 21	
17,451 52	5,914 46	5,914 46	•	11,516 86	
50,314 52	20,914 46	20,914 46		29,400 06	
5,000 •	•	•	•	5,000 •	
200,565 54	•	•	•	200,565 54	
57,758 45	25,173 58	25,173 58	•	12,564 85	
13,795 12	9,515 65	9,506 88	6 77	4,281 47	
254,899 09	54,687 25	54,680 46	6 77	220,211 86	
24,200 •	•	•	•	24,200 •	
309,509 01	100,000 »	100,000 •	•	209,509 01	
4,194 22	4,194 22	4,194 22	•	•	
267,203 54	106,478 20	106,478 90	•	160,725 14	
865,013 70	195,744 75	116,765 50	78,979 23	669,268 97	
413,919 •	183,793 01	56,621 46	127,171 55	250,125 99	
145,156 42	25,160 57	23,968 53	1,192 04	119,995 85	
29,835 20	•	•	•	29,835 20	
2,058,850 89	615,570 75	408,027 91	207,542 82	1,443,460 16	
129,545,416 58	104,672,526 92	99,353,264 01	5,359,062 91	24,673,089 66	
5,080,757 •	5,019,731 78	5,001,902 •	17,879 78	60,975 22	
25,850,585 •	19,067,855 81	17,975,825 53	1,094,028 28	6,782,751 10	
5,404,228 •	5,300,585 86	2,622,541 08	678,044 78	105,642 14	
29,719,484 •	26,093,501 12	24,624,381 45	1,469,119 67	5,625,982 88	
12,129,605 23	9,705,379 66	9,527,827 23	575,552 43	2,426,225 50	
4,657,520 •	5,249,806 27	3,165,646 54	84,159 73	1,407,713 73	
166,110,850 •	61,222,901 55	59,952,415 45	1,290,486 10	104,887,928 45	
54,527,953 69	48,655,248 26	9,224,312 •	39,430,956 26	5,672,705 43	
7,019,563 80	5,650,159 81	5,718,161 92	1,911,997 89	1,589,403 99	
56,009,985 •	9,888,758 93	9,496,480 96	592,257 99	26,121,246 05	
1,876,000 •	296,584 85	296,584 85	•	1,579,415 17	
475,531,928 32	296,800,868 82	244,717,345 •	52,085,525 82	178,751,059 50	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1900	Articles de l'arrêté royal du 14 septembre 1899.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 10 mai 1900.
				de l'exercice 1898.	de l'exercice 1899.	
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.						
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE						
Service de l'instruction publique.						
1	°	1a	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	76 31	°	°
1a	°	1b	Id. id.	°	84,171 40	°
1b	2°	°	Id. id.	°	°	130,000 °
TOTAUX pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.				76 31	84,171 40	130,000 °
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE						
Eaux et forêts.						
2	°	2	Terrains incultes domaniaux. Boisement	45,617 78	°	°
2a	°	2a	Id. id.	°	100,000 °	°
2b	1	°	Id. id.	°	°	100,000 °
TOTAUX. fr.				45,617 78	100,000 °	100,000 °
Voirie vicinale et hygiène publique.						
3	°	3	Voirie vicinale. Travaux de construction	°	2,533,110 °	°
TOTAUX. fr.				°	2,533,119 °	°
TOTAUX pour le Ministère de l'Agriculture. fr.				45,617 78	2,633,119 °	100,000 °
MINISTÈRE DES FINANCES ET DES TRAVAUX PUBLICS.						
Domaines.						
4	°	4a	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes	°	300,000 °	°
4a	6	°	Id. id.	°	°	300,000 °
A REPORTER. fr.				°	300,000 °	300,000 °

CICE 1900 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1901 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS, — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des receveurs de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1901, en vertu de l'art. 8 de la loi du 10 mai 1900.	CRÉDITS à annuler.
214,247 71	11 14 83,701 17 43,089 02	11 14 83,677 85 39,989 25	• 23 34 3,099 77	65 17 470 23 86,910 98	• 470 23 86,910 98	65 17 • •
214,247 71	126,801 33	123,678 22	3,123 11	87,446 38	87,381 21	65 17
245,617 78	45,617 78 8,997 87 •	45,617 78 6,943 01 •	• 2,054 86 •	• 91,002 13 100,000 •	• 91,002 13 100,000 •	• • •
245,617 78	54,615 63	52,560 79	2,054 86	191,002 13	191,002 13	•
2,553,119 •	2,553,119 •	2,553,119 •	•	•	•	•
2,553,119 •	2,553,119 •	2,553,119 •	•	•	•	•
2,778,756 78	2,587,734 65	2,585,679 79	2,054 86	191,002 13	191,002 13	•
600,000 •	35,222 75 •	35,222 75 •	• •	264,777 25 300,000 •	264,777 25 300,000 •	• •
600,000 •	35,222 75	35,222 75	•	364,777 25	364,777 25	•

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1900.	Articles de l'arrêté royal du 14 septembre 1899.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 10 mai 1900.
				de l'exercice 1898.	de l'exercice 1899.	
			REPORT fr.	»	500,000 »	500,000 »
5	»	5a	Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine forestier et à étendre ou à régulariser les limites des propriétés de l'État, notamment des dunes domaniales.	»	299,365 26	»
5a	7	»	Id.	»	»	500,000 »
6	»	6	Travaux d'aménagement pour la mise en valeur des dunes domaniales	»	500,000 »	»
7	»	8	Acquisition d'une propriété sise à Petit-Thier, enclavée dans le domaine du « Grand-Bois », ainsi que des forêts de Couques et de Rohaimont	»	6,418 30	»
8	»	8	Mise en valeur d'une propriété domaniale, à Anvers. — Travaux de voirie.	»	»	85,000 »
9	»	»	Rachat du droit d'usage grevant la forêt domaniale de Soignes.	»	118 37	»
10	»	»	Rachat du droit d'usage grevant la forêt domaniale de la « Vecquée ».	»	34,000 »	»
11	»	10a	Middelkerke. — Placement d'une grille de clôture le long de l'hospice Roger de Grimberghe	59,885 39	»	»
11a	»	10b	Middelkerke. — Construction d'un perré avec promenoir à l'est de la rue de l'Église. — Placement d'une grille de clôture le long de l'hospice Roger de Grimberghe	»	25,000 »	»
12	»	12	Acquisition d'immeubles, etc., à Mariakerke et à Ostende.	704 33	»	»
13	»	13	Acquisition de terrains situés entre le canal de Willebroeck et la gare de Schaerbeek, sur les communes de Laeken, de Schaerbeek, d'Evere, de Neder-over-Heembeek et de Haeren	»	287,507 17	»
			TOTAUX. fr.	60,589 72	1,252,207 10	685,000 »
Divers.						
14	2 ^o	»	Exécution de la convention du 3 juillet 1890 conclue avec l'État indépendant du Congo. (Loi du 4 août 1890.)	»	»	2,000,000 »
15	»	15	Exécution de la convention du 25 avril 1897 entre la Belgique et les Pays-Bas. — Reprise des lignes de chemins de fer situées sur les territoires des deux États	7,153 38	»	»
16	»	16	Exécution de la convention du 5 novembre 1898. — Rachat de la concession du chemin de fer des Plateaux de Herve. — Capitalisation des annuités dues par l'État	8,877,000 »	»	»
			TOTAUX. fr.	8,884,155 38	»	2,000,000 »

CICE 1900 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1901 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1901, en vertu de l'art. 6 de la loi du 10 mai 1900.	CRÉDITS à annuler.
600,000 °	35,222 75	35,222 75	°	564,777 25	564,777 25	°
599,565 26	195,377 77	195,377 77	°	103,985 49	103,985 49	°
300,000 °	°	°	°	300,000 °	300,000 °	°
6,418 30	83,119 83	82,994 83	125 °	216,880 17	216,880 17	°
85,000 °	°	°	°	6,418 30	6,418 30	°
118 37	°	°	°	85,000 °	85,000 °	°
34,000 °	°	°	°	118 37	118 37	°
84,885 39	33,338 25	33,338 25	°	661 75	661 75	°
704 33	40,947 47	40,812 47	135 °	18,937 92	°	18,937 92
287,507 17	°	°	°	25,000 °	25,000 °	°
1,097,796 82	°	°	°	704 33	°	704 33
2,000,000 °	15,324 78	15,324 78	°	271,982 39	271,982 39	°
7,133 38	403,330 85	403,070 85	260 °	1,594,465 97	1,574,823 72	10,642 25
8,877,000 °	2,000,000 °	2,000,000 °	°	°	°	°
10,884,153 38	°	°	°	7,133 38	°	7,133 38
	8,877,000 °	8,877,000 °	°	°	°	°
	10,877,000 °	10,877,000 °	°	7,133 38	°	7,133 38

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1900.	Articles de l'arrêté royal du 14 septembre 1899.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS du 40 mai 1900.
				de l'exercice 1898.	de l'exercice 1899.	
Travaux publics. — Routes et bâtiments civils.						
17	•	17a	Routes et raccordements: construction, redressement et amélioration. Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	5,975 04	•	•
17a	•	17b	Id. id.	•	2,268,511 53	•
17b	9	•	Id. id.	•	•	5,000,000 •
18	•	19	Acquisition de terrains entre la rue Caudenberg et la rue des Trois-Têtes, à Bruxelles.	•	5,500,000 •	•
19	•	20	Suppression des passages à niveau sur le chemin de fer de l'État, à Alost et à Mons-Jemappes	•	461,535 98	•
20	•	21	Pont du Val-Benoît sur la Meuse, à Liège: rempiètement des piles du pont.	•	200,000 •	•
21	10	•	Reconstruction du pont de Chênée et amélioration de la rivière aux abords de cet ouvrage	•	•	200,000 •
22	•	22	École de médecine vétérinaire: travaux de construction	563,125 02	•	•
22a	•	22a	Id. id.	•	200,000 •	•
22b	11	•	Id. id.	•	•	200,000 •
25	•	•	Hôtel du ministère des chemins de fer. — Indemnité aux entrepreneurs	•	19,720 92	•
24	•	25	Arcade monumentale du parc du Cinquantenaire. — Travaux de conservation	•	100,000 •	•
TOTALS. fr.				567,098 06	6,749,618 45	5,400,000 •
Travaux hydrauliques.						
25	•	24a	Meuse. — Expropriations et travaux	255,570 52	•	•
25a	•	24b	Id. id.	•	700,000 •	•
25b	12	•	Id. id.	•	•	700,000 •
26	•	25a	Ourthe. — Expropriations et travaux	•	749,959 17	•
26a	15	•	Id. id.	•	•	2,000,000 •
27	•	26	Escaut. — Expropriations et travaux	0 03	•	•
27a	•	26a	Id. id.	•	665,866 11	•
27b	16	•	Id. id.	•	•	1,200,000 •
28	•	27	Lys. — Expropriations et travaux	500,000 •	•	•
28a	17	•	Id. id.	•	•	500,000 •
29	•	28	Ruisseau de l'Espierres. — Expropriations et travaux	297,675 •	•	•
A REPORTER. fr.				1,051,245 35	2,115,825 28	4,200,000 •

CICE 1900 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1901 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1901, en vertu de l'art. 5 de la loi du 10 mai 1900.	CRÉDITS à annuler.
	3,971 79	3,971 79	"	1 25	"	1 25
7,272,484 57	2,268,502 47	2,264,990 72	3,511 75	9 06	9 06	"
	2,620,094 95	2,582,986 11	237,108 82	2,579,905 07	2,579,905 07	"
3,500,000 "	2,611,480 96	2,611,480 96	20 "	888,519 04	888,519 04	"
461,585 98	51,568 91	51,564 "	204 91	409,817 07	409,817 07	"
200,000 "	505 98	505 98	2 "	199,494 02	199,494 02	"
200,000 "	"	"	"	200,000 "	200,000 "	"
	255,852 86	255,682 86	150 "	109,292 16	"	109,292 16
765,125 02	"	"	"	200,000 "	200,000 "	"
	"	"	"	200,000 "	200,000 "	"
19,720 92	5,755 41	5,755 41	"	13,985 51	13,985 51	"
100,000 "	2,505 52	2,505 52	"	97,694 68	97,694 68	"
12,516,716 49	7,817,998 65	7,577,001 15	240,997 48	4,698,717 86	4,589,424 45	109,295 41
	255,570 32	255,570 32	"	"	"	"
1,653,570 52	570,604 45	518,252 84	52,371 59	529,395 57	529,395 57	"
	"	"	"	700,000 "	700,000 "	"
2,749,959 17	29,256 65	24,507 13	4,749 50	720,702 54	720,702 54	"
	"	"	"	2,000,000 "	2,000,000 "	"
	0 03	0 03	"	"	"	"
1,865,866 14	564,458 61	560,429 51	4,029 50	99,407 50	99,407 50	"
	"	"	"	1,200,000 "	1,200,000 "	"
800,000 "	26,000 "	26,000 "	"	474,000 "	"	474,000 "
	"	"	"	500,000 "	500,000 "	"
297,675 "	1,695 80	1,616 90	78 90	295,979 20	"	295,979 20
7,365,070 65	1,245,585 82	1,184,556 53	61,229 29	6,119,484 81	5,349,505 61	769,979 20

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1900.	Articles de l'arrêté royal du 14 septembre 1899.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 10 mai 1900.
				de l'exercice 1898.	de l'exercice 1899.	
			REPORT. fr.	1,031,245 55	2,113,825 28	4,200,000 .
30	»	29b	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux	»	58,526 54	»
30a	18	»	Id. id.	»	»	750,000 .
31	»	30	Canal de la Lys à l'Yperlée — Expropriations et travaux	»	250,000 »	»
32	»	31	Canal de dérivation de la Lys. — Expropriations et travaux	97,475 .	»	»
32a	19	»	Id. id.	»	»	100,000 »
33	»	32	Canaux de Furnes à Dunkerque et de Furnes à Bergues. — Expropriations et travaux	112,950 97	»	»
33a	21	»	Id. id.	»	»	100,000 »
34	»	33a	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux	2,000,000 »	»	»
34a	»	33b	Id. id.	»	1,000,000 »	»
34b	20	»	Id. id.	»	»	2,000,000 »
35	15	»	Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux	»	»	600,000 »
36	25	»	Canal de Bruxelles au Rupel. — Transformation.	»	»	2,000,000 »
37	»	37a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux	1,000,000 »	»	»
37a	»	37b	Id. id.	»	1,500,000 »	»
37b	14	»	Id. id.	»	»	3,000,000 »
38	»	38a	Port d'Ostende — Expropriations et travaux. — Dragages	»	977,688 53	»
38a	23	»	Port d'Ostende. — Expropriations, travaux, dragages, cales sèches.	»	»	6,500,000 »
39	»	39a	Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux. — Traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. — Indemnités des fonctionnaires, membres de la Commission mixte de contrôle.	25 .	»	»
39a	»	39b	Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux. — Traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. — Indemnités des fonctionnaires, membres de la commission mixte de contrôle. — Établissement d'un bassin pour les bateaux pêcheurs	»	2,982,800 95	»
39b	24	»	Id. id.	»	»	5,500,000 »
40	»	40b	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux. — Dragages	»	2,050,377 72	»
40a	22	»	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations, travaux, dragages, transbordeur	»	»	17,000,000 »
41	»	41	Côtes. — Expropriations et travaux.	»	409,924 17	»
41a	26	»	Id. id.	»	»	1,000,000 »
			TOTAUX. fr.	4,261,696 32	11,422,142 79	42,750,000 .
			TOTAUX pour le Ministère des Finances et des Travaux publics. fr.	13,573,317 48	19,425,968 32	50,835,000 .

CICE 1900 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1901 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1901, en vertu de l'art 8 de la loi du 10 mai 1900.	CRÉDITS à annuler.
7,365,070 63	1,245,585 82	1,184,556 53	61,229 29	6,119,484 81	5,349,505 61	769,979 20
788,526 34	58,526 34	58,526 34	•	•	•	•
	127,076 11	107,076 11	20,000 »	622,925 89	622,925 89	•
250,000 •	•	•	•	250,000 •	250,000 •	•
197,475 »	2,700 •	2,700 •	•	94,775 »	•	94,775 »
	•	•	•	100,000 »	100,000 »	•
212,930 97	25,857 15	25,700 35	156 80	87,115 82	•	87,115 82
	•	•	•	100,000 »	100,000 »	•
5,000,000 •	1,174,410 84	1,098,415 91	75,994 93	825,589 16	•	825,589 16
	•	•	•	1,000,000 »	1,000,000 »	•
600,000 •	•	•	•	2,000,000 »	2,000,000 »	•
	5,185 99	5,042 59	141 40	594,816 01	594,816 01	•
2,000,000 •	550,000 »	550,000 •	•	1,650,000 •	1,650,000 •	•
	1,000,000 »	1,000,000 •	•	•	•	•
5,500,000 •	517,218 47	515,507 68	1,710 79	982,781 53	982,781 53	•
	•	•	•	5,000,000 •	5,000,000 •	•
7,477,688 33	977,688 55	977,688 55	•	•	•	•
	2,769,185 78	2,567,551 88	201,853 90	5,750,814 22	5,750,814 22	•
8,482,825 95	25 •	25 •	•	•	•	•
	2,869,615 10	2,869,131 10	484 •	115,185 85	115,185 85	•
19,059,377 72	•	•	•	5,500,000 •	5,500,000 •	•
	2,059,577 72	2,059,577 72	•	•	•	•
1,499,924 17	4,954,910 28	4,595,251 97	341,658 31	12,065,089 72	12,065,089 72	•
	401,580 77	401,580 77	•	98,545 40	98,545 40	•
•	•	•	•	1,000,000 »	1,000,000 •	•
58,453,859 11	18,498,721 70	17,795,552 28	705,189 42	59,955,117 41	58,157,660 25	1,777,457 18
83,852,485 80	57,597,051 18	56,652,604 28	944,446 90	46,255,434 62	44,521,908 40	1,915,526 22

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget ordinaire de 1900	Articles de l'arrêté royal du 14 septembre 1899.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 10 mai 1900.
				de l'exercice 1898.	de l'exercice 1899.	
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.						
Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.						
42	•	42a	Chemins de fer. — Voies et travaux.	4,125 46	•	•
42a	•	42b	Id. id.	•	12,150,856 78	•
42b	9	•	Id. id.	•	•	51,500,000
43	9 ^o	•	Remboursement de la retenue sur le prix de rachat de la concession du chemin de fer d'Ecclou à Grand	•	•	50,000
44	•	44	Exécution de la convention du 15 avril 1897. — Rachat par l'État prussien de la ligne de chemin de fer d'Aix-Marschierthor-Richterich	25,219 81	•	•
44a	•	44d	Remboursement au Grand Central belge des dépenses effectuées par lui, tant en travaux de premier établissement qu'en achat de mobilier et d'outillage, depuis la date à laquelle le rachat prend cours	47,115 48	•	•
45	•	45a	Rachat du mobilier et de l'outillage du réseau Liégeois-Limbourgeois	135,124 68	•	•
45a	•	45b	Rachat de servitudes, abornements de terrains, régularisation d'emprises et d'actes d'acquisition, etc., sur le réseau Liégeois-Limbourgeois	48,650 •	•	•
46	•	46	Exécution de la convention du 25 avril 1897, art. 6. Rachat des concessions du chemin de fer de Liège à Maestricht ainsi que du matériel, du mobilier et de l'outillage (prix minimum).	1,857,250 15	•	•
46a	•	46a	Rachat des concessions du chemin de fer de Liège à Maestricht ainsi que du matériel, du mobilier et de l'outillage	•	1,827,500 •	•
47	•	47a	Chemins de fer. — Traction et matériel	25,263 52	•	•
47a	•	47b	Id. id.	•	1,955,017 05	•
47b	5	•	Id. id.	•	•	45,025,544
48	•	48a	Postes. — Construction, agrandissement et appropriation de locaux.	2,409,699 65	•	•
48a	•	48b	Postes. — Construction, agrandissement, appropriation et ameublement de locaux	•	2,500,000 •	•
49	•	49a	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	3,177,505 04	•	•
49a	•	49b	Id. id.	•	2,000,000 •	•
49b	4	•	Id. id.	•	•	5,445,000
50	•	50a	Marine	7,894 16	•	•
50a	•	50b	Id.	•	50,000 •	•
50b	5	•	Id.	•	•	20,000
TOTAUX pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.				7,751,845 95	20,441,574 75	78,038,544

CICE 1900 (suite).

au 1^{er} janvier 1901 (suite).

TOTAL	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1901, en vertu de l'art. 5 de la loi du 10 mai 1900.	CRÉDITS à annuler.
	4,125 46	4,125 46	•	•	•	•
43,634,982 24	11,312,149 •	11,225,886 40	86,262 60	818,707 78	818,707 78	•
	10,568,746 71	9,922,804 52	645,942 59	20,951,255 29	20,951,255 20	•
50,000 •	•	•	•	50,000 •	50,000 •	•
	•	•	•	25,219 81	•	25,219 81
70,555 20	41,555 11	41,555 11	•	5,562 57	•	5,562 57
	•	•	•	153,124 68	•	153,124 68
181,774 68	•	•	•	48,650 •	•	48,650 •
	47,150 •	47,150 •	•	1,810,100 15	•	1,810,100 15
5,684,750 15	•	•	•	1,827,500 •	1,827,500 •	•
	23,265 52	23,265 52	•	•	•	•
44,990,825 47	1,620,908 75	1,613,607 05	7,301 70	532,109 20	532,109 20	•
	26,060,549 05	24,715,959 38	1,546,389 67	16,963,194 95	16,963,194 95	•
4,909,699 65	1,628,821 12	1,530,785 09	98,058 03	780,878 53	•	780,878 53
	•	•	•	2,500,000 •	2,500,000 •	•
	5,177,264 53	2,846,244 53	331,020 •	258 71	•	258 71
8,622,503 04	78,504 71	•	78,504 71	1,921,495 29	1,921,495 29	•
	•	•	•	3,445,000 •	3,445,000 •	•
	7,894 16	7,894 16	•	•	•	•
57,894 16	15,031 82	12,296 65	755 19	16,948 18	16,948 18	•
	•	•	•	20,000 •	20,000 •	•
106,211,764 68	54,583,781 74	51,989,567 45	2,504,214 29	51,627,982 04	48,826,308 69	2,801,774 25

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1900.	Articles de l'arrêté royal du 14 septembre 1899.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 10 mai 1900.
				de l'exercice 1898.	de l'exercice 1899.	
MINISTÈRE DE LA GUERRE.						
51	•	52	Transformation des ouvrages de la position d'Anvers en vue de les mettre à même de résister aux effets des obus-torpilles	•	668,052 97	•
52	27	•	Fortifications d'Anvers	•	•	5,000,000 •
53	•	55	Achèvement des travaux de construction des forts de la Meuse	9 84	•	•
54	•	56	Routes militaires de Namur et de Liège	580 03	•	•
54a	•	56a	Routes militaires de Liège et de Namur et établissement de réseaux téléphoniques militaires dans ces positions	•	264,598 85	•
55	•	58	Interruption sur le parcours des voies ferrées	14,190 10	•	•
TOTAUX pour le Ministère de la Guerre fr.				14,779 99	952,651 82	5,000,000 •
RÉCAPITULATION.						
Totaux pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.				76 31	84,171 40	130,000 •
— — de l'Agriculture				45,617 78	2,653,119 •	100,000 •
— — des Finances et des Travaux publics				13,575,517 48	19,425,968 52	50,855,000 •
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.				7,751,845 95	20,441,374 75	78,058,544 •
— — de la Guerre				14,779 99	952,651 82	5,000,000 •
TOTAUX des dépenses sur ressources extraordinaires . . . fr.				21,565,837 51	45,515,265 27	154,105,544 •

CICE 1900 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1901 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1901, en vertu de l'art. 6 de la loi du 10 mai 1900.	CRÉDITS à annuler.
668,052 97	190,562 72	190,562 72	•	477,470 25	477,470 25	•
5,000,000 •	570 •	570 •	•	4,000,430 •	4,000,430 •	•
9 84	9 84	9 84	•	•	•	•
265,178 90	580 05	580 05	•	•	•	•
	11,190 98	10,686 98	504 •	253,407 87	253,407 87	•
14,190 10	4,126 80	5,426 80	700 •	10,065 24	•	10,065 24
5,947,411 81	207,040 45	205,856 45	1,204 •	5,740,371 36	5,750,308 12	10,063 24
214,247 71	126,801 33	123,678 22	3,123 11	87,446 38	87,381 21	65 17
2,778,756 78	2,587,734 65	2,585,670 70	2,054 86	191,002 13	191,002 13	•
85,852,485 80	57,597,051 18	56,632,604 28	944,446 90	46,235,454 62	44,321,908 40	1,913,526 22
106,211,764 68	54,583,781 74	51,989,567 45	2,594,214 29	51,627,082 94	48,826,208 69	2,801,774 25
5,947,411 81	207,040 45	205,856 45	1,204 •	5,740,371 36	5,750,308 12	10,063 24
198,984,646 78	95,102,409 35	91,557,566 10	3,545,043 16	103,882,257 43	99,156,808 55	4,725,428 88

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

DÉSIGNATION DES SERVICES.

RÉCAPITULATION.

		Dépenses sur des crédits reportés de l'exercice 1896	
		— — — 1897	
SERVICE ORDINAIRE.	}	— — — 1898	
		— — — 1899	
		— propres à l'exercice	
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1900 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 10 mai 1900 et à l'arrêté royal du même jour			
			TOTAUX fr.

CICE 1900 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1901 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des caisses de l'État.	PAYMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	RISILS A PAYER SUR les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES.	RÉSILS DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1901, en vertu de l'art. 5 de la loi du 10 mai 1900.	CRÉDITS à annuler.
251 70	»	»	»	251 70	»	»
50,514 52	20,914 46	20,914 46	»	29,400 06	»	»
254,899 09	54,687 23	54,680 46	6 77	220,211 86	»	»
2,058,850 89	615,570 75	408,027 91	207,542 82	1,445,460 16	»	»
475,551,928 52	296,800,868 82	244,717,543 »	52,083,325 82	178,751,039 50	»	»
198,984,646 78	95,102,409 35	91,537,566 19	5,545,045 16	105,882,237 45	99,156,808 55	4,725,428 88
676,880,851 50	592,574,250 59	556,738,532 02	55,855,918 57	284,506,600 71	99,156,808 55	4,725,428 88

(350)

COMPTE

DES

OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS

DE 1898 A 1899.



NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1895 A 1899.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a déterminé la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, remplacé par l'arrêté royal du 10 décembre 1868. On croit utile de rappeler l'ensemble des dispositions qui constituent actuellement la législation relative aux exercices clos.

« ART. 27 de la loi. --- Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à l'époque de
» la clôture d'un exercice, et dont le paiement a été autorisé par des crédits régulièrement ouverts, sont
» acquittées et portées en dépense au compte de la Trésorerie au moment où ces paiements ont lieu, jusqu'à
» l'expiration du terme de déchéance.

» ART. 28. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées en recette au compte
» de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués.

» ART. 29. — Les ordonnances de paiement liquidées sur l'exercice et dont le paiement n'a pas été
» réclamé dans le cours légal du budget, ne sont pas sujettes à renouvellement ; le paiement peut en être fait
» pendant cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

» ART. 36. — Toute ordonnance dont le paiement n'a pas été réclamé dans le délai de cinq ans, à compter
» du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite au profit du Trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de paiement qui seraient frappées de saisie-arrêt ou d'op-
» position.

» ART. 37. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de paiement frappées
» de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits
» de qui il appartiendra. Ce versement libère entièrement le Trésor public.

» ART. 173 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. — Les ordonnances en circulation à l'époque de la
» clôture de l'exercice auquel elles sont rattachées, restent payables pendant les trois années qui suivent l'année
» de cette clôture. Elles sont portées en dépense dans le compte de l'année de leur paiement.

» ART. 174. — Le 31 décembre de la dernière année, les départements ministériels transmettent aux agents
» du Trésor respectifs les actes et exploits de saisies-arrêts, de cessions, de transferts et d'oppositions, relatifs
» aux ordonnances liquidées sur l'exercice périmé.

» Après la réception de ces pièces, les agents du Trésor dressent un décompte des ordonnances restant encore à payer sur l'exercice périmé, et qui, aux termes des articles 36 et 37 de la loi sur la comptabilité, sont prescrites ou doivent être versées à la caisse des consignations, à la conservation des droits des intéressés.

» ART. 175. — Les crédits ouverts pour le paiement des ordonnances prescrites sont annulés. Le caissier de l'État annule également ces crédits, après qu'il en a reçu avis du département des finances.

» Quant aux ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, le montant en est versé à la caisse des consignations, sur une autorisation spéciale du Ministre des finances. Les reconnaissances de dépôt, à délivrer par les conservateurs des hypothèques, sont comprises en dépense par les agents du Trésor.

» ART. 176. — Annuellement il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé.

» Ce compte comprend :

» 1° Les paiements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice;

» 2° Les versements effectués à la caisse des consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt et d'opposition;

» 3° Les ordonnances prescrites au profit de l'État.

» ART. 177. — Le montant des ordonnances prescrites étant porté en dépense dans le compte final d'apurement, il en est fait recette réelle au compte de gestion et du budget de l'année qui suit celle pendant laquelle la prescription est acquise. »

Le compte des opérations des exercices clos de 1895 à 1899 est établi conformément à ces dispositions; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1900 pour l'apurement final de l'exercice 1895, périmé depuis le 31 décembre 1899, et indique, d'autre part, la situation, au 1^{er} janvier 1901, des opérations sur les exercices suivants, qui étaient encore en cours d'apurement.

Voici un aperçu, pour chacun de ces exercices, des éléments de ce compte, en ce qui concerne les dépenses.

Quant aux recettes, on se réfère aux comptes définitifs qui font connaître les mesures prises pour leur apurement, suivant le vœu des articles 10 et 28 de la loi sur la comptabilité de l'État.

EXERCICE 1895.

Cet exercice, qui est périmé depuis le 31 décembre 1899, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'article 176 du règlement du 10 décembre 1868. Ce compte s'établit comme il suit :

Les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1896) étaient de fr.	475,403 05
Sur ces ordonnances, il a été payé et justifié, depuis lors jusqu'à la fin de 1899. fr.	452,248 55
Il a été versé, en 1900, à la caisse des dépôts et consignations, du chef des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition.	1,544 12
Et il a été porté en recette au compte du budget de l'exercice 1900, pour les ordonnances prescrites au profit du Trésor	19,610 38
SOMME ÉGALE. fr.	475,403 05

EXERCICE 1896.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1900, le terme de sa prescription quinquennale. Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1897). fr.	739,977 29
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1897 à 1900	718,315 18
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1901. fr.	<u>21,662 11</u>

EXERCICE 1897.

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1901, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1898). fr.	1,511,159 68
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1898 à 1900	1,295,342 55
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1901 fr.	<u>17,817 15</u>

EXERCICE 1898.

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 décembre 1902, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1899). fr.	2,255,852 77
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1899 et 1900.	2,205,656 73
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1901 fr.	<u>50,196 04</u>

EXERCICE 1899.

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1903, offre la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1900). fr.	1,465,245 61
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les deux derniers mois de 1900	1,202,272 40
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1901 fr.	<u>260,973 21</u>

EXERCICE PÉRIMÉ DE 1895.

COMPTE FINAL D'APUREMENT,

*en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer
à l'époque de la reddition du compte définitif.*

EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1895.	Articles de l'arrêté royal du 50 juin 1894.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1896).	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR ORDONNANCES EN CIR		
					EN 1896 (novemb. et déc.).	EN 1897.	EN 1898.
			SERVICE ORDINAIRE.				
			— <i>Dépenses propres à l'exercice.</i>				
			Dette publique	59,044 89	2,815 24	18,066 62	2,718 84
			Dotations	74 53	•	•	•
			Ministère de la Justice	27,172 50	10,118 15	5,507 98	5,260 85
			— des Affaires Étrangères	5,062 67	815 57	4,161 77	•
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	25,558 02	14,254 81	5,229 09	1,482 •
			— de l'Agriculture et des Travaux publics .	144,268 70	154,016 48	8,087 85	1,348 55
			— de l'Industrie et du Travail	6,776 75	6,607 58	5 60	9 •
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	78,744 86	75,622 15	1,508 79	455 06
			— de la Guerre	5,982 19	4,965 05	984 55	5 •
			— des finances	6,454 95	5,999 98	57 50	20 •
			Non-Valeurs et Remboursements	4,719 57	1,105 45	1,054 89	2 66
				545,619 41	256,546 04	42,225 54	9,810 94
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.				
			— Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.				
			<i>Services de l'Instruction publique.</i>				
10a	•	17b	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	159 08	•	•	•
10b	•	•	Id. id.	58 96	•	11 14	•
			Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.				
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>				
10b	1	•	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccords. Construction de ponts ou subsides pour semblables constructions. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes, en vue de semblables rachats.	3 04	•	•	•
26	•	27a	Palais de Justice de Bruxelles	40,422 50	40,422 50	•	•
			<i>Travaux hydrauliques.</i>				
49	•	52a	Senne et Dyle — Expropriations et travaux	20 •	•	•	•
			A REPORTER. fr.	40,623 58	40,422 50	11 14	•

RIMÉ DE 1895.

à l'époque du 1^{er} janvier 1900.

ET JUSTIFIÉS CULATION.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription. (1 ^{er} janvier 1900).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.	
EN 1899.	TOTAL.		ORDONNANCES frappées de saisie- arrêt ou d'opposi- tion, et dont le montant a été versé à la caisse des dé- pôts et consignations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette au compte du budget de l'exercice 1900.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1900.		
2,008 27	25,608 97	15,455 92	a) 765 65	12,670 27	13,435 92	a) Y compris fr. 30.85 montant de deux semestres d'intérêt de cautionnement, payés en décembre 1899, et dont il n'a été justifié qu'en février 1900.	
"	"	74 53	74 53	"	74 53		
10,225 12	26,919 10	253 40	"	253 40	253 40		
87 53	5,062 67	"	"	"	"		
869 57	21,850 17	3,501 85	b) 675 "	2,826 85	3,501 85		b) V compris 225 francs montant d'un trimestre de subside alloué à un décoré de la Croix commémorative de 1830, payés pendant le mois de décembre 1899, et dont il n'a été justifié qu'en janvier 1900.
43 41	144,026 27	242 43	"	242 43	242 43		
"	6,621 98	154 77	"	154 77	154 77		
154 "	77,540 "	1,204 86	"	1,204 86	1,204 86		
8 82	5,065 42	18 77	"	18 77	18 77		
86 30	6,145 78	291 15	"	291 15	291 15		
851 84	2,992 82	1,726 75	"	1,726 75	1,726 75		
14,332 66	522,715 18	20,904 23	1,514 98	19,589 25	20,904 23		
"	"	139 08	c) 20 14	109 94	139 08	c) Montant d'un mandat émis pour traitement de disponibilité, payé en décembre 1899, et dont il n'a été justifié qu'en janvier 1900.	
"	11 14	27 82	"	27 82	27 82		
3 04	5 04	"	"	"	"		
"	40,422 50	"	"	"	"		
"	"	20 "	"	20 "	20 "		
3 04	40,436 68	186 90	20 14	157 76	186 90		

EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1895.	Articles de l'arrêté royal du 30 juin 1894.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1896).	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR ORDONNANCES EN CIR		
					EN 1896 (nov. et déc.).	EN 1897.	EN 1898.
			Report. fr.	40,625 58	40,422 50	11 14	.
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE).				
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.				
			<i>Chemins de fer en construction.</i>				
65	"	67	Wanlin à Anseremme. — Communauté avec la ligne de Namur à Givet, entre Anseremme et Yvoir. — Raccordement, vers Yvoir, de la ligne de Mettet à Anhée avec celle de Namur à Givet	69 46	"	19 86	"
66	"	68a	Gedinne à Houyet.	27 05	"	"	"
67	"	69a	Saint-Aubin à Ermeton-sur-Biert. — Communauté avec la ligne de Morialmé à Givet	500 "	"	500 "	"
72	"	75	Blaton à Quevaucamps	0 27	"	"	"
			<i>Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.</i>				
75	"	76a	Chemins de fer. — Voies et travaux	2,752 59	"	"	"
75a	"	76b	Id. id.	820 59	"	594 45	"
75b	19	"	Id. id.	4 40	"	"	"
76	"	79a	Postes. — Construction, agrandissement, restauration et appropriation de locaux	5 92	"	5 92	"
			Ministère de la Guerre.				
95	"	95	Armement de l'infanterie	85,000 "	"	85,000 "	"
				129,785 64	40,422 50	85,951 55	"
			RÉCAPITULATION.				
			SERVICE ORDINAIRE. — Dépenses propres à l'exercice.	543,619 41	256,546 04	42,225 54	9,810 94
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur des crédits reportés à l'exercice 1895 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 29 juin et 11 septembre 1895 et 26 juin 1896 et à l'arrêté royal du 11 septembre 1895	129,785 64	40,422 50	85,951 55	"
			TOTAUX. fr.	473,405 05	296,768 54	128,156 89	9,810 94

RIMÉ DE 1895 (SUITE).

à l'époque du 1^{er} janvier 1900.

ET JUSTIFIÉS CULATION.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1900).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
EX 1899.	TOTAL.		ORDONNANCES frappées de saisie- arrêt ou d'opposi- tion, et dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et consignations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette au compte du budget de l'exercice 1900.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1900.	
5 04	40,456 68	186 90	29 14	157 76	186 90	
46 "	65 86	5 60	"	5 60	5 60	
"	"	27 03	"	27 05	27 05	
"	500 "	"	"	"	"	
"	"	0 27	"	0 27	0 27	
2,727 48	2,727 48	5 11	"	5 11	5 11	
405 "	797 45	22 96	"	22 96	22 96	
"	"	4 40	"	4 40	4 40	
"	5 92	"	"	"	"	
"	85,000 "	"	"	"	"	
5,179 52	129,533 37	250 27	29 14	221 15	250 27	
14,332 66	322,715 18	20,904 25	1,514 98	19,389 25	20,904 25	
5,179 52	129,533 37	250 27	29 14	221 15	250 27	
17,512 18	452,248 55	21,154 50	1,544 12	19,610 38	21,154 50	

(360)

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT

DE 1896 A 1899.



Situation des créances restant à payer au 1^{er} janvier 1901.



Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à l'inclosure de l'exercice (31 octobre 1897).	PAYEMENTS EFFEC	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1896.	de l'arrêté royal du 1 ^{er} sept. 1895.			EN 1897 (novemb. et déc.).	EN 1898.
			SERVICE ORDINAIRE.			
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
			EXERCICE 1895.			
			Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics	11 »	»	11 »
			Corps de la Gendarmerie	367 10	367 19	»
				378 19	367 19	11 »
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
			Dette publique	37,212 88	14,528 46	6,855 43
			Ministère de la Justice	36,556 63	25,144 97	11,560 85
			— des Affaires Étrangères	1,901 67	1,162 78	828 89
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	102,246 79	83,264 76	14,140 55
			— de l'Agriculture et des Travaux publics	295,806 53	270,188 54	20,295 20
			— de l'Industrie et du Travail	77,109 58	52,768 89	40,148 15
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	107,018 87	104,655 82	547 09
			— de la Guerre	49,321 53	44,685 24	4,594 15
			— des Finances	10,741 53	9,713 27	878 25
			Non-Valeurs et Remboursements	10,832 59	6,359 94	985 53
				728,858 20	590,468 67	100,431 67
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			<i>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i>			
			<i>Service de l'Instruction publique.</i>			
7a	•	10b	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de sup- pression d'emploi, des instituteurs communaux	77 94	•	•
7b	•	•	Id. id.	15 14	»	»
			A REPORTER. . . . fr.	93 08	•	•

1896.

à payer au 1^{er} janvier 1901.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1901.	OBSERVATIONS.
EN 1899.	EN 1900.	TOTAL.		
.	.	11 »	»	
.	.	367 19	»	
»	»	378 19	»	
2,506 82	1,137 04	25,118 05	12,094 23	
598 75	1,341 80	36,156 37	400 26	
»	»	1,991 07	»	
605 56	826 21	98,836 88	3,409 91	
677 92	2,648 74	293,310 40	1,996 13	
5,961 22	63 13	76,941 39	168 19	
598 31	1,091 72	106,690 94	327 95	
»	»	49,277 37	43 96	
»	92 50	10,684 »	37 33	
228 12	1,284 02	8,856 33	1,976 26	
8,976 70	8,486 96	708,564 »	20,474 20	
4 »	»	4 »	73 94	
4 »	»	4 »	11 14	
8 »	»	8 »	85 08	

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer et à facturer de l'exercice (31 octobre 1897)	PAYEMENTS EFFEC	
nouveaux	du budget extraordinaire de 1896.	de l'arrêté royal du 11 sept. 1895			EN 1897 (novemb. et déc.)	EN 1898
			REPORT. . . . fr.	93 08	»	»
			DEPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).			
			Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.			
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>			
11a	»	16b	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccor- dements (construction de ponts ou subsides pour semblables constructions. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	1,282 84	155 18	1,104 02
11b	1	»	Id. id.	1,676 66	445 »	»
			<i>Travaux hydrauliques.</i>			
30	»	45a	Escant. — Expropriations et travaux	257 66	»	»
50a	»	45b	Id. id.	101 36	»	»
45a	»	57a	Canaux boullers.	80 »	»	»
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
			<i>Chemins de fer en construction.</i>			
51	»	66	Genève à Houyet	750 92	»	750 92
55	»	68	Ciney à Yvoir	706 99	»	706 99
			<i>Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.</i>			
58	»	75a	Chemins de fer. — Voies et travaux	24 »	24 »	»
58a	»	75b	Id. id.	4,250 94	2,891 60	1,540 92
58b	17	»	Id. id.	1,576 45	»	»
				10,760 90	3,493 84	3,882 85
			RÉCAPITULATION.			
			SERVICE { Dépenses sur des crédits transférés	578 19	567 19	11 »
			ORDINAIRE. { — propres à l'exercice	728,858 20	590,468 67	100,431 67
			DEPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1896 et sur crédits nouveaux, con- formément aux lois des 29 mai et 26 juin 1896 et à l'arrêté royal du 26 juin 1896	10,760 90	3,493 84	3,882 85
			TOTAUX. fr.	739,977 29	594,529 70	104,325 52

1896 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1901 (suite).

LES LI JUSTICES			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1901	OBSERVATIONS.
LN 1899	LN 1900	TOTAL		
8 »	»	8 »	85 08	
44 64	»	1,281 84	1 »	
»	588 69	853 69	842 97	
61 60	98 56	160 16	77 50	
»	»	»	101 36	
»	»	»	80 »	
»	»	750 92	»	
»	»	706 99	»	
»	»	24 »	»	
14 56	4 »	4,250 94	»	
179 75	1,596 70	1,576 45	»	
308 35	1,887 95	9,572 99	1,187 91	
»	»	378 19	»	
8,976 70	8,486 96	708,564 »	20,474 20	
308 35	1,887 95	9,572 99	1,187 91	
9,285 05	10,374 91	718,315 18	21,662 11	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1898)	PAYEMENTS EFFEC	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1897.	de l'arrêté royal du 26 juin 1896.		EN 1898 (novemb et déc).	EN 1899.
MINISTÈRES ET SERVICES.					
SERVICE ORDINAIRE.					
—					
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>					
EXERCICE 1895.					
		Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics	337 30	»	337 30
EXERCICE 1896.					
		Ministère des Finances	424 75	424 75	•
			762 05	424 75	337 30
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
		Dette publique.	23,525 16	5,128 29	7,940 94
		Ministère de la Justice	22,599 58	6,473 60	14,776 18
		— des Affaires Étrangères	5,416 67	5,416 67	»
		— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	150,971 19	105,157 57	41,828 10
		— de l'Agriculture et des Travaux publics	168,543 45	134,267 47	32,584 22
		— de l'Industrie et du Travail	46,840 51	45,906 52	820 70
		— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	855,259 56	813,501 25	40,652 20
		— de la Guerre	9,763 76	9,499 37	1 80
		Corps de la Gendarmerie	216 91	216 91	•
		Ministère des Finances	12,872 96	12,202 46	571 50
		Non- Valeurs et Remboursements	6,086 53	2,922 62	2,271 10
			1,502,676 00	1,140,692 53	141,446 74
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
—					
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.					
<i>Service de l'Instruction publique.</i>					
26	•	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de sup- pression d'emploi, des instituteurs communaux	124 67	•	•
		A REPORTER. . . . fr	124 67	•	•

1897.

à payer au 1^{er} janvier 1901.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1901	OBSERVATIONS.
EN 1900.	TOTAL.		
•	337 30	•	
•	424 75	•	
•	762 05	•	
2,017 45	15,086 66	8,438 50	
298 44	21,548 22	1,051 36	
•	5,416 67	•	
364 60	147,550 27	5,620 92	
552 85	167,584 54	1,158 89	
0 40	46,727 42	112 89	
685 80	854,837 25	402 31	
215 02	9,716 19	47 37	
•	216 91	•	
52 •	12,825 96	47 •	
•	5,193 72	1,492 81	
4,164 54	1,286,303 81	16,372 25	
•	•	124 67	
•	•	124 67	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1898).	PAYEMENTS EFFEC	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1897.	de l'arrêté royal du 26 juin 1896.			EN 1898 (novemb. et déc.).	EN 1899.
			Report. fr.	124 67	»	»
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).			
			—			
			Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.			
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>			
5a	»	11b	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccords. Constructions Rachat par l'Etat de routes et de ponts con- cédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	220 26	»	108 26
5b	1	»	Id. id.	2,192 90	998 75	452 »
			<i>Travaux hydrauliques.</i>			
15	»	50a	Escaut. — Expropriations et travaux	152 »	»	»
24a	»	45b	Canaux houillers. — Expropriations et travaux. — Honoraires	19 97	»	»
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
			<i>Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.</i>			
29	»	58a	Chemins de fer. — Voies et travaux	52 86	»	»
29a	»	58b	Id. id.	4,716 91	5,082 27	1,262 06
29b	14	»	Id. id.	255 »	»	255 »
				7,721 57	4,081 02	2,055 52
			RÉCAPITULATION.			
			—			
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés . . .	762 05	424 75	557 50
			{ — propres à l'exercice	1,502,676 06	1,140,692 55	141,446 74
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1897 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 6 mars, 27 juin et 9 août 1897 et à l'arrêté royal du 9 août 1897	7,721 57	4,081 02	2,055 52
			TOTALS fr.	1,511,159 68	1,145,198 50	145,859 56

1897 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1901 (suite).

TUÉS ET JUSTIFIÉS		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1901.	OBSERVATIONS
EN 1900.	TOTAL.		
•	•	124 67	
•	108 26	121 •	
•	1,450 75	742 15	
»	•	159 •	
10 07	10 97	•	
•	•	53 86	
120 56	4,404 69	252 22	
•	255 »	•	
140 55	6,276 67	1,444 90	
•	702 05	•	
4,164 54	1,286,505 81	16,572 25	
140 55	6,276 67	1,444 90	
4,504 87	1,295,542 55	17,817 15	

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1899).	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
NOUVEAUX.	du budget extraordinaire de 1898	de l'arrêté royal du 9 août 1897			EN 1899 (novemb. et déc.).	EN 1900
			SERVICE ORDINAIRE.			
			—			
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
			EXERCICE 1897.			
			Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics	7,652 59	7,652 59	•
			— des Finances	2,995 74	2,995 74	•
				10,626 13	10,626 13	•
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
			Dette publique.	28,575 28	5,714 24	8,288 49
			Dotations	2,555 55	"	•
			Ministère de la Justice	95,590 04	88,503 58	5,581 20
			— des Affaires Étrangères	78,566 59	78,547 78	1 50
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	245,684 09	229,507 50	8,533 05
			— de l'Agriculture et des Travaux publics	725,621 55	671,055 16	51,508 96
			— de l'Industrie et du Travail.	75,547 54	74,275 41	911 10
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	874,225 86	869,656 28	2,748 56
			— de la Guerre	81,524 09	66,652 18	15,165 80
			— des Finances	18,101 84	9,159 52	8,794 85
			Non-Valeurs et Remboursements	5,509 58	1,070 75	90 05
				2,226,676 97	2,094,557 80	99,432 54
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			—			
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.			
			<i>Service de l'Instruction publique.</i>			
1a	•	2b	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de sup- pression d'emploi, des instituteurs communaux	127 80	"	•
1b	2	•	Id. id.	50 »	"	"
			A REPORTER. fr.	177 80	"	"

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1899).	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
NOUVEAUX	du budget extraordinaire de 1898.	de l'arrêté royal du 9 mai 1897.			EN 1899 (novemb. et déc.)	EN 1900.
			Report. . . . fr.	177 80	•	•
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).			
			Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.			
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>			
4a	•	5b	Construction, relèvement et amélioration de routes ou raccor- tements. Construction de ponts ou subsides pour semblables constructions. Rachat par l'Etat de routes et de ponts con- cédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes, en vue de semblables rachats	10,276 20	•	75 •
4b	1	•	Id. id.	1,078 55	57 75	122 50
			<i>Travaux hydrauliques.</i>			
9b	7	•	Escaut — Expropriations et travaux	682 08	•	•
21	•	24a	Canaux houillers. — expropriations et travaux. — Honoraires .	48 45	•	48 45
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
			<i>Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.</i>			
25	•	29a	Chemins de fer. — Voies et travaux	1,760 79	•	•
25a	•	29b	Id. id.	2,409 55	58 15	105 26
25b	17	•	Id. id.	2,006 99	•	544 67
55a	•	57b	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	50 50	50 50	•
			Ministère de la Guerre.			
40	•	46a	Routes militaires de Liège et de Namur et établissement de réseaux téléphoniques militaires dans ces positions	59 20	•	•
				18,549 67	146 58	895 88
			RÉCAPITULATION.			
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés	10,626 15	10,626 15	•
			{ — propres à l'exercice	2,226,676 97	2,094,557 80	99,452 54
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1898 et sur crédits nouveaux, con- formément aux lois des 16 avril, 9 mai et 29 décembre 1898 et à l'arrêté royal du 9 mai 1898	18,549 67	146 58	895 88
			TOTAL. fr.	2,255,853 77	2,105,550 61	100,520 42

1898 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1901 (suite).

ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer ou 1 ^{er} janvier 1901	OBSERVATIONS.
TOTAL.			
	•	177 80	
	75 •	10,201 20	
	160 25	918 10	
	•	682 08	
	48 45	•	
	•	1,760 79	
	161 41	2,247 92	
	544 67	1,462 52	
	50 50	•	
	•	59 20	
	1,040 26	17,509 41	
	10,626 13	•	
	2,193,990 51	52,686 65	
	1,040 26	17,500 41	
	2,205,656 75	50,196 04	

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1899.	Articles de l'arrêté royal du 9 mai 1898.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1900.)
			SERVICE ORDINAIRE.	
			—	
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>	
			EXERCICE 1898.	
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	2,000 00
			— de la Guerre	585 60
				2,585 60
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>	
			Dette publique	85,815 40
			Ministère de la Justice	25,421 91
			— des Affaires Étrangères	19,984 55
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	279,055 20
			— de l'Agriculture et des Travaux publics	565,877 25
			— de l'Industrie et du Travail	8,104 17
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	559,459 18
			— de la Guerre	55,897 90
			Corps de la Gendarmerie	52 50
			Ministère des Finances	50,852 18
			Non-Valeurs et Remboursements	2,960 99
				1,440,459 10
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.	
			—	
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	
			<i>Service de l'Instruction publique.</i>	
1a		1b	Avances, pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	100 02
			A REPORTER . . . fr.	100 02

1899.

à payer au 1^{er} janvier 1901.

PAYMENTS effectués et justifiés en 1900 (novembre et décembre)	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer et au 1 ^{er} janvier 1901	OBSERVATIONS
2,000 » 585 60	» »	
2,585 60	»	
2,691 61 9,008 07 17,476 85 223,221 91 282,552 21 5,980 82 555,756 89 53,455 55 52 50 47,968 45 1,011 21	81,121 79 16,415 84 2,507 50 55,855 29 81,545 04 2,125 55 5,702 29 2,442 64 » 2,885 73 1,949 78	
1,199,115 85	250,525 25	
»	100 02	
»	100 02	

Situation des créances restant

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1899.	Articles de l'arrêté royal du 9 mai 1899.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1899).
			REPORT. fr.	100 02
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).	
			Ministère des Finances et des Travaux publics.	
			<i>Travaux publics. — Routes et bâtiments civils.</i>	
17a	•	4b	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration. Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés ; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	5 18
17b	14	c	id. id. id.	1,414 52
			<i>Travaux hydrauliques.</i>	
57	•	21a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux.	157 20
40a	•	24b	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux. — Dragages	3,005 79
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	
			<i>Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.</i>	
42a	•	23b	Chemins de fer. — Voies et Travaux	5,908 60
42b	5	•	id. id.	2,656 02
			Ministère de la Guerre.	
56a	24b	•	Routes militaires de Liège et de Namur et établissement de réseaux téléphoniques militaires dans ces positions	15 78
				11,920 91
			RÉCAPITULATION.	
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés	2,585 60
			— propres à l'exercice.	1,449,459 10
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1899 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 14 septembre, 5 et 7 octobre 1899 et à l'arrêté royal du 14 septembre 1899.	11,920 91
			TOTAUX fr.	1,463,245 61

1899 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1901 (suite).

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1900. (novemb. et décemb.).	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1901.	OBSERVATIONS.
•	100 02	
•	5 18	
68 94	1,345 58	
102 02	34 28	
•	5,005 70	
•	5,908 60	
599 09	2,236 93	
•	13 78	
570 95	10,649 96	
2,585 60	•	
1,199,115 85	250,323 25	
570 95	10,649 96	
1,202,273 40	260,973 21	

(3-18)

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1900.



NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1900.

Le compte de Trésorerie, rendu pour l'année 1900, expose les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services dont l'administration des finances a la gestion. Il retrace d'abord la situation de l'actif et du passif de cette administration, telle qu'elle a été établie à la date du 1^{er} janvier 1900; il présente ensuite les recettes et les dépenses effectuées dans le cours de l'année, et, enfin, il fait ressortir la situation au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Ces divers résultats sont extraits des livres tenus à l'administration de la Trésorerie, en exécution de l'article 5 de la loi sur la comptabilité de l'État. Ils se résument de la manière suivante :

Situation au 1^{er} janvier 1900.

ACTIF.	} Se composant de sommes dont le Trésor est créancier et de valeurs réalisables . . . fr.	95,776,372 50
		Encaisses au 31 décembre 1899
		1,403,523,713 90
PASSIF.	Qui se compose de sommes dont le Trésor est débiteur . . . fr.	1,403,523,713 90

Situation au 1^{er} janvier 1901.

ACTIF.	} Créances diverses fr.	191,690,809 50
		Encaisses au 31 décembre 1900
		1,500,065,737 94
PASSIF fr.	1,500,065,737 94

Les opérations de l'année 1900 se résument ainsi qu'il suit :

Recettes	fr.	7,200,597,093 52
Dépenses		7,199,969,506 48
		627,587 04
Les recettes excèdent les dépenses de	fr.	627,587 04

Cette différence représente précisément celle qui résulte du rapprochement des encaisses au commencement et à la fin de l'année, savoir :

Encaisses au 31 décembre 1899	fr.	1,307,747,341 40
— au 31 décembre 1900		1,308,374,928 44
		627,587 04
DIFFÉRENCE ÉGALE.	fr.	627,587 04

COMPTE DE TRÉSORERIE

ET

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

*présentant la situation au 1^{er} janvier 1900, les opérations de l'année 1900,
et la situation au 1^{er} janvier 1901.*



COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1900, les opérations

ENCAISSES AU 31 DECEMBRE 1899.			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1900.	
NUMÉRIQUE	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	6,501,511 75	25,608,700 10	32,110,211 85	
— de l'enregistrement et des domaines . . .	1,117,659 67	1,521,608 54	2,639,248 21	
Comptables de l'administration des chemins de fer.	5,156,085 58	5,811,845 0	8,967,950 58	
— de l'administration des postes et télé- graphes	50,521,120 28	5,599,480 20	54,120,600 57	
— de l'administration de la marine	12,275 49	188,975 79	201,251 28	
— de l'administration des prisons	40,550 77	106,954 15	147,504 90	
— des établissements de bienfaisance et d'aliénés	62,068 62	56,056 22	118,104 84	
— des écoles de bienfaisance de l'État . . .	198 40	4,250 67	4,429 07	
— des laboratoires d'analyses de l'État . .	6,562 97	"	6,562 97	
Comptable de l'Institut agricole de l'État . . .	18,406 48	"	18,406 48	
— de l'école de médecine vétérinaire de l'État	1,514 08	"	1,514 08	
— de la régie du <i>Moniteur</i>	158 46	"	158 46	
Caissier de l'État	S/C de recettes et de paiements	24,544,015 89	"	24,544,015 89
	S/C portefeuille du Trésor	51,540,401 44	"	51,540,401 44
	S/C de titres de la dette publique et autres valeurs	878,074 58	1,002,448,882 0	1,005,526,956 58
Agents du Trésor dans les provinces	"	28,247,619 14	28,247,619 14	
Mandats et autres pièces acquittées en cours de vé- rification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes	"	142,111,562 99	142,111,562 99	
Sociétés anonymes des chemins de fer formant le réseau du Grand Central belge, en liquidation . .	"	41,684 09	41,684 09	
	99,999,962 44	1,207,747,578 96	1,507,747,541 40	1,507,747,541 40

OPÉRATIONS DE L'ANNEE 1900.

SERVICE DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ÉTAT.

a. Opérations sur les Budgets en cours d'exécution.

Budget de l'exercice 1899.	599,732 50	112,206,868 45
— — 1900.	"	"

b. Opérations sur les Budgets clos.

Ordonnances en circulation et à payer sur le Budget de l'exercice 1895.	"	21,154 50
— — — 1896.	"	32,057 02
— — — 1897.	"	22,122 02
— — — 1898.	"	150,522 46
— — — 1899.	"	1,465,245 61
	599,732 50	113,895,950 06

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1900, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1900.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
TITRE I^{er}. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.		
<i>CHAPITRE I. — Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances.</i>		
Cautionnements d'agents comptables et de contribuables	•	48,148,257 00
— d'entrepreneurs, d'adjudicataires et d'agents commerciaux	•	5,686,585 70
Fonds provinciaux	•	6,928,942 98
Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860.	•	2,852,540 51
Excédent du produit minimum annuel de l'accise et des droits d'entrée sur les sucres, fixé par l'article 5 de la loi du 9 août 1897 modifiant celle du 11 septembre 1895.	•	•
Réserve du fonds communal. (Article 2 de la loi du 20 décembre 1862.)	•	11,693,677 •
Fonds spécial des communes. (Loi du 19 août 1889.)	•	2,023,855 •
Fonds locaux. — Versements par des communes pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales	•	202,012 06
Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes pour le compte de la caisse générale d'épargne	481,450 50	•
Versements effectués chez les receveurs des contributions directes par les trésoriers des succursales de la caisse générale d'épargne	•	103,252 02
Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement pour le compte de la caisse générale d'épargne.	•	5,195 •
Remboursements de prêts agricoles faits par la caisse générale d'épargne	•	42,376 14
Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour le compte de la caisse générale d'épargne	•	1,261,258 91
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	•	216,014 07
— des veuves et orphelins du département des finances	•	700,442 31
— des veuves et orphelins du département des chemins de fer, postes et télégraphes.	•	470,095 18
— des veuves et orphelins du département de l'intérieur et de l'instruction publique.	•	106,965 76
— des veuves et orphelins du département des affaires étrangères.	•	34,370 22
— des veuves et orphelins du département de la justice	•	90,195 82
— des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'administration de l'instruction publique	•	186,425 90
— des veuves et orphelins des professeurs et instituteurs communaux	•	468,499 14
— des veuves et orphelins des agents des établissements de bienfaisance et d'aliénés	•	13,661 15
— des veuves et orphelins de l'ordre judiciaire	•	154,006 49
À REPORTER. fr.	481,450 50	81,577,354 90

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1900, et la situation au 1^{er} janvier 1901 (suite).

OPERATIONS DE L'ANNÉE 1900.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1901.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le trésor est créditeur et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le trésor est débité.)	
		de recettes.	de dépenses.			
8,616,174 24	11,897,542 48	»	3,281,368 24	•	44,866,889 36	
4,006,172 65	5,434,317 84	571,954 81	•	•	6,258,540 51	
21,547,860 24	20,452,851 19	895,009 05	•	•	7,825,952 05	
58,706,258 11	58,587,078 06	319,180 05	•	•	5,171,720 56	
552,164 94	•	552,164 94	•	•	552,164 94	
405,960 50	227,501 56	178,458 94	•	•	11,874,155 94	
6,820,664 •	6,524,354 •	296,350 •	•	•	2,520,183 •	
445,070 56	461,948 87	•	16,878 51	•	186,035 75	
5,714,529 52	5,867,246 79	•	152,717 47	654,167 97	•	
675,980 72	668,194 84	5,785 88	•	•	109,057 90	
58,765 44	59,210 44	•	445 •	•	2,750 •	
786,087 65	756,976 09	29,111 54	•	•	71,487 68	
525,835,490 62	522,535,806 25	1,497,684 57	•	•	2,758,945 28	
4,116,425 15	5,569,267 59	547,157 76	•	•	765,171 85	
1,867,520 74	1,895,815 83	•	28,295 09	•	672,147 22	
2,702,588 57	2,674,200 47	28,187 90	•	•	499,181 08	
516,770 10	510,815 59	5,954 51	•	•	112,920 27	
156,145 09	156,371 61	•	228 52	•	54,141 70	
572,568 50	571,209 05	1,359 45	•	•	97,555 27	
721,081 84	712,957 44	8,124 40	•	•	194,560 50	
2,044,450 51	1,896,786 98	147,663 55	•	•	616,162 47	
45,755 24	45,790 05	•	56 81	•	15,604 54	
616,695 09	610,915 95	5,777 14	•	•	140,685 65	
424,926,955 40	425,517,058 77	4,889,904 07	5,470,989 44	654,167 97	82,930,967 06	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1900, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1900.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
REPORT. fr.	481,450 50	81,577,554 96
Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée	»	153,746 14
— de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	»	49,203 89
— centrale de prévoyance des secrétaires communaux	»	98,815 89
Masse d'habillement de l'administration des chemins de fer de l'État	»	77,218 65
Caisse de remplacement par le département de la guerre	»	2,042,556 41
— de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	85,667 22	»
Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, et restitutions au budget pour ordre comme valeurs de remploi	»	1,551,799 28
Recettes effectuées par l'administration des postes pour le compte des administrations postales étrangères avec lesquelles elle est en relation	»	426 10
Recettes effectuées par l'administration des télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation.	»	915,523 98
Fonds pour l'encouragement du service militaire	»	3,962 54
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses de l'État pour le compte de tiers	»	86,923 55
Encaissement des effets de commerce par la poste	»	26,598,512 19
Remise des correspondances par exprès	»	»
Fonds disponibles des établissements de bienfaisance et d'aliénés	»	135,000 »
Fonds spécial de rémunération des miliciens.	»	100,824 46
Cautionnements versés en numéraire par des remplaçants	»	236,199 17
Taxes internationales pour l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce	»	2,400 »
Fonds provenant du legs Heuschling instituant un prix quinquennal de statistique. (Arrêté royal du 24 juillet 1885.)	»	82 67
Masse d'habillement et d'équipement des employés des douanes	»	17,318 90
Payements de la caisse des dépôts et consignations, pour le compte de la caisse d'épargne	»	»
Fonds de prévision monétaire. (Loi du 17 mai 1886, art. 2.)	»	2,564,427 56
Fondation Émile Jouniaux. (Arrêté royal du 5 octobre 1888.)	»	»
Bureau international pour la publication des tarifs douaniers	»	1,695 21
Caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central belge	»	69,024 65
Bureau spécial institué en exécution de l'article 82 de l'Acte général de la conférence de Bruxelles	»	4,464 64
Fonds provenant de la rétribution des élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'État	»	28,800 »
	567,117 72	115,716,259 44

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1900, et la situation au 1^{er} janvier 1901 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1900.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1901.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
424,926,955 40	423,517,038 77	4,889,904 07	3,479,989 44	654,167 97	82,959,967 06	
1,020,129 32	1,008,865 14	11,264 18	•	•	165,010 32	
250,260 80	255,752 34	•	19,471 54	•	29,732 35	
409,274 85	410,471 52	•	1,196 67	•	97,619 22	
1,840,112 64	2,037,452 55	•	197,319 89	120,101 24	•	
4,902,164 91	4,512,086 87	590,078 04	•	•	2,652,614 45	
2,725,827 71	3,106,968 91	•	581,141 20	466,808 42	•	
4,970,202 48	5,200,898 50	•	230,695 82	•	1,121,105 46	
2,754,024 07	2,755,557 85	486 24	•	•	912 54	
1,815,787 48	1,674,785 55	159,004 15	•	•	1,054,528 13	
12,000 •	12,900 •	•	900 •	•	5,062 34	
5,070,277 56	5,241,491 94	1,828,785 62	•	•	1,015,708 17	
653,443,914 10	651,551,107 63	1,912,806 47	•	•	28,511,518 66	
17,597 93	17,597 93	•	•	•	•	
250,000 •	185,000 •	45,000 •	•	•	180,000 •	
3,024 69	•	3,024 69	•	•	105,849 15	
3,001 19	819 25	2,181 94	•	•	238,381 11	
2,500 •	1,900 •	600 •	•	•	5,000 •	
1,126 50	1,150 54	•	23 84	•	58 85	
205,571 06	207,159 20	•	1,588 14	•	15,730 76	
7,195,425 •	7,195,425 •	•	•	•	•	
244,116 65	48,056 •	195,460 65	•	•	2,759,888 01	
309 •	309 •	•	•	•	•	
126,927 65	109,147 15	17,780 50	•	•	19,475 71	
197,255 53	153,829 54	43,404 19	•	•	112,428 84	
6,865 81	9,897 08	•	3,031 27	•	1,453 37	
29,500 •	22,850 •	6,650 •	•	•	55,450 •	
1,112,568,128 33	1,106,997,055 40	9,686,430 74	4,515,557 81	1221,077 65	121,741,272 28	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1900, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1900.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
CHAPITRE II. — Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.		
MINISTÈRE DES FINANCES.		
<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>		
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises. (Caisse du contentieux)	»	176,557 97
Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	»	384,415 17
Impôts et produits recouvrés au profit des communes.	•	25,584,975 11
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	»	493,656 66
Frais payés aux commissaires spéciaux. (Art. 88 de la loi communale.)	»	415 60
<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>		
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	•	566,786 13
Amendes et frais de justice en matière forestière	•	5,525 26
Consignations de toute nature	•	26,538,474 75
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
<i>A. Administration des chemins de fer.</i>		
Encaissement et paiement pour le compte de tiers, du chef de transport de marchandises (déboursés et remboursements)	•	128,556 72
Prix de transport afférent aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifées directement avec celles du chemin de fer de l'État (ports au delà)	»	»
Compte pour ordre.	»	»
Service d'exploitation du réseau des chemins de fer du Grand Central belge	»	41,684 09
Garanties versées par les abonnés au chemin de fer	»	»
<i>B. Administration des postes et télégraphes.</i>		
Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers.	»	6,976,898 71
Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste	»	3,053,025 78
Abonnements-poste aux journaux payés aux abonnés	»	1,721,642 95
Encaissement et paiement de coupons	•	4,055 52
Provisions versées par les abonnés au téléphone, en garantie du paiement des taxes de leurs communications	»	325,458 55
<i>C. Administration de la marine.</i>		
Remboursement des droits de pilotage à l'administration néerlandaise	»	»
Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses. (Arrêté royal du 10 juin 1822.)	»	628 81
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		
Masse des détenus. (Administration des prisons.)	»	147,504 90
Colonies agricoles de bienfaisance, dépôts de mendicité et maisons de refuge de l'État	»	46,698 06
Colonies et asiles d'aliénés de l'État	»	52,808 62
Institution royale de Messines	»	18,598 16
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État	»	18,406 48
Rétributions payées par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État	»	1,314 08
	•	64,465,641 84

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1900, et la situation au 1^{er} janvier 1901 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1900.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1901.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
1,134,407 21	1,178,872 08	•	44,464 87	•	152,093 10	
220,094 05	158,554 44	81,550 59	•	•	605,974 70	
26,224,850 47	25,061,221 40	1,163,609 07	•	•	24,748,582 18	
2,490,136 47	2,472,037 58	18,099 09	•	•	511,755 75	
1,425 90	1,442 70	•	16 80	•	398 80	
968,742 53	442,917 99	•	174,175 46	•	392,610 67	
4,409 40	102 54	4,216 86	•	•	7,542 12	
11,870,590 77	9,006,605 58	2,863,785 19	•	•	29,402,250 94	
74,171,925 22	74,140,806 63	51,116 59	•	•	159,673 31	
150,754 99	150,754 99	•	•	•	•	
4,857,127 79	4,857,127 79	•	•	•	•	
•	41,684 09	•	41,684 09	•	•	
562,140 •	92,025 •	270,115 •	•	•	270,115 •	
274,019,526 54	274,105,136 71	•	85,810 37	•	6,891,088 54	
225,555,708 51	225,285,722 07	269,986 44	•	•	3,505,010 22	
2,411,558 11	2,352,531 58	59,206 75	•	•	1,780,849 66	
1,540,841 50	1,559,427 58	1,414 12	•	•	5,467 44	
66,854 •	25,810 06	41,025 94	•	•	566,462 27	
23,615 77	23,615 77	•	•	•	•	
8,649 65	8,638 25	11 40	•	•	640 21	
295,757 57	285,575 64	8,581 75	•	•	155,686 65	
2,208,760 61	2,207,516 54	1,244 27	•	•	47,942 55	
1,781,544 04	1,788,578 43	•	27,054 59	•	25,774 25	
121,200 12	120,357 28	842 84	•	•	19,441 •	
62,650 94	59,076 63	3,574 51	•	•	21,980 70	
52,650 •	52,949 50	•	299 50	•	1,014 58	
629,683,457 74	625,238,756 05	4,818,187 17	373,485 48	•	68,910,545 53	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1900, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1900.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES, SOUMISES AU VISA PRÉALABLE DE LA COUR DES COMPTES.		
CHAPITRE I^{er}. — SUBSIDES. — PARTS CONTRIBUTIVES DE TIERS DANS LA DÉPENSE DE TRAVAUX PUBLICS.		
Subsides pour travaux d'utilité publique	°	1,679,785 11
Subsides offerts à l'État pour construction de routes	»	219,566 84
Id. pour entretien et amélioration de routes	°	153,523 57
Id. id. des bâtiments civils.	°	57,207 16
Id. id. des prisons	°	°
Id. id. des canaux et rivières	°	755,838 70
Travaux d'établissement de nouveaux bacs et bateaux de passage.	°	68 27
Entretien et amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.	»	104,658 45
Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés dans la dépense de travaux d'amélioration du régime de l'Yser	°	28,826 61
Intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement de chemins de fer.	°	560,944 96
CHAPITRE II. — FONDS DE REMPLI.		
Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage; vente d'objets divers; remboursement d'avances budgétaires; taxes, redevances et droits divers.		
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
Produit du tir national	°	5,015 88
Part d'intervention des villes de Liège et de Gand dans la construction d'instituts universitaires.	°	16,022 58
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique et des travaux à l'aiguille	°	1,101 46
Produit de la vente de moulages provenant du musée d'histoire naturelle	°	81 72
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS		
Inspection sanitaire des animaux domestiques à l'importation dans le pays. — Produit des droits de contrôle	°	215,854 07
Produit des taxes d'expertise des viandes.	°	47,145 78
Produit des conférences et des examens pour l'obtention du certificat d'expert-inspecteur des viandes; prélèvements et analyses d'échantillons	°	880 40
Produit de la vente du bulletin du service d'inspection des denrées alimentaires	°	1,255 05
Service sanitaire des ports de mer et des côtes, produit des patentes de santé et des droits sanitaires.	°	21,247 28
Produit des examens pour le recrutement du personnel des eaux et forêts	°	240 80
Expositions générales des beaux-arts.	°	156 20
Produit de la vente de moulages provenant du musée des échanges	°	5,386 78
Produit du Jardin botanique	°	5,995 98
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL.		
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement de l'économie domestique et des travaux de ménage dans les écoles subsidiées	°	410 °
A REPORTER. fr.	°	5,857,149 50

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1900, et la situation au 1^{er} janvier 1901 (suite)

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1900.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1901.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables)	PASSIF. (sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
4,276 03	55,912 20	"	49,636 26	"	1,650,148 85	
282,468 64	155,076 02	149,392 62	"	"	568,050 46	
571 58	153,523 57	"	153,151 99	"	571 58	
"	57,056 82	"	57,056 82	"	20,170 54	
"	"	"	"	"	"	
634,494 12	150,381 74	495,112 38	"	"	1,250,951 08	
"	26 95	"	26 95	"	41 54	
712 15	22,916 71	"	22,204 58	"	82,455 85	
"	"	"	"	"	28,826 61	
415,477 01	538,807 70	76,669 51	"	"	637,614 27	
4,710 61	4,922 66	"	212 05	"	2,805 83	
23,662 09	8,114 03	15,548 06	"	"	31,570 44	
770 "	770 "	"	"	"	1,101 46	
"	"	"	"	"	81 72	
186,832 57	566,154 70	"	179,322 33	"	56,511 74	
57,611 08	19,501 59	18,509 49	"	"	65,455 27	
590 "	509 55	280 65	"	"	1,161 05	
287 55	296 50	"	8 95	"	1,226 10	
40,494 80	53,078 94	7,415 86	"	"	28,665 14	
225 "	462 60	"	237 60	"	3 20	
7,076 "	"	7,076 "	"	"	7,212 29	
539 70	5,524 65	"	4,984 95	"	401 85	
6,000 "	3,987 30	2,012 70	"	"	6,006 66	
"	"	"	"	"	410 "	
1,046,598 51	1,501,603 90	771,817 07	426,822 46	"	4,202,145 91	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1900, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1900.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
REPORT. fr.	"	3,857,149 50
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
<i>A. CHEMINS DE FER.</i>		
Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	"	1,762,941 07
Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent	"	278,594 53
Service de la traction et du matériel	"	2,529,711 98
Service des transports	"	958,388 57
Services en général	"	340,571 78
Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	"	16,448 55
Service d'exploitation du chemin de fer d'Anvers à Gand	"	526,680 52
Id. id. de Gand à Eecloo	"	63,159 80
<i>B. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.</i>		
Services communs	"	12,785 58
Service des postes	"	52,149 18
Service des télégraphes et des téléphones	"	1,517,591 56
<i>C. MARINE.</i>		
Service de la traction et du matériel	"	44,983 79
<i>D. SERVICES DIVERS.</i>		
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de procéder aux épreuves pour l'admission aux emplois d'ingénieur et de sous-chef de section. (Arrêté royal du 28 janvier 1888.)	"	31 65
MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Service des établissements de fabrication de l'artillerie	"	910,165 46
Service de l'Institut cartographique militaire.	"	25,455 18
Service des objets de couchage de l'État	"	0 89
Service de la pharmacie centrale de l'armée.	"	19,559 55
Service de la remonte spéciale des officiers	"	51,514 81
École militaire. — Pension des élèves.	"	31,088 58
MINISTÈRE DES FINANCES.		
Remboursement d'avances faites pour le renflouement de bateaux sombrés et pour réparations d'avaries occasionnées aux ouvrages des ports ou des voies navigables.	"	50,192 08
Service de l'atelier de photographie de l'administration des Ponts et Chaussées	"	8,823 28
Participation de l'administration des Ponts et Chaussées à l'Exposition de Paris de 1900	"	12,870 56
<i>CHAPITRE III. — SERVICES DIVERS.</i>		
Cautionnements des entrepreneurs défallants	"	15,209 17
Remboursements de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école	"	"
Création d'une école de bienfaisance de l'État à Ypres. (Legs Gottschalek)	"	419,598 04
<i>FONDS SPÉCIAUX CONSTITUÉS AU MOYEN DE CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET ORDINAIRE.</i>		
Fonds spécial et temporaire de 10 millions pour des travaux extraordinaires de voirie, institué par la loi du 28 juin 1896	"	750,498 19
Fonds spécial et temporaire de 20 millions pour la construction, l'amélioration et l'ameublement des casernes, des hôpitaux militaires et de l'École militaire, institué par la loi du 9 août 1897	"	740,546 99
	"	14,594,089 34

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1900, et la situation au 1^{er} janvier 1901 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1900.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1901.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
1,646,598 51	1,501,605 90	771,817 07	426,822 46	"	4,202,145 91	
1,052,968 40	1,291,768 65	"	258,800 25	"	1,524,141 72	
199,284 96	197,045 62	2,241 54	"	"	280,855 87	
2,555,029 05	1,890,954 11	662,094 92	"	"	3,191,806 90	
240,444 79	185,172 65	57,272 14	"	"	1,915,060 71	
284,440 19	192,584 90	91,855 20	"	"	452,426 98	
52,455 70	68,747 15	"	16,291 45	"	157 10	
"	"	"	"	"	526,680 52	
"	648 45	"	648 45	"	62,511 37	
10,059 16	548 95	9,710 25	"	"	22,495 81	
27,126 78	24,445 67	2,681 11	"	"	54,850 29	
169,429 25	90,221 49	79,207 74	"	"	1,596,599 10	
62,046 92	6,519 16	55,527 76	"	"	100,511 55	
25 "	"	25 "	"	"	56 65	
357,751 07	290,568 61	67,582 46	"	"	977,547 92	
56,160 08	42,454 45	15,705 65	"	"	39,158 81	
"	0 89	"	0 89	"	"	
70,356 51	71,618 51	"	1,261 80	"	18,077 75	
171,944 "	177,500 "	"	5,556 "	"	45,958 81	
111,848 82	117,650 93	"	5,802 11	"	25,286 47	
4,775 59	1,989 81	2,685 78	"	"	52,875 86	
8,127 18	6,591 78	1,755 40	"	"	10,558 68	
7,129 44	7,175 25	"	45 81	"	12,824 75	
9 89	104 25	"	91 56	"	15,114 81	
1,355 84	1,535 84	"	"	"	"	
165 50	197,009 60	"	196,844 50	"	222,555 74	
220,000 "	608,857 05	"	388,857 05	"	561,661 14	
8,000,000 "	6,452,948 17	1,567,051 85	"	"	2,307,598 82	
15,507,410 39	15,203,425 69	5,384,991 61	1,281,004 91	"	16,698,076 04	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1900, les opérations

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1900.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition du trésor pour le payement des intérêts sur les		
} inscriptions nominatives	»	21,182,518 52
} titres au porteur en circulation	»	2,339,707 76
de Rothschild frères, à Paris, <i>L/C</i> courant pour le payement des intérêts de la dette publique.	657,548 45	»
Baring frères et C ^{ie} , limited, à Londres, <i>L/C</i> courant pour le payement des intérêts de la dette publique.	4,292 50	»
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations.	»	2,418,474 90
Coupons d'intérêt des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu de la loi du 5 juin 1870 (matériel des Bassins Houillers)	»	178,485 50
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État en vertu de la loi du 5 juin 1870 (matériel des Bassins Houillers)	»	289,127 »
Coupons d'intérêt des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 53 et 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	»	2,940,074 20
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 53 et 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	»	2,474,089 05
Annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement d'avances faites pour con- struction de maisons d'école	21,573 44	»
Amortissement des actions et obligations de la grande compagnie du Luxembourg	»	3,450 »
Bons du trésor en circulation	»	53,680,000 »
Produit de l'emprunt de 61,448,500 francs à 5 p. c., 2 ^e série, autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 15 janvier 1898)	»	»
Amortissement des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand et des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Ecclou à Gand	»	21,500 »
Amortissement des obligations émises par les Sociétés des chemins de fer d'Anvers à Rotterdam, de l'Est-belge, de Charleroi à Louvain et du Liégeois-Limbourgeois	»	129,500 »
Amortissement des obligations de la Compagnie du chemin de fer de Liège-Maestricht.	»	»
	683,014 59	85,656,726 91

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1900, et la situation au 1^{er} janvier 1901 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1900.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1901.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
45,479,107 92	35,245,502 09	10,253,605 83	°	°	51,415,024 35	
56,577,511 76	56,592,806 65	184,503 11	°	°	2,524,212 87	
20,475,570 77	20,509,294 °	°	55,725 23	695,071 68	°	
17,702 25	20,201 98	°	2,409 75	6,702 25	°	
152,552,057 80	152,555,056 14	°	20,998 34	°	2,597,476 56	
450,022 50	446,565 °	°	7,542 50	°	171,145 °	
172,977 50	159,400 °	13,577 50	°	°	502,704 50	
6,257,961 75	6,204,090 40	°	56,128 65	°	2,885,945 55	
1,435,875 25	1,555,850 °	68,025 25	°	°	2,542,114 28	
1,355 84	°	1,355 84	°	20,037 60	°	
1,200 °	1,200 °	°	°	°	5,450 °	
180,750,000 °	176,759,000 °	5,971,000 °	°	°	57,651,000 °	
24,749,297 95	24,749,297 95	°	°	°	°	
68,500 °	60,500 °	8,000 °	°	°	29,500 °	
609,000 °	522,500 °	86,500 °	°	°	216,000 °	
28,500 °	23,000 °	5,500 °	°	°	5,500 °	
467,541,421 27	453,092,064 21	14,572,049 55	122,692 47	719,901 55	100,142,971 11	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1900, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1900.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS.		
Achats de titres de la dette publique pour le compte de la caisse des dépôts et consignations	79,084,528 06	"
— — — pour emploi de la réserve du fonds communal	11,695,189 77	"
— — — pour le compte d'établissements publics	"	41,741 49
Ventes de titres de la dette publique pour le compte d'établissements publics	"	1,167 55
Achats d'effets et émissions de mandats pour des paiements à effectuer à l'étranger	1,170,001 29	"
Subsides fournis aux comptables des administrations des recettes, pour effectuer des paiements assignés sur leurs caisses	1,041,500 "	"
Subsides des comptables entre eux	"	"
Titres de la dette publique et autres valeurs déposés dans la caisse de l'État	"	1,005,526,956 58
Récépissés de versement à soumettre au visa des agents du trésor	"	"
Versements dans la caisse de l'État à porter en compte par les comptables	"	584,635 05
Émissions et paiements de mandats délivrés directement sur la caisse de l'État pour les divers services de la trésorerie	"	5,848,705 78
Trésor public, <i>S/C</i> de placements	"	745,522 08
— <i>S/C</i> d'annuités à recevoir du chef d'avances aux provinces et aux communes, pour construction de maisons d'école	"	21,573 44
Valeurs déposées au trésor du chef des retenues opérées en vertu de l'article 42 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	"	51 10
Département de l'agriculture, <i>S/C</i> d'avances à régulariser	155,166 62	"
Id. des affaires étrangères, <i>S/C</i> d'avances à régulariser	68,568 68	"
Id. des chemins de fer, postes et télégraphes, <i>S/C</i> d'avances à régulariser	711,555 40	"
Id. de l'intérieur, <i>S/C</i> d'avances à régulariser, etc.	"	"
Id. des finances, etc., <i>S/C</i> d'avances à régulariser	"	"
Id. de la guerre, <i>S/C</i> d'avances à régulariser	"	"
Trésor public, <i>S/C</i> d'avances pour le service des actions et des obligations de la grande compagnie du Luxembourg	"	7,849
Émission de mandats pour le remboursement d'obligations de la grande compagnie du Luxembourg et le paiement en numéraire de fractions de capital. (Art 5 de la loi du 26 août 1885 et article 6 de l'arrêté royal du même jour)	"	201 94
Service des intérêts et de l'amortissement des obligations de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	"	815,507
Rapatriement de monnaies divisionnaires belges. (Exécution de l'article 16 de l'arrangement monétaire du 15 novembre 1895.)	120 27	"
Service des intérêts et de l'amortissement des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand, pour l'année 1896	"	627 50
Service des intérêts et de l'amortissement des obligations émises par les Sociétés des chemins de fer formant le réseau Liégeois-Limbourgeois	"	2,950 "
	95,926,508 09	1,009,195,066 51

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1900, et la situation au 1^{er} janvier 1901 (suite).

OPERATIONS DE L'ANNÉE 1900.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1901.		Observations.
RECETTES	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
143,698,762 07	146,505,024 69	•	804,262 62	79,888,590 68	•	
225,051 87	401,582 51	•	178,527 67	11,875,817 44	•	
2,681,785 29	2,700,788 54	•	19,003 05	•	22,758 44	
2,459,977 82	2,406,866 69	33,111 15	•	•	54,278 68	
8,916,165 64	9,048,281 65	•	132,118 01	1,502,119 50	•	
70,637,920 55	70,650,429 53	7,500 •	•	1,034,000 •	•	
426,652,244 23	426,652,244 23	•	•	•	•	
223,092,516 42	229,605,094 60	•	6,512,578 18	•	996,814,578 40	
•	•	•	•	•	•	
1,893,554,056 68	1,893,520,793 54	233,263 54	•	•	617,896 57	
1,115,606,901 55	1,115,246,884 •	360,017 55	•	•	4,208,725 51	
556,197,936 58	555,587,858 72	610,077 86	•	•	1,355,599 94	
•	1,555 84	•	1,555 84	•	20,057 60	
1,896 •	1,895 46	0 54	•	•	51 66	
281,559 78	543,640 67	•	62,100 89	217,267 51	•	
116,246 75	117,509 70	•	1,062 97	69,431 65	•	
3,897,481 45	10,640,802 58	•	6,743,320 95	7,454,854 55	•	
1,570,850 •	1,570,850 •	•	•	•	•	
14,067 47	65,523 54	•	49,456 07	49,456 07	•	
827,576 16	917,407 86	•	89,831 70	89,831 70	•	
•	•	•	•	•	7,849 •	
•	•	•	•	•	201 94	
2,500,556 50	3,061,829 50	•	471,273 •	•	544,254 •	
54,176 26	54,206 50	•	50 04	150 31	•	
•	•	•	•	•	627 50	
15 •	1,605 •	•	1,590 •	•	1,560 •	
1,455,035,755 99	4,448,878,054 58	1,245,970 40	15,066,290 99	101,079,519 01	1,003,425,756 84	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1900, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1900.			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1900.		
	NUMÉRIQUE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF.	PASSIF.
				(Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs d'usages.)	(Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	6,569,865 09	26,856,755 .	55,426,616 09		
— de l'enregistrement et des domaines	1,205,185 85	1,803,899 72	3,069,085 57		
Comptables de l'administration des chemins de fer. — de l'administration des postes et télé- graphes	4,690,151 08	5,045,535 12	9,735,506 20		
— de l'administration de la marine	52,442,828 25	5,758,155 41	56,200,981 66		
— de l'administration des prisons	21,601 81	201,221 40	222,823 21		
— de l'administration des prisons	58,512 94	117,575 69	155,686 63		
— des établissements de bienfaisance et d'aliénés	56,566 65	56,790 91	95,157 56		
— des écoles de bienfaisance de l'État.	194 20	2,408 89	2,603 09		
— des laboratoires d'analyses de l'État	5,921 28	•	5,921 28		
Comptable de l'Institut agricole de l'État	21,980 79	•	21,980 79		
— de l'école de médecine vétérinaire de l'État	1,014 58	•	1,014 58		
— de la régie du <i>Moniteur</i>	229 42	•	229 42		
Caissier de l'État. {	S/C de recettes et de paiements	15,402,946 20	•	13,402,946 20	
	S/C portefeuille du trésor	56,625,258 55	•	56,625,258 55	
Agents du trésor dans les provinces	S/C de titres de la dette publique et autres valeurs	1,499,148 90	995,515,229 50	996,814,578 40	
	•	59,913,765 25	59,913,765 25		
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de véri- fication et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	•	158,682,935 98	158,682,935 98		
	96,621,041 59	1,211,755,886 85	1,508,574,928 44	•	•

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1900.

Service des recettes et dépenses de l'État.	599,752 50	113,895,950 06	
Service des recettes et dépenses pour ordre. {	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'inter- vention du Ministre des Finances	567,117 72	115,716,259 44
	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	•	64,465,641 64
	Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	•	14,594,089 54
Opérations de trésorerie relatives au service de la dette publique	685,014 59	85,656,726 91	
Opérations diverses en dehors du service des budgets.	93,926,508 09	1,009,195,066 51	
	95,776,572 50	1,405,523,715 90	
Encaisses au commencement et à la fin de l'année 1900.	1,507,747,541 40	•	
	1,405,523,715 90	1,405,523,715 90	

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1900, et la situation au 1^{er} janvier 1901 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1900.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1901.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCEDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur)	
		de recettes.	de dépenses			
.	.	.	.	1,508,574,928 44	.	

RÉCAPITULATION

540,640,941 80	552,560,152 55	188,706,669 85	200,715,880 58	87,770,511 55	189,147,518 54
1,112,568,128 55	1,106,997,055 40	9,086,450 74	4,515,557 81	1,221,077 65	121,741,272 28
622,685,457 74	625,258,756 05	4,818,187 17	375,485 48	.	68,910,545 55
15,307,410 59	15,205,425 69	5,584,991 61	1,281,004 91	"	16,698,076 04
467,541,421 27	455,092,064 21	14,572,049 55	122,692 47	719,901 55	100,142,971 11
1,455,955,755 99	4,448,878,054 58	1,245,970 40	15,060,290 99	101,979,510 01	1,005,425,756 84
7,200,597,095 52	7,199,969,506 48	222,502,299 28	221,874,712 24	191,690,809 50	1,503,065,757 94
627,587 04		627,587 04			
				1,508,574,928 44	.
				1,500,065,757 94	1,500,065,757 94

(400)

COMPTE
DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1900.



NOTE**SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE****POUR L'EXERCICE 1900.**

Le compte de la Dette publique se divise en quatre parties, selon les différentes natures de dettes.

PREMIÈRE PARTIE.

Grand-livre des rentes créées sans expression de capital.

DEUXIÈME PARTIE

Dettes consolidées et dette flottante :

- 1° *Dette à 2½ p. c.*
 - 2° *Dette à 3 p. c., 1^{re} série.*
 - 3° *Dette à 3 p. c., 2^e série.*
 - 4° *Dette à 3 p. c., 3^e série.*
 - 5° *Rentes 3 p. c. à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.*
 - 6° *Dette flottante.*
-

TROISIÈME PARTIE.

Annuités résultant de la reprise, par l'État, de lignes et de matériel de chemins de fer, ainsi que des réseaux téléphoniques.

QUATRIÈME PARTIE.

Pensions de toute nature.

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Quatre inscriptions figurent actuellement sur ce grand-livre :

La première, de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Moniteur* n° 339), et formant le prix de la cession faite à l'État de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art, a été immatriculée avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 1843; les arrérages en sont exigibles par semestre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

La deuxième, d'une rente annuelle de fr. 80,106 14 c^s, dont les arrérages sont payables par moitié le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été portée, avec jouissance du 1^{er} novembre 1872, au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de la convention intervenue le 7 juin 1872 entre l'État belge et le titulaire de cette inscription, pour la transformation, en une rente sans désignation de capital, des inscriptions de Dette publique belge à 2 1/2, 3 et 4 1/2 p. c. que possédait ce dernier.

La troisième inscription, d'une rente annuelle de 492 francs, dont les arrérages sont également payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été immatriculée au nom du même titulaire, conformément à l'article 3 de la convention précitée du 7 juin 1872, avec jouissance du 1^{er} mai 1874.

Et la quatrième d'une rente annuelle de fr. 35 89 c^s, dont les arrérages sont payables aux mêmes époques, a été inscrite au nom du même titulaire, avec jouissance du 1^{er} mai 1897, conformément à la convention du 17 décembre 1896.

Ces quatre inscriptions réunies forment une rente annuelle de fr. 380,634 03 c^s.

DEUXIÈME PARTIE.

1^o DETTE A 2 1/2 p. c.

La dette constituée à l'intérêt de 2 1/2 p. c. dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription, sur le grand-livre, des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire fr. 24,475,767 20

§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,386,664 54 c^s, divisé comme il suit :

A et B. Au profit de corporations et d'établissements publics, et de
comptables belges 7,266,666 66

A REPORTER. fr. 31,742,433 86

	REPORT. fr.	31,742,433 86
C.	Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'article 7, § 1 ^{er} , de la convention du 19 juillet 1843)	941,798 »
	Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'article 7, § 3, de ladite convention)	967,194 80
	Au profit du fonds (dit <i>leges</i>) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'article 7, § 4, de la susdite convention)	211,005 08
§ 4 du même article 65. — Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842.		14,814,800 »
§ 5 du même article. — Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'article 66 du traité du 5 novembre 1842.		2,116,400 »
§ 6 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement.		169,312,000 »
§ 7 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1 ^{er} juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au deuxième alinéa du même paragraphe.		169,312,000 »
	TOTAL. fr.	389,417,651 74

Il faut en déduire :

1^o Un capital de 169,312,000 francs, qui a été racheté conformément au § 7, 2^{me} alinéa, de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, ci. fr. 169,312,000 »

2^o Un capital de 146,000 francs inscrit au grand-livre de la dette à 2 1/2 p. c., au nom de S. G. le duc de Wellington, et qui a été *annulé* et transformé en rente sans désignation de capital, en vertu de la convention du 7 juin 1872, rappelée plus haut, soit. 146,000 »

169,458,000 »

RESTE. fr. 219,959,651 74

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,498,990 78 c' l'an, payables par moitié le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

La loi du 19 décembre 1874 (*Moniteur* n° 354) a soumis la dette à 2 1/2 p. c. au même régime que les autres parties de la Dette publique, et les dispositions du règlement sur le service de la Dette publique lui ont été rendues applicables à partir du 1^{er} janvier 1875.

Aucune dotation n'est affectée à son amortissement, mais, aux termes de l'article 6 de la loi du 15 février 1895, les fonds d'amortissement des dettes à 3 p. c. qui demeurent sans emploi pendant tout un semestre, peuvent être appliqués au rachat de la dette à 2 1/2 p. c.

Jusqu'ici le Gouvernement n'a pas usé de cette faculté.

En conformité de l'arrêté royal du 23 décembre 1874, il a été créé :

2,000 obligations au porteur de 4,000 francs chacune.	fr.	8,000,000	»
34,000 — — — — — 2,000 —		68,000,000	»
8,000 — — — — — 1,000 —		8,000,000	»
6,000 — — — — — 200 —		1,200,000	»
<u>soit 50,000 obligations, ensemble d'un capital nominal de</u>		<u>fr. 85,200,000</u>	<u>»</u>

2° DETTE A 3 P. C. — 1^{re} série.

La loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47) a autorisé le Gouvernement à rembourser au pair, les divers emprunts et dettes de l'État à 3 1/2 p. c.

Aux termes de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du même jour, les porteurs d'obligations et les titulaires d'inscriptions nominatives de ces emprunts et dettes, ont eu la faculté d'en demander le remboursement au pair, pendant un délai de huit jours à compter du 16 février 1895. Aucune demande n'ayant été produite, les obligations au porteur et les inscriptions nominatives 3 1/2 p. c. ont cessé de porter intérêt à partir du 1^{er} mai 1895 et ont été converties en titres à 3 p. c., au pair, avec jouissance à compter de cette dernière date.

La dette à 3 p. c., 1^{re} série, créée au 1^{er} janvier 1901, se montait à 359,503,900 francs; elle se composait :

A. — du capital provenant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 1 ^{re} série, décrétée par la loi du 15 février 1895 (<i>Moniteur</i> n° 47)	fr.	140,916,100	»
B. — des emprunts indiqués au tableau ci-après et s'élevant ensemble au capital nominal de		218,587,800	»
ENSEMBLE.		<u>fr. 359,503,900</u>	<u>»</u>

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL	TAUX	CAPITAL
			nominal négocié.	d'émission.	effectif.
			francs.	p. %.	francs.
Loi du 27 juin 1897	Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Gand	1 ^{er} juill. 1897.	9,295,800	pair.	9,295,800
		Id.	2,554,000	pair.	2,554,000
Loi du 16 avril 1898	Sociétés concessionnaires des chemins de fer formant le réseau Grand-Central belge.	1 ^{er} janv. 1898.	185,964,200	pair.	185,964,200
		Id.	10,234,500	pair.	10,234,500
Arrêté royal du 7 oct. 1899.	Divers	1 ^{er} juill. 1899.	922,800	97.25 à 97.75	899,550 25
		1 ^{er} janv. 1900.	2,261,700	96 à 96.70	2,175,065 90
		1 ^{er} juill. 1900.	7,350,800	94.75 à 95.50	6,902,090 80
TOTAL des emprunts.			218,587,800		

Elle est représentée, à concurrence de 523,646,500 francs, par les obligations au porteur désignées ci-après :

5,000 obligations de 10,000 francs	fr.	50,000,000	»
66,000 — 2,000 —		132,000,000	»
120,000 — 1,000 —		120,000,000	»
28,000 — 500 —		14,000,000	»
21,000 — 200 —		4,200,000	»
34,465 — 100 —		3,446,500	»
<hr/>			
274,465 obligations.	fr.	523,646,500	»

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 1^{re} série; elle a pris cours à partir du 1^{er} juillet 1893 pour le capital de 140,916,100 francs dérivant de la conversion de la dette à 5 1/2 p. c., 1^{re} série, et à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts pour le capital de 10,541,300 francs émis en vertu de l'arrêté royal du 7 octobre 1899.

En ce qui concerne le capital de 208,046,500 francs émis en vertu des lois du 27 juin 1897 et du 16 avril 1898, cette dotation a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1898 sur 208,046,400 francs et à partir du 1^{er} juillet suivant sur le capital complémentaire, soit 100 francs.

Les sommes appliquées au service des intérêts et de l'amortissement de cette dette, pour les années 1893 à 1900, s'élèvent à fr. 46,838,167 95 c^s; savoir :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1893 à 1898.	fr. 21,919,887 47	1,402,503 90	23,322,393 37
Année 1899	10,435,450 50	1,434,462 26	11,869,912 76
— 1900	A. — Art. 5 et 9	780,158 50	11,376,797 50
	B. — Art. 27. Partie de l'allocation spé- ciale, affectée au rachat de la dette à 3 p. c., 1 ^{re} série. (Loi du 6 mars 1897)	»	269,064 32
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	Fr. 42,951,976 97	3,886,190 98	46,838,167 95

Le fonds d'amortissement pour les années 1893 à 1900 s'élève donc en totalité à fr. 3,886,190 98 c^s, dont fr. 2,786,472 42 c^s ont servi à amortir un capital nominal de 2,842,400 francs, ce qui a réduit à 356,661,500 francs le capital de la dette à 3 p. c., 1^{re} série, en circulation au 1^{er} janvier 1901.

Les fonds qui n'ont pu être employés et dont le montant a fait retour au Trésor, s'élevaient, au 31 décembre 1900, à fr. 704,859 15 c^s. A la même date, une somme de fr. 96 31 c^s, se trouvait à la disposition de la caisse d'amortissement; le complément, soit fr. 394,783 10 c^s, n'était pas encore liquidé.

3^e DETTE A 3 P. C. — 2^e série.

La dette à 3 p. c., 2^e série, créée au 1^{er} novembre 1900, se montait à fr. 1,856,835,182 22 c^t ; elle se composait :

A. — Des emprunts indiqués au tableau ci-après et s'élevant ensemble au capital nominal de	fr. 896,345,300	»
B. — Du capital provenant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 2 ^e série, décrétée par la loi du 15 février 1895 (<i>Moniteur</i> n° 47).	960,489,882 22	
ENSEMBLE.		fr. 1,856,835,182 22

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL		CAPITAL effectif.		
			nominal négoié.	TAUX d'émission.			
			francs.	p. ‰.	francs.		
Loi du 30 avril 1873.	Convent ^{ion} du 16 avril 1875.	Syndicat de banquiers . . .	1 ^{er} juin 1875.	100,000,000	81. »	81,000,000 »	
	— — — — —	— — — — —	Id.	65,000,000	77.20	50,180,000 »	
	Arrêté royal et décision ministérielle du 29 avril 1875.	Souscription publique . . .	Id.	65,000,000	81. »	52,650,000 »	
	Convention du 4 mars 1874.	Baring frères et C ^{ie} à Londres (souscription publique.) . .	1 ^{er} mai 1874.	15,250,000	75.25	9,970,625 »	
	— du 20 avril 1876.	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} mai 1876.	55,000,000	72.15	25,809,500 »	
	— du 14 sept. 1876.	Les mêmes	1 ^{er} mai 1876.	6,855,000	75.15	22,590,485 50	
			1 ^{er} nov. 1876.	15,670,000			
				Id.	10,104,000		
	Convention du 25 janv. 1878. (Lois des 9 juillet 1875, 17 juillet 1877 et suivantes).	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} nov. 1877.	64,000,000	75. »	60,000,000 »	
			1 ^{er} mai 1878.	16,000,000			
Convention du 29 juin 1882. (Arrêté royal du même jour.)	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} mai 1882.	96,585,500	82. »	109,060,000 »		
		1 ^{er} nov. 1882.	50,414,700				
Arrêté royal du 27 avril 1891.	Divers	1 ^{er} mai 1891.	25,882,900	98. » à 98.75	25,484,181 51		
		1 ^{er} nov. 1891.	4,201,200	98.50 à 98.75	4,142,488 70		
Arrêté royal du 22 déc. 1891.	Divers	Id.	20,511,600	98. » à 98.75	20,025,135 74		
Arrêté royal du 29 févr. 1892.	Divers	Id.	11,956,000	98. » à 98.70	11,754,549 10		
		1 ^{er} mai 1892.	15,045,400	98.50 à 98.80	12,865,520 70		
Arrêté royal du 18 juill. 1892.	Divers	Id.	15,077,400	98.25 à 98.85	14,865,135 74		
		1 ^{er} nov. 1892.	18,055,600	99.75 à 101.90	18,201,985 40		
Arrêté royal du 17 avril 1893.	Divers	1 ^{er} mai 1893.	16,259,300	100.95 à 101.45	16,458,804 67		
		1 ^{er} nov. 1893.	8,760,700	101.27 à 101.45	8,878,804 13		
A REPORTER.			fr. 660,567,700				

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif.
		Revenir fr.	660,567,700		
Arrêté royal du 31 janv. 1894	Divers	1 ^{er} nov. 1893.	9,316,500	101.70 à 102. »	9,495,748 52
		1 ^{er} mai 1894.	10,683,500	101.00 à 102.12	10,892,846 87
Arrêté royal du 17 juill. 1894.	Divers	Id.	500,000	102.40	512,000 »
		1 ^{er} nov. 1894	10,225,500	101.00 à 103.25	10,604,576 95
Loi du 30 juin 1894, art. 1 ^{er} , 2 ^o (Budget extraordinaire).	Divers	Id.	920,400	100.35 à 100.75	926,192 20
		Id.	2,415,700	102. » à 102.50	2,468,525 55
Arrêté royal du 14 mars 1895	Divers	1 ^{er} mai 1895.	8,452,900	100.90 à 102. »	8,512,034 50
		1 ^{er} nov. 1895.	14,153,400	100.90 à 102. »	14,187,069 82
Arrêté royal du 27 févr. 1896.	Divers	Id.	19,057,200	100.50 à 100.90	19,106,943 45
		1 ^{er} mai 1896.	12,145,500	100.60 à 101.05	12,250,941 80
Loi du 11 sept. 1895, art. 3, 2 ^o (Budget extraordinaire).	Divers	1 ^{er} nov. 1895.	753,000	100.50	740,214 »
Arrêté royal du 9 juin 1896.	Divers	1 ^{er} mai 1896.	17,411,700	100.75 à 101.25	17,552,955 »
		1 ^{er} nov. 1896.	25,911,900	100.75 à 101.80	24,229,995 50
Loi du 26 juin 1896, art. 3, 2 ^o (Budget extraordinaire).	Divers	Id.	265,100	101.50	267,046 50
		Id.	16,421,200	101.10 à 101.72 ³	16,647,877 92
Arrêté royal du 25 févr. 1897.	Divers	1 ^{er} mai 1897.	14,558,000	100. » à 101.70	14,566,509 77
		1 ^{er} nov. 1897.	5,154,900	101.40 à 101.50	5,207,717 40
Arrêté royal du 30 oct. 1897.	Divers	Id.	11,676,500	101.45 à 101.60	11,851,842 20
Arrêté royal du 21 déc. 1897.	Divers	Id.	5,955,400	101.50	6,044,731 »
		Id.	12,340,600	100.90 à 101.65	12,551,893 76
		1 ^{er} mai 1898.	5,156,800	100.05 à 101.55	5,204,372 05
Arrêté royal du 15 janv. 1898.	Divers	1 ^{er} nov. 1898.	15,934,700	99.75 à 100.25	15,911,059 75
		1 ^{er} mai 1899.	1,052,000	97.75 et 98. »	1,030,830 »
		1 ^{er} nov. 1899.	4,422,500	96. » à 97.75	4,252,798 25
		1 ^{er} mai 1900.	4,173,900	95. » à 95.50	3,972,940 07
TOTAL des emprunts fr.			896,545,500		

Le produit brut du capital émis en vertu de la loi du 29 avril 1873 a été employé, à concurrence de 240,000,000 de francs, au rachat, par l'Etat, des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg, et à l'exécution des travaux d'utilité publique décrétés par la loi du 15 mars 1873 et par des lois subséquentes. Quant aux sommes provenant des émissions suivantes, elles ont servi à couvrir, en tout ou en partie, des crédits — pour travaux publics, etc. — alloués par les lois qui ont autorisé ces émissions.

La dette à 3 p. c., 2^e série est représentée, à concurrence de 1,081,359,000 francs, par les obligations au porteur suivantes, qui sont munies de coupons d'intérêt payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année.

Savoir :

9,000 obligations de 10,000 francs	fr.	90,000,000	»
3,800 — 5,000 —		19,000,000	»
225,000 — 2,000 —		450,000,000	»
452,859 — 1,000 —		452,859,000	»
69,000 — 500 —		34,500,000	»
60,000 — 200 —		12,000,000	»
230,000 — 100 —		23,000,000	»
<hr/>		<hr/>	
1,049,659 obligations.	fr.	1,081,359,000	»
<hr/>		<hr/>	

Une dotation annuelle de vingt centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 2^e série.

Cette dotation a pris cours :

A partir du 1^{er} mai 1876 pour le capital de 283,085,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} juin 1873 et des 1^{er} mai 1874 et 1876; à partir du 1^{er} novembre 1876 pour le capital de 23,774,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1876; à partir du 1^{er} mai 1878 pour le capital de 80,000,000 de francs, émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1877 et du 1^{er} mai 1878, et à partir du 1^{er} mai 1885 pour le capital de 133,000,000 de francs, émis avec jouissance des 1^{er} mai et 1^{er} novembre 1882. Pour les capitaux provenant des émissions suivantes, la dotation a pris cours à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts. Quant au capital dérivant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 2^e série, la dotation a pris cours à partir du 1^{er} mai 1895.

Les sommes destinées au paiement des intérêts et à l'amortissement, pour les années 1873 à 1900, ont été réparties comme il suit :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1873 à 1898.	fr. 482,507,079 61	55,628,320 86	518,135,400 47
Année 1899	55,077,017 46	4,032,811 26	59,109,828 72
— 1900	55,186,398 96	4,156,948 26	59,343,347 22
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	Fr. 592,770,496 03	43,818,080 38	636,588,576 41
	<hr/>	<hr/>	<hr/>

Le fonds d'amortissement pour les années 1873 à 1900 s'élève donc, en totalité, à fr. 43,818,080 38 c^s, dont fr. 14,496,669 44 c^s ont servi à amortir un capital nominal de 16,289,100 francs, ce qui a réduit à fr. 1,840,546,082 22 c^s, le capital de la dette à 3 p. c., 2^e série, en circulation au 1^{er} novembre 1900. Aucun rachat n'a été effectué depuis cette dernière date jusqu'au 31 décembre 1900.

Les fonds qui n'ont pu être employés et dont le montant a fait retour au Trésor, s'élevaient, au 31 décembre 1900, à fr. 27,224,413 16 c^s. Le complément, soit fr. 2,096,997 78 c^s, se trouvait, à la même date, à la disposition de la Caisse d'amortissement.

4^e DETTE A 5 P. C. — 5^e série.

La dette à 3 p. c., 3^e série, créée au 1^{er} août 1900, se montait à 203,233,300 francs; elle se composait :

A. — Du capital provenant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 3^e série, décrétée par la loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47). fr. 200,040,000 »

B. — Des capitaux indiqués au tableau ci-après et émis en vertu de l'arrêté royal du 7 octobre 1899 3,193,300 »

ENSEMBLE. . . fr. 203,233,300 »

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif.
Arrêté royal du 7 oct. 1899 .	Divers	1 ^{er} août 1899 .	francs. 14,000	p. 1/2. 97.75	francs. 13,685 »
		1 ^{er} févr. 1900 .	3,179,300	95.10 à 96.20	3,050,056 40
		TOTAL . . . fr.	3,193,300		

Cette dette est représentée, à concurrence de 146,700,000 francs, par les obligations au porteur désignées ci-après :

5,000 obligations de 10,000 francs	50,000,000 »
25,000 — 2,000 —	50,000,000 »
40,000 — 1,000 —	40,000,000 »
8,000 — 500 —	4,000,000 »
6,000 — 200 —	1,200,000 »
15,000 — 100 —	1,500,000 »
<u>99,000 obligations.</u>	<u>fr. 146,700,000 »</u>

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 3^e série; elle a pris cours à partir du 1^{er} août 1895, pour le capital de 200,040,000 francs dérivant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 3^e série,

et à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts pour le capital de 3,193,300 francs émis en vertu de l'arrêté royal du 7 octobre 1899.

Les sommes destinées au paiement des intérêts et à l'amortissement, pour les années 1895 à 1900, ont été réparties comme il suit :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.	
Années 1895 à 1898. fr.	19,503,900 »	1,200,240 »	20,704,140 »	
Année 1899	5,995,437 »	405,843 »	6,401,280 »	
— 1900	A. — Art. 7 et 9 . .	6,024,378 »	425,039 50	6,449,417 50
	B. — Art. 27. Partie de l'allocation spéciale affectée à l'amortissement de la dette à 3 p. c, 3 ^e série (Loi du 6 mars 1897) .	»	419,280 42	419,280 42
Fr.	<u>31,523,715 »</u>	<u>2,450,402 92</u>	<u>33,974,117 92</u>	

Le fonds d'amortissement pour les années 1895 à 1900 s'élève donc, en totalité, à fr. 2,450,402 92.

A la date du 1^{er} août 1900, une somme de fr. 1,124,595 86 c^s avait été appliquée au rachat d'un capital nominal de 1,159,900 francs; le capital de la dette à 3 p. c., 3^e série, en circulation à cette date se trouvait donc réduit à 202,073,400 francs; de plus, pendant la période du 1^{er} août au 31 décembre 1900, une somme de fr. 217,357 36 c^s, a servi à amortir un capital nominal de 228,400 francs.

Au 31 décembre 1900, les fonds qui n'avaient pu être employés et dont le montant a fait retour au Trésor, s'élevaient à fr. 1,108,354 56 c^s; le complément, soit fr. 95 14 c^s, se trouvait à la même date à la disposition de la Caisse d'amortissement.

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DETTES A 2 1/2 P. C. ET A 3 P. C.

Paiement des coupons d'intérêt.

Les coupons d'intérêt des obligations au porteur sont payables, aux dates d'échéance, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État (Banque Nationale de Belgique), soit à Paris, chez MM. de Rothschild frères, au choix des détenteurs. Les coupons afférents aux obligations créées en représentation du capital de 13,250,000 francs à 3 p. c. 2^e série négocié à Londres en 1874, sont, en outre, payables en livres sterling chez MM. Baring frères, à Londres, au taux de fr. 25 25 c^s.

Inscriptions nominatives.

Les propriétaires d'obligations au porteur peuvent les faire convertir en inscriptions de rentes nominatives sur le grand-livre de la dette à laquelle les obligations appartiennent. Les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur, en se conformant aux dispositions du règlement sur le service de la Dette publique.

Les arrérages des rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, soit chez les agents du Trésor désignés par les ayants droit, soit chez les receveurs des contributions, au choix des intéressés. Il en est de même des rentes allouées à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires.

Amortissement.

Les dotations d'amortissement sont employées, à l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres; les intérêts des capitaux amortis viennent accroître successivement le fonds d'amortissement jusqu'à extinction totale de la dette.

Les rachats se font à la Bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En ce qui concerne les dettes à 3 p. c., si le cours dépasse le pair, l'action de l'amortissement est suspendue et les sommes demeurées sans emploi pendant tout un semestre sont attribuées au Trésor; depuis 1896, ces sommes qui étaient auparavant portées en recette au Budget ordinaire, sont inscrites au Budget extraordinaire en déduction des capitaux à demander à l'emprunt. Elles peuvent également être appliquées au rachat de la dette à 2 1/2 p. c. suivant les conditions prévues dans la loi du 19 décembre 1874.

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence d'un membre de la Cour des comptes et d'un membre de la Commission de surveillance de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette opération, qui est annoncée au public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Dépenses.

Outre les dépenses occasionnées par le service des intérêts et de l'amortissement des diverses dettes, le Budget de la Dette publique doit également supporter les frais relatifs à ce service.

Ces frais sont de diverses natures; ils proviennent notamment :

- 1° De la commission de 1/2 p. c. sur le montant des coupons d'intérêt payés à Paris ou à Londres, et du transport d'espèces;
- 2° De frais de courtage résultant de l'amortissement;
- 3° Des imprimés nécessaires au service de la dette, etc.

Ces frais divers se sont élevés, pour l'exercice 1899, à fr. 125,914 08 c^s; ceux de l'exercice 1900 se montent, au 31 décembre 1900, à fr. 19,562 23 c^s.

5° RENTES 3 POUR CENT

allouées à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.

A. — Loi du 2 avril 1873.

Cette loi a autorisé le Ministre des Finances à créer, pour un capital nominal de 1,500,000 francs, des rentes 3 p. c. destinées à être réparties entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires.

Une commission nommée par arrêté royal du 14 août 1873 a statué sur les demandes d'indemnités à allouer de ce chef.

Le registre des décisions de cette commission renferme 935 liquidations s'élevant ensemble à un capital de fr. 1,409,634 95 c., et à une rente annuelle de fr. 42,287 74 c.

Cette dernière somme a donné lieu à 973 inscriptions de rentes, qui ont été portées au grand-livre ouvert en vertu de l'arrêté royal du 5 avril 1875, avec jouissance à partir du 13 avril 1875.

Par suite du déclassement de certains travaux de défense, des rentes, allouées en vertu de la loi du 2 avril 1875, ont été annulées par arrêtés royaux du 4 septembre 1893, du 6 mai 1894, du 23 mars 1896 et du 9 décembre 1897; ces rentes s'élèvent à fr. 2,492 83 c., et correspondent à un capital de fr. 83,098 34 c.

Comme conséquence de ces annulations, le nombre des rentes restant inscrites au grand-livre, avec jouissance du 13 avril 1899, est réduit à 922, et le montant à fr. 39,794 91 c., correspondant à un capital de fr. 1,326,536 61 c.

B. — Loi du 19 août 1893.

Cette loi a autorisé le Ministre des Finances à créer des titres de rentes 5 p. c., à concurrence d'un capital nominal de 1,500,000 francs, à répartir entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires, par suite de l'établissement de nouveaux forts.

Conformément à cette loi et à l'arrêté royal du 26 du même mois, une commission a statué sur les demandes d'indemnités, et un arrêté royal du 1^{er} mai 1896 a autorisé l'inscription au grand-livre de la dette publique, avec jouissance du 1^{er} septembre 1893, de rentes s'élevant ensemble à 45,000 francs.

La balance des grands-livres de la Dette publique, faite aux dernières échéances, donne les résultats suivants :

DETTE.	ÉCHÉANCE du	CAPITAL restant en circulation aux échéances ci-contre.	CAPITAL		INSCRIPTIONS NOMINATIVES et réeépissés fractionnaires	
			des obligations au porteur.	représenté par les rentes nominatives et les réeépissés fractionnaires.	Nombre.	Montant des rentes annuelles.
2 1/2 p. c.	1 ^{er} janvier 1901 .	219,959,631 74	37,968,000 »	181,991,631 74	3,947	4,549,790 78
5 p. c. (1 ^{re} série) . . .	1 ^{er} janvier 1901 .	356,661,500 »	220,106,125 »	136,555,375 »	4,208	4,096,661 24
5 p. c. (2 ^e série) . . .	1 ^{er} novembre 1900.	1,840,546,082 22	834,823,950 »	1,005,722,132 22	35,019	30,171,663 96
5 p. c. (5 ^e série) . . .	1 ^{er} août 1900 . . .	202,073,400 »	55,224,000 »	146,849,400 »	3,544	4,405,482 »
5 p. c. (servitudes mili- taires. Loi du 2 avril 1875.)	13 avril 1900. . .	1,326,536 61	»	1,326,536 61	922	39,794 91
5 p. c. (id. Loi du 19 août 1893.)	1 ^{er} septembre 1900.	1,500,000 »	»	1,500,000 »	2,557	45,000 »
TOTAUX . . . fr.		2,622,067,150 57	1,148,122,075 »	1,473,945,075 57	50,197	45,508,592 89

0° DETTE FLOTTANTE.

A la date du 1 ^{er} janvier 1900, il restait en circulation des bons du Trésor s'élevant ensemble au capital de	fr. 53,680,000 »
Pendant l'année 1900, il a été créé des Bons, à des échéances différentes, à concurrence d'un capital de	180,730,000 »
	<hr/>
TOTAL.	fr. 234,410,000 »
Le capital des bons remboursés pendant la même année est de	176,759,000 »
	<hr/>
De sorte que le capital des bons en circulation au 1 ^{er} janvier 1901, se monte à	fr. 57,651,000 »
	<hr/> <hr/>

TROISIÈME PARTIE.

A. — ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DE LIGNES ET DE MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER.

1° *Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales, du chef de l'exploitation de la partie belge de ces lignes.* (Article 11 du budget de l'exercice 1900). . fr. 219,600 »

Conformément à l'article 1^{er} du traité conclu à Berlin, le 11 juillet 1872, entre la Belgique et l'empire d'Allemagne, et approuvé par la loi du 16 décembre suivant (*Moniteur* du 5 février 1873, n° 36), le Gouvernement belge s'est chargé de l'exploitation de la partie du réseau des chemins de fer Guillaume-Luxembourg située sur son territoire, avec les droits et les obligations qui résultaient, pour la Compagnie française de l'Est, de la convention du 21 janvier 1868, en vertu de laquelle cette Compagnie exploitait tout le réseau.

La reprise de cette exploitation s'est effectuée le 16 septembre 1872; à l'expiration du bail, qui aura lieu en 1912, le Gouvernement belge fera restitution à la Société Guillaume-Luxembourg, de la ligne dont il s'agit, dans les conditions prévues par l'article 5 de la convention précitée du 21 janvier 1868.

La part acceptée par le Gouvernement belge dans le prix du bail stipulé annuellement en faveur de la Société Guillaume-Luxembourg, était fixée à cinq cent mille francs, sous réserve du droit de révision triennale prévu par l'article 9 du traité.

Il a été procédé à cette révision et il en résulte que, depuis le 1^{er} janvier 1894, la part du loyer incombant à la Belgique du chef de l'exploitation de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale, est réduite à 219,600 francs.

Le paiement de cette somme s'effectue par trimestre.

2° *Annuité due pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris par l'État à la Société anonyme des chemins de fer des Bassins houillers du Hainaut, en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant* fr. 612,000 »

Cette annuité, qui a été calculée à 4 $\frac{1}{2}$ p. c. sur un capital de 13,600,000 francs, doit être servie pendant 70 ans à partir du 1^{er} janvier 1871.

Elle forme, pour l'exercice 1900, l'article 12 du Budget de la Dette publique.

3° Annuités à servir en vertu de la convention du 1^{er} juin 1877. (Art. 13 du Budget de l'exercice 1900.) fr. 8,471,837 »

Aux termes de l'article 35, § 1^{er}, de la convention conclue le 1^{er} juin 1877 entre le Gouvernement et la Société anonyme de construction de chemins de fer (Convention-loi des 25 avril/3 juin 1870) et approuvée par la loi du 26 juin 1877, le prélèvement de 7,000 francs par kilomètre, attribué à ladite Société par l'article 44 de la convention du 25 avril 1870 sur les recettes brutes des lignes relevant de cette dernière convention, égales ou inférieures à 18,000 francs par kilomètre, a été remplacé, pour toutes les lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1^{er} janvier 1877, par une annuité fixe de 7,000 francs par kilomètre.

Ces lignes ou sections mesurant 770,167 mètres, l'annuité à servir de ce chef, en 1900, s'élève à la somme de 5,391,169 francs.

D'après le § 2 du même article 35, la part revenant à la Société ou à ses ayants droit en vertu de l'article 44 précité de la convention du 25 avril 1870, dans la partie des recettes brutes dépassant 18,000 francs par kilomètre, a été remplacée pour lesdites lignes par des annuités fixées à forfait à 2,400 francs par kilomètre, avec progression annuelle de 160 francs jusqu'en 1887, époque à laquelle l'annuité atteint 4,000 francs, et reste fixée à ce taux jusqu'à l'expiration des concessions respectives. Pour 1900, cette annuité est de 3,080,668 francs.

Le tableau suivant fait connaître, pour les lignes reprises, la durée des annuités et leur montant calculé sur le pied de 11,000 francs par kilomètre :

DÉSIGNATION des LIGNES.	LONGUEUR.	DATE de L'EXPIRATION DES CONCESSIONS.	DURÉE	ANNUITÉS correspondantes sur le pied de 11,000 francs par kilomètre.
			calculée à partir du 1 ^{er} janvier 1877.	
Houdeng à Soignies	kil. m. 15.514	27 septembre 1946, art. 35, litt. C. . .	Ans, Mois, jours. 69 8 27	148,654
Lignes en exploitation au 1 ^{er} janvier 1874.	646.351	51 décembre 1948, id. D. . .	72 " "	7,158,910
Dour à Quiévrain	4.459	Id. id. D, n°5	72 " "	
Luttre à Gosselies	6.827	31 décembre 1964, id. G. . .	88 " "	523,950
Gilly à Châtelaineau	2.647	Id. id. G. . .	88 " "	
Gilly à Lambusart	1.497	Id. id. G. . .	88 " "	
Noir-Dieu aux Haies et raccorde- ment vers Fleurus.	10.285	Id. id. G. . .	88 " "	
Raccordement du Petit-Try. . . .	497	Id. id. G. . .	88 " "	
Fleurus à Nivelles.	21.985	Id. id. G. . .	88 " "	
Baton à Bernissart	3.896	Id. id. G. . .	88 " "	
Berzée-Thuillies à Beaumont . . .	16.883	31 décembre 1965, id. H. . .	89 " "	
Anvers à Boom et embranchement vers Contich.	21.180	Id. id. H. . .	89 " "	
Piéton à Buvrines-Mont	9.791	Id. id. H. . .	89 " "	
Alost à Burst	10.359	31 décembre 1966, id. I. . .	90 " "	115,949
TOTAL	770.167	à 11,000 francs par kilomètre. fr.	8,471,857

4° Annuité résultant du rachat, par l'État, de la concession du chemin de fer de Mons à Manage, ainsi que du matériel roulant et de tous les établissements, constructions et ouvrages d'art formant les dépendances de cette ligne. (Article 14 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1900.) fr. 672,330 »

Le rachat de cette concession a eu lieu en vertu de la convention intervenue les 16 et 17 février 1857 entre l'État belge et la Société anonyme des chemins de fer de Namur à Liège et de Mons à Manage, approuvée par la loi du 8 juillet 1858. — *Moniteur* n° 212.

L'annuité de rachat a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1857 ; elle est due jusqu'au 13 février 1941, date à laquelle la concession du chemin de fer rétrocedé devait prendre fin ; elle est payable en deux termes égaux, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, entre les mains du représentant de la Société, à la condition pour celui-ci de prouver, à la satisfaction du Gouvernement, que le payement des sommes dues aux porteurs d'obligations est assuré.

5° Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney). (Article 15 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1900). fr. 860,000 »

Le rachat de cette concession a eu lieu en vertu de la loi du 19 décembre 1895 (*Moniteur* du 21, n° 355) et conformément à l'article 3 de la convention du 1^{er} mars 1875.

L'annuité de rachat a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1900 ; elle est due jusqu'au 31 août 1967, date de l'expiration de la concession du chemin de fer rétrocedé ; elle est payable en deux termes égaux le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Cette annuité qui doit être égale au produit moyen des cinq années les plus favorables prises parmi les sept dernières, plus une prime de 15 p. c., n'est pas encore fixée définitivement.

Sauf décompte à établir ultérieurement, il a été payé, pour l'annuité de 1900, une somme de fr. 858,287 69 à la Société anonyme des chemins de fer Liégeois-Namurois, ex-concessionnaire de cette ligne.

6° Annuité à payer jusqu'en 1937, du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt. (Article 15¹ du Budget de la Dette publique de l'exercice 1900). fr. 95,000 »

La loi du 16 avril 1898 (*Moniteur* du 23, n° 113) a autorisé le Gouvernement à racheter la concession du chemin de fer de Saint-Trond à Hasselt. L'arrêté royal du 8 juin suivant (*Moniteur* du 26/27, n° 178-179), pris en exécution de cette loi, porte que le rachat est opéré, à partir du 1^{er} juillet 1900, conformément à l'article 11 du cahier des charges annexé à la loi du 16 mai 1845 (*Moniteur* du 21 mai 1845, n° 141).

Notification de ce rachat a été faite le 30 juin 1898 à la Société concessionnaire.

Par l'article 6 du cahier des charges, le Gouvernement avait accordé, à titre de subvention, au concessionnaire de la ligne de Saint-Trond à Hasselt, la jouissance de la section de Landen à Saint-Trond.

La concession rachetée comprend donc la ligne entière de Landen à Hasselt.

La Société concessionnaire recevait 50 p. c. des produits bruts encaissés par l'exploitant ; par le fait du rachat, elle doit recevoir, au lieu de cette part variable, une annuité fixe

à partir du 1^{er} juillet 1900, jusqu'à l'expiration de sa concession, c'est-à-dire jusqu'au 7 décembre 1937.

Cette annuité, qui doit être égale au produit net moyen des cinq dernières années d'exploitation augmenté de 25 p. c. à titre de prime, n'est pas encore fixée définitivement.

Sauf décompte à établir ultérieurement, il a été payé à la Société concessionnaire une somme de 94,000 francs, pour la part afférente au second semestre 1900.

7^o Annuités à payer pour le service des actions privilégiées et des obligations des Sociétés de chemins de fer dont les concessions ont été rachetées par l'État.

DÉSIGNATION DES LIGNES.	ANNUITÉS A PAYER EN 1900			Observations	
	Article du Budget	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.		TOTAL.
Grande Compagnie du Luxembourg . . .	16	7,475 »	1,200 »	8,675 »	
Anvers à Gand par St-Nicolas et Lokeren.	17	105,240 »	55,500 »	160,740 .	
Eecloo à Gand	18	49,995 »	14,500 .	64,495 »	
Tongres à Bilsen	19	10,560 »	23,000 »	33,560 »	
Liégeois-Limbourgeois.	20	651,215 »	129,000 »	780,215 .	
Est-Belge	21	706,095 »	252,500 »	958,595 .	
Charleroi à Louvain	22	8,415 »	7,000 »	15,415 »	
Anvers à Rotterdam	23	781,995 »	197,500 »	979,495 »	
Liège à Maestricht	24	107,940 »	29,000 »	136,940 .	
		2,408,950 »	709,200 »	3,118,150 .	

B. — ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DE RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUES.

1^o Annuités à servir du chef de la reprise, par l'État, des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur, Courtrai et Malines. (Article 26 du Budget de l'exercice 1900.) fr. 62,514 79

2^o Quatrième douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'Etat du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière. (Article 27 du Budget de l'exercice 1900) fr. 688,344 74

L'article 1^{er} du cahier des charges, annexé à la loi du 11 juin 1883 (*Moniteur* du 12 juin, n° 163), concernant l'établissement et l'exploitation de réseaux téléphoniques, stipule que les concessions sont accordées pour une durée de vingt-cinq ans au maximum.

En vertu de l'article 25 du même cahier, « le Gouvernement est libre de racheter » la concession à partir de la dixième année d'exploitation, en prévenant les intéressés une » année d'avance. Le rachat comprend la cession du réseau, du matériel et des installations » de toute nature; il entraîne la subrogation au profit de l'État de tous les droits du conces- » sionnaire envers les tiers . . . »

Douze réseaux ont été concédés, savoir :

1. Bruxelles	} A la Compagnie belge du Téléphone Bell (arrêté royal du 22 septembre 1883).
2. Anvers	
3. Gand.	
4. Verviers.	
5. Charleroi	
6. La Louvière	
7. Liège.	} A la Compagnie liégeoise du Téléphone Bell (arrêté royal du 17 septembre 1883).
8. Louvain.	} A M. F. Van Hulle (arrêté royal du 29 octobre 1883) qui a cédé le réseau à M. Ryf (arrêté royal du 3 avril 1886).
9. Mons.	} A M. F. Van Hulle (arrêté royal du 4 décembre 1883) qui a cédé le réseau à M. Michel Cahen (arrêté royal du 11 octobre 1884).
10. Namur	A M. Jean Ryf (arrêté royal du 23 juin 1885).
11. Courtrai	A M. Michel Cahen (arrêté royal du 1 ^{er} décembre 1885).
12. Malines.	A M. Jean Ryf (arrêté royal du 15 mai 1886).

Sauf pour Courtrai et Malines, la date initiale de l'exploitation coïncide avec la date des arrêtés de concessions; pour ces deux derniers réseaux, l'exploitation a commencé respectivement le 1^{er} septembre et le 15 décembre 1886.

En conséquence, le droit de l'État à la reprise s'ouvrait au mois de septembre 1892 pour les réseaux de Bruxelles, Anvers, Gand, Verviers, Charleroi, La Louvière et Liège, au mois d'octobre 1892 pour le réseau de Louvain, au mois de décembre 1892 pour le réseau de Mons, au mois de juin 1894 pour le réseau de Namur, et respectivement au mois de septembre et au mois de décembre 1895 pour les réseaux de Courtrai et de Malines.

Le Gouvernement a jugé utile de procéder à cette reprise, à partir du 1^{er} janvier 1895, pour tous les réseaux, sauf ceux de Mons, Namur, Courtrai et Malines auxquels l'État s'est substitué respectivement depuis le 1^{er} janvier 1894, le 1^{er} janvier 1895 et le 1^{er} janvier 1896, cette dernière date s'appliquant aux réseaux de Courtrai et de Malines.

Selon l'article 27 du cahier des charges du 11 juin 1883, « le paiement du prix de rachat » n'est pas préalable. En conséquence, l'État est mis en possession du réseau au jour et à l'heure fixés dans l'acte par lequel il a notifié sa volonté d'opérer le rachat, et nonobstant toutes contestations soulevées au sujet de ce prix ».

Prix du rachat. — L'article 26 du cahier des charges dispose :

« Comme prix du rachat, le concessionnaire reçoit, jusqu'à l'expiration de la durée de sa concession, une rente annuelle équivalant à la moyenne du produit net de l'exploitation pendant les trois dernières années, augmentée de 15 p. c. à titre de prime.

» Le calcul du produit net s'effectue en déduisant de la recette brute les frais généraux, l'amortissement industriel, les charges et le coût de l'exploitation. »

An 1^{er} janvier 1897, il restait dû à la Compagnie belge du téléphone Bell, onze annuités de fr. 758,888 27 c., et une fraction d'annuité échéant le 22 septembre 1908, soit fr. 352,302 02 c.

A la même date, il restait dû à la Compagnie liégeoise du téléphone Bell, onze annuités

de fr. 100,729 35 c^s et une fraction d'annuité échéant le 17 septembre 1908, soit fr. 71,909 56 c^s.

La loi du 6 mars 1897, (*Moniteur* du 7, n° 66), a approuvé les conventions conclues le 4 février 1897, pour la capitalisation de ces annuités.

Celles-ci, capitalisées au taux de 3 ³/₄ p. c., représentent une valeur de fr. 8,260,136 84 c^s.

Cette somme a été payée, en numéraire, de la manière suivante :

1° à la Compagnie belge du téléphone Bell	fr. 7,293,041 83
2° à la Compagnie liégeoise du téléphone Bell	967,095 01
	<hr/>
SOMME ÉGALE.	fr. 8,260,136 84
	<hr/> <hr/>

L'État s'est donc libéré entièrement envers ces deux compagnies.

Toutefois, le Gouvernement n'entendant pas alléger le budget ordinaire d'une charge qui lui incombe normalement, a résolu de porter au Budget de la Dette publique, pendant douze années consécutives — période concordant avec la durée des concessions — un crédit de fr. 688,344 74 c^s, pour l'amortissement du prix de capitalisation $\left(\frac{8,260,136 84}{12}\right)$.

Le Budget de la Dette publique a supporté cette charge pour la quatrième fois en 1900.

Quant aux annuités à payer du chef des réseaux de Louvain, de Namur, de Mons et de Malines, elles ont été fixées définitivement, savoir :

Pour le réseau de Louvain, à	fr. 6,520 90
Pour le réseau de Namur, à	10,868 17
Pour le réseau de Mons, à	44,829 31
Pour le réseau de Malines, à	296 41
	<hr/>
SOIT ENSEMBLE	fr. 62,514 79
	<hr/> <hr/>

Il n'est intervenu aucune décision au sujet de l'annuité qui pourrait éventuellement être due pour le rachat du réseau de Courtrai.

QUATRIÈME PARTIE.

NATURE DES PENSIONS A CHARGE DU TRÉSOR

et

DISPOSITIONS EN VERTU DESQUELLES CES PENSIONS SONT ACCORDEES

- a. *Pensions civiles et autres accordées avant 1850.* — Arrêtés royaux des 22 février et 14 septembre 1814, et des 23 août et 29 septembre 1815.
- b. *Pensions civiques.* — Arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Moniteur* n° 28) et loi du 11 avril 1835 (*Moniteur* n° 107).
- c. *Pensions militaires.* — Lois des 24 mai 1838 (*Moniteur* n° 149), 27 mai 1840 (*Moniteur* n° 150-151), 25 février 1842 (*Moniteur* n° 57), 19 mai 1845 (*Moniteur* n° 141), 10 mars 1847 (*Moniteur* n° 72), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 4 juillet 1860 (*Moniteur* n° 189), 19 janvier 1870 (*Moniteur* n° 23), 14 mars 1880 (*Moniteur* n° 77), 23 mai 1888 (*Moniteur* n° 151) et 2 juillet 1896 (*Moniteur* n° 185).
- d. *Pensions de l'ordre de Léopold.* — Loi du 11 juillet 1832 (*Moniteur* n° 193).
- e. *Pensions civiles et ecclésiastiques.* — Lois des 21 juillet 1844 (*Moniteur* n° 212), 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50), 26 mai 1850 (*Moniteur* n° 150), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 26 avril 1865 (*Moniteur* n° 119), 7 mars 1867 (*Moniteur* n° 68), 10 janvier 1886 (*Moniteur* n° 15), 27 juin 1897 (*Moniteur* nos 179-180) et 24 avril 1900 (*Moniteur* nos 120-121).
- f. *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.* — Lois du 16 mai 1876 (*Moniteur* n° 139) et du 8 avril 1884 (*Moniteur* n° 109).

Le tableau ci-joint, n° 3, présente la situation, au 1^{er} janvier 1900 et au 1^{er} janvier 1901, des pensions à charge du Budget de la Dette publique.

En résumant le compte de la Dette publique, on trouve qu'aux dernières échéances de l'exercice 1900, il présentait les résultats suivants :

PREMIÈRE PARTIE.	CAPITAL NOMINAL primitif.	CAPITAL amorti ou annulé.	RESTE A AMORTIR.	RENTE annuelle.
<i>Rentes créées sans expression de capital fr.</i>	"	"	"	580,634 05
DEUXIÈME PARTIE.				
<i>Dette à 2 1/2 p. c.</i>	589,417,631 74	109,458,000 "	219,959,631 74	5,498,990 78
<i>Dette à 3 p. c. 1^{re} série</i>	559,505,900 "	2,842,400 "	556,661,500 "	10,609,845 "
<i>— 2^e série.</i>	1,856,835,182 22	16,289,100 "	1,840,546,082 22	55,216,582 46
<i>— 3^e série.</i>	205,255,500 "	1,159,900 "	202,075,400 "	6,062,202 "
<i>Rentes 3 p. c. à titre d'indemnités du chef des servi- tudes militaires :</i>				
a) <i>Loi du 2 avril 1875</i>	1,409,634 95	85,098 34	1,526,536 61	59,794 91
b) <i>Loi du 19 août 1895</i>	1,500,000 "	"	1,500,000 "	45,000 "
<i>Fr.</i>	2,811,899,648 91	189,852,498 34	2,622,067,150 57	77,942,849 18
<i>Dette flottante.</i>	254,410,000 "	176,759,000 "	57,651,000 "	1,955,280 "
<i>Fr.</i>	5,046,509,648 91	566,591,498 34	2,679,718,150 57	79,896,129 18
TROISIÈME PARTIE.				
<i>A. — Reprise de chemins de fer.</i>				ANNUITÉS.
<i>1^o Ligne de Spa à la frontière Grand-Ducal</i>				219,600 "
<i>2^o Partie du matériel d'exploitation des Bassins houillers du Hainaut</i>				612,000 "
<i>3^o Diverses lignes (convention du 1^{er} juin 1877)</i>				8,471,837 "
<i>4^o Ligne de Mons à Manage</i>				672,530 "
<i>5^o Ligne de Landen à Ciney</i>				858,287 69
<i>6^o Ligne de Landen à Hasselt</i>				94,000 "
<i>7^o Service des actions privilégiées et des obligations émises par les Sociétés du Grand-Luxembourg, d'Anvers à Gand, d'Eclouv à Gand, du Liegeois-Limbourgeois, du Grand Central et de Liège à Maestricht.</i>				5,118,150 "
<i>Fr.</i>				14,046,184 69
<i>B. — Reprise des réseaux téléphoniques.</i>				
<i>1^o Réseaux de Louvain, Mons, Namur, Courtrai et Malines</i>				62,514 79
<i>2^o Quatrième douzième affectés au remboursement du capital versé pour le rachat des réseaux de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière</i>				688,544 74
<i>Fr.</i>				750,859 55
QUATRIÈME PARTIE.				
<i>Pensions de toute nature fr.</i>				(1) 14,619,008 25

(1) Y compris 2,831,264 francs pour pensions des professeurs et instituteurs communaux, et dont 2/3 sont payés à titre d'avance pour le compte des provinces et des communes.

(422)

ANNEXES

AU COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1900.



CAPITAUX DES DIVERSES DETTES EN CIRCULATION.

(Exercices 1899 et 1900.)

DÉSIGNATION de la DETTE.	ÉCHÉANCES.	CAPITAL NOMINAL		TOTAL à CHAQUE ÉCHÉANCE.
		des obligations au porteur.	des inscriptions nominales et des récépissés fractionnaires.	
2 1/2 p. c.	1 ^{er} juillet 1899	56,184,000 »	183,775,651 74	219,959,651 74
	1 ^{er} janvier 1900	56,585,800 »	183,373,851 74	219,959,651 74
	1 ^{er} juillet 1900	58,017,000 »	181,942,051 74	219,959,651 74
	1 ^{er} janvier 1901	57,968,000 »	181,991,651 74	219,959,651 74
5 p. c — 1 ^{re} série	1 ^{er} juillet 1899	228,313,525 »	119,262,275 »	347,575,600 »
	1 ^{er} janvier 1900	221,226,525 »	126,894,575 »	348,121,100 »
	1 ^{er} juillet 1900	218,595,825 »	151,185,275 »	349,781,100 »
	1 ^{er} janvier 1901	220,106,125 »	156,555,375 »	356,661,500 »
5 p. c — 2 ^e série	1 ^{er} mai 1899	815,228,550 »	1,022,572,552 22	1,835,600,882 22
	1 ^{er} novembre 1899	824,521,550 »	1,011,878,752 22	1,856,200,282 22
	1 ^{er} mai 1900	833,628,050 »	1,005,919,152 22	1,858,547,182 22
	1 ^{er} novembre 1900	834,825,950 »	1,005,722,152 22	1,840,546,082 22
5 p. c. — 3 ^e série	1 ^{er} février 1899	51,055,700 »	148,915,500 »	199,949,000 »
	1 ^{er} août 1899	52,456,000 »	147,510,800 »	199,746,800 »
	1 ^{er} février 1900	53,016,100 »	146,535,700 »	199,551,800 »
	1 ^{er} août 1900	55,224,000 »	146,849,400 »	202,073,400 »
5 p. c. — Servitudes militaires.	Loi du 2 avril 1875.	»	1,326,556 61	1,326,556 61
	15 avril 1900	»	1,326,556 61	1,326,556 61
Loi du 19 août 1895	1 ^{er} septembre 1899	»	1,500,000 »	1,500,000 »
	1 ^{er} septembre 1900	»	1,500,000 »	1,500,000 »

ANNEXE N° 2.

**INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT DES CAPITAUX DES DIVERSES DETTES
EN CIRCULATION.**

(Exercices 1899 et 1900.)

DÉSIGNATION de la DETTE.	ÉCHÉANCES.	INTÉRÊTS		TOTAL par échéance et PAR ANNÉE.	DOTATION d'amortissement par semestre et par année.
		des obligations au porteur.	des inscriptions nominales et des récépissés fractionnaires.		
2 ^e l. p. c.	1 ^{er} juillet 1899	452,500 »	2,297,195 59	2,749,495 59	»
	1 ^{er} janvier 1900	457,522 50	2,292,172 89	2,749,495 59	»
	Charges de l'année 1899	909,622 50	4,589,568 28	5,498,990 78	»
	1 ^{er} juillet 1900	475,220 »	2,274,275 59	2,749,495 59	»
	1 ^{er} janvier 1901	474,600 »	2,274,895 59	2,749,495 59	»
	Charges de l'année 1900	949,820 »	4,549,170 78	5,498,990 78	»
5 p. c. — 1 ^{re} série	1 ^{er} juillet 1899	5,424,699 88	1,788,954 12	5,215,654 »	509,767 62
	1 ^{er} janvier 1900	5,518,597 88	1,905,418 62	5,221,816 50	576,549 90
	Charges de l'année 1899	6,745,097 76	5,692,552 74	10,435,450 50	746,117 52
	1 ^{er} juillet 1900	5,278,937 58	1,967,779 12	5,246,716 50	585,575 40
	1 ^{er} janvier 1901	5,501,591 88	2,048,550 62	5,549,922 50	594,735 10
	Charges de l'année 1900	6,580,529 26	4,016,109 74	10,596,659 »	780,158 50
5 p. c. — 2 ^e série	1 ^{er} mai 1899	12,198,425 25	15,555,587 98	27,554,015 25	2,005,045 78
	1 ^{er} novembre 1899	12,564,825 25	15,178,180 98	27,545,004 25	2,027,767 48
	Charges de l'année 1899	24,565,248 50	50,515,768 96	55,077,017 46	4,052,811 26
	1 ^{er} mai 1900	12,489,420 75	15,088,786 98	27,578,207 75	2,059,950 48
	1 ^{er} novembre 1900	12,522,559 25	15,085,851 98	27,608,191 25	2,096,997 78
	Charges de l'année 1900	25,011,780 »	50,174,618 96	55,186,598 96	4,150,948 26
5 p. c. — 5 ^e série	1 ^{er} février 1899	765,555 50	2,355,699 50	2,999,255 »	201,405 »
	1 ^{er} août 1899	786,540 »	2,209,662 »	2,996,202 »	204,458 »
	Charges de l'année 1899	1,552,075 50	4,445,561 50	5,995,457 »	405,845 »
	1 ^{er} février 1900	795,241 50	2,198,055 50	2,993,277 »	207,587 »
	1 ^{er} août 1900	828,560 »	2,202,741 »	3,051,101 »	217,452 50
	Charges de l'année 1900	1,625,001 50	4,400,776 50	6,024,578 »	425,039 50
5 p. c. — Servitudes militaires	Loi du 2 avril 1875.				
	15 avril 1899 (une année)	»	59,794 91	59,794 91	»
	15 avril 1900 (une année)	»	59,794 91	59,794 91	»
	Loi du 19 août 1895.				
1 ^{er} sept. 1899 (une année)	»	45,000 »	45,000 »	»	
1 ^{er} sept. 1900 (une année)	»	45,000 »	45,000 »	»	

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN		
	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1900.	MOUVEMENT pendant l'année 1900.		SITUATION au 1 ^{er} janv. 1901.	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1900.	MOUVEMENT pendant l'année 1900.	
		Accroissm.	Décroissm.			Accroissm.	Décroissm.
Civiques	1	°	°	1	518	°	°
Militaires	3,055	185	172	3,068	4,076,772	582,851	500,125
Ordre de Léopold	82	7	8	81	8,200	700	800
Marine (Militaires de la)	7	°	1	6	10,796	°	2,700
<i>Pensions civiles :</i>							
Pensions de l'Industrie et du Travail	23	1	4	20	76,156	640	12,105
— des Affaires Étrangères	14	4	2	16	65,677	25,421	14,714
— de la Justice.	280	48	28	500	746,646	140,757	75,557
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	573	78	44	607	1,105,604	124,459	78,518
— des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes	1,460	105	100	1,525	1,867,798	214,552	147,052 00
— de l'Agriculture	279	11	145	147	561,548	7,867	217,240
— de la Guerre.	40	5	6	37	80,865	4,499	15,272
— des Finances et des Travaux publics.	1,201	(1) 252	140	(1) 1,513	1,827,617	419,857	199,561
— de la Cour des Comptes	5	°	°	5	9,582	°	°
<i>Pensions ecclésiastiques :</i>							
Pensions de la Justice.	404	55	66	373	596,505	(2) 66,956	69,176
— de la Guerre.	1	1	°	2	1,028	(2) 5,501	°
<i>Pensions des veuves et orphelins de l'an- cienne caisse de retraite</i>							
Pensions des veuves et orphelins de l'an- cienne caisse de retraite	2	°	2	°	951	°	951
<i>Pensions des professeurs et instituteurs com- munaux (1)</i>							
Pensions des professeurs et instituteurs com- munaux (1)	2,651	251	128	2,774	2,721,695	261,159	151,570
TOTAUX	10,078	1,041	844	10,275	14,255,516 15	1,652,779	1,280,086 00
AUGMENTATION : 197 pensions.				AUGMENTATION : fr. 365,602 10			

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1901.

SIONS.	ACCROISSEMENTS.			DÉCROISSEMENTS			Observations.
	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1901.	Nombre de pensions accordées			Nombre de pensions éteintes		
	nouvellement.	par suite de révision.	pour d'autres causes.	par suite de décès.	par suite de révision	pour d'autres causes.	
518 "	"	"	"	"	"	"	
5,053,500 "	185	"	"	172	"	"	
8,100 "	7	"	"	8	"	"	
8,090 "	"	"	"	1	"	"	
64,673 "	1	"	"	4	"	"	
74,384 "	5	1	"	1	1	"	
812,060 "	48	"	"	27	1	"	
1,151,525 "	74	4	"	40	4	"	
1,935,117 25	163	2	"	08	2	"	
151,966 "	11	"	"	24	"	119	
72,090 "	5	"	"	0	"	"	
(1) 2,047,913 "	153	"	119	139	1	"	(1) 119 pensions, s'élevant à 188,840 francs, ont été transférées du Département de l'Agriculture au Département des Finances et des Travaux publics, à partir du 1 ^{er} octobre 1900.
9,582 "	"	"	"	"	"	"	
394,085 "	35	"	"	66	"	"	(2) y compris 28.808 francs augmentation accordée en vertu de la loi du 21 avril 1900
4,329 "	1	"	"	"	"	"	(3) V compris 281 francs, augmentation accordée en vertu de la loi du 24 avril 1900.
"	"	"	"	2	"	"	
2,831,264 "	243	8	"	120	8	"	(4) Aux termes de l'article 1 ^{er} de la loi du 8 avril 1881, les pensions des professeurs et instituteurs communaux conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876 sont payées : $\frac{2}{3}$ par les communes, $\frac{1}{3}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'État. Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.
14,610,008 25	907	15	119	708	17	119	
		1,041		844			